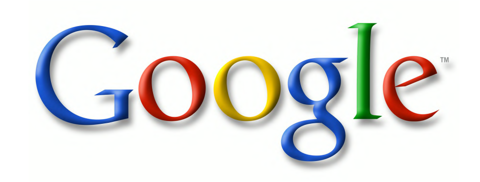
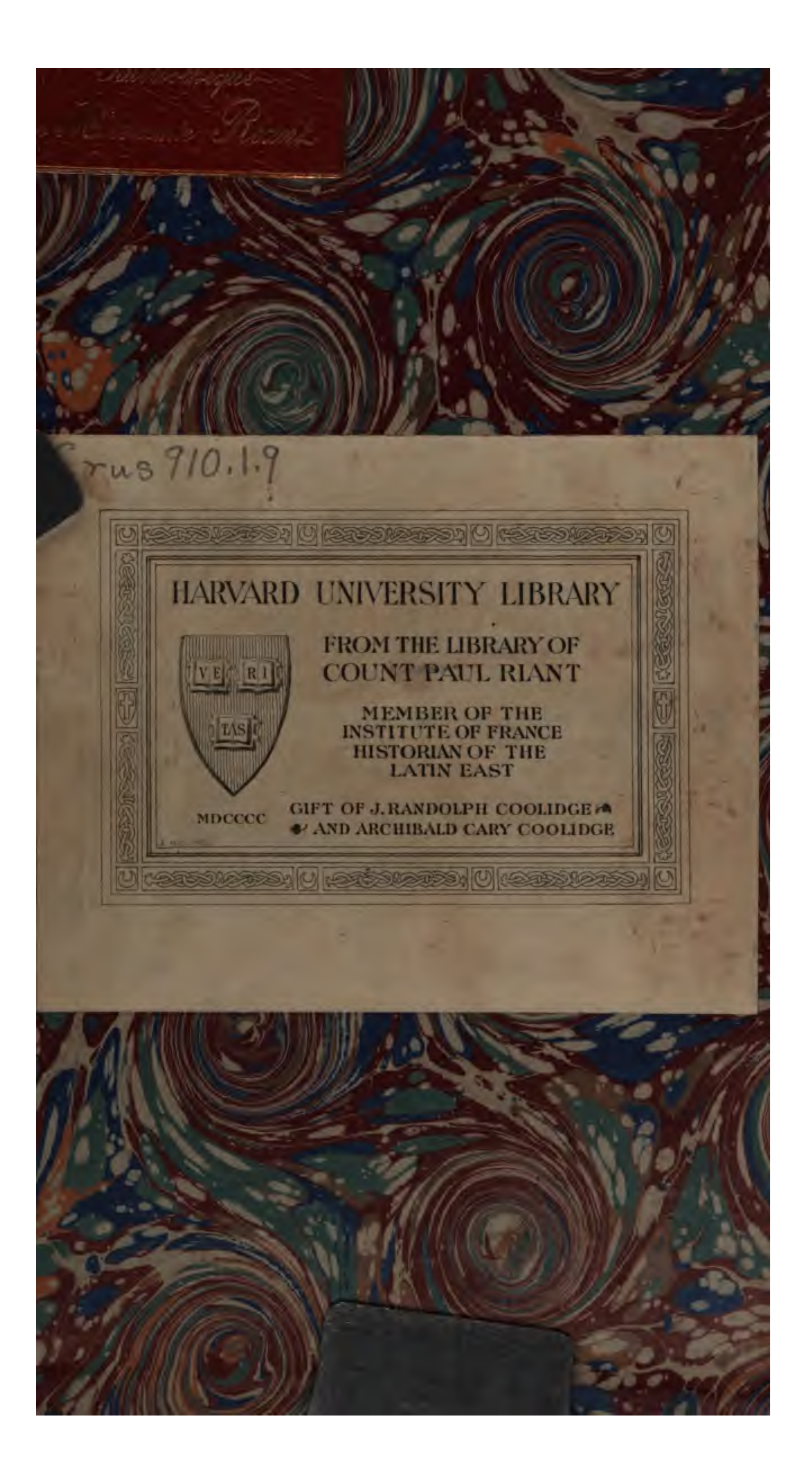
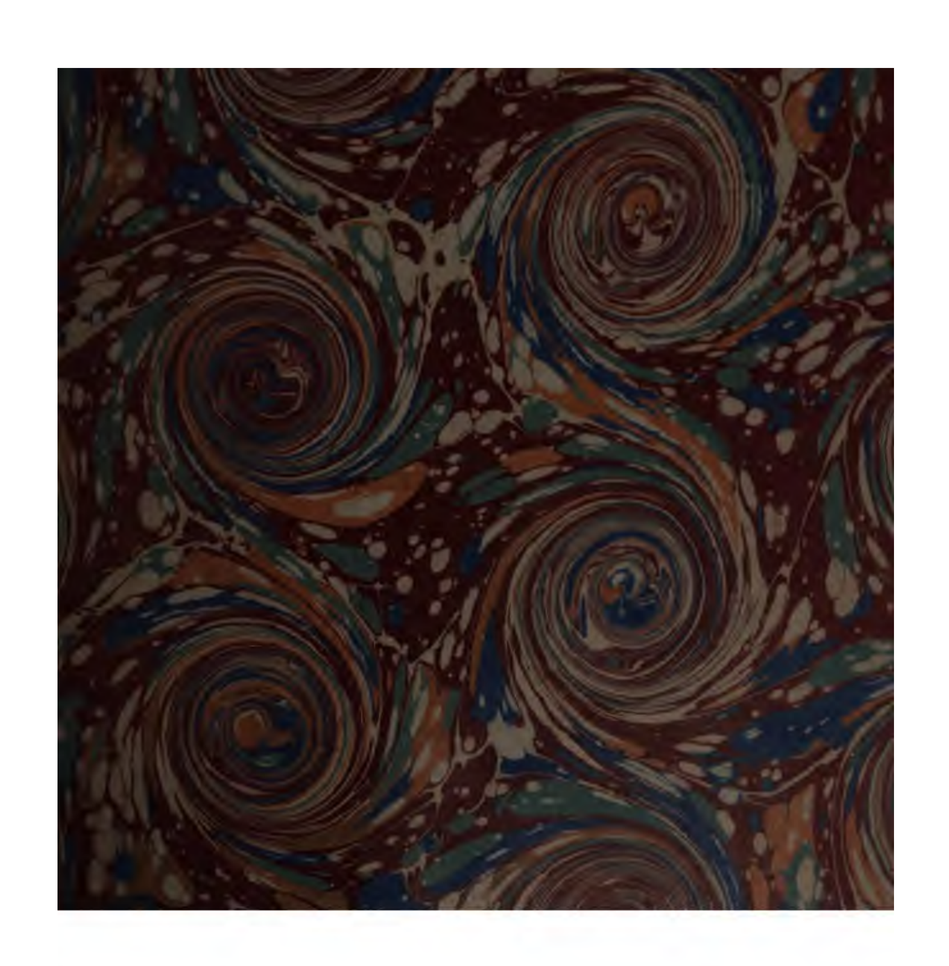





Crus 910.1.9
HARVARD UNIVERSITY LIBRARY
VE RI TAS
FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT
MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST
MDCCCC
GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE



HISTOIRE
DES CONQUÊTES
ET DE
L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS
DANS
LES ÉTATS DE L'ANCIENNE GRÈCE.

IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

HISTOIRE

DES

CONQUÊTES

ET DE

L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS

DANS LES ÉTATS DE L'ANCIENNE GRÈCE

SOUS LES VILLE-HARDOIN,

A LA SUITE DE LA QUATRIÈME CROISADE;

PAR ~~J.-A.~~ BUCHON.

TOME PREMIER.



PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE TOURNON, 6.

1846

HISTOIRE
DES CONQUÊTES
ET DE
L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS
DANS LES ÉTATS DE L'ANCIENNE GRÈCE
SOUS LES VILLE-HARDOIN,
A LA SUITE DE LA QUATRIÈME CROISADE.

EXPOSITION.

A la voix d'Innocent III, une quatrième croisade se préparait. Les prédications du curé Foulques-de-Neuilly avaient été fécondes en France. Le peuple des campagnes et les bourgeois des villes étaient encore mus par le zèle religieux qui avait inspiré les premiers pèlerinages en Terre-Sainte. De tous côtés, surtout dans le centre et dans le nord de la France, on courut aux armes. Les classes

élevées n'avaient pas la même confiance dans le succès. Deux grands souverains, Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, venaient d'échouer dans leur tentative pour arracher à Saladin, dans la troisième croisade, ce qui restait du royaume de Jérusalem; leurs funestes rivalités n'avaient servi qu'à montrer toutes les difficultés de s'unir pour une semblable entreprise. Toutefois l'esprit chevaleresque était alors arrivé en France à son plus brillant développement. On ne pouvait laisser passer cette grande occasion de se distinguer par des actes de bravoure; puis le faible demandait secours, et le fort ne pouvait lui refuser [1] son aide; et ces deux stimulants de la chevalerie étaient un nouveau moyen de bien mériter des dames, car il y avait là une nouvelle gloire à acquérir dans de nouveaux dangers. Parmi la noblesse de France, beaucoup de jeunes chevaliers se croisèrent pour gagner un nom plus illustre à rapporter dans leur patrie; quelques-uns aussi furent mus par le zèle reli-

[1] Rambaud de Vaqueiras, troubadour qui fut fait chevalier dans le royaume de Salonique par Boniface de Montferrat, décrit ainsi quelques-uns des pénibles devoirs du chevalier.

Galop e trot, e saut e cors,
Velhar e mal-trait e afan
Seron mi sojorn darenan;
E sufrirai fregz e calors,
Armatz de fust, e de fer, e d'acier;
E mas ostal seron bosc e samdier,
E mas cansos sirventes e descortz,
E mantenrai les frevols contra'ls fortz.

gieux, et les autres furent entraînés par l'exemple que leur donnaient leurs parents et compagnons d'armes.

Une circonstance particulière détermina les volontés chancelantes de plusieurs des grands vassaux. Ils avaient pris parti pour Richard Cœur-de-Lion contre leur suzerain, Philippe-Auguste, dans la guerre que l'impétueux Richard avait soulevée dès son retour pour se venger de son rival. Richard venait de mourir, frappé d'un coup d'arbalète sous les murs d'une petite ville, et ses alliés, restés seuls en présence du redoutable Philippe-Auguste, voyaient leurs terres en danger. A cette époque, lorsqu'un seigneur se croisait, sa personne et ses terres passaient sous la protection de l'Église; toute attaque était sévèrement défendue sur ses domaines pendant son pèlerinage, et la peine terrible de l'interdit eût frappé tout souverain ou tout rival qui eût osé attenter aux droits du protégé de l'Église. Innocent III n'était pas homme à laisser affaiblir en ses mains cette autorité tutélaire. Les grands vassaux, réunis à Ecry à l'occasion d'un tournoi, s'arrêtèrent tout à coup au moment d'entrer en lice tout armés, crièrent le cri de la croisade, firent couvrir leurs vêtements de tournoi du signe de la croix[1], se proclamèrent les serviteurs de Dieu

[1] Or vous dirai du conte de Flandres et des barons de France qui encontre le roy de France avoient esté. Il firent crier un tournoiement entre Bray et Eucré, et si y alèrent

et les soldats de la Terre-Sainte, et sauvèrent ainsi leurs terres en se croisant.

Tous, grands et petits, se disposèrent à passer outre-mer, et chacun, après avoir fait son testament, chercha à réunir les sommes nécessaires aux dépenses du voyage. Les pauvres firent argent de tout. Les bourgeois vendirent ou empruntèrent. Outre l'entretien du peuple de leurs domaines qu'ils emmenaient avec eux, les grands barons avaient encore à leur suite, non-seulement des écuyers et servants d'armes, mais des chevaliers indépendants dont ils avaient engagé les services pour grandir leur influence dans l'armée, et aussi leur part de butin et de terres en cas de conquête. Afin de suffire à ces dépenses, les uns vendirent aux communes une franchise complète ou des priviléges nouveaux, les autres mirent leurs terres en gage jusqu'au retour. Le choix d'un chef était une affaire importante. Cette fois aucune tête couronnée n'imposait silence aux prétentions rivales. Le comte Thibaut de Champagne, malgré sa jeunesse, avait été choisi comme le mieux pourvu de toutes les

tout. Quant il furent tout armé d'une part et d'autre pour tournoier, et il orent prises toutes lors armes pour assanler, si coururent tout as crois pour aler outre-mer et si se croisèrent; dont aucunes gens disent que il se croisoient pour le roy de France, que il avoient peur que il ne les grevast, pour che que il avoient esté devers le roy d'Engleterre à armes, et encontre lui. (Ms. 7188 [5] de la Bibl. roy. et Appendice du *Livre de la Conqueste*, t. I, p. 479.)

qualités chevaleresques : courage ardent, courtoisie parfaite envers les dames et dévouement à la cause des faibles contre les forts. Sa mort prématurée faillit faire manquer la croisade ; mais, à cette époque, la cour de Montferrat était la mieux hantée par les chevaliers et les troubadours ; le marquis Boniface de Montferrat lui-même était renommé par sa bravoure toute chevaleresque, déployée mainte fois en l'honneur des dames [1], et ce fut lui qu'on choisit pour chef.

Il fallait beaucoup de bâtiments pour transporter en Syrie toute cette levée d'hommes, cavaliers, servants d'armes, hommes de pied, chevaux, harnais et approvisionnements. On avait alors deux saisons pour les pèlerinages ordinaires d'outre-mer. Tous les ans, au printemps et en automne, partaient des ports de l'Écluse en Flandre, de Marseille, d'Aigues-Mortes, de Gênes, de Venise, de Brindes, un certain nombre de bâtiments consacrés au chargement des marchandises et des pèlerins, ainsi que cela se fait aujourd'hui dans les ports de Salonique, de Smyrne, d'Alexandrie, pour les pèlerins qui accomplissent leur voyage à la Mecque. Ceux des croisés qui étaient le plus rapprochés des côtes méridionales de France allèrent donc s'embarquer

[1] Voyez l'épître dans laquelle Rambaud de Vaqueiras, troubadour, raconte au marquis leur expédition pour enlever Jacobina qu'on voulait marier malgré elle. (Raynouard, t. II, p. 260, et t. V, p. 426.)

à Aigues-Mortes ou à Marseille [1]. Quelques chevaliers de Champagne et des provinces centrales, tels que Gauthier de Mont-Béliart, Eustache de Conflans, Robert de Joinville, qui avaient suivi Gauthier de Brienne dans la Pouille qu'il réclamait comme l'héritage de sa femme, s'embarquèrent au port de Brindes et firent voile pour la Syrie [2]. Plusieurs des bons chevaliers de Flandres s'embarquèrent à l'Écluse sur la grande flotte que commandait Jean de Nesle, châtelain de Bruges [3]. A bord de cette flotte se trouvaient beaucoup de personnages considérables, tels que Marie, comtesse de Flandres, femme du comte Baudoin, l'évêque d'Autun, le comte de Forez, Thierry d'Alsace, Nicolas de Mailly, Renaud de Dampierre, et entre autres un jeune chevalier destiné à un brillant avenir, le jeune Geoffroi de Ville-Hardoin de Champagne, neveu du maréchal de Champagne, Geoffroi de Ville-Hardoin [4], auquel

[1] Et s'en alèrent passer à Marseille (Chronique de Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 222 de mon édition grand in-8°). Et lors encontrèrent deux nés de pelerins, de chevaliers et de siergans ki repairoient en Surie, et çou estoient cil ki estoient alé passer au port à Marseille. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 229.)

[2] Et disent : nos sommes jà meu, et quant vous venrés, vous nous trouverés tous près. (Geoffroi de Ville-Hardoin, pag. 220.)

[3] En che termine mut uns estores de Flandres par mer, ù il ot molt de boine gent armée. De cele estore fu chievetains Jehans de Nesle, chastelains de Bruges. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 221.)

[4] En la terre le conte de Champaigne se croisa .... Joffrois

nous devons une si intéressante relation de la conquête de Constantinople.

Tous ces croisés se dirigèrent sur la Syrie; mais il en restait beaucoup d'autres à embarquer. Pendant près de quatre ans, tous les efforts avaient été faits pour raffermir et réunir les volontés, et maintenant les principaux personnages de la croisade comptaient sur une levée d'hommes assez considérable pour reconquérir le royaume de Jérusalem. Les chefs de l'entreprise ne voulurent pas être pris au dépourvu au moment de l'embarquement de tant de croisés : ils donnèrent donc leurs pleins pouvoirs à six d'entre eux, Conon de Béthune, Geoffroi de Ville-Hardoin maréchal de Champagne, Jean de Friaise, Alard Macqueriau, Miles de Provins et Gauthier de Gaudonville [1], pour aller négocier le transport des pèlerins en Terre-Sainte. Gênes,

li mareschaus, Joffrois ses niés, etc. (Geoffroi de Ville-Hardoin, pag. 217). Joffrois de Ville-Harduin, ki iert niés Joffroi de Roumenie, le mareschal de Champaigne, etc. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[1] Voyez dans Muratori (*Scriptores rer. ital.*, t. XII, p. 325 et 326, en note de la chronique d'André Dandolo) le marché conclu par ces six ambassadeurs avec les Vénitiens. Geoffroi de Ville-Hardoin, dans sa chronique, donne le même nombre d'hommes, mais il ne mentionne que pour neuf mois de vivres au lieu d'un an. « Nous ferons vaissiaus à passer quatre mile et cinq cens chevaus, et neuf mile escuiers en nés, et quatre mile et cinq cens chevaliers, et vint mile sergans à pié, et à tous ces chevaus et à toutes ces gens iert teus la convenance que il porteront viande à neuf mois. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 219.)

Pise et Venise étaient alors fort puissantes par leur commerce et leur marine, depuis qu'Amalfi avait perdu toute importance. Gênes et Pise étaient distraites par leurs affaires intérieures de ce grand mouvement de la croisade, et il ne sortit de leurs ports qu'un petit nombre de bâtiments avec leurs propres pèlerins pour la terre de Syrie. Les négociateurs s'adressèrent à Venise. Dans ces grandes levées d'hommes opérées aux cris de l'enthousiasme religieux et civil, il est rare qu'il n'y ait pas de profonds mécomptes. Les uns se lèvent avant le moment et font leur expédition à leur gré, en dehors de l'ensemble; les autres manquent de cœur au moment final. Les ambassadeurs se croyaient assurés que tous les vœux seraient tenus comme sacrés, que toutes les promesses qui leur avaient été données seraient exécutées; ils prirent des arrangements avec les Vénitiens pour le transport et l'approvisionnement pendant un an de quatre mille cinq cents chevaliers armés, d'autant de chevaux, de neuf mille écuyers et de vingt mille hommes de pied bien armés. Mais les précautions mêmes prises pour assurer la meilleure réussite de l'entreprise furent précisément ce qui en amena la perte. Les croisés n'arrivèrent pas à Venise en aussi grand nombre, à beaucoup près, qu'on l'avait pensé. Les Vénitiens avaient cependant préparé des bâtiments et des approvisionnements, et ils réclamaient le prix convenu. Mais moins il y

avait de pèlerins, moins facile était-il de les satisfaire. Il n'était pas moins impossible de se dérober au payement de la dette. Au moment de l'arrivée des croisés à Venise, les Vénitiens, qui redoutaient, et non sans raison, la présence dans leur ville opulente, où le commerce apportait journellement les richesses et les arts de l'Orient, de ce concours considérable d'étrangers aux mœurs rudes et grossières, de tant d'hommes d'armes indisciplinés, de tant de chevaliers peu habitués à plier sous la règle des communes, avaient eu soin de les faire passer dans l'île Saint-Nicolas-du-Lido [1]. Là, ils pouvaient camper sous leurs bannières et se gouverner suivant leurs habitudes, sans aucun danger de désordre pour la bonne discipline de Venise; car, s'il leur prenait fantaisie de venir visiter la belle église consacrée à saint Marc ou les autres merveilles de cette ville de féerie, ils ne pouvaient y arriver qu'en petit nombre et sur les gondoles destinées à ce service par la commune. Les croisés se trouvaient ainsi comme emprisonnés et à la discrétion des Vénitiens. Ils acceptèrent la condition qui leur fut imposée, d'aller attaquer Zara, en Esclavonie, que réclamaient les Vénitiens, et à ce prix ils obtinrent qu'on leur remît une partie de leur dette et purent espérer enfin accomplir leur vœu de pèle-

[1] Et se logièrent en l'ille Saint-Nicholay avoec les autres. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 222.)

rinage armé en Terre-Sainte, fortifiés encore de l'adjonction des Vénitiens qui se croisaient à l'appel de leur vénérable doge Henri Dandolo. Un ancien chroniqueur de la Terre-Sainte, se lamentant à l'idée qu'un tel renfort avait manqué dans le temps espéré aux chrétiens de Syrie, accuse les Vénitiens de s'être laissé gagner par l'or et les promesses commerciales du soudan d'Égypte, qui redoutait une invasion et avait envoyé aux Vénitiens pour les prier de détourner, autant qu'il était en leur pouvoir, cette armée française de la terre d'Égypte [1]. C'était peut-être là une conjecture d'hommes désappointés plutôt qu'un fait bien démontré. Geoffroi de Ville-Hardoin, maréchal de Champagne, qui avait été le principal négociateur du traité conclu avec les Vénitiens, et qui était présent à Venise avec tous les croisés, a raconté de la manière la plus naturelle et la plus touchante comment, un

[1] Et adont s'en ala li soudans de Babilone en Égypte, pour prendre conseil comment il poroit mix la tere garnir encontre les crestiens vaillans qui venoient en sa tere.... Puis fist appareillier messages ; et si lor cargua grant avoir ; et si les envoia en Venisse. Et si manda au duc de Venisse et as Venissiens salut et amistié. Et si lor envoia moult grant presens. Et si lor manda que, s'il pooient tant faire as Franchois que il n'alaissent mie en la tere d'Égypte, que il lor donroit grant avoir, et si lor donroit grant franquise el port d'Alixandre. Li message alèrent en Venisse et si fisent moult bien che qu'il quisent as Venissiens. Et puis si s'en repairièrent arière en Égypte. (Ms. de la Bibl. r., n° 7188 [5], et Appendice du *Livre de la Conqueste*, tom. I, p. 481.)

dimanche solennel, le jour de la Saint-Marc, après la messe célébrée dans la cathédrale dédiée à ce saint protecteur de Venise, le vieux doge Henri Dandolo[1] monta dans la chaire, sollicita des siens l'autorisation de les guider, en compagnie des croisés, à la Terre-Sainte, et fit sur-le-champ coudre l'insigne de la croix sur son bonnet ducal[2]. On partit donc pour Zara avec l'intention très-sincère de se rendre de là tous ensemble en Syrie. Rambaud de Vaqueiras, jongleur célèbre[3], qui accompagna Boniface de Mont-Ferrat dans cette expédition, a célébré dans ses vers le moment de l'embarquement: « Saint Nicolas de Bari, dit-il, guide notre flotte; et les Champenois dressent leur gonfanon; et le marquis fait crier son cri de Mont-Ferrat au lion; et le comte de Flandres s'apprète à férir si grands

[1] Je sui viex hom et foibles et mehaigniés de mon cors; mais je voi que nus ne vous saroit mius gouverner ou maistrier come jou ki vostres sires sui. Se vos voliés otroier que je presisse le signe de la crois por vous garder et enseignier.... je iroie vivre et morir avoeques vous et avoec les pelerins. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 223.)

[2] Et il li cousirent la crois en un grant chapiel de coton, pardevant, por chou k'il voloit que la gens le véissent. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 223.)

[3] Raimbaut de Vaqueiras si fo filhs d'un paubre cavayer de Proensa, del castel de Vaqueiras.... E Raimbaut se fet joglars.... Apres esdevenc se qu'el marques (de Monferrat) ab son poder passet en Romania, et ab gran ajuda de la gleiza, on conquis le regisme de Salonic. Et adoncs fo cavayer En Raimbaut per los fatz que fes. E lai li donat gran terra e gran renda el regisme de Salonic, e lai mori.

coups qu'épée et lance s'y brisent. Bientôt nous aurons vaincu et anéanti les Turcs et recouvré la vraie croix si malheureusement perdue. Que le vaillant roi d'Espagne aille faire la guerre aux Maures; le marquis a levé son ost et va presser ses siéges contre le soudan [1] » Jérusalem et la Terre-Sainte, voilà ce qu'on croyait aller chercher encore en partant pour Zara.

Pendant que les Français marchaient avec les Vénitiens sur Zara, les autres croisés, qui ne s'étaient point embarqués à Venise, mais dans d'autres ports d'Italie ou dans les ports de France et de Flandres, étaient parvenus en Terre-Sainte. Arrivés en Syrie, ils avaient trouvé les difficultés bien plus grandes qu'ils ne s'y attendaient, et ils n'avaient pas, pour les surmonter, la force que leur eussent pu donner leurs compagnons d'armes embarqués à Venise et qu'ils attendaient vainement de jour en jour. Le règne de Saladin avait été très-funeste à la puissance du royaume franc de Jérusalem. En même temps que par sa bravoure il triomphait des Francs à Tibériade, faisait prisonnier le roi Guy de Lusignan et ses principaux barons [2], con-

[1] Rayn., tom. IV, p. 115.

[2] Et Salahadin le fist asséir (le roi Guy) devant lui. Et si mist ens (dans sa tente) le prinche Renaut de Crac, et Mainfroi son fillastre après, et après le maistre du Temple, et après le marcis Boniface de Mont-Ferrat, et après le conte Josselin, et après le maressal le roy. Et tout chil haut baron

quérait les villes de Tibériade, Nazareth, Acre, Saïde, Beruth, Gébaïl, Botrym [1], Césarée, Jaffa, Ascalon [2], et entrait en vainqueur dans la sainte ville de Jérusalem [3], il avait su, par sa générosité et son humanité, rapprocher de lui-même les esprits des chrétiens vaincus. L'influence des nobles qualités de Saladin avait continué à agir même après sa mort, et quand ces derniers croisés arrivèrent l'anarchie était parvenue à son plus haut point. Depuis assez long-temps la conduite des Latins du royaume de Jérusalem avait suffi pour désintéresser d'eux tous les chrétiens d'Occident, qui arrivaient, pleins de sympathie, combattre pour leur cause, confondue dans leurs anciens souvenirs avec la cause même de Jésus-Christ. Un vieux

furent pris aveuc le roy. (Ms. de la Bibl. roy., n° 7188 [5], fol. 32.)

[1] Et fu chel jour que la bataille fu que on li rendi Tabarie et Nazareth. Le merquedi ala Salahadin devant Acre et se li rendi-on.... Si ala Salahadin assegier une chité qui estoit à sept lieues de Sur, et si a à non Saiete; si la prist. Et après ala droit à Barut; si le prist tantost. Et après si ala et entra en la tere de Tripe, et si prist une chité qui a à non Gibelet. Et après s'en ala à un castel que on apele le Bouteron; et le prist. (Ms. de la Bibl. roy., n° 7188 [5], fol. 32.)

[2] Si ala asséir Chesaire; si le prist. Et après ala à Jafe; si le prist... Et Escaloigne fut rendue à l'entrée de l'aoust pardevant.... Si vous avois oublié à dire que, le jour que on li rendi Escaloigne, li rendi-on tous les castiaus qui estoient entour. (Ms. de la Bibl. roy., n° 7188 [5], fol. 34.)

[3] Le jour que Jherusalem fu rendue fu venredis (en 1187). Et fu le jour de la feste Saint-Legier, qui est le secont jour du mois d'octembre. (Ms. de la Bibl. roy., n° 7188 [5], fol. 41.)

chroniqueur du temps, bien informé sur les lieux mêmes, ne peut trouver d'expressions assez fortes pour décrire la corruption des mœurs des chrétiens de Syrie [1]. Ici, c'est un des grands vassaux, c'est un chevalier qui se concerte avec les Musulmans pour faire battre ses frères chrétiens; là, c'est le patriarche même de Jérusalem qui fait empoisonner un de ses concurrents à l'épiscopat, achète le patriarcat à prix d'argent [2], entretient publiquement la femme d'un mercier [3], et occasionne la perte de la sainte croix pour avoir quitté son poste et couru à sa maîtresse. « Pour che que le patriarche estoit de tel vie, ajoute-t-il, vous dije que li homme du païs prendoient garde à lui, et li prestres, et li clerc, et li homme du siècle, et tout chil de la chité; et faisoient tant de luxure et d'avoutire que à paines trouvast-on une bonne femme en la chité. »

[1] Ms. de la Bibl. roy., n° 7188 [3], fol. 239 verso.

[2] Ms. de la Bibl. roy., n° 7188 [3], fol. 16.

[3] Et si la tenoit à la vue de tout le siècle aussi come fait uns hons sa feme du tout qu'il a espousée, fors tant que elle ne manoit mie aveuques lui. Quant ele aloit au moustier, ele estoit aussi achesmée de rices dras come si ele estoit une empéerris, et si avoit adès son serjant pardevant li. Quant il avenoit cose que aucunes gens la véoient, qui ne la conoissoient mie, si demandoient qui chele dame estoit, si come on fait d'une dame que on ne conoist mie; et chil qui la conoissoient disoient, que che estoit la patriarche de Jerusalem, la femme Eracle le patriarche. Ceste femme avoit à non Pasque de Riveri, et si avoit enfans de par le patriar-

Un tel spectacle ne pouvait manquer de blesser le zèle religieux des pèlerins récemment arrivés d'Occident : aussi se hâtaient-ils, aussitôt leur vœu accompli, de se rembarquer pour retourner dans leur patrie, et peu restaient en Syrie pour grossir les rangs des combattants.

Les croisés arrivés récemment des ports de France, de Flandres et d'Italie, se disposaient à leur tour, après l'accomplissement de leur vœu, à retourner dans leurs terres, plus riches en pardons, mais plus pauvres d'avoir, lorsque leur parvint une nouvelle inattendue, celle de la prise de Constantinople par leurs parents et amis au nom du jeune Alexis. Ce jeune prince, après la révolution qui avait précipité son père Isaac du trône dans une prison, était parvenu à échapper à son oncle Alexis, et s'était réfugié près de son allié Philippe de Souabe, et, par les conseils de celui-ci, auprès du pape, auquel il avait promis de soumettre l'Église grecque à l'Église romaine, s'il voulait autoriser les croisés français et vénitiens réunis devant Zara à l'aider à remonter sur le trône en allant en Syrie. Fort de l'adhésion du pape, il s'était rendu à Zara auprès des croisés, et, en leur faisant espérer de larges secours d'argent et de vivres et l'adjonction de nouvelles troupes conduites par lui en personne

che. (Ms. de la Bibl. roy., n° 7188 [6], fol. 16, et *Livre de la Conqueste*, p. 501, Appendice, tom. I.)

en Syrie, il avait cherché à obtenir d'eux de se détourner de leur voyage pour venir le replacer sur le trône de Constantinople, restauration qu'il leur représentait comme devant être appuyée par tous les Grecs. Cette proposition avait donné lieu à de vifs débats parmi les croisés, les uns déclarant que leur vœu leur interdisait de songer à une autre expédition que celle de Syrie, les autres prétendant que l'expédition de Constantinople ne faisait que rendre plus facile, à ces conditions, l'expédition de Syrie. Les plus exclusifs dans leur piété prirent le parti de se retirer de l'armée pour rentrer en France ou se rendre directement à Jérusalem; les autres, qui formaient la masse de l'armée, firent voile avec Alexis pour Constantinople. Là, ils avaient trouvé beaucoup plus d'obstacles qu'ils ne le pensaient à assurer la restauration du jeune Alexis; mais enfin leur bravoure héroïque avait triomphé de toutes les difficultés. Constantinople avait été prise d'assaut, Isaac avait été délivré de sa prison et replacé sur le trône avec son fils le jeune Alexis, et ils envoyaient à leurs amis de Syrie, comme un trophée, la chaîne brisée du port de Galata, en s'excusant auprès d'eux de ne pas les avoir rejoints, et faisant valoir comme compensation de ce retard les avantages de ce premier succès : l'Église grecque soumise à l'Église romaine, les sommes considérables et les approvisionnements fournis par le jeune Alexis, et le renfort de troupes

impériales que le jeune empereur devait conduire avec eux en Syrie. Ils engageaient donc leurs amis à les attendre avec confiance en Terre-Sainte. Toutefois ils ne leur laissaient pas ignorer les conflits qui, déjà à plusieurs reprises, s'étaient élevés entre eux et les Grecs, et ils priaient les plus aventureux d'entre eux de venir se joindre au grand corps d'armée campé sous Constantinople, afin de terminer plus sûrement tous les débats et marcher ensuite ensemble, plus unis et plus formidables, à la conquête des saints lieux.

Parmi les pèlerins de la Terre-Sainte, le plus grand nombre n'aspirait qu'à rentrer dans ses foyers ; ils avaient subi de grands dangers et de longues souffrances ; ils avaient été témoins de la corruption profonde des Francs de Syrie ; ils avaient vu l'impossibilité, dans le chaos de tant de volontés discordantes, de reconstituer un royaume puissant et uni ; leur vœu était accompli ; leurs fautes passées étaient couvertes par les indulgences, chèrement payées par tant de travaux ; leur foi et leur zèle religieux se refroidissaient chaque jour, à mesure que le besoin de revoir leur patrie et leur famille devenait plus ardent ; ils prirent passage sur les bâtiments disposés pour ces sortes de voyages et firent voile pour la France. On comptait surtout dans ce nombre les croisés des classes moyennes et inférieures, les bourgeois des villes et des villages que les prédications et l'exemple avaient entraînés hors

de leurs habitudes domestiques et de leurs goûts paisibles, et qui n'avaient pas hésité à sacrifier leurs biens terrestres pour se jeter dans une guerre sainte qui leur assurait les biens célestes. De ce nombre aussi étaient quelques hauts seigneurs mûs par une foi ardente, tel que fut ce Simon de Montfort, qui s'était déjà séparé des siens au moment de l'entreprise de Zara, parce qu'elle n'était pas conforme à son vœu et était blâmée par le légat, et qui depuis prouva la rigueur impitoyable de sa foi et plus encore de son ambition et de sa cruauté dans la guerre contre les Albigeois.

Quelques-uns des hauts barons, qui avaient leurs parents et alliés dans l'armée partie de Venise, se montrèrent plus accessibles à leurs prières. C'étaient surtout les hauts barons et chevaliers des provinces du nord et de l'ouest de la France, Thierry de Tenremonde, Renaud de Montmirail, les frères du châtelain de Saint-Omer, Hugues et Raoul, dont le dernier était seigneur de Tibériade, Étienne du Perche et beaucoup d'autres du centre de la France. Ils s'embarquèrent pour rejoindre le camp des croisés devant Constantinople. Mais quand ils arrivèrent, tout avait changé d'aspect : la ville impériale avait été prise une seconde fois par les Francs; un empereur latin, le comte Baudoin de Flandres, avait été élu à l'empire; les provinces avaient été partagées entre les croisés; il ne s'agissait plus de poursuivre le voyage en Terre-

Sainte, mais de conserver l'empire qu'on venait de conquérir, et d'acquérir ainsi, disait-on, de nouveaux moyens de secourir la Terre-Sainte[1]. Les divers seigneurs entre lesquels avaient été réparties les provinces grecques venaient de se séparer avec leur propre cortége pour aller reconnaître le territoire qui leur était échu, et le nouvel empereur était demeuré dans sa capitale avec un petit nombre de troupes. L'arrivée de ces croisés illustres de Syrie était un renfort d'autant mieux accueilli qu'il était moins attendu. Ceux des chefs principaux qui consentirent à entrer dans les vues des conquérants et à prêter leur appui pour la consolidation du nouvel établissement, en furent récompensés par de bons fiefs. Étienne du Perche entre autres obtint le duché de Philadelphie en Asie.

Avec eux s'était autrefois embarqué de France pour la Syrie, sous l'amiral Jean de Nesle, châtelain de Bruges, le jeune Geoffroi de Ville-Hardoin, qui, à l'appel du curé Foulques de Neuilly, avait abandonné, comme son oncle, sa terre de Champagne pour l'épée et le bourdon de pèlerin. Avec eux aussi il quitta la Syrie, mais dans l'intention de rentrer sans délai dans ses terres de Champagne avec ceux des gens de ses domaines qui l'avaient accompagné dans son pèlerinage en Terre-

[1] Voyez la lettre d'Innocent III à Théodore Lascaris, dans laquelle sont présentées ces excuses des Latins. (Baluze, l. XI, t. II, p. 158.)

Sainte. Il fréta ses bâtiments à part et se dirigea vers la France. La fortune lui réservait d'autres destinées, et ce n'était pas ses terres de famille qu'il devait désormais régir.

La force des vents força ses bâtiments à dévier de leur route et les poussa vers l'île Sapienza et les côtes occidentales du Péloponnèse. Il se vit forcé de chercher un abri derrière l'île Sapienza, dans le port de Modon [1]. Cette ville avait été, dans le siècle précédent, démantelée par le doge vénitien Domenico Michieli, à son retour de la Terre-Sainte, pour punir les pirates qui infestaient ces mers [2], et y trouvaient leur abri derrière l'île Sapienza. Pendant que Geoffroi stationnait dans le port de Modon pour y réparer ses dommages de mer, renouveler ses approvisionnements et se mettre en état de continuer sa route vers son pays de Champagne, il apprit des gens du pays les détails de tout ce qui venait de se passer : le meurtre du jeune empereur Alexis par Mourtzouphle, la seconde prise de Constantinople par les Francs, le partage fait entre eux

[1] Lors avint une aventure el païs, que Joffrois de Ville-Hardoin, ki iert niés Joffroi de Roumenie mareschal de Champaigne, fu meus de la terre de Surie avoec celui passage qui venus iert en Constantinoble. Si l'amena vent et aventure au port de Michon. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[2] Car li Venitien jadis l'avoient pris et desroupée, pour ce que li coursaire y conversoient et faisoient moult grand domage à leurs vaissiaux quand il passoient là. (*Livre de la Conqueste*, p. 41.)

de l'empire grec, l'élection de Baudoin, comte de Flandres, à l'empire, la cession du royaume de Salonique à Boniface de Mont-Ferrat, et la haute suprématie dont était investi son oncle, Geoffroi de Ville-Hardoin, premier conseiller de l'entreprise, suprême modérateur après la victoire, ami particulier de Boniface de Mont-Ferrat, hautement considéré par l'empereur et par les chefs croisés, et qui à la dignité de maréchal héréditaire de Champagne, venait de réunir celle de maréchal héréditaire de l'empire greco-latin, ou de Romanie, avec le choix de deux grands fiefs dans le royaume de Salonique, celui de Messinopolis en Thrace ou celui de Serrhès en Macédoine [1]. Un succès aussi rapide avait abattu tous les esprits et découragé toutes les résistances jusqu'aux dernières limites de l'empire grec. Un petit nombre d'hommes aventureux parmi les vaincus s'étaient jetés en Asie, à la suite des chefs impériaux, pour y former à Magnésie et à Trébizonde le noyau d'un nouvel empire grec; d'autres cherchaient sur les débris de la fortune publique à se créer une fortune particulière, en se hâtant d'offrir leur assistance au vainqueur.

Déjà avant l'arrivée des Français, l'intégrité de

[1] Lors donâ li marchis à Joffroi de Ville-Harduin, le mareschal de Romenie et de Champaigne, la cité de Miessynople et toutes les apartenances, u celi de la Sere, laquelle qu'il ameroit mius. Et chil en devint ses hom liges, sauve la féauté de l'empereour. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 271.)

l'empire bysantin avait été profondément entamée. Dans la partie asiatique de l'empire, les sultans seljoucides avaient envahi peu à peu les provinces orientales, et dès la fin du onzième siècle avaient conquis la meilleure partie de l'Asie mineure. Sur la fin du siècle qui venait d'expirer, en 1191, Richard Cœur-de-Lion avait conquis l'île de Chypre sur le toparque impérial Isaac Comnène, et l'avait donnée à Guy de Lusignan. Dans la partie européenne les déchirements n'avaient été ni moins profonds ni moins dangereux. En Bulgarie, Pierre Asan, descendant des anciens souverains vlaques du pays, avait dès 1186 soustrait sa nation à la domination oppressive des empereurs grecs. Son beau-frère, Jean Asan, le Johannice des chroniques contemporaines, qui lui avait succédé, avait soumis prudemment son royaume à l'Église de Rome, et au mois de mars 1204, un mois avant la prise de possession de Constantinople et de l'empire par les Francs, il avait reçu d'un cardinal, envoyé à cet effet par Innocent III, l'onction royale et la protection du Saint-Siége. L'Épire, ainsi que Corfou et les autres îles de cette côte, avait été violemment saccagée par le roi normand Guillaume de Sicile, et les chefs impériaux eux-mêmes avaient tâché dans leur intérêt personnel de profiter de cet ébranlement. La déconsidération générale dans laquelle étaient tombés les empereurs de la maison Ange par les dissensions de famille au milieu desquelles ils périssaient

tous d'une mort funeste par les mains de leurs plus proches parents et successeurs, invitait à une défection les ambitions chancelantes. Aussi l'Acarnanie et l'Étolie avaient été presque entièrement soustraites à l'autorité impériale par ceux mêmes qui étaient, au nom des empereurs, chargés de ces gouvernements importants, les Sennacherim, les Mélissène et une branche des Comnène déjà pourvue auparavant du gouvernement du Péloponnèse. Enfin le Péloponnèse était déchiré aussi par les ambitions locales. Dans la partie la plus méridionale, la Messénie, les Mélissène, qui y possédaient de vastes propriétés, cherchaient à habituer cette province à l'autorité absolue de leur domination. La vallée de l'Eurotas et toute la Laconie [1] étaient dominées par un petit chef ambitieux, Léon Chamariotis. En Argolide, Léon Sgure, dont le père avait usurpé le gouvernement de Nauplie, s'y était perpétué à son tour par la violence [2]; puis, son ambition grandissant avec les progrès de l'anarchie générale, comme les torrents, dit Nicétas, s'enflent et grandissent à la suite des pluies d'orage [3], il s'était d'abord emparé d'Argos placée sous sa main, puis de la ville de Corinthe et de sa citadelle, avait passé l'isthme de Mégare et menaçait même

[1] Nicétas Choniates, p. 841. Édit. de Bonn.
[2] Nicétas Choniates, p. 800.
[3] Ὡς οἱ χείμαῤῥοι τοῖς ὄμϐροις καὶ τοῖς βιαίοις τὰ κύματα πνεύμασι. (Nicétas Choniates, p. 800.)

l'Acropolis d'Athènes, qu'avait pu seul sauver son courageux archevêque, Michel d'Iconium, frère[1] de l'historien Nicétas.

La prise de Constantinople par les Francs n'avait fait qu'ajouter à l'anarchie des provinces éloignées. Jean Asan, roi de Bulgarie, avait d'abord offert son alliance aux nouveaux conquérants; mais rejeté dédaigneusement par l'empereur Baudoin, il avait appelé ses Bulgares aux armes. Michel Comnène, homme aussi souple qu'habile, qui avait gagné la confiance de Boniface de Mont-Ferrat, auquel il avait offert avec empressement des conseils et une assistance si utiles de la part d'un homme aussi bien informé sur les lieux et sur les personnes, n'avait pas tardé à tourner à son profit l'autorité même déléguée par les Francs, et il se préparait une principauté puissante dans les provinces d'Étolie, d'Acarnanie et d'Épire[2]. Un autre chef grec avait pris position dans la partie la plus montueuse de la Thessalie, dans le Pinde et la Mégalo-Vlachie[3].

[1] Nicétas Choniates, p. 800.

[2] Similiter quidam Michaelis, dùm missus fuisset versùs Durachium, in partibus illis se ducem fecit de consensu Græcorum. (Alberic, pag. 441.) Et uns autres Grius, qui estoit apielés Michalis, et iert venus avoec le marchis de Constantinoble et estoit molt bien de lui, si se parti de lui que il n'en sot mot; et s'en ala à une cité que l'on apele l'Arthe (Arta), et prist la fille d'un riche Griu (Melissène) ki tenoit sa terre de par l'empercour et se saisi de la terre. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 249.)

[3] Nicétas Choniates, p. 841.

Beaucoup d'autres s'emparaient çà et là des villes et lieux fortifiés, et, au lieu de s'unir entre eux pour résister aux Francs, ils se tendaient des embûches réciproques, et parfois pactisèrent avec les nouveaux maîtres francs, dans le but de se perpétuer au moins dans la jouissance d'une partie du pouvoir qu'ils s'étaient attribué au détriment de leur pays [1].

L'arrivée de Geoffroi de Ville-Hardoin le jeune dans un port de la province de Messénie, si éloignée du centre de l'empire, et dans un tel moment de désordre, fit naître dans l'esprit d'un de ces Grecs ambitieux qui se disputaient les lambeaux de leur patrie, l'idée de s'associer avec lui dans le dessein de consolider et d'agrandir son propre pouvoir, en aidant son nouvel allié franc à se créer aussi une seigneurie à côté de la sienne. Les historiens du temps ne donnent pas son nom [2]; mais l'ensemble des faits m'autorise à croire que c'était un des membres de la famille Mélissène, possessionnée dans cette même province de Messénie sur le ter-

[1] Nicétas Choniates, p. 840 et 841.

[2] Et uns Grieus, qui molt iert sires dou païs, le sot. Si vint à lui, et l'ounera molt, et li dist : « Biaus sire, li Franc ont conquise Constantinoble et fait empereour. Si tu te voloies à moi accompaignier, je te porteroie molt boine foi ; et conquerriesmes ensamble de ceste terre assés. » Ensi se jurèrent ensamble entre Joffroi de Ville-Hardoin et li Grius, et conquirent grant partie de la terre. Et trouva Joffrois molt boine foi où Griu. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

ritoire de laquelle était débarqué le jeune croisé français, et qui, pour rester maître de l'intérieur de la riche Messénie, consentait à laisser à Geoffroi de Ville-Hardoin une partie du littoral occidental, en l'aidant à pousser ses conquêtes sur cette côte jusque dans les plaines d'Élide. Le jeune croisé franc accepta les propositions du Grec. La conquête des plaines d'Élide et la soumission complète des plaines de Messénie, déjà dominée par l'influence des Mélissène, ne fut, grâce à cette alliance, ni longue ni difficile. Les deux associés se partagèrent fort paisiblement les villes et les terres; et Geoffroi, ajournant indéfiniment son projet de retour en France, se décida à former pour lui et les siens un établissement permanent dans le pays. La possession du port de Modon, en présence des côtes d'Italie, semblait donner une sécurité de plus à sa conquête. Tant que vécut le Grec allié de Geoffroi, la bonne harmonie ne fut pas troublée entre les Francs et les Grecs, et les chevaliers français jouirent tranquillement de leur modeste conquête, et s'y fortifièrent. Mais un an était à peine écoulé, que leur associé grec mourut [1]. Son fils fut loin de conserver les mêmes sentiments d'affection pour les Français. Soit qu'il se fût encouragé au bruit des dissentiments qui avaient déjà éclaté dès les premiers jours

[1] Mais, ensi come les aventures aviennent si come Dieu plaist, maladie prist au Griu, dont il morut. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

entre l'empereur Baudoin et le roi de Salonique Boniface, soit que le séjour d'étrangers, fiers de victoires si faciles, commençât à lui peser, il se révolta contre Geoffroi, et provoqua les habitants des châteaux forts occupés et réparés par les Français à se révolter avec lui contre eux [1].

Geoffroi sentit qu'avec les seules forces des hommes de ses domaines il était hors d'état de se maintenir, malgré les habitants du pays, dans ces provinces éloignées du centre de la domination franque. A ce moment même il apprit qu'un corps de l'armée franque qui avait traversé la Thessalie s'avançait vers l'Attique et l'isthme de Corinthe [2]. Bientôt la nouvelle lui arriva que ce corps imposant de croisés avait dépassé l'isthme, tourné l'Acro-Corinthe, dont il n'avait pu chasser Léon Sgure qui s'y était jeté après avoir échoué aux Thermopyles, et qu'ils campaient sous les murs de Nauplie [3]. Réunissant donc sur-le-champ autant d'hommes

[1] Et li fils au Griu se revela contre Joffroi de Ville-Harduin et l'outra. Et tornèrent li castiel que il avoit conquis contre lui. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[2] Sur la fin de 1205. Le texte grec du *Livre de la Conqueste* dit que Guillaume Champ-Litte arriva en Morée pour la conquérir avec Geoffroi de Ville-Hardoin un an après la prise de Constantinople :

Μὲ τοῦ πιασμοῦ τῆς Κωνσταντινουπόλης
Χρονον ἕνα καὶ μοναχὸν ἦλθε ὁ καμπανέσης
Νὰ κουγκεστήσῃ τὸν Μωραίαν. (Vers 176 et suiv.)

[3] Puis oï dire que li marchis séoit devant Naples. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

d'armes qu'il put en rassembler sans dégarnir tout à fait Modon, son point d'appui et l'asile de ses vaisseaux, il traversa à cheval la Messénie et les monts d'Arcadie, et après six jours de marches difficiles au milieu d'un pays étranger et secrètement ennemi[1], il arriva dans l'Argolide, où il trouva en effet le corps de l'armée franque placé sous le commandement du roi-marquis Boniface de Mont-Ferrat[2], ami particulier de son oncle le maréchal.

Le nouveau roi Boniface avait été longtemps retenu dans les provinces de Thrace et de Macédoine par ses discussions de suprématie féodale avec l'empereur Baudoin avant de venir prendre possession réelle du royaume qui lui était échu en Europe, en échange des provinces grecques d'Asie son lot primitif. Un traité d'accord avait enfin été conclu entre eux par l'intervention des principaux chefs de l'armée[3] et en particulier de leur ami commun le maréchal de Champagne[4], et

[1] Et il, à tant de gent come il pot avoir, s'en alla encontre lui. Et chevaucha, par bien grant perill, sis journées parmi la terre. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[2] Et vint à l'ost ù il fu volontiers veus et molt houneres dou marchis et des autres qui i estoient. Et il fu bien drois, car molt fu preus et vaillans. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[3] « Fai avant aporter la chartre que li marchis eut de l'empereour Bauduin, qui faite fu par le comun assentement des hauts barons qui por cest atirement furent esleu. » (Henry de Valenciennes, p. 283.)

[4] Tant travella Joffrois li mareschaus de Champaigne, à

Boniface, après s'être installé dans Salonique sa capitale, était parti pour compléter la conquête des provinces situées au delà de l'Olympe, la Thessalie et les autres contrées à lui inconnues de la Grèce antique qui devaient faire partie de son royaume. Sous lui marchaient non-seulement ses Lombards, mais la majeure partie des chevaliers allemands d'outre-Rhin [1], tels que le comte Berthold de Katzenellenbogen, un bon nombre de braves chevaliers de Bourgogne, de Champagne et des autres provinces de France [2], tels que Jacques d'Avesnes, Gui de Colemi, le sire de Montigny, Othon de La Roche, Guillaume de Champ-Litte, qui s'étaient particulièrement attachés à lui lorsque, avant l'élection de Baudoin à l'empire, il exerçait les fonctions de chef suprême de l'armée des croisés, et ceux des chevaliers du Midi que sa réputation chevaleresque avait attirés auprès de lui. De ce nombre était le troubadour Rambaud Vaqueiras,

l'aie de Dieu et des barons qui estoient au consel au marchis de cui il estoit molt amis, que li marchis li asseura que il s'en meteroit ou duc de Venise et ou conte Loys de Blois et en Cuenes de Biethune et en Joffroi le mareschal, qui bien savoient la convenence d'aus deus. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 247, col. 2.)

[1] Et la graindre partie de tous chiaus de l'empire d'Alemaigne qui se tenoient à lui. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 247, col. 2.)

[2] Bonifasses li marchis de Montferrat... qui ot une partie de la boine gent avoec lui. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 247, col. 1.)

qu'il avait fait chevalier et auquel il avait donné dans le royaume de Salonique de riches fiefs, qui ne l'empêchaient pas de regretter le plus heureux temps où il offrait avec succès ses hommages à la sœur du marquis de Mont-Ferrat. Un chant composé par lui à cette occasion fait bien connaître les sentiments qui les animaient tous. « Je suis ici, dit-il, entre les Latins et les Grecs, et le marquis qui m'a ceint l'épée va guerroyer les Vlaques et les Thraces... Tous les jours je vois belles armes, bons chevaliers, batailles, siéges de villes et machines battre tours et murailles. Rien n'y parle d'amour; mais je vais quérant, vêtu d'un riche harnois, guerres, débats et tournois pour m'enrichir par les conquêtes... Nous avons fait des empereurs, des rois et des ducs, nous avons forcé des châteaux en Asie, pris des Turcs et des Arabes, et ouvert tous les chemins de Brindes au Bras-Saint-George; je vois le marquis honoré et heureux, ainsi que le Champenois et le comte Henry de Saint-Paul; je vois qu'on porte appui à la fois à Constantinople, à Salonique, à l'île de Monçon (la Morée); jamais certes nulles gens n'obtinrent tant d'honneurs et de terres... Mais à quoi me sert d'avoir ici grandes terres et grand avoir? Si ma puissance s'est accrue, le chagrin s'est accru aussi, puisque je suis éloigné de ma dame, et je sais que plus ne me viendra joie[1]. »

[1] Parnasse Occitanien, t. I, p. 73.

Ce corps d'armée était peu nombreux sans doute, mais il était composé de chevaliers d'une bravoure éprouvée, que leurs récents succès avaient remplis d'une ferme confiance en eux-mêmes, en même temps que l'éclat de ces victoires agissait sur la vive imagination des Grecs, et faisait voir en eux plus que des hommes. C'était comme une nouvelle race de centaures qui venait, après bien des siècles, dominer encore une fois ces belles vallées de Thessalie où on raconte dans les cabanes les merveilles des centaures antiques, merveilles éternisées par les chefs-d'œuvre de l'art grec dans son plus beau temps. Léon Sgure était accouru de Nauplie et de Corinthe[1], et, se flattant de l'espoir d'une victoire complète et peut-être d'une couronne impériale, dont le rapprochait le mariage qu'il venait de contracter avec Eudoxie, fille d'Alexis, il avait pris position sur les collines boisées des Thermopyles et sur le Callidrome qui domine les défilés[2] par où les armées pénètrent de la Locride Opuntienne et de la Thessalie en Doride et en Béotie, et, se prévalant de sa connaissance du pays, il gardait

[1] Lors se comencha la terre et li païs à rendre au marchis, et grant partie venir à son comandement, fors seulement uns Grius, haus hom, que on apieloit Le Sgur; et chil ne vaut ains venir à son comandement, car il estoit saisi de Chorinthe et de Naples qui sont sour mer, doi cités des plus fors del monde. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 249.)

[2] Καὶ τὸ ἐπικρεμάμενον ταύταις σκιόεν ὄρος καὶ ὑψιλοκόρυμβον. (Nicétas, p. 805.)

avec soin tous les défilés par où il pouvait leur disputer l'entrée dans la Grèce méridionale [1]; mais en vain voulut-il faire passer ses sentiments belliqueux dans le cœur de ses compatriotes et les exciter à la résistance, il ne put agir sur des volontés qui se portaient au-devant du plus puissant [2]. Malgré le petit nombre de ses chevaliers comparés à la multitude des habitants des provinces envahies, malgré même la désunion inévitable entre des hommes de nations, d'habitudes et de passions si diverses que l'étaient les chevaliers et soldats de l'armée d'invasion, le roi-marquis se fit voie sans difficulté et fut accueilli en Béotie avec le même empressement que l'est un père de famille qui revient parmi les siens après une longue absence [3]. Le courageux archevêque d'Athènes, Michel d'Iconium lui-même, qui avait si fièrement fait face à Léon Sgure, crut devoir cette fois céder à l'invasion des Francs comme à un décret fatal, et, voyant toutes les provinces de l'empire se placer sans résistance sous l'ombre de la lance des Francs [4], il rendit l'Acropolis d'Athènes au roi-marquis et se réfugia tristement en Asie. Athènes reçut donc garnison franque et fut donnée en fief par Boni-

[1] Nicétas, p. 805.
[2] Rambaud de Vaqueiras dit, dans son langage précis, qu'ils avaient le cœur au talon pour mieux éperonner et fuir. (Ms. 7225, p. 181.)
[3] Nicétas, p. 805.
[4] Τὴν σκιὰν ὑπιούσης τοῦ λατινικοῦ δόρατος. (Nicétas, p. 805.)

face, ainsi que la Thèbes de Cadmus, au Bourguignon Othon de La Roche[1], un des membres les plus hauts de son conseil[2]. L'Eubée se hâta de tendre des mains suppliantes au marquis[3], et de se soumettre à une armée plus impétueuse, dit Nicétas, que ne le sont les courants de l'Euripe[4]. Sur le pont qui réunit cette grande île au continent de la Béotie et de l'Attique, Boniface fit sans retard construire un château-fort, dont les débris s'y voient encore aujourd'hui servant de soubassement au fort élevé par d'autres conquérants, et qui était destiné à prémunir sa conquête contre les affections mobiles de ses habitants[5]. Le Flamand Jacques d'Avesnes, le Bourguignon Gobert et le Véronais Ravan dalle Carcere[6] reçurent chacun en fief le tiers de cette île divisée dans sa longueur, et aussitôt après en avoir pris possession ils rejoignirent le corps d'armée de Boniface, qui, rapide comme le vol d'un aigle, franchissait, malgré les

[1] Et Othes de La Roche qui sires en estoit (de Thèbes), a cui li marchis l'avoit donée. (Geoffroi de Ville-Hardoin, pag. 293, col. 2.)

[2] Othes de La Roche qui plus haus estoit del conseil au marchis. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 247, col. 2.)

[3] Nicétas, p. 805.

[4] Nicétas, p. 806 : Εὐροωτέρῳ τοῦ Εὐρίπου στρατεύματι.

[5] Nicétas, p. 806.

[6] Alia que tenetis in insulâ Negropontis à nobili viro Ravano et bone memorie Jacobo de Avennis et Goberto vobis piâ devotione concessâ. (Lettre d'Innocent III, édit. de Baluze, liv. XIII, p. 480.)

efforts de Léon Sgure, les défilés de Mégare et arrivait au delà de l'isthme, au pied de l'Acro-Corinthe, où s'était, dit Nicétas, retiré Leon Sgure comme une bête farouche ou un serpent dans son antre [1]. C'eût été une longue et rude entreprise de vouloir le débusquer d'une aussi forte position. Boniface se contenta de laisser un corps d'observation échelonné sur la colline voisine, sous les ordres de Jacques d'Avesnes [2], et il continua sa route vers Argos et Nauplie. La ville d'Argos est en plaine, et éloignée à quelque distance de sa forteresse qui a remplacé l'antique Larisse [3]. La ville fut aisément occupée ; mais la forteresse fut d'un accès plus difficile. On se contenta de laisser quelques hommes pour protéger la ville contre une sortie des gens de la forteresse, et on marcha par l'antique Tyrinthe sur Nauplie. La ville était munie d'une bonne forteresse bâtie sur un rocher qui s'élève au-dessus du port, et un second château-fort, le Palamède, construit sur la montagne qui domine à la fois l'étroite route de Pronia, la ville, res-

[1] Nicétas, p. 89 : Ὡς ἐς ἄντρον λάσιος θὴρ ἢ ὡς ὄφις ἑρπυστὴς εἰς χειάν.

[2] Jacquemes d'Avesnes retenoit le siége de Corinte, si come li marchis li avoit laissée. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[3] La forteresse dont les ruines couvrent aujourd'hui la montagne qui domine Argos est d'une époque plus récente. Elle fut bâtie sur la fin du xiv[e] siècle par Guy d'Enghien, un des barons d'Argos, issu des ducs d'Athènes de la maison de Brienne.

serrée entre ses flancs et la mer, et l'entrée de la baie, offrait, comme l'Acro-Corinthe, de grandes difficultés à surmonter. Ce fut au moment où le roi-marquis était occupé du siége de Nauplie que lui arriva Geoffroi de Ville-Hardoin [1].

Sa bravoure était connue de toute l'armée, et on sentait surtout à ce moment le besoin de chefs intrépides. Aussi Boniface fut-il charmé de le voir auprès de lui et lui offrit-il des seigneuries [2] s'il voulait rester sous son étendard. Geoffroi avait jeté ses vues ailleurs. Séduit par la facilité d'établissement qu'il avait trouvée dans les fertiles provinces de Messénie et d'Élide, il voulait s'y créer à lui-même par la conquête une haute seigneurie, et c'était pour recruter des alliés puissants qu'il était venu dans ce même camp. Son ami Guillaume de Champ-Litte [3], surnommé le Champenois en souvenir de son grand-père Hugues Ier, comte de Champagne, avait accompagné Boniface jusqu'à Nauplie. Geoffroi lui proposa de réunir leurs forces, de marcher ensemble sur un riche pays dont

[1] Li marchis Bonifasses de Montferrat sist à Naples ù il ne pot riens faire, car trop estoit fors, et i greva molt son gent. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[2] Li marchis li vaut assés donner tierre et avoir, por chou que il remansist avoec lui, et il n'en vaut point prendre. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252, col. 1.)

[3] Ains parla à Guillaume de Chan-Lite qui molt estoit ses amis... Et chil qui molt le crut et ama. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

les côtes maritimes sont placées vis à vis des côtes maritimes d'Italie, le littoral d'Élide, qu'on trouve pour la première fois à cette époque désigné sous le nom de Morée [1]; il lui en promit la conquête facile et s'offrit à le reconnaître comme son seigneur, à recevoir de lui les terres qu'ils conquerraient ensemble et à lui en faire hommage lige [2]. Cette proposition plut fort à Guillaume de Champ-Litte, qui consulta Boniface de Mont-Ferrat, sous la souveraineté duquel avaient été placées toutes les terres qui s'étendent depuis la chaîne de l'Hémus jusqu'à la pointe méridionale du Péloponnèse [3]. Un royaume composé de la Thrace, de la Macédoine et de la Thessalie, s'appuyant au nord sur

[1] Et li dist : « Sire, je vieng d'une terre qui molt est riche, que on apèle la Mourée. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.) Voy. mon *Mémoire géographique sur la principauté française de Morée.*

[2] « Prenés de gent chou que vous en poés avoir ; si vous partés de ceste ost et venés ; et le conquerons par l'aïe de Dieu..... Et chou que vous m'en vaurrés donner de la conqueste, je le tenrai de vous. Si en serai vostre hons liges. » (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[3] Voy. l'acte de partage. C'était encore ce que réclamait plus tard le comte de Biandrate au nom de Demetrius, fils du marquis Boniface de Mont-Ferrat. « Nostre consaus si nous apporte que nous volons avoir toute la tierre de Duras dès chi à la Maigre (Macri), et toute la terre Largut (Léon Sgure), et quanques il i appent, et toute l'ille de Grèce (le Péloponnèse). Si volons avoir Chorinthe, et ke Michalis et tout si baron nous face homage. Si volons avoir la Verre (Beroë) et la Ferme (Serrhès) et toute la terre dusques à Phinepople (Philippopolis). Voy. Henry de Valenciennes, p. 283.

l'Hémus et ses versants qui le protégeaient contre le roi de Bulgarie; au couchant sur la chaîne du Pinde qui le séparait du nouveau despote d'Arta, d'Étolie et d'Epire; au midi sur la chaîne de l'Othrys et un peu au delà sur les Thermopyles qui le séparaient d'un pays fort remuant, fort long à soumettre d'après ce que lui faisait présager la résistance de l'Acro-Corinthe, de la forteresse d'Argos et de celle de Nauplie, sembla à Boniface composer un état compacte et plus facile à retenir immédiatement sous sa main. Il savait d'ailleurs qu'il aurait à lutter au nord contre le roi Jean de Bulgarie, et ne voulait pas se jeter au midi dans des siéges de ville dont le terme était incertain. Il crut donc convenable de renoncer à la conquête des terres qui lui étaient dévolues par l'acte de partage au sud des Thermopyles, et céda à Guillaume de Champ-Litte et à son ami Geoffroi de Ville-Hardoin non-seulement le droit de conquérir [1] les plaines du littoral de l'Élide et de la Messénie opposé aux côtes de Pouille [2], mais encore tout le reste du pays situé au delà de l'isthme de Corinthe, c'est-à-dire l'ancien Péloponnèse, et de plus

[1] Et ala au marchis : si li dist ceste chose ; et li marchis li otria que il i alast. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252, c. 2.)

[2] Après li rendi-on (à Boniface) grant terre sur la marine devers Puille, qu'il dona au Champenois, que puis tint Joiffrois de Ville-Harduin. (Ms. de la Bibl. roy. f. Cangé, 9, t. I, p. 491, Appendice du *Livre de la Conqueste*.

toute la Grèce continentale, des Thermopyles au golfe de Lépante, en y comprenant l'île d'Eubée contiguë au territoire de la Béotie [1]. Dans ce dernier lot, c'est-à-dire la Grèce continentale et l'Eubée, étaient comprises les seigneuries déjà nominalement constituées, sous réserve d'hommage aux rois de Salonique, et Boniface transféra cet hommage aux princes, quels qu'ils fussent, du nouveau pays à conquérir, et d'abord à Guillaume de Champ-Litte. Ces seigneuries déjà occupées en partie étaient : la seigneurie de Bodonitza dans les Thermopyles, qui prit le nom de marquisat de Bodonitza quand elle devint la dernière seigneurie de cette marche, et qui était tombée en partage à un seigneur du Berry, le sire de Pellevoisin [2]; les trois seigneuries tiercières de l'Eubée; les seigneuries d'Athènes et de Thèbes réunies, qui depuis portèrent le nom de duché d'Athènes, s'étendant jusqu'au défilé de Mégare et se prolongeant au delà d'Égosthène et de Livadostro sur la côte continentale du golfe de Corinthe, et la seigneurie, depuis comté de Salona, qui

[1] Dans un Mémoire de 1350, sur les droits du roi de Majorque comme héritier des Ville-Hardoin en Morée, on lit : « Insula Nigropontis est de jure et de facto sub principatu Achaie, que est tenentie 300 miliariorum, sicut insula Majoricarum. » Un Cartulaire de 1392 (*Éclaircissements*, p. 298) mentionne aussi parmi les hommages des barons dus aux princes de Morée, *la villa de Négrepont*.

[2] Guilelmus, marchio Pelavicinus. (Baluze, Lettres d'Innocent III, l. XIII, tom. II, p. 477.) Élias Cairels l'appelle Guy.

s'étendait jusqu'au pied du Corax et très-près de Lépante. L'Étolie et l'Acarnanie, déjà occupées de fait par Michel Comnène, qui constitua peu à peu de ce côté le despotat d'Arta, étaient en dehors des limites données à cette principauté qui, de ce côté, partant du golfe de Corinthe au-dessous du monastère de Varnakova, suivait la chaîne du Corax, embrassait toutes les montagnes qui forment le groupe du Parnasse, traversait la haute vallée de Colouri qui sépare le mont Oxas de l'Œta, longeait la chaîne du mont Œta vers l'ouest en passant par sa crête, et allait par le haut du passage des Thermopyles aboutir au golfe de Lamia[1].

S'étant ainsi déchargé sur Guillaume de Champ-Litte et sur Geoffroi de Ville-Hardoin de tout soin d'étendre la conquête franque de ce côté de l'Othrys, Boniface ne songea plus qu'à retourner dans son royaume. Dès le retour de la belle saison, au mois de mars ou d'avril 1206, il leva le siége de Nauplie, place trop forte pour que lui et ses alliés eussent pu s'en rendre maîtres sans perdre beaucoup de temps et d'hommes, et se dirigea d'abord sur Argos pour y dégager les hommes qu'il y avait laissés, puis sur Corinthe pour se réunir à Jacques

[1] Ce fut là précisément la seconde ligne de frontières proposée pour la Grèce dans la conférence de Londres. (Voy. *Papers relative to the affairs of Greece*, 1826-1828, London, 1836, in-8°, p. 497 et suiv.)

d'Avesnes, auquel il en avait confié le siége. Il était temps qu'il arrivât, car ce petit corps était gravement compromis. Léon Sgure, qui était retiré dans la citadelle, avait profité du trop de confiance des Français en eux-mêmes [1]. Pendant la nuit il était descendu de l'Acro-Corinthe sur la ville, où les Français avaient déposé leurs malades, et où ne se trouvaient qu'un petit nombre d'hommes hors de leur garde et déjà endormis, et en fit un grand carnage [2]. Une autre fois il les surprit par une sortie impétueuse, et pénétra jusqu'à leurs pavillons avant que les chevaliers eussent eu le temps de faire lacer leur armure, et il en tua un bon nombre ; mais Jacques d'Avesnes sauva son petit corps d'armée par sa bravoure [3]. Quoique grièvement blessé à la jambe [4], il en imposa à Léon Sgure, qui fit retraite dans sa forteresse. La présence du roi-marquis était un renfort redoutable, mais il ne crut pas devoir continuer le siége de Corinthe, non plus que Geoffroi de Ville-Hardoin et Guillaume de Champ-

[1] Il ne cuidoient mie que cellui Sguro eust tel hardement d'issir hors du chastel. (*Livre de la Conqueste,* p. 37.)

[2] Et i perdirent assés de bone gent qui gisoient malades, et autres qui dormoient segurement en leurs lis, à la segurté du lieu. (*Livre de la Conqueste*, p. 37.)

[3] Et bien li portèrent tiesmoing chil qui là furent, que par son bien faire furent rescous. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 253.)

[4] Et si i fu navrés Jaqueme, qui estoit chievetains, en la jambe molt durement. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 253.)

Litte qui l'y avaient accompagné avec les leurs. Il resta à peine là trois jours, prit congé des chevaliers français qui restaient avec Champ-Litte[1], et prenant sa route par les Thermopyles, il traversa la Thessalie et rentra en toute hâte à Salonique, pour marcher de là à la rencontre du roi de Bulgarie, qui menaçait ses provinces septentrionales.

[1] Si ne demora pas trois jours qu'il print congié et s'en revint à Salonique en son païs. (*Livre de la Conqueste*, p. 38.)

GUILLAUME DE CHAMP-LITTE,

PREMIER PRINCE DE MORÉE.

— 1206 —

Geoffroi de Ville-Hardoin et Guillaume de Champ-Litte avec les hommes d'armes qui s'étaient attachés à leur fortune, après avoir pris congé de Boniface sous les murs de Corinthe[1], tinrent conseil sur les moyens les plus propres à s'assurer la conquête du pays qui leur était cédé. Ils ne pouvaient consumer leur temps et leurs forces à poursuivre le siége de l'Acro-Corinthe, et devaient agir avec célérité, sous peine de perdre le prestige des premières victoires. Ils n'avaient pas à s'occuper immédiatement des pays situés au delà de l'isthme, puisque le marquis de Bodonitza, les seigneurs tierciers de l'Eubée, le seigneur de Salona et le seigneur de Thèbes et d'Athènes y avaient en ce moment leurs hommes d'armes et en prenaient possession sous l'hommage lige de Guillaume de Champ-Litte. Ils ne pouvaient non plus s'aventurer avec un corps de cavalerie dans les passages diffi-

[1] En avril 1206.

ciles des monts d'Arcadie, qu'il fallait traverser pour aller gagner Modon, où Geoffroi de Ville-Hardoin avait laissé ses hommes et ses bâtiments, sous l'abri de la forteresse qu'il avait fait réparer. Le parti auquel ils s'arrêtèrent fut de suivre le littoral de l'Achaïe jusqu'à Patras, et de descendre de là, par le littoral de l'Élide, jusqu'à Modon. Par là les chemins étaient faciles et ouverts et presque toujours en plaine[1]. Ils avaient d'ailleurs nolisé des bâtiments sur le golfe de Corinthe, pour y transporter leurs machines de guerre et leurs approvisionnements, et ils pouvaient s'en faire accompagner de manière à les avoir presque toujours en vue. Ordre fut donc donné aux bâtiments de descendre le golfe de Lépante et de suivre toujours les troupes de terre; et l'armée de terre, composée en tout de cent chevaliers de Bourgogne et de Champagne, et d'un millier d'archers, se dirigea par la côte d'Achaïe sur l'Élide, appelée alors Morée[2].

Parmi ces cent chevaliers on comptait des bannerets, de simples chevaliers, des barons non encore chevaliers, et à leur suite des écuyers, des bacheliers

[1] Ἀπὸ τὴν Πάτραν καὶ ἔμπροσθεν μέχρις εἰς τὴν Κορώνην,
Ἡ χώραις ἔν' ἀπλώτεραὶς, κάμποι δὲ καὶ δρυμῶνες,
Ν' ἀπέρχεσαι ἐλεύθερα μὲ ὅλα σου τὰ φουσάτα.
(B. τ. K., v. 261 et suiv.)

[2] Ensi se partirent de l'ost Guillaumes de Champ-Litte et Joffrois de Ville-Harduin; et emmenèrent bien cent chevaliers avoec àus, et de sergans à cheval une partie; et entrèrent en la terre de Mourée. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

et des damoiseaux, tous issus de nobles familles du centre et du nord de la France, tous animés du plus pur esprit de la chevalerie, des Charpigny, des Nesle, des La Trémoille, des Rosières, des Neuilly, des Bruyères, des d'Aunoy, des Nevelet, des Chappes, des Tournay, des Mons, des Balaincourt, un bon nombre de bourgeois des classes riches, dont l'existence différait fort peu dans le midi de la France de celle des classes nobles, et qui prenaient souvent une place éminente dans les affaires militaires et civiles [1], et plusieurs chevaliers moines de l'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, de l'ordre du Temple et de l'ordre Teutonique. Quelques prélats et autres ecclésiastiques, bien armés et bien montés, faisaient partie de ce noble cortége. On y comptait aussi des troubadours et trouvères des classes nobles comme des classes bourgeoises et des classes populaires, accompagnés de leurs jongleurs et ménestrels, sachant chanter les vers, s'accompagner de la viole et conter des prologues et contes historiques. Tous étaient montés sur de grands chevaux, armés d'un réseau de mailles et recouverts aux jours solennels d'une riche étoffe armoriée du blason de famille, et ils étaient eux-mêmes revêtus de pesantes armures défensives qui faisaient de l'homme comme une masse de fer impénétrable, que couvrait aussi aux grands jours une

[1] V. Chr. de R. Munt., et Faur., *H. de la P. p.*, t. I, p. 498.

ample robe armoriée du même blason. Leurs armes offensives se composaient : d'une forte lance ; de trois épieux ferrés ; d'une longue épée droite que l'on appuyait contre un morceau de fer de la cuirasse, pour enfoncer les rangs en lançant le cheval à pleine course ; d'une épée courbée, bien légère et bien trempée, pour briser les liens de l'armure et se défendre de près ; d'une petite hache ; d'une courte masse d'armes, lorsque l'épée était brisée ; et d'un poignard, appelé *miséricorde*, pour dernière ressource. Mais ce pesant attirail était en partie porté par des écuyers, et on ne se faisait lacer la cuirasse et couvrir la tête du casque à visière, épaulière et poitrail, qu'au moment où on s'attendait à être attaqué, ce qui transformait souvent les surprises en défaites. Chacun faisait porter par un homme d'armes son propre pennon flottant, et marchait sous la bannière d'un seigneur banneret plus puissant ou haut baron. Par-dessus tous ces pennons et toutes ces bannières flottait la bannière de Champagne, sous laquelle s'honoraient de combattre les deux chefs de ce corps d'armée, Guillaume de Champ-Litte, petit-fils de Hugues Ier, comte de Champagne, et d'Élisabeth de Bourgogne, connu dans les chroniques et dans les diplômes du temps, ainsi que l'avait été son père Eudes, sous le nom de Champenois, et Geoffroi de Ville-Hardoin, neveu du maréchal héréditaire de Champagne, qui, malgré l'exhérédation prononcée

par Hugues I[er] contre son fils Eudes et ses descendants, reconnaissait en lui le représentant de son ancien chef féodal de France.

Le corps des sergents, monté sur de petits chevaux non armés, connus sous le nom de genêts, qui avaient fait donner à leurs cavaliers le nom de genétaires, se composait de ceux des principaux bourgeois de nos villes qu'avait enlevés à leurs foyers l'ardeur générale des croisades. Ces sergents conduisaient les connétablies, composées, autant que possible, dans ce mélange confus de toutes les provinces françaises, d'hommes des mêmes corporations, exercés au tir de l'arc et de l'arbalète et au jet de la fronde, qui marchaient sous la bannière bénite du saint leur patron et leur protecteur.

Puis venait la masse des croisés obscurs, du petit peuple des villes et des villages, poussé par la même ferveur religieuse vers les lieux saints; puis celle des hommes de la glèbe, amenés par chaque seigneur de ses propres terres et à ses propres frais, pour grossir son cortége et augmenter à la fois son importance dans l'armée et sa part du butin et des terres de conquête; puis enfin, les marchands itinérants, mêlés à tous les dangers dans le seul but du gain.

Au milieu de cette masse d'hommes, quelques moines de l'ordre des chartreux, demi-armés, soutenaient par leurs prédications et leur exemple le zèle religieux et la fougue militaire. Et enfin, quel-

ques femmes de France, des classes nobles comme des classes pauvres, qui avaient voulu accompagner leurs maris ou leurs frères dans les saintes expéditions, grossissaient encore ce cortége et donnaient à cette armée l'apparence d'une petite nation, émigrant tout entière pour se chercher une nouvelle patrie.

Ainsi composé, le corps français d'invasion s'avança sans trouver de résistance le long du littoral du golfe de Corinthe. Ils passèrent en vue de la colline sur laquelle s'élevait autrefois la célèbre Sicyone, aujourd'hui Vasilika, sans que le nom glorieux de Sicyone retentît sans doute à leur oreille, et arrivèrent le second jour sur le plateau de Vostitza [1], l'antique Ægium, où Agamemnon convoqua les chefs grecs pour les décider à marcher contre Troie, et où, au temps de la splendeur de la Grèce historique, se rassemblaient les représentants de la ligue Achéenne. Le peu de restes antiques qui subsistaient dès lors à Vostitza, dérobés sous la terre des jardins et les décombres des maisons, ne suffisaient pas pour frapper leur attention; mais l'heureuse situation de Vostitza sur le golfe, presque en face de la petite île de Trizonia et de la baie de Salona, et la facilité de

[1] Ce nom est fourni par le B. τῆς K.

'Εχ τὴν Βοστίτζαν ἔδραμεν.

L'original français du *Livre de la Conqueste* l'appelle la Voustice et la Vostice.

commander son port et le passage à l'aide d'un bon château placé sur la colline, durent donner à plus d'un baron français le désir de se l'approprier en fief. Ce fut peut-être sous ce même immense platane séculaire qui abrite aujourd'hui la fontaine saline de Vostitza que campèrent les principaux chefs de l'armée.

De Vostitza ils se dirigèrent sur Patras, toujours en suivant le littoral; passèrent devant Drepanon, d'où on aperçoit, sur l'autre bord du golfe, le château de Lépante, dans une situation fort pittoresque, et laissant à droite les ruines d'un arc de triomphe, près du cap Rhæum, ils traversèrent à pied sec le Charadrus et quelques autres torrents, et arrivèrent en vue du château de Patras. Leurs bâtiments les avaient suivis en longeant la côte, et avaient passé sans difficulté entre les deux châteaux de Morée et de Roumélie, qui ferment le détroit, mais qui étaient alors fort mal gardés, Michel Comnène ayant eu à peine le temps de faire reconnaître son pouvoir à Lépante, ainsi que dans le reste de l'Étolie et de l'Acarnanie, et aucune autorité quelconque n'ayant pris la direction des affaires en Achaïe. Les Français firent débarquer leurs mangonneaux et trébuchets et commencèrent le siége de la ville et de la forteresse. Aux premiers traits des archers, et à la vue de l'armée franque qui l'entourait, la ville se rendit et le château ne tarda pas à suivre cet exemple. La seule condi-

tion demandée par les assiégés était d'avoir leurs biens et la vie saufs, et ces conditions leur furent accordées sur-le-champ. Le Péloponnèse possédait alors douze places fortifiées; quatre sur la côte occidentale, Patras, Pontico-Castron, Arcadia et Modon ; deux sur le golfe de Messénie, Coron et Calamata; trois dans l'intérieur des terres, Lakédémonia, Nicli et Véligosti; et trois enfin sur la côte orientale, Corinthe, Nauplie et Monembasie. Deux de ces places, Modon, première conquête de Geoffroi de Ville-Hardoin, et Patras, ui venait de se rendre, étaient maintenant dans les mains des Français. Geoffroi avait fait réparer les fortifications de Modon, et y avait laissé bonne garde. On fit la même chose à Patras. La citadelle fut remise en état, et une bonne garnison, bien armée, fut placée dans le fort et dans la ville [1].

Les bâtiments avaient reçu l'ordre de prendre les devants et d'aller attendre l'armée dans le fond du golfe de Patras, dans la petite baie du bourg de Kato-Achaïa [2], près du cap Papas, au-dessous de Patras. La partie active de l'armée les suivit, après avoir laissé à Patras non-seulement ceux à qui sa garde était confiée, mais la partie encombrante de l'armée.

[1] Τὸ κάστρον ἐσωτάρχησαν, εἶθ' οὕτως καὶ τὴν χώραν,
Ἀπὸ λαὸν καί ἅρματα.

(B. τ. K., v. 89 et 90.)

[2] En un casal que on appelle Achaye, à l'encontre de Patras. (*Livre de la Conqueste*, p. 34.)

Jusqu'ici les Français n'avaient trouvé aucune sérieuse résistance organisée. Cependant la nouvelle de la marche d'un corps français de Corinthe sur Patras était parvenue à Michel Comnène qui, après avoir reçu comme gouverneur au nom de Boniface de Mont-Ferrat, l'Étolie et l'Acarnanie, s'en était emparé en son propre nom aussi bien que d'une partie de l'Épire, et espérait bien adjoindre à son nouveau despotat le Péloponnèse, dont il avait été gouverneur aussi au temps de ses parents les Ange [1]. La présence des Français allait l'arrêter dans l'exécution de cette dernière partie de son plan d'ambition et rendre bien plus difficile son occupation des provinces continentales déjà saisies par lui. Il réunit donc ses forces et se disposa à se jeter en Achaïe; mais il était déjà trop tard, et Patras fut pour ainsi dire prise sous ses yeux, car de Lépante il pouvait apprendre journellement ce qui s'y passait. Pendant que les Français se fortifiaient à Patras, il se hâta donc de les devancer sur leur route, se fit débarquer, avec autant des siens qu'il en put réunir, au port de Saint-Zacharias ou Clarentza au sud de Kato-Achaïa, fit appel à tous les Grecs [2], et par-

[1] Voy. la Vie de Théodora Petraliphas, par le moine Job, tom. II de mes *Nouvelles Recherches*, 2e époque, p. 401.

[2] Michalis, qui oï dire que il estoient entré à si poi de gent en la terre, amassa une grant partie de gent et chevaucha apriès aus, come chil qui les cuidoit avoir lues pris et avoir en sa main. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

vint à composer une armée de plus de cinq mille hommes [1].

Les Français étaient en ce moment occupés à se ravitailler par leur flotte à Kato-Achaïa. Au lieu d'attendre Michel Comnène, ils se portèrent résolument à sa rencontre une journée en avant, laissant derrière eux leurs harnais et leur menue gent [2]. Leur corps d'attaque ne se composait que de cinq cents hommes à cheval [3]. Cette masse de chevaux pesamment armés pénétrant avec impétuosité dans les rangs de la cavalerie légère des Grecs, qui avait pris position dans les plaines unies situées entre le cap Clarentza et le cap Papas, y fit un ravage effroyable. Renversés par toutes ces pointes de lances, unies et serrées comme dans une seule machine de guerre, écrasés par ces lourds chevaux, les premiers bataillons ne purent opposer aucune résistance. Les fantassins arrivèrent à leur secours; mais déjà le désordre et l'épouvante étaient dans tous les rangs de cette foule mal disciplinée. « Ainsi comme adviennent les grâces de Dieu et les adventures, dit notre vieux chroniqueur le maréchal de Champagne, oncle

[1] Et chil en avoient plus de cinq mille. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[2] Et i laissièrent lors harnois et lor menue gent, et chevaucièrent par un jour. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

[3] Et furent à trop grant meschief, car il n'avoient mie plus de cinq cens homes à cheval. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.)

du jeune Geoffroi [1], les nôtres se combatirent aux Grecs et les déconfirent; et les nôtres ayant gagné force chevaux et harnois retournèrent joyeux auprès des leurs. » Michel Comnène n'eut que le temps de regagner le port de Clarentza, et, obligé de céder à l'ascendant vainqueur des Français, il s'embarqua pour l'Acarnanie, abandonnant pour jamais le Péloponnèse afin d'aller s'assurer au moins le dédommagement qu'il s'était préparé en Étolie, en Acarnanie et en Épire.

Cette victoire ouvrait l'Élide entière à l'occupation des Français. Ils firent construire à la hâte une fortification temporaire à Kato-Achaïa, et s'avancèrent dans les plaines d'Élide. La plus grande ville de l'Élide était alors Andravida, à moitié chemin entre le port de Saint-Zacharias, devenu depuis Clarentza, et l'antique Élis, et à peu de distance du fleuve de Gastouni, l'ancien Penée d'Élide. Située en plaine, et dénuée de murs et de forteresse, Andravida ne pouvait arrêter un instant les Français; aussi les habitants se réunirent-ils en grand nombre, et, les croix et bannières en tête, ils vinrent processionnellement au-devant des Français, à une longue distance en dehors de la ville, afin d'offrir leur soumission à leur chef, Guillaume de Champ-Litte [2].

[1] Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.

[2] Si yssirent hors de la ville bien deus mille ou tout la

Le petit fort de Pondico-Castron, sur un rocailleux promontoire du cap Katacolo, n'était pas en meilleur état que les autres places du Péloponnèse. Attaqué du côté de la mer par les bâtiments arrivés de Kato-Achaïa, et du côté de la terre par un corps qui s'appuyait sur le reste de l'armée d'invasion, il fit promptement aussi sa soumission. C'était un point important pour les communications avec l'Occident, et sa baie était d'une grande utilité dans les relâches, car tout le golfe d'Arcadia est dépourvu d'abri pour les bâtiments, qui, quand le vent souffle avec impétuosité, courent le plus grand danger d'être brisés sur la plage d'Arcadia. Aussi les Français y firent-ils bâtir sans délai une nouvelle forteresse, à laquelle ils donnèrent le nom de Beau-Veoir, conservé, dans les occupations successives de ce pays, avec peu d'altération, dans Belveder, Belveser et Belver.

Les habitants de la vallée de l'Alphée, appelée par les Francs le Charbon, et sur les anciennes cartes Carbon et Carvonaro [1], craignirent que l'armée conquérante ne se dirigeât de là dans l'intérieur de leur pays, l'antique Arcadie, connue au moyen âge sous le nom de Mésarée [2], ou province inté-

crois et les ymages; et encontrèrent le Champenois; et lui enclinèrent come seigneur. (*Livre de la Conqueste,* p. 35.)

[1] Voy. la carte catalane de 1375, la vieille carte du musée de Naples et celle de la Morée de Pouqueville.

[2] Καὶ ὅλης τῆς Μεσαρέας. (B. τ. K. v. 310.)

rieure. Les chefs grecs possédaient là de riches domaines, et redoutaient les dévastations de la guerre que ne redoutaient pas moins les descendants d'une tribu de race slave, les Scortins, appelés probablement ainsi du nom du fleuve Gortynos, autour duquel ils s'étaient distribués jusqu'au pays de Liodora et au Ladon, se livrant à leur affection habituelle pour les travaux agricoles.

Dès le septième siècle, sous Héraclius, les Slaves occidentaux ou Serves, avaient été attirés par lui des monts Carpathes, et fixés entre l'Adriatique et le Danube sur les terres abandonnées par les Romains et les Grecs à la suite des invasions des Avares [1]. Plusieurs des tribus slaves avaient été peu à peu ainsi, depuis la fin du huitième siècle, poussées sur le Péloponnèse par le flot des peuples barbares. Vers la fin du septième siècle, sous Justinien II, ils avaient aussi possédé des lieux très-forts sur les pentes les plus fertiles des montagnes d'où coule le Strymon [2]. Repoussés de là par les Bulgares qui venaient s'y implanter, ils avaient pénétré par l'Olympe dans les plaines de Thessalie, et avaient pris abri au pied de quelques montagnes de la chaîne du Pinde; puis entraînés à la suite d'autres peuples barbares, ils avaient pénétré par les Thermopyles en Grèce, et pendant que d'autres peuples

[1] Finlay, *Greece under the Romans*, p. 406 et 407.
[2] Zinkeisen, *Geschichte Griechenland*, tom. I, p. 741.

barbares continuaient leur marche dévastatrice, eux franchissaient l'isthme de Corinthe et prenaient un refuge dans le Péloponnèse. Ils semblaient y entrer en bannis plutôt qu'en conquérants, n'ayant avec eux aucun encombrement de chevaux, puisqu'ils ne combattaient qu'à pied. Adonnés de préférence aux travaux paisibles de l'agriculture, comme l'avaient toujours été leurs ancêtres, et comme le sont encore aujourd'hui les tribus de même race, ils prirent des positions convenables et à leurs habitudes de travail et à leur petit nombre; car ils avaient à se faire tolérer plutôt qu'à s'imposer par force [1]. Dans les pays mêmes où les ont portés à leur suite en plus grand nombre les débordements des barbares, et où leur race égalait et surpassait en population les autres races, on n'a pas vu les Slaves saisir vigoureusement et avec suite le gouvernement d'aucun peuple [2]; mais aussi ils ne se sont jamais fondus complétement dans les autres races, ni n'ont jamais abdiqué sans retour une indépendance dont ils n'ont tiré parti, dans leurs jours de gloire, que pour ajouter un nouveau lustre à leur renom guerrier, et non pour consolider leur puissance politique ni ajouter de nouveaux progrès à leurs progrès intellectuels. Dans leurs migrations successives en

[1] Finlay, *Greece under the Romans*, p. 411.
[2] Spazier, religion des Slaves dans l'*Hist. des religions*, t. 4, p. 276.

Grèce le même esprit de conduite les distingua toujours du reste de la population de l'ancienne race grecque, constamment fière et indisciplinée dans les montagnes de la Tzaconie, active, intelligente, inconstante dans le reste du pays. Les trois principales de ces tribus slaves émigrées et fixées dans le Péloponnèse, sont : les Scortins, domiciliés dans les hautes vallées du pays de Gortys, où ils ont continué à s'adonner aux travaux de l'agriculture ; les Mélinges, qui encore aujourd'hui sont cantonnés sur un des penchants de la chaîne du Taygète, dans les hautes et fertiles plaines de la Tzaconie, où leur nom se conserve dans le village de Melingou ; et les Ezérites qui cultivaient un autre penchant du Taygète [1]. Mais, bien que fort rapprochés par leurs lieux d'habitation des anciens Tzacons, Chacons ou Lacons, et des farouches Maïnotes, qui tous sont évidemment les descendants des anciennes races grecques [2], ils ne se fon-

[1] Διὰ δὲ εἶναι τὸν τόπον δύσχολον, κατῴκησαν εἰς τὰς πλευρὰς τοῦ αὐτοῦ ὄρους, ἐν μὲν τῷ ἑνί μέρει οἱ Μεληγγοὶ, ἐν δὲ τῷ ἑτέρῳ οἱ Ἐζερῖται. (Constantin Porphyrogénète sur l'admin. de l'empire, p. 221, éd. de Bonn.)

[2] Οἱ τοῦ κάστρου Μαΐνης οἰκήτορες οὐκ εἰσὶν ἀπὸ τῆς γενεᾶς τῶν Σκλάβων, ἀλλ' ἐκ τῶν παλαιοτέρων Ῥωμαίων, οἱ καὶ μέχρι τοῦ νῦν παρὰ τῶν ἐντοπίων Ἕλληνες προσαγορεύονται. (Constantin Porphyrogénète, sur l'admin. de l'empire, p. 221.) Voyez, pour la descendance des Tzacons de l'ancienne race hellénique laconienne, les mémoires de M. Thiersch sur la Tzaconie, les Tzacons et la langue tzaconne, dans les *Mémoires de l'Académie de Munich*.

dirent jamais avec eux, et en diffèrent encore aujourd'hui autant par les traits de leur figure que par leurs habitudes laborieuses et leur infériorité intellectuelle, et semblent ne pas s'étonner d'être les cultivateurs de la terre que les autres sont appelés à régir. Les campements slaves, qui n'étaient d'abord que des huttes semblables à celles des Vlaques errants qu'on voit se transporter des pâturages de la Béotie dans les pâturages du Pinde, selon l'opportunité des saisons, devinrent en peu de temps des villages, et ces tribus y conservent jusqu'aujourd'hui dans les mêmes lieux leurs habitudes laborieuses et leur langue.

Ces slaves laboureurs du pays de Scorta et les propriétaires de race grecque de la vallée de l'Alphée et du voisinage d'Olympie redoutant les ravages qu'allait amener dans leur pays une incursion de cette armée franque qui avait victorieusement traversé toute la côte d'Achaïe et se présentait en Élide, se hâtèrent d'envoyer leurs ambassadeurs pour traiter avec eux [1]. Geoffroi de Ville-Hardoin fut envoyé avec quelques autres chevaliers pour prendre connaissance du pays et arrêter,

[1] Et quant li noble home dou plain de la Morée et le peuple des casaus de toute la contrée et des montaignes de l'Escorta virent que le Champenois conquestoit et prenoit ainsi les chastiaux et les villes dou païs, et il n'avoient où il se puissent reduyre, si se acordèrent avec lui. (*Livre de la Conqueste,* p. 39.)

d'accord avec les principaux chefs, les conditions à accorder. Les terres impériales furent mises avant tout dans la main des Français; puis, dans les lieux propres à fonder de grands fiefs propres à assurer la soumission du pays, on fit réserve de quelques domaines, que sacrifièrent les propriétaires grecs afin de pouvoir conserver le reste de leurs biens. Ces domaines propres à former de grands fiefs devaient être distribués plus tard à de hauts barons, tandis que les terres impériales serviraient à récompenser le reste de l'armée[1]. Il fut stipulé de plus qu'on payerait au chef franc les mêmes impôts, et qu'on ferait le même service auquel on était tenu jusque-là envers l'empereur de Constantinople[2]. A ces conditions ils furent maintenus dans leurs propriétés, conformément au rang et aux biens de chacun d'eux.

L'armée franque pouvait maintenant continuer avec toute facilité sa course conquérante dans les plaines découvertes de la riche Élide[3]. Leurs bâtiments les suivaient par la côte. Toutefois quand le vent souffle avec violence dans le golfe d'Arcadia, il

[1] Et le reste fu departi à nostre gent. (*Livre de la Conqueste*, p. 39.) Et le remenant deussent fiever et assener aus nobles barons de France, et à l'autre gent. (*Id. ibid.*)

[2] Et que le peuple paiaissent et servicent ainxi come il estoient usé à la seignorie de l'empereor de Constantinople. (*Livre de la Conqueste*, p. 39.)

[3] Et celle contrée est bien peuplée de riches casaux et large de chevaucier partout. (*Livre de la Conqueste*, p. 40.)

y a un danger éminent à s'approcher de cette côte. Jusqu'à la magnifique baie de Navarin, fermée par l'île de Sphactérie, il n'y a là aucun point de refuge, non-seulement pour les grands vaisseaux, mais même pour les bâtiments de petite dimension, car la ville d'Arcadia qui était alors une des douze places fortes du Péloponnèse, n'a d'autre port qu'une toute petite crique, déjà éloignée de la ville et du château fort, sur la route de Pyrgos. L'impossibilité d'attaquer à la fois par terre et par mer, et, par une mer difficile, la forteresse d'Arcadia qui manquait de port[1], engagea les Français à laisser de côté cette forteresse et à continuer leur route vers la Messénie, afin d'aller rejoindre à Modon et les troupes que Geoffroi de Ville-Hardoin y avait laissées et les bâtiments qui avaient dû s'y rendre après la prise de Pondico-Castro ou Beau-Voir.

La route d'Arcadia à Modon est délicieuse jusqu'à mi-chemin, un peu au delà de l'île Proti. Ce sont partout haies de myrtes, forêts de citronniers et de mûriers ; les oliviers même sont là de grands arbres au beau feuillage vert. D'un côté sont des collines verdoyantes et de l'autre est une belle mer azurée avec les îles de Zante et de Céphalonie, qu'on laisse derrière soi. Le pays devient ensuite plus sec et moins beau ; on tourne autour de la

[1] Ἥϐραν τὸ πέλαγος κακὸν, οὐδὲν εἶχεν λιμιόναν
Νὰ πιάσουσι τὰ πλευτικὰ καὶ ἀνάπαυσιν νὰ ἔχουν.
(B. τ. K. v. 348 et 349.)

baie de Sphactérie et des marais qui ont fait donner au port d'Avarinos le nom de Junch [1]. Il n'y avait alors à Junch qu'un village, mais la position qui domine la passe de Sikia, entre l'île et le continent, avait paru facile à défendre, et plus tard un des barons français de Morée [2] éleva, sur cette même colline où sont dispersées les ruines antiques de la Pylos de Messénie et du port de Palæo-Avarinos, une forteresse qui reçut des Grecs le nom de Néo-Avarinos, contracté en Navarin, à l'opposé du Navarin actuel ou Neo-Castro bâti assez récemment par les Vénitiens.

De Junch à Modon, premier établissement de Geoffroi de Ville-Hardoin, il n'y avait que trois lieues de marche. Modon avait été réparée avec soin par les hommes que Geoffroi y avait laissés, et l'armée de conquête y put jouir de quelques jours de repos avec les compatriotes qu'elle y retrouvait.

C'était au nom des intérêts de l'Église romaine qu'avait été entreprise l'expédition contre Constantinople; c'était au nom de ce même intérêt que Constantinople avait été conquise et l'empire distribué entre les Latins. Il convenait donc, aussitôt qu'on avait pris possession d'une province et qu'on pouvait l'organiser militairement et féodale-

[1] Ains alèrent tout droit au port de Junch. (*Livre de la Conqueste*, p. 41.)

[2] Nicolas de Saint-Omer.

ment, qu'on en référât à Rome pour l'organisation religieuse. Un légat du Saint-Siége, le cardinal Benoît de Sainte-Suzanne, siégeait bien à Constantinople, et un patriarche latin, Thomas Morosini, avait été élu comme chef supérieur de l'administration religieuse de l'empire, mais ils n'avaient que des pouvoirs limités, et le pape Innocent III était l'arbitre auquel il fallait toujours recourir. Il y avait dans l'empire byzantin un clergé nombreux, riche et puissant ; il y avait aussi des monastères de l'ordre de Saint-Basile répandus dans toutes les provinces. Sans doute un bon nombre des membres du haut clergé avaient suivi l'exemple de l'archevêque d'Athènes, le courageux Michel d'Iconium, et après avoir vu leurs efforts inutiles s'étaient retirés en Asie ; mais beaucoup d'autres étaient restés, et de ces derniers les uns refusaient toute adhésion à l'Église romaine, les autres se soumettaient à l'autorité papale, et d'autres hésitaient. Il fallait donc pourvoir à ces diverses nécessités, et en même temps veiller à ce que, dans ce pillage général, les biens ecclésiastiques ne devinssent pas la proie de la conquête. On pouvait craindre aussi que l'intolérance des catholiques vainqueurs ne nuisît à l'œuvre de réconciliation entre les deux Églises, et qu'en voulant arriver trop promptement au but on ne s'exposât à le manquer. Innocent III, à chaque progrès de l'invasion, pourvoyait à tout avec autant de fermeté que de prudence. Dès la prise

de Patras, antique siége métropolitain illustré par la présence de saint André, Guillaume de Champ-Litte avait envoyé à la fois au légat et au pape pour recevoir leurs ordres; et Innocent III avait sur-le-champ réorganisé l'archevêché de Patras avec ses cinq évêques suffragants anciens, ceux d'Andravida, d'Olène près de Pyrgos, de Modon, de Coron et de Nicli, villes qui, la plupart, restaient cependant encore à conquérir. Déjà l'archevêché de Thèbes avait été constitué avec ses trois suffragants, et l'archevêché d'Athènes avec ses onze suffragants anciens, tels qu'ils existaient dans le onzième siècle [1], dès la première conquête de ces deux villes par Othon de La Roche, sous la suzeraineté d'abord des rois de Salonique, puis sous celle des princes futurs de Morée. A la place de Michel Choniates, réfugié en Asie, un nommé Bérard avait été élu à l'archevêché d'Athènes, et on lui avait attribué ses quinze suffragants anciens, ceux de Chalkis ou Nègrepont, de Carystos, aussi en Eubée, des Thermopyles, de Salona ou Amphissa, de Mégare, de Daulis, de Coronée en Béotie, de Zeitouni ou Lamia, d'Avlon en Laconie, de Rhéa, et des îles d'Andros, de Skyros, de Zéa, d'Égine et de Kythnos, qui, la plupart aussi, étaient entre les mains des Grecs. Il en avait été de même de tous les siéges métropolitains de Thessalie et de Macé-

[1] Voy. la coll. de Baluze, t. II, p. 267.

doine. Il prescrivit en même temps partout au clergé latin supérieur d'user de la plus grande modération avec les titulaires grecs. « Considérant mûrement, écrit-il à l'archevêque nouveau de Patras [1], la nouveauté de cette conquête et de cette grande révolution, nous pensons qu'on doit agir ici avec la plus grande circonspection. Ne vous hâtez donc pas, sur un premier appel à l'obédience, de prononcer sur le sort du clergé grec. Si les titulaires des paroisses les abandonnent, gardez-vous de les remplacer trop tôt. Usez de patience; rappelez-les une fois, deux fois, trois fois, à de longues distances, et ne procédez à leur remplacement que quand tout succès sera épuisé. »

A Modon un chapitre de chanoines avait été installé dès la première conquête de Geoffroi de Ville-Hardoin; un évêque latin y fut bientôt appelé, et Guillaume de Champ-Litte, qui déjà avait pris le titre de prince d'Achaïe [2], fit quelques dons à l'église de Saint-Nicolas hors du port, du consentement du cardinal légat. Plusieurs couvents de Bénédictins furent aussi fondés en plusieurs endroits de la Grèce. Des moines furent envoyés de la Haute-Combe, et aussi de l'abbaye de Bellevaux à la demande d'Othon de la Roche, pour établir des suc-

[1] Baluze, Lettres d'Innocent III, t. II, p. 23.

[2] Lettre d'Innocent III de février 1206 ou 1207 n. st. (Collection du Theil 244, 1049.)

cursales de leur ordre dans la Grèce continentale et la Morée.

On songea en même temps à poursuivre la conquête du pays. On avait encore les bâtiments qu'on avait frétés à grands frais[1]; on voulut les utiliser pour pouvoir attaquer par terre et par mer les forteresses de Coron et de Calamata, qui étaient à proximité, et celle d'Arcadia qu'on avait laissée en arrière. Les conquérants assuraient ainsi leurs communications avec l'Occident, d'où ils avaient à attendre des renouvellements de troupes et d'approvisionnements. Les bâtiments furent donc envoyés avec les mangonneaux, pierriers et autres machines de guerre. Ils se dirigèrent entre le continent et les îles de Sapienza et de Cabrera, doublèrent le cap Gallo, l'antique promontoire Acritas, et arrivèrent sous Coron, bâtie au-dessus d'un rocher creusé par les flots du golfe de Messénie. Les troupes de terre suivirent un chemin de montagnes presque toujours âpre et difficile et des sentiers profondément encaissés entre des rochers noirs et rudes comme la fonte, et arrivèrent en même temps sous

[1] « Sire, vous savés bien que vous estes en estrange païs, loings de vos amis et près de vos anemis. Si devés panser et comprandre que les naviles vous coustent assés. Donc, tant come vous les poez avoir, vous vous devez traveiller de prandre les forteresses qui sunt sus la mer; car se vous avés les ports et les entrées du païs, adonc porrez avoir rafressement de gent et de vitaille quant vous fera besoing. » (*Livre de la Conqueste*, p. 39.)

les remparts de Coron. Les murailles comme les tours étaient dans le plus mauvais état, et la ville et le château se rendirent le même jour après une faible résistance [1].

Cette presqu'île montagneuse qui s'étend jusqu'au cap Gallo et comprend les forteresses de Navarin et de Modon sur la côte occidentale et de Coron sur la côte orientale, était peu propre à l'entretien des nombreux chevaux des hommes d'armes de France. Les plaines de Messénie pouvaient au contraire fournir abondamment à toutes les ressources [2]. Ce fut de ce côté qu'on se dirigea, après avoir laissé à Coron une garnison suffisante de braves gens [3]. L'armée remonta donc la côte orientale. Après avoir passé la montagne que surmontent aujourd'hui les ruines d'un château franc, connu encore sous le nom de Castro-Frankiko, ils jouirent enfin à Castellia de la vue d'un pays plus fertile, de coteaux bien boisés, de la verdure des cyprès mariée à celle des oliviers. Plus loin sur

[1] D'illuec apriès chevauchièrent à une cité que l'on apiele la Couronne, qui siet sour mer, et l'assirent. Ne il n'i sirent gaires longhement quant la cité lor fu rendue. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252.) Si assaillirent le chastel de toutes pars si asprement qu'ils le prinrent ce jour meisme. (*Livre de la Conqueste*, p. 42.)

[2] Et celle contrée est bien peuplée de riches casaus et large de chevaucier partout. (*Livre de la Conqueste*, p. 40.)

[3] Σωτάρχησιν ἐβάλασιν ἀπέσω καὶ τὸν λαὸν τους.
(B. τ. K., v. 378.)

leur route se rencontre Pétalidi, où débarqua de nos jours non pas une armée de conquête, mais une armée de salut sous les ordres du maréchal Maison, non loin de l'endroit où Ino sortit des flots pour monter au ciel, après avoir été placée au rang des divinités de l'Olympe sous le nom de Leucothoë. A partir du môle antique de Pétalidi, l'antique Coronis, dont les restes d'aqueducs et de temples couvrent tous les coteaux, la route suit le sable fin d'une mer azurée. Une plaine marécageuse, au milieu de laquelle la rivière Pirnatza, l'antique Pamisus, vient s'écouler dans le golfe, oblige de quitter ici le bord de la mer et de se rapprocher des derniers versants du mont Ithome. Cette vallée fertile et bien arrosée par plusieurs cours d'eau en forme d'île plut aux nôtres, qui lui donnèrent le nom de l'Ile, en grec Nisi; et ils y firent bâtir ensuite une ville encore connue sous ce nom et un château de plaisance dont subsistent seuls quelques pans de murailles et des tourelles où se réfugient aujourd'hui les oiseaux de proie. Le Pamisus, qui pendant la saison des pluies transforme ces terres grasses en autant de marécages, est plus facile à passer à gué dans la belle saison; les nôtres le franchirent, suivirent d'immenses haies de nopals et se trouvèrent en présence de la capitale de Messénie, la ville de Calamata, qui est en plaine, mais défendue par la colline qui la domine. Ils formèrent sur-le-champ le siége du château. Les habitants

tinrent bon d'abord; mais les machines de guerre ayant joué leur œuvre contre ces murs si long-temps négligés, ils ne voulurent pas s'exposer aux périls d'une prise d'assaut, et se rendirent à d'honorables conditions[1]. Guillaume de Champ-Litte en fit don à son ami et conseiller Geoffroi de Ville-Hardoin[2], et lui en donna sur-le-champ l'investiture par son anneau d'or[3]; mais ce n'était là qu'un premier pas vers la conquête des autres provinces.

La Messénie est bornée à l'orient par la longue et imposante chaîne du Taygète, qui la sépare de la Laconie et de la féconde vallée de l'Eurotas. Une route, ou plutôt un sentier très-âpre pour les piétons et très-dangereux mais non impassable pour les chevaux, conduit à travers une des arêtes les plus rocailleuses de cette chaîne, de Calamata dans la ville de Lakedemonia, alors une des places importantes du pays. Sur ces rochers glissants les chevaux ne peuvent passer qu'un à un, et sans bagage qui les surcharge trop, car le sentier est étroit, et

[1] Apriès alèrent à un castiel que on apiele le Calamate, qui molt iert et fort et biaus, et l'assirent. Ichil castiaus les travella molt longhement; et tant i sisent puis ke rendus lor fu. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 252, c. 2.) Le *Livre de la Conqueste* dit : « Et leur promist de tenir cescun selon son estat. » (P. 42.)

[2] « Si vous done en héritage le noble chastel de Calamate, de vous et de vos hoirs, avec toutes ses appartenances. » (*Livre de la Conqueste*, p. 48.)

[3] Et lors le revesti de son anel d'or et il devint son home lige. (*Livre de la Conqueste*, p. 48.)

presque toute chute serait mortelle. Quelques hommes, placés çà et là sur les pointes des rochers et habiles à tirer de l'arc, auraient pu aisément arrêter, au milieu des rudes précipices qui séparent Lada-Koutsava de Trypi, une armée aussi peu nombreuse que l'était celle des Francs et composée uniquement de cavaliers. Il fallait donc songer à s'ouvrir une route plus facile vers l'intérieur du pays.

La chaîne des monts Hellenitza et Lycée d'Arcadie terminė la Messénie au nord; mais le passage s'ouvre entre les versants qui les réunissent, et un défilé, connu sous le nom de la Longue-Côte ou Makri-Plagi, conduit de l'opulente plaine de Lacos en Messénie jusque dans la vallée de l'Alphée. Non loin des revers méridionaux de ces montagnes et près des lieux où étaient situées autrefois les grandes villes grecques de Mégalopolis et de Tégée, deux grandes villes byzantines, Veligosti et Nicli, bâties en plaine [1], étaient devenues au moyen âge des centres industrieux et actifs de population; et avec ces deux villes se rattachait la ville byzantine de Lakedemonia, bâtie sur les collines de l'antique Sparte et communiquant avec ces deux villes par une route facile, avec Nicli par la route de la Laconie en Argolide, avec Veligosti par la vallée supérieure de l'Eurotas et les pentes du mont Khelmos, qui servent de transition jusqu'à la vallée de

[1] Εἰς τὸν κάμπον κεῖτονται καὶ αἱ δύο.

(B. τ. K., v. 422.)

l'antique Alphée, dont la source se rapproche ici de celle de l'Eurotas pour couler ensuite vers la mer dans un sens opposé, et de là par le Makri-Plagi jusqu'à la vallée du Pamisus et à Calamata. C'était évidemment là la route que les Français devaient tout d'abord songer à s'ouvrir, s'ils voulaient pénétrer par le Makri-Plagi dans l'intérieur du pays, et ce fut en effet le conseil que lui donnèrent les principaux gens ralliés à leur parti [1]. Mais telle n'était pas pour le moment l'intention de Geoffroi de Ville-Hardoin, qui préférait compléter par la prise d'Arcadia l'occupation du littoral occidental, afin d'assurer leurs communications avec l'Occident.

A la première nouvelle de la marche des Français sur Calamata et de leur prise de possession de cette ville, les habitants des provinces les plus voisines, craignant que tout l'effort des Français ne se portât sur eux, se réunirent en toute hâte pour concourir à la défense du Makri-Plagi. Les grandes villes de Lakedemonia en Laconie et de Veligosti et Nicli en Arcadie, appelée, comme on l'a vu, Messarée, de sa situation au milieu des terres, étaient les plus intéressées à agir promptement, et elles réunirent leurs forces dans un intérêt commun. A ceux-ci s'étaient joints les habitants de la riche vallée de Lacos,

[1] Εἰς τοῦτο εἶπαν οἱ Ῥωμαῖοι, οἱ πρῶτοι τῆς βουλῆς του,
Νὰ ἀπέλθουν εἰς τὴν Βελιγοστὴν, καὶ ἀπέχει εἰς τὸ Νίκλι..
(B. τ. K., v. 419 et 420.)

située au débouché du Makri-Plagi dans la plaine de Messénie, entre les monts Ithome et Hellenitza. C'étaient eux qui étaient exposés à la première attaque, et ils furent des premiers à prendre position. L'épouvante jetée dans tous les esprits par la rapide invasion des chevaliers de France avait été grande, et les paisibles habitants des campagnes, agriculteurs ou pasteurs, s'unissaient aux habitants des villes dans une pensée commune de résistance. Les Mélinges eux-mêmes, ce reste des tribus slaves qui s'étaient fait une patrie dans les hautes vallées des Tzacons, prirent les armes, d'accord avec les Grecs, et leur envoyèrent, par leurs défilés qui se rattachent à ceux du mont Khelmos, un bon nombre de combattants à pied [1]. Quant à cette race hautaine et indisciplinée des antiques habitants de la Laconie, qui, sous le nom de Chacons et celui de Maniotes, a conservé presque jusqu'à nos jours l'humeur âpre et sauvage de ses ancêtres, les Lacons, et qui, en se perpétuant dans des habitudes de guerre et de pillage, habitaient les pentes les plus âpres de cette même chaîne du Taygète, au pied de laquelle les tribus slaves des Mélinges et des Ezérites s'étaient établies par le travail, comme ils se croyaient très-assurés au milieu de leurs rochers du Magne et sur leurs hautes cimes du Taygète, du Par-

[1] Ἐκ τῶν ζύγων τῶν Μελιγγῶν ἦλθαν τὰ πεζικά τους.
(B. τ. K., v. 386.)

non et des monts de Tzaconie, ils n'eurent aucune part à cette première prise d'armes contre les Francs. Leurs voisins, les Mélinges, furent les seuls qui firent cause commune avec les villes de Lakedemonia, de Veligosti et de Nicli et avec les habitants de la vallée de Lacos. Tous réunis, fantassins et cavaliers, formèrent un corps de quatre mille hommes [1], dernier appui contre les conquérants de la Grèce.

Les Français furent bientôt informés de ces préparatifs d'attaque, au moment où ils reprenaient leur marche pour se diriger sur Arcadia, et ils s'avancèrent résolument au-devant des Grecs. Ils n'étaient là qu'au nombre de sept cents hommes, tant à pied qu'à cheval [2]; mais tous étaient des soldats d'élite, habitués aux dangers et aux succès. Les Grecs avaient déjà dépassé le Makri-Plagi et étaient arrivés sur les dernières collines méridionales de la vallée de Lacos. Ils attaquèrent avec grande confiance dans leur nombre; mais leurs troupes mal armées ne purent tenir contre le choc de la pesante cavalerie des Francs. Leurs rangs mal unis furent rompus par cette bande disciplinée, marchant comme un seul homme et mue par une seule

[1] Ἦσαν χιλίαδες τέσσαρες πεζοι καὶ καβαλλάροι.
(B. τ. K., v. 393.)

[2] Καὶ οἱ Φράγκοι οὐχ ἤσασι, πέζοι καὶ καβαλλάροι,
Μόνον καὶ ἑπτακόσιοι μοναχοί.
(B. τ. K., v. 394 et 395.)

volonté. Presque tous périrent, et les Français purent désormais chevaucher sur la terre de Grèce comme sur une terre qui leur appartenait. Le découragement qui avait abattu l'esprit national de l'archevêque d'Athènes, Michel Choniates, s'était étendu maintenant à tous les esprits, et aucune autre bataille ne signala cette première période de notre occupation [1].

Geoffroi de Ville-Hardoin ne pensa pas que cette victoire, qui lui ouvrait la route de Veligosti et une nouvelle entrée dans la vallée de l'Alphée par le midi, dût le faire renoncer à son premier plan, de s'emparer avant tout de la ville maritime d'Arcadia. Leurs bâtiments étaient d'un entretien fort dispendieux, et maintenant qu'un pays fertile pouvait fournir à leur subsistance, ils cesseraient de leur être indispensables. Il convenait d'en tirer, pendant qu'on les possédait, toute l'utilité possible, en les dirigeant par mer sur Arcadia, qui restait entre les mains des Grecs, et de licencier ensuite tous ceux qui ne seraient pas nécessaires. La prise d'Arcadia complétait la possession du littoral occidental, et on devenait ainsi maître de ses forces pour pénétrer dans l'intérieur du pays. Avant de s'engager en Arcadie par le midi, il fallait s'assurer les passages difficiles qui conduisent de là en

[1] Ἀυτὸν μόνον τὸν πόλεμον ἔπηκαν οἱ Ῥωμαῖοι
Εἰς τὸν καιρὸν ὁποῦ ἐκέρδισαν οἱ Φράγκοι τὸν Μωραίαν.
(B. τ. K., v. 405 et 406.)

Elide, afin d'éviter toute surprise. Pendant le peu de jours qu'il avait passés dans les montagnes d'Arcadie, lorsqu'il était allé négocier avec les Scortins et avec les Grecs de la vallée de l'Alphée du côté d'Olympie les conditions de leur soumission, il avait remarqué plusieurs points à l'aide desquels on pouvait dominer le défilé de Scorta, tel que par exemple Oreo-Clovon ou Araclovon, nommé ensuite par les Français Bosselet, comme qui dirait La Motte, petit fort situé sur un rocher de difficile accès, à l'entrée orientale du pays de Liodora, et bien gardé par des hommes d'autorité. Une fois assurés de ce côté, il leur deviendrait facile de remonter toute la vallée de l'Alphée et d'occuper Veligosti et Nicli, car leur puissance s'étendrait ainsi comme un réseau sur tout le pays, sans s'exposer à se voir entamé en Messénie, en Elide ou en Achaye, par une attaque inattendue vers l'un des défilés de la province centrale de l'Arcadie ou Messarée.

Ces raisons parurent convaincantes à tous. On fit débarquer des bâtiments, les archers, les armes et les approvisionnements [1], et on leur donna ordre d'aller se poster devant Arcadia. Les hommes de cheval et de pied se disposèrent de leur côté à poursuivre leur route vers le littoral occidental, en remontant la vallée de Lacos. Les trompettes

[1] Ὥρισεν γὰρ καὶ εὐγάλασιν ἀπέσω ἐκ τὰ κάράβια
Σωτάρχιον, ἅρματα πολλὰ, ὁμοίως καὶ τζαγρατόρους.
(B. τ. K., v. 414 et 415.)

sonnèrent, et on se mit en marche. Ils laissèrent sur la gauche le chemin de l'antique Messène. La profonde vallée dans laquelle était enclose cette grande ville n'offre plus aujourd'hui que les ruines de ses murailles, de ses tours, de ses nombreux monuments, disséminés au bas de ces coteaux qu'animait autrefois une population considérable, asile aujourd'hui silencieux des rares habitants du village de Mavromati, attirés là non par les grands souvenirs de ces lieux, mais par les eaux salutaires de la fontaine Arsinoë qui coulent toujours pures et abondantes et sont recueillies encore, comme aux anciens jours, dans des vases aux formes helléniques, par des jeunes filles de belle race, fidèles à l'antique péplum et à l'antique coiffure. Les nôtres tournèrent par les revers septentrionaux le mont Ithome ou Voulcano qui resserrait Messène entre ses flancs; ils suivirent le cours de la rivière Bolyra et arrivèrent en présence d'Arcadia. La ville, située sur le revers des collines, fut aisément emportée; mais la forteresse et le donjon, bâtis sur un rocher rapproché de la mer, offraient plus d'obstacles. Ce donjon était un reste de ces grands travaux des Hellènes dans leur splendeur, travaux si considérables partout où ils sont semés que leurs descendants les donnent comme l'œuvre des géants [1]. Le vent était favorable et permettait

[1] Mais le donjon ne porent-il mie prendre de assaut, pour

aux bâtiments d'approcher. On fit débarquer les plus grosses machines de guerre, les pierriers, les trébuchets et mangonneaux, et on commença l'attaque. Pendant plus de huit jours les assiégés tinrent bon [1]. Voyant enfin qu'ils ne pouvaient tenir à la longue contre ces assauts repétés, exposés sans cesse aux arbalétriers d'une par et aux machines de guerre de l'autre, et n'ayant aucun espoir de secours, ils demandèrent à capituler. Il leur fut accordé, comme aux autres habitants des villes déjà conquises, la faculté de conserver leurs biens aux mêmes conditions sous lesquelles ils les possédaient au temps des empereurs grecs, dont tous les droits étaient dévolus à Guillaume de Champ-Litte, chef de l'armée franque.

Tout le littoral de l'Achaïe, de l'Élide et de la Messénie avait maintenant été conquis, et l'Arcadie avait fait sa soumission. Avant de compléter la conquête par la prise des villes fortes qui restaient encore sur la côte orientale, Corinthe, Nauplie et Monem-

ce qu'il estoit assis sur une pierre bise et avoit une bonne tour dessus, de l'ovre des Jaians. (*Livre de la Conqueste*, p. 44.) Le texte grec dit :

Εἶχαν καὶ πύργον δυνατὸν ἀπὸ γὰρ τῶν Ἑλλήνων.
(B. τ. K., v. 442.)

Une partie de cette tour existe encore. Voy. mon *Voyage en Morée*, p. 466.

[1] La gent qui dedens estoient estoient de grant valor, car il se maintenoient bien viguereusement, bien une sepmaine. (*Livre de la Conqueste*, p. 64.)

basie, il était urgent de procéder à l'organisation générale et à la défense du pays. Geoffroi de Ville-Hardoin avait bien déjà reçu de son ami une preuve de sa reconnaissance par le don de la seigneurie de Calamata, mais il y avait d'autres grands chefs à récompenser, les hommes d'armes à distribuer dans les villes en leur accordant une part de la conquête, et tout le menu de l'armée à pourvoir des moyens de se soutenir et de se faire respecter; car là aucun homme, libre ou ancien serf affranchi par la guerre, ne devait se trouver dans une position inférieure aux hommes du pays conquis. D'un autre côté, il était bon de placer çà et là, dans les lieux les plus forts, au milieu de la population grecque, des chevaliers renommés qui sussent en tout temps maintenir le pays dans l'obéissance. A cette époque tout était soumis en Occident aux habitudes féodales. Aucun code n'en avait encore été écrit, mais les précédents et les usages faisaient loi. Comme on n'était pas encore très-éloigné de l'époque des grandes conquêtes, on en avait conservé toutes les idées. Ainsi le peuple des campagnes, n'ayant aucun moyen de résister aux invasions armées, avait été presque entièrement soumis alors à l'existence de serf. Le peuple des grandes villes, qui avait su se faire respecter, avait pu obtenir de meilleures conditions, la conservation de ses priviléges, de son administration locale. Quant à l'armée conquérante, c'était comme une réunion

d'associés qui, ne trouvant aucune force établie pour les protéger tous, se liaient de proche en proche sous la protection de chacun. Du chef suprême au dernier de l'armée, c'était une chaîne non interrompue de services et d'obligations réciproques. Pour que toute chose fût assurée à chacun, il fallait abandonner une partie du sien à celui qui vous rendait le service requis. Ainsi, non-seulement tout service de guerre, mais tout service domestique était payé. Le chef donnait des terres à ses grands barons, qui devaient à leur tour lui fournir dans ses guerres leur service personnel et celui de leurs hommes d'armes et vassaux. Ces hauts barons à leur tour engageaient à leur service des chevaliers indépendants et des hommes d'armes avec une solde, et des sous-vassaux auxquels ils faisaient aussi quelques sous-inféodations de terres. Les chevaliers avaient leurs écuyers et leurs servants engagés aux mêmes conditions de services réciproques; et les hommes des villes ou bourgeois qui se divisaient en corporations, et avaient des corps d'élite exercés au maniement de l'arc et au tir de l'arbalète, fournissaient leur contingent à ceux des seigneurs voisins dont la position et la puissance leur assuraient un appui contre les prétentions des autres. Tout se liait ainsi et formait une chaîne continue de services individuels convenus, qui concouraient à la force de chacun, sans que l'individualité de ces diverses parties fût com-

plétement absorbée dans l'unité générale. Par là sans doute le chef suprême avait moins d'autorité sur tous et n'était que le chef de ses égaux, qui, de leur côté, étaient les chefs d'une autre agglomération d'hommes. Cette nombreuse fédération d'hommes indépendants à divers degrés ne composait, à vrai dire, une nation forte et compacte que dans les cas de guerre contre un ennemi commun, et était exposée dans son sein à de fréquentes luttes, à des guerres de chef à chef, de ville à ville; mais ce n'était là aussi qu'une association de conquête à sa première formation. Plus tard, lorsque les ennemis avaient été domptés aussi, de nouvelles forces devaient être nécessaires pour ramener à une volonté commune et désormais nationale tant de volontés divergentes. De nouvelles associations plus vastes devaient englober dans leur sein toutes les petites associations, et par-dessus toutes devait aspirer à dominer l'autorité d'un souverain, non plus le chef de ses égaux, mais le roi de tous.

Guillaume de Champ-Litte, établi dans un pays de conquête avec des chevaliers, des hommes d'armes et toute une armée française, différente de race, de langue, de mœurs et de religion de la race grecque soumise, suivit tout naturellement les usages que commandait sa position de conquérant. Les terres impériales avaient été attribuées à ses domaines, de la même manière qu'elles se

trouvaient dans les mains des empereurs grecs. Les forteresses et châteaux-forts étaient en sa possession. Quelques-unes des terres considérables lui avaient été abandonnées de gré ou de force par les propriétaires absents ou soumis. Sur ces bases, il songea à pourvoir à l'établissement de son armée et de son autorité d'une manière fixe et régulière; et, sans s'inquiéter pour le moment du petit nombre de lieux qui lui restaient à soumettre, il disposa de la totalité du pays qui lui avait été cédé en deçà des Thermopyles et en Morée, comme si tout, en effet, lui était déjà soumis.

Il fit d'abord faire un recensement général du pays. Le sort de la Grèce continentale était fixé. Six grands barons, les trois barons tierciers de l'Eubée, le marquis de Bodonitza en Locride, le seigneur d'Athènes et le comte de Salona possédaient les points importants de ce pays sous son hommage lige, et étaient tenus de l'assister dans ses guerres. Il résolut de répartir les points importants du Péloponnèse entre d'autres hauts barons qui l'aideraient aussi dans ses guerres, en conservant dans son domaine particulier les terres les plus aisées à défendre et la surveillance supérieure des places fortes. Il réunit en conseil les prélats, les barons et les hommes importants, pour prendre leur avis sur la meilleure distribution à faire du pays. Tous furent d'avis, qu'avant tout il convenait de nommer une commission à la tête de

laquelle serait placé Geoffroi de Ville-Hardoin, qui était familier avec les questions d'hommes et de choses, et qu'on devait y adjoindre quelques-uns des archontes grecs sur lesquels on pouvait compter; car, parmi les principaux Grecs, plusieurs de ceux qui n'avaient pas voulu quitter le pays avaient fait vote d'adhésion au nouveau souverain, et étaient fréquemment appelés à donner leur opinion. Cette commission fut composée de quatre barons français, dont deux chevaliers et deux prélats, et de quatre archontes grecs, placés sous la direction de Geoffroi de Ville-Hardoin. Sa mission était de se faire rendre compte des terres à partager, de leur situation, de leur importance, et elle devait ensuite en faire une division proportionnelle entre les principaux de l'armée, en attribuant à chacun ce qui devait lui revenir d'après son rang, sa richesse et le nombre de ses hommes d'armes. On commença par déterminer le domaine du prince [1]. L'Église romaine, dans l'intérêt de laquelle s'était faite l'entreprise de Constantinople, devait être pourvue ensuite. Déjà on lui avait attribué, par le fait même de la conquête, tous les biens possédés par l'Église grecque. On fit plus : les principaux prélats, les évêques et chapitres reçurent aussi leurs fiefs, avec les mêmes

[1] Si ordinèrent tout premier le demaine du seignor. (*Livre de la Conqueste*, p. 46.)

droits et les mêmes obligations que les autres fiefs. Les ordres religieux-militaires, tels que le Temple, l'Hôpital Saint-Jean, l'Ordre Teutonique, reçurent aussi leurs fiefs [1]. Ensuite vinrent les laïques, les hauts barons et bannerets d'abord, puis les simples chevaliers, puis enfin les bourgeois et sergents d'armes. Un registre [2] de toutes ces distributions de terre fut dressé par la commission et soumis à Guillaume de Champ-Litte [3], qui l'approuva.

Au domaine propre du prince était réservé tout le littoral de l'Élide et de la Messénie et les belles plaines de ces deux provinces.

Le siége métropolitain de Patras était alors le seul constitué, Corinthe étant encore entre les mains des Grecs. On dota richement l'archevêque de Patras et les six évêques suffragants qui furent placés sous son administration, ceux d'Olène, de Modon, de Coron, de Veligosti, de Nicli et de Lakedemonia.

Les trois ordres militaires et religieux de l'Hôpital Saint-Jean, du Temple et de l'Hôpital Teutonique, reçurent aussi des terres dans l'intérieur du pays, et on retrouve encore aujourd'hui de nom-

[1] Et puis la baronie dou Temple, de l'Ospital Saint-Jehan, et cellui des Allemans. (*Livre de la Conqueste*, p. 46.)

[2] Καὶ ἀφότου ἀναγνώσασιν ἐκεῖνο τὸ ῥητζίστρο.
(B. τ. K., v. 641.)

[3] Et les portèrent par escript devant le Champenois, moult bien faict et ordinéement. (*Livre de la Conqueste*, p. 46.)

breuses traces de leur établissement dans les inscriptions et blasons conservés sur les églises, telle que la petite église au pied du mont Ithome, et dans les noms mêmes de l'Hôpital et de Frères du Temple maintenus à certains lieux.

La répartition des terres entre les barons et chevaliers était une affaire plus difficile et plus délicate, car elle devait satisfaire également à deux nécessités de l'avenir, la bonne harmonie entre les conquérants, sous l'action du seigneur principal, et leur facilité d'action sur les peuples conquis. A côté de Guillaume de Champ-Litte se trouvait d'abord son ami, son égal, le conseiller et l'exécuteur heureux de l'entreprise, Geoffroi de Ville-Hardoin, qui avait droit à une large part de la conquête, et pouvait devenir ensuite un rival dangereux pour le prince, quel qu'il fût. Après lui, et avec des droits non moins dangereux, se trouvaient des barons d'illustres et puissantes familles, auxquels il convenait de faire une part proportionnelle à leur importance, en évitant de trop affaiblir l'autorité du prince, ce qui pouvait retarder l'accomplissement de la conquête. Il fallait donc placer ces hommes, les pairs du prince, dans des lieux où ils pussent rester puissants sans nuire. Quelques autres chevaliers de familles moins considérables s'étaient acquis cependant une grande importance personnelle par leur bravoure ou leur expérience, et c'étaient là des qualités trop essen-

tielles dans un établissement nouveau et encore mal affermi pour qu'on ne réservât pas à ces hommes un poste d'honneur partout où le danger pouvait menacer. Il était donc nécessaire de faire une position particulière à ces grands chefs, et de créer pour eux de hautes baronnies avec toute leur puissance et leurs dangers; car les hauts barons étaient les égaux du prince, et possédaient comme lui, dans le système féodal, le droit de bâtir des forteresses dans leurs seigneuries, et le droit de guerre privée. Si on voulait ne pas ajouter, par des discussions de frontières, aux causes trop fréquentes qui pouvaient faire germer des animosités entre eux et les armer les uns contre les autres, les frontières de chaque haute baronnie devaient être bien fixées et en même temps faciles à défendre. Ainsi les difficultés des lieux ajoutaient ici aux difficultés qui naissaient des caractères et de la position des hommes.

Le sol du Péloponnèse est entrecoupé de hautes montagnes, telles que le Kyllène, l'Erymanthe, l'Ithome, le Lycée, le Ménale, le Taygète, le Parnon, qui le divisent en un grand nombre de vallées intérieures et de vallées maritimes, arrosées par des fleuves, dont quelques-uns ont l'impétuosité et la courte durée des torrents, mais dont d'autres, tels que l'Alphée, la Néda, le Pamisus, l'Eurotas, conservent un cours presque toujours abondant et constant. Ces grandes chaînes de montagnes avaient,

dans les temps antiques, établi les divisions naturelles des provinces de Corinthie, d'Argolide, d'Achaïe, d'Élide, d'Arcadie, de Messénie et de Laconie; et dans chacune de ces grandes divisions, s'étaient formées des divisions plus restreintes, tantôt selon la force des lieux, tantôt selon la force des hommes, et tantôt selon les hasards des temps, divisions qui, malgré leur petite étendue, manifestèrent à différentes époques une glorieuse individualité. Ainsi tour à tour brillèrent, par les arts, la religion ou la guerre, Sicyone, Argos, Mycènes, Lacédémone, Messène, Olympie, Mégalopolis, Corinthe; ainsi, à l'époque des Héraclides et aux temps homériques, s'étaient formées ces nationalités diverses qui, placées chacune sous les ordres de leur chef particulier, d'Ajax, de Diomède, de Nestor, et de tant d'autres dont les noms ont été immortalisés par Homère, vinrent se soumettre à la suzeraineté du chef suprême Agamemnon.

La position de l'antique chef suprême des chefs grecs convoqués devant Troye et celle du nouveau chef féodal des barons croisés avaient beaucoup d'analogie. Tous deux étaient les chefs de leurs pairs plutôt qu'ils n'étaient leurs souverains, et ils ne possédaient aucune autorité réelle et princière que sur les sujets de leurs propres domaines, sujets unis et paisibles sous des souverains de même race qu'eux, ainsi que l'étaient les chefs des royaumes grecs, mais impatients et indociles sous

la main de conquérants étrangers de race et étrangers de religion, comme l'étaient les nouveaux chefs des baronnies franco-grecques. Il y avait de plus une modification importante à opérer dans le point de direction de la force publique. Aux temps antiques, la Grèce hellénique faisait front à l'Ionie et à l'Asie-Mineure, qui avait été son berceau ; c'était donc sur la côte orientale, dans l'Argolide et la Laconie, qu'était établie la force dirigeante. Au temps des Français, c'était aux côtes de l'Italie et de l'Occident, berceau de ses conquérants, que la Grèce franque devait faire front pour en recevoir plus prompte assistance en cas de besoin, et c'était par conséquent sur la côte occidentale, dans l'Élide et la Messénie, que devait être établi le centre d'action du gouvernement féodal.

Ces considérations mûrement pesées avaient déterminé le mode de répartition présenté par le conseil et par Geoffroi à Guillaume de Champ-Litte et sanctionné par celui-ci. Seulement, comme on était alors sous l'empire des traditions chevaleresques, que les chants populaires sur Charlemagne et sur les douze pairs étaient dans toutes les mémoires, que plusieurs des chevaliers, et Geoffroi de Ville-Hardoin entre autres, se faisaient un honneur de cultiver la poésie, il y eut un peu de ces souvenirs poétiques et romanesques dans la nouvelle organisation féodale : on voulut que le nou-

veau prince de Morée fût aussi entouré de ses douze pairs ou hauts barons de Morée. Voici comment furent réparties ces douze hautes baronnies.

En Achaïe, les deux villes maritimes de Vostitza et de Patras étaient essentielles à bien garder : de Vostitza on peut surveiller tout le golfe de Corinthe ; de Patras on peut s'opposer à tout débarquement qui arriverait des côtes d'Étolie, d'Acarnanie et d'Épire. Michel Comnène, retiré dans ces dernières provinces dont il se constituait un despotat, pouvait vouloir entreprendre encore une fois de se présenter en Morée. En transformant Vostitza et Patras en hautes baronnies, on faisait concourir l'intérêt particulier des hauts barons avec l'intérêt général, pour la défense de la principauté. La haute baronnie de Vostitza fut donnée à Hugues de Lille, seigneur de Charpigny [1], et la haute baronnie de Patras à Guillaume Alaman [2], avec un

[1] Voy. vers 613, 614 et 615 du B. τ. K. Ces Charpigny sont mentionnés plusieurs fois dans des actes des archives de Naples. Une branche était aussi établie en Chypre. Ils descendaient des comtes de Sancerre, seigneurs de Châtillon-sur-Loing, de Meillant, de Charenton, de Mennetou-Salon, etc. (Thaumas de la Th., p. 425, l. VI, et H. gén. de la maison de France, grands officiers de la couronne, t. II, p. 850.) Un Jean de Charpigny fut enterré, en 1350, dans les Jacobins de Bourges. Ses armes étaient celles de Champagne, au lambel de trois pendants de gueule.

[2] Messire Guillaume le Alemant a la cité de Patras ou toute la baronie. (*Livre de la Conqueste*, p. 51.) Cette famille, originaire du midi de la France, s'établit, à la suite de Charles

nombre déterminé de fiefs de cavalerie et de fiefs d'infanterie propres à assurer le service de leur baronnie.

Il n'était pas moins nécessaire de s'assurer contre toute surprise qui pourrait survenir au midi et à l'est par les défilés des montagnes intérieures de l'ancienne Arcadie, habitées par de rudes montagnards grecs et par quelques restes de tribus slaves. Une haute baronnie fut créée à Calavryta, pour ouvrir passage dans ces montagnes par le nord, et elle fut donnée à Othon de Tournay [1], un des plus grands barons parmi les croisés; et une autre haute baronnie fut créée à Chalandritza pour ouvrir passage, dans les mêmes montagnes, par l'ouest, et elle fut donnée à Robert de la Trémouille [2], aussi un des plus grands barons parmi les croisés français.

Dans la Messarée ou Arcadie furent aussi établies quatre hautes baronnies, deux dans deux grandes villes, et deux dans les lieux les plus forts de l'intérieur. Les deux grandes villes données en hauts fiefs furent: l'une la ville ouverte de Veligosti, à quelques lieues de la Mégalopolis de Philopémen

d'Anjou, à Naples, et on la retrouve aussi dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre.

[1] Messire Otthe de Tournay la baronie de la Colovrate. (*Livre de la Conqueste*, p. 52.)

[2] Τοῦ μισὺρ Ῥουμπέρτου ντὲ Τρεμουλᾶ τέσσαρα φίε του ἐδῶκαν.
Τὴν Χαλαντρίτζαν ἔκτισε καὶ ἐλέγαν τὸν ἀφέντην.
(B. τ. K., v. 622, 623.)

et de Polybe, concédée à Mathieu de Mons [1]; l'autre, la place fortifiée de Nicli, l'antique Tégée, encore entre les mains des Grecs, concédée à un chevalier du nom de Guillaume [2]. Les deux grands fiefs des montagnes de Messarée étaient peut-être les plus importants de tous, et on les confia à des chevaliers d'une valeur éprouvée. L'un, dans les montagnes du pays d'Akova, près du Ladon, fut donné à Gautier de Rosières, qui y fit bâtir un château-fort, dont le nom seul Mate-Griffon [3], c'est-à-dire Tient-les-Grecs-en-respect, indique assez la destination; et on lui assigna, à cet effet, un nombre beaucoup plus considérable de fiefs de cavaliers, vingt-quatre fiefs, tandis que les autres n'en avaient eu que quatre ou six, afin d'être toujours prêt à la défense comme à l'attaque. L'autre, qui n'était pas moins essentiel, puisqu'il était destiné à domi-

[1] Messire Mathieu de Mons a la cité de Veligurt. (*Livre de la Conqueste*, p. 51.)

[2] Μισὺρ Γυλιάμος
Νὰ ἔχῃ τὸ κάστρον τοῦ Νικλιοῦ κτλ.

[3] Messire Gautier de Rosières si estoit assenés à la baronie de Mathe-Griffon de vingt-quatre fiés de chevaliers. (*Livre de la Conqueste*, p. 50.)

Le traducteur grec laisse à cette forteresse son nom grec d'Akova :

Μισὺρ Γαρτιέρης
Ντὲ Ῥοζήερες. . . . .
Εἶχεν εἰκοσιτέσσαρα καβαλλαριῶν τὰ φίε.
'Σ τὴν Μεσαρέαν τοῦ ἐδόθησαν· κάστρον ἐπῆκε ἐκεῖσε,
Καὶ ὠνόμασε τὴν Ἄκοβαν.

(B. τ. K., v. 585 et suiv.)

ner tout le pays de Scorta, fut placé à Caritena, au-dessus du cours de l'Alphée, et fut donné à un Champenois allié par mariage à la famille Ville-Hardoin, Hugues de Bruières[1], gendre de Geoffroi de Ville-Hardoin, dont il avait épousé la fille. Il eut, comme le seigneur d'Akova, un grand nombre de fiefs de chevaliers, vingt-deux, afin de se tenir prêt en tout temps contre tous les événements.

Dans la Messénie, la haute baronnie de Calamata avait été précédemment donnée par Guillaume de Champ-Litte à son ami Geoffroi de Ville-Hardoin au moment de la prise de cette ville. L'expérience acquise lors de la bataille livrée par les Grecs de la vallée de Lacos, des villes de Nicli, de Veligosti et de Lakedemonia et du pays des Melinges, survenus par le défilé du Makri-Plagi, montra la nécessité d'établir là une sorte de poste avancé, et on créa dans cette même vallée de Lacos le fief de Gritzena, que l'on donna à un brave chevalier du nom de Lucas[2].

Les Chacons et les Maïnotes, qui ne s'étaient pas

[1] Ἀπαύτου ἐδόθησαν ὁμοίως τοῦ μισὺρ Οὔγκου ἐκείνου,
Ντὲ Μπρίερες ἦτον τὸ ἐπίκλην του, εἰς τῶν Σκορτῶν τὸν δρόγγον,
Εἰκοσιδυὸ καβαλλαριῶν τὰ φίε κτλ.
(B. τ. K., v. 590 et suiv.)

Le *Livre de la Conqueste* l'appelle à tort Geoffroi; ce fut son fils qui porta ce nom. « Messire Geoffroy de Bruieres de vingt-deux fiés a la baronie de l'Escorta. (P. 50.)

[2] Τοῦ μισὺρ Λούκα ἐδόθησαν φίε καὶ μόνον τέσσαρα,
Τῶν Λάκκων τὴν περιοχὴν νὰ ἔχῃ τὸν Γριτζένον.
(B. τ. K., v. 617 et 618.)

réunis à leurs compatriotes pour la première bataille après la prise de Calamata, mais qui n'avaient pas encore fait leur soumission, pouvaient vouloir un jour sortir de leurs montagnes pour se livrer à leur caractère indocile et guerrier : on résolut de fonder deux autres hautes baronnies au pied de leurs montagnes et au sein même de leurs rochers, dès qu'on aurait pu y pénétrer. L'une, placée à Geraki, l'antique Geronthræ, au pied des monts de la Tzaconie, fut donnée à Guy de Nevelet [1]. L'autre haute baronnie, au sein même du pays des Maïnotes, était comme une tête de pont, une sentinelle avancée en un pays dont on avait à se méfier et dans lequel il fallait être toujours en armes. Aussi le haut baron qui y fut placé reçut-il la dignité de maréchal héréditaire de l'armée, afin d'être mieux averti qu'il était là comme une sentinelle vigilante; et on donna au château-fort qu'il y fit construire le nom significatif de Passe-avant, dont les Grecs ont fait Passava. Ce fut à Jean de Neuilly que l'on confia cette position guerroyante [2].

[1] Messire Gui de Nivelet le Gierachi par la Crémonie (Lakedemonia). (*Livre de la Conqueste*, p. 52.) Le traducteur grec précise mieux la position :

Μισὺρ Γγιοῦν.... ντὲ Νιβηλὲ. . . . .
Ἔξη φίε τοῦ ἐδόθησαν νὰ ἔχῃ 'ς τὴν Τζακωνίαν·
Κάστρον ἔκτισεν ἐκεῖ τὸ ὠνόμασεν Γεράκι.

(B. τ. K., v. 609 et suiv.)

[2] Messire Jehan, le mareschal de Nuelly, la baronie de

Les douze hauts barons une fois pourvus en leur qualité de bannerets, ou, comme on le disait dans le pays, de Bers de terre, les évêchés et leurs chapitres étant dotés chacun du nombre de fiefs nécessaires à leur rang dans l'église et à leur service militaire dans l'armée, le domaine du prince fixé, il restait à distribuer les fiefs simples, réservés aux chevaliers [1], et les autres terres privilégiées réservées aux écuyers [2] et sergents d'armes [3]. Tous furent inscrits ensuite dans le même registre avec leurs droits et leurs obligations.

Les simples soldats reçurent aussi des avantages personnels, des terres productives, des habitations dans les villes conquises ou fondées; et, de même qu'ils se groupaient dans le camp autour du gonfanon de leur seigneur particulier et de la bannière du chef de guerre, ils s'établirent dans les villes autour du château féodal de leur baron

Passavant. (*Livre de la Conqueste*, p. 53.) Le traducteur grec précise davantage sa position :

Τοῦ μισὺρ Τζὰν γὰρ ντὲ Νουηλῆ, ὁ Πασσαβὰς τοῦ ἐδόθη,
Τέσσαρα φίε νὰ κρατῇ, φλάμπουρον νὰ βαστένῃ,
Νὰ ἦναι πρωτοστράτορας, νὰ τὸ ἔχῃ ἡγονικόν του.
(v. 619 et suiv.)

[1] Οἱ καβαλλάροι ὁποῦ εἶχασιν πρὸς ἕνα φίε ὁ καθένας.
(v. 638.)

[2] Et pluseurs chevaliers, escuiers et sergens assez. (*Livre de la Conqueste*, p. 55.)

[3] Καὶ οἱ συργένταις ἀλλαδὴ ὁποῦ ἦσαν προνοιασμένοι.
(v. 939.)

particulier et dans l'enceinte même de sa forteresse, placée en général sur une éminence, laissant aux Grecs la partie inférieure de la ville et les faubourgs.

Les provinces d'Argolide et de Corinthie étaient restées en dehors de cet acte de partage, le prince Guillaume de Champ-Litte ayant le projet, aussitôt que les arrangements seraient terminés à l'intérieur, de prendre des mesures pour adjoindre à sa principauté les deux grandes forteresses de Corinthe et de Nauplie et celles moins importantes d'Argos et de Monembasie, dont l'occupation pouvait seule assurer la possession paisible des pays qui les entouraient. Déjà, même avant qu'il fût maître de la forteresse de l'Acro-Corinthe, les habitants de la presqu'île située entre Corinthe et Argos, depuis Hagion-Oros entre l'antique Mycènes et Angelo-Castro, jusqu'à Damala[1], près de Trézène et de l'île de Poros, lui avaient fait leur soumission[2]. Mais, en les encourageant et en les rassurant par des promesses de bon traitement, il préféra ajourner la prise de possession réelle du pays jusqu'à ce que l'occupation de la forte citadelle de

[1] Ἀπὸ τὸ μέρος Δαμαλᾶ καί μέχρι εἰς τὸ Ἅγιον Ὄρος.
(v. 166.)

[2] Si comencèrent les gens de la contrée de Corinte et d'Argues et dou Damales venir à lui de toutes pars, et il les recueilli moult hónorablement et selonc ce que cescuns estoit. (*Livre de la Conqueste*, p. 37.)

Corinthe mît fin à toute inquiétude, qu'il eût pu, après ce qui s'était passé dans les faubourgs de Corinthe au passage de Boniface, avoir raison de concevoir sur le sort des Français qu'il enverrait dans cette partie du pays.

Au moment où Guillaume de Champ-Litte s'occupait le plus activement de l'organisation féodale de sa principauté de Morée et se préparait à en compléter la conquête, il reçut de France, dans les premiers jours de l'année 1209, la nouvelle que son frère Louis, à qui était échue leur seigneurie paternelle de Champ-Litte par la mort de leur frère aîné, Eudes, à Constantinople[1], venait de mourir aussi sans issue, et que, par conséquent, c'était en sa faveur qu'était ouverte l'hérédité du fief de famille de Champ-Litte dans le comté de Bourgogne. D'après les usages qui régissaient les fiefs, l'héritier avait un an et un jour pour se présenter en personne et recevoir la mise en possession de son héritage. Faute de se présenter dans le terme prescrit, il était déclaré déchu de ses droits, et l'héritage était dévolu à son seigneur supérieur. Comme à chaque concession de fief était attaché un service militaire, et que ce service ne pouvait manquer

[1] En cel termine morut uns des plus haus barons de l'host, qui avoit nom Oedes de Champ-Litte li Champignois; et fu moult plourés et plains de Guillaume son frère et de ses autres amis; et fu enterrés à moult grant honnour au moustier des Apostles. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 104.)

sans exposer l'armée conquérante, dans l'intérêt de laquelle était conçu tout le système féodal, il semblait convenable que le fief laissé sans service rentrât au domaine pour que, par un nouvel octroi, le prince pût se garantir un nouveau service. Guillaume de Champ-Litte, pressé par ses amis de France de venir se mettre en règle avec son héritage, n'hésita pas un instant à préférer le modeste fief maternel de Bourgogne, auquel avait été réduit son père, à l'éclat que pouvait lui donner la toute royale principauté de Morée. Il assembla ses compagnons d'armes, leur communiqua ses lettres et leur annonça sa ferme résolution de retourner prendre posses ion de ses domaines de France.

Avant de s'embarquer pour la Pouille et de retourner de là par Venise en France, il convoqua tous ses chefs laïques et ecclésiastiques en conseil, afin de prendre avec eux les mesures propres à assurer l'administration de la conquête pendant son absence. Il délégua son autorité supérieure à son ami Geoffroi de Ville-Hardoin en qualité de baile, et le revêtit de cette dignité suivant les formes féodales. Il fut convenu entre eux que, si, dans l'intervalle d'un an et d'un jour, fixé pour toute succession féodale, il envoyait en son nom, et avec sa délégation en forme, un de ses parents pour lui succéder dans la principauté, ce parent serait reconnu avec tous ses droits et recevrait l'hommage lige de tous les feudataires et celui même de Geoffroi de Ville-

Hardoin [1]; mais que, si ce délai expirait sans qu'il se présentât personne en Morée, alors la dignité temporaire de baile confiée à Geoffroi de Ville-Hardoin serait remplacée par la dignité princière, et que la principauté de Morée ou d'Achaye passerait à dater de ce jour sur la tête de Geoffroi de Ville-Hardoin [2] et avec tous ses droits héréditaires dans sa famille. Acte fut dressé de cette convention, et tous les chefs laïques et ecclésiastiques y apposèrent leurs sceaux en témoignage d'adhésion [3]. Le prince y apposa lui-même son sceau. Les forteresses furent aussi remises à Geoffroi de Ville-Hardoin, comme baile et représentant du prince; et les feudataires lui prêtèrent hommage en cette qualité [4]. Guillaume de Champ-Litte prit avec lui seulement deux chevaliers et douze sergents de sa maison [5]; il

[1] Et vous tenriez de lui vostre terre, ainxi come tout li autre feroient. (*Livre de la Conqueste*, p. 48.)

[2] Se par aucune aventure il ne venist dedens ledit terme d'un an et un jour, que le pays et la seignorie vous remainst, sans contredit de nul home. (*Livre de la Conqueste*, p. 48.)

[3] Si scellèrent les lettres des convenances des seaus des prélas et des barons avec cellui du Champenois. (*Livre de la Conqueste*, p. 49.)

[4] Et messire Goffroy reçut le baillaige de la Morée.... Et jurèrent tous à monseignor Goffroy. (*Livre de la Conqueste*, p. 49.)

[5] Οὐδὲν ἠθέλησε ποσῶς νὰ ἐπάρῃ μετ' αὐτον
Μόνον καὶ δύο καβαλλαρίους καὶ δώδεκα συργένταις.
(B. τ. K., v. 566, 567.)

s'embarqua à Clarentza et fit voile pour l'Occident en mai 1209.

Ici se termine cette première époque de la conquête et de l'établissement des Francs. La plus grande partie de la principauté était soumise par les armes, mais il fallait aviser à la conserver, et à compléter l'occupation militaire par des lois propres à assurer la bonne harmonie entre les conquérants et avec le pays conquis. Jusque-là il n'avait pu être question que de la répartition des terres et villes entre les conquérants, l'œuvre du gouvernement allait commencer.

GEOFFROI DE VILLE-HARDOIN,

BAILE DE MORÉE.

— 1209 —

Geoffroi de Ville-Hardoin, dès sa première occupation de Modon, s'était fixé en Grèce avec des idées permanentes d'établissement. Sa femme, Élisabeth de Chappes[1], et sa fille, qu'il maria à Hugues de Bruières, l'avaient suivi de Champagne en Syrie et de Syrie en Grèce. Dans ce siècle, où l'esprit chevaleresque commençait à modifier l'esprit féodal, Geoffroi était à la fois chevalier aventureux et poète élégant, ainsi que le furent plusieurs des plus illustres chevaliers qui avaient pris part à cette dernière croisade : Conon de Béthune, grand-maître et puis baile de l'empire de Constantinople; Hugues de Saint-Quentin; et ensuite, Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople, Charles, comte d'Anjou, frère de Saint-

[1] Un diplôme de 1210 de Geoffroi, alors prince, et de sa femme Élisabeth, prouve sa présence en Morée à cette époque. « Noveritis, tam presentes quam futuri, quod ego Goffridus de Villa-Harduini, princeps Achaie totiusque Romanie senescallus, et ego Élisabeth, uxor ejusdem principis, etc. » (Voy. mes *Recherches*, t. II, Rec. de diplômes des princes de Morée.)

Louis et roi de Naples, et beaucoup d'autres [1]. Le maréchal Geoffroi, son oncle, ne nous a pas laissé de vers, mais nous avons de lui un récit de la conquête de Constantinople, un des plus anciens et des plus précieux monuments de la prose française. Son neveu Geoffroi réunissait en lui toutes les qualités qui constituaient un véritable chevalier : il aimait à conquérir sans cesse de nouveaux domaines, mais il aimait à ouvrir sans cesse les mains pour répandre largement entre les siens le fruit de ses richesses; il recherchait pour lui la gloire des trouvères, mais il ne recherchait pas moins la compagnie de ceux qui excellaient dans l'art des trouvères; il se montrait toujours chevalereux au milieu des batailles, mais il ne livrait de bataille qu'après avoir mûrement calculé les avantages et avoir inspiré sa confiance aux siens; il servait Rome et l'Église, mais avec pompe et magnificence, et savait maintenir contre son clergé non-seulement ses droits, mais les droits de la conscience des vaincus; il vivait en ami et en frère avec ses barons et ses chevaliers, mais il maintenait fermement l'exécution des services dus au prince; il savait enfin ce qu'il devait au maintien de la conquête et en fixait les conditions, mais il savait aussi ce qu'il avait à

[1] Voyez leurs poésies à la suite de mes *Éclaircissements sur la Morée*, p. 419 et suiv., et dans les mss. n° 7222 et suppl. 184 de la Bibl. roy. Quelques troubadours y figurèrent aussi.

faire pour toutes les classes du pays conquis, et il préparait les garanties nécessaires à tous. Aussi, quand il mourut, dit un chroniqueur presque contemporain[1], « toute manière de gens, tant riches comme pauvres, demenèrent si grand deuil, comme si chacun vit mourir son père devant soi, pour la grand' bonté qui en lui estoit. »

Aussitôt après le départ de Guillaume de Champ-Litte, sa première pensée fut de choisir le lieu le plus propre à y établir la résidence princière et à devenir un centre d'action d'où il pût se porter avec facilité sur tout point menacé, sans courir risque de perdre ses communications avec l'Occident.

Andravida en Élide fut choisie pour le siége principal de la seigneurie[2]. Placée dans une plaine fertile et où la cavalerie trouve abondamment à s'approvisionner, elle n'était éloignée que de quelques milles du petit port de Saint-Zacharias, devenu depuis le port commerçant de Clarentza, par lequel on communiquait avec Brindes et les côtes d'Italie; et il était facile de se porter de là, soit par la vallée du Penée, soit par la vallée de l'Alphée, dans l'intérieur du pays. Geoffroi y fit transporter le siége d'un évêché suffragant de Patras, celui d'Olena,

[1] *Livre de la Conqueste*, p. 73.

[2] Ὅπου ἦτον τότε τὸ σκαμνὶ τῆς αὐθεντεῖας ὅπου εἶχε. (v. 579.)

village aujourd'hui ruiné, à quelques lieues au nord-est de Pyrgos, et il y ordonna la construction de la belle église gothique de Sainte-Sophie, dont la nef est encore debout. Andravida était déjà une assez grande ville pour offrir des habitations temporaires. Il y convoqua une cour plénière[1] de tous les chevaliers et de tous les prélats, pour délibérer d'accord sur ce qui restait à faire. Avant tout il se fit apporter le registre de partage fait par Guillaume de Champ-Litte, pour bien s'assurer de ceux qui avaient été pourvus, et dans quelles parties, et de ceux qu'il avait encore à pourvoir. Il exposa ensuite la nécessité où ils étaient d'être toujours sur leurs gardes pour n'être pas exposés à perdre un pays si récemment conquis, et demanda leur avis sur les réglements à établir pour les services dus par les feudataires. Ces services étaient de deux sortes, le service des armes, le service des jugements à rendre en cour judiciaire.

Tout chevalier possédant un fief et tout sergent d'armes possédant une terre privilégiée ou sergenterie devait son service personnel, l'un le service avec cheval armé, l'autre le service de son corps [2].

[1] Et lors ordina et fist un parlement général en Andreville. (*Livre de la Conqueste*, p. 50.)

[2] Et cescuns chevalier qui tenoit fié entier servist de son corps proprement, et li sergans qui tienent serganteries lors corps. (*Livre de la Conqueste*, p. 56.)

Les barons possesseurs de quatre fiefs avaient le droit de lever bannière, d'où ils prirent le nom de bannerets, et ils étaient tenus de fournir sous leur bannière un chevalier et douze sergents, outre leur service personnel.

Les hauts barons possesseurs d'une cité et d'une grande baronnie de plus de quatre fiefs devaient lever deux bannières, et, outre leur service personnel, ils avaient à fournir pour chaque fief un chevalier avec cheval armé et deux sergents à cheval [1].

Quant à la durée du service, elle fut fixée ainsi:

Le service militaire était censé dû d'une manière permanente, le prince ayant le droit de le requérir à chaque instant selon les besoins du pays : auss un chevalier ne pouvait-il aller outre-mer sans autorisation du prince [2]. Toutefois, pour les circonstances ordinaires, ils devaient quatre mois pour le service des garnisons de frontières et quatre mois pour les chevauchées contre l'ennemi.

Les prélats et chapitres possesseurs de baronnies devaient, comme les autres barons, lever bannière et fournir leur service personnel pour les

[1] Et puis ordina et devisa que li baron qui tenoient cité et grans baronies portast cescuns deus banières, et le service de son corps, et pour cescun fié un chevalier et deus sergans à cheval. (*Livre de la Conqueste*, p. 56.)

[2] Et les autres quatre mois peust aler par le pays faisant ses besoignes, sans passer mer. (*Livre de la Conqueste*, p. 56.)

quatre mois de chevauchées contre l'ennemi, mais ils étaient exempts du service de garnison. Il en était de même du Temple, de l'ordre Teutonique et de l'Hôpital-Saint-Jean[1].

La cour judiciaire du prince devait aussi être toujours garnie d'un nombre suffisant de conseillers. En conséquence, il était prescrit aux bannerets et aux évêques d'y assister pour donner leur avis. Seulement, dans les cas de meurtre et de sang, où il ne convient pas qu'un homme d'église soit appelé à prononcer, les prélats étaient dispensés de siéger[2].

Geoffroi fit transcrire ces règlements sur un registre particulier pour qu'ils pussent être appliqués ensuite avec plus d'autorité. C'était là le seul code de lois que l'on eût jusque-là. Toutes les autres décisions se rendaient ensuite selon les circonstances et d'après le bon sens et les traditions, et formaient une série de précédents par lesquels on se guidait de son mieux.

Avant la clôture de ce parlement général, Geoffroi jugea convenable d'arrêter aussi le plan de campagne à adopter pour s'assurer le reste du pays. En procédant à la distribution générale des fiefs, on avait souvent disposé de pays qui n'avaient pas encore reconnu l'autorité des Français. L'armée d'invasion

[1] B. τ. K., v. 677 et suiv.
[2] B. τ. K., v. 682 et suiv

s'était jusque-là contentée de se distribuer sur le littoral de l'Achaïe, dans les plaines de l'Élide et dans les vallées de la Messénie, et elle s'était arrêtée aux montagnes par lesquelles on pénètre dans la Grèce centrale, c'est-à-dire la Messarée ou Arcadie. La défaite des Grecs dans la vallée de Lacos avait inspiré la terreur du nom franc; les routes étaient ouvertes; la grande ville de Veligosti était sans murailles, et on pouvait aisément s'en emparer; Nicli, ville forte, était en plaine, et on espérait qu'elle ne pourrait tenir devant les machines de guerre; de là la route est facile vers Lakedemonia, autre place forte importante de l'intérieur, et la conquête de tout cet ensemble de pays forçait les ennemis à se resserrer dans l'Acro-Corinthe, dans Argos et dans les deux places maritimes de Nauplie et de Monembasie. On se mit donc sur-le-champ en campagne par la vallée de l'Alphée. Tous les grands propriétaires grecs de cette vallée et tous les Esclavons de la vallée du Ladon et du pays de Scorta avaient déjà, comme on l'a vu, négocié leur soumission dans les premiers temps de la conquête: les Français purent ainsi en toute sûreté remonter les rives de l'Alphée et se présenter devant la grande ville de Veligosti. Un fort, situé sur un petit monticule et gardé par un petit nombre d'hommes, défendait seul cette ville ouverte. La résistance ne fut pas longue. Après les premières attaques, la garnison du fort se soumit, et les Français prirent possession

de la ville, qu'ils remirent entre les mains de Mathieu de Mons, auquel elle avait été donnée en haut fief. En visitant, après plus de six siècles, ces lieux illustrés par tant de désastres après avoir été illustrés par tant de gloire, je n'ai pu souvent qu'au prix des plus longues fatigues, de l'obstination la plus persévérante, retrouver les humbles débris des villes qui furent les plus florissantes. Veligosti, qui était à cette époque avec Nicli une des villes les plus populeuses du Péloponnèse[1]; Veligosti, où résidaient un évêque et un des hauts barons les plus illustres de la principauté franque; Veligosti, que la bonté de sa situation dans une vallée fertile et entre les rives fleuries de deux rivières aurait dû faire maintenir et agrandir, a été tellement désolée par la guerre qu'on a grand'peine à en retrouver les traces et même le nom. Pendant plusieurs jours j'ai tourné autour des collines qui l'enceignent, j'ai interrogé tous les souvenirs des habitants des villages voisins, sans pouvoir en rencontrer les vestiges, et ce n'est qu'après de scrupuleuses recherches que j'ai pu enfin déterminer sa situation précise, parcourir les ruines de ses églises antiques et rendre son nom à la carte de Morée, qui n'avait pas su le conserver.

De Veligosti, en se dirigeant par les sources de

[1] Νὰ ἀπέλθουν εἰς τὴν Βελιγοστὴν, καὶ ἀπέχει εἰς τὸ Νίκλι
Διατὸ εἶναι χώραις προεστὲς εἰς ὅλον τὸν Μωραίαν.
(v. 420, 421 du B. τ. K.)

l'Alphée, par la fontaine qui porte encore le nom des Francs, Franco-Vrysi, et par les ruines de l'antique Pallante, d'où l'Arcadien Évandre conduisit, dit-on, une colonie grecque sur les bords du Tibre, ils marchèrent sur la ville forte de Nicli, l'antique Tégée, ayant à leur suite des troupes grecques réunies aux leurs[1]. Les Nicliotes voulurent résister derrière leurs hautes murailles cimentées[2] et crénelées; mais la ville était en plaine, et les Francs pouvaient faire jouer les puissantes machines de guerre qu'ils traînaient à leur suite; ils firent même construire en toute hâte de nouveaux trébuchets et des scrophes, et firént une attaque en règle. Pendant trois jours les Nicliotes résistèrent avec vigueur aux assauts. Geoffroi, décidé à triompher de tout obstacle, fit serment sur son épée qu'il ne s'éloignerait pas de ces murs qu'il ne les eût fait tomber devant lui, et que si les habitants s'exposaient à être pris par l'épée, ils périraient tous par l'épée. Les Grecs alliés des Francs savaient bien tout ce qu'il y avait à redouter d'un tel serment fait par un tel chevalier. Ils avaient des parents à Nicli et les prévinrent des conséquences terribles que pouvait avoir leur résistance, s'offrant à obtenir pour eux une capitulation

[1] Καὶ τῶν Ῥωμαίων ὁποῦ ἦσαν μετ' ἐκείνους.
(v. 701.)

[2] Οἱ τοῖχοι ἦσαν ὑψηλοὶ, ὅλοι μὲ τὸ χοράγη.
(v. 704.)

qui leur garantît leurs personnes et leurs biens. Un accommodement eut lieu en effet sur ces bases, et Geoffroi, maître de Nicli, y installa le haut feudataire auquel elle avait été départie, y laissa un renfort de troupes, et put continuer sa marche conquérante sur Lakedemonia. De nombreuses ruines d'églises attestent seules aujourd'hui l'ancienne importance de Nicli.

A peine est-on sorti de la vaste et belle plaine de Nicli, la plaine actuelle de Tripolizza, aux deux extrémités de laquelle étaient bâties Mantinée et Tégée, que la route s'enfonce entre deux lignes de rochers stériles. Pendant trois heures de marche on suit le torrent du Saranda-Potamos, qui va se jeter dans un gouffre ou Katavothron, au pied du mont Parthenius, et son lit c'est la route. On arrive enfin à une fontaine de l'eau la plus douce et la plus fraîche, Krio-Vrysi, autour de laquelle sont jetés çà et là des débris de marbres antiques. C'est, dit-on, le lieu appelé autrefois Symbolia, où se réunissaient les divers cours d'eau qui alimentent les torrents, et c'était là peut-être aussi que Pausanias plaçait la source du limpide Alphée. Jusque-là la vue est triste et courte; mais aussitôt qu'on est parvenu au sommet de la colline qui ferme cette étroite vallée, un tout autre pays se développe devant vous, non plus sec et dénué de toute végétation, mais toujours bien cultivé par des bras actifs, et revêtu de toutes parts, jusqu'au

sommet des montagnes, de la plus riche verdure : on entre dans la Laconie. En voyant ces campagnes si abondantes et si variées, cette riche vallée de la Grande-Arachova, où croissent à la fois les plus beaux arbres de tous les climats, l'armée franque comprit de plus en plus l'importance de sa conquête. Mais l'admiration de nos compatriotes des plaines de la Bourgogne, du Berry et de la Champagne, dut être bien plus vive encore, lorsque, arrivés au pied des hautes ruines de l'antique Sellasie, qui fermait autrefois ce passage, ils tournèrent leurs yeux sur la plaine de Lakedemonia et sur l'imposant déploiement de la chaîne du Taygète. Les figuiers, les mûriers, les citronniers et orangers, les grands oliviers à feuilles vertes èt luisantes se pressent et forment de toutes parts des bois tout parfumés. Entre deux haies de lauriers-roses et de lis bleus, entre des rives tout émaillées d'herbes odorantes, de gracieux arbustes et de fleurs, l'Eurotas coule doucement, comme s'il ne quittait ces beaux lieux qu'à regret; et dans le lointain, le Taygète descend par degrés dans la vallée, depuis sa large crête toujours couverte de neige et ses hauts et nombreux pics aux formes si variées, jusqu'aux monticules et aux mamelons qui s'en viennent, ondoyant comme les flots de l'océan, mourir aux bords de l'Eurotas. Tout dans une telle scène dut agir sur la vive imagination des nôtres, que la vue des plaines brûlantes de Syrie

avait récemment habitués à d'autres spectacles. Ils franchirent l'Eurotas et les cours d'eau qui l'alimentent, et arrivèrent au pied des quatre collines sur lesquelles était bâtie la Lakedemonia bysantine, sorte d'Acropolis de la Sparte antique, dont les ruines devaient alors être disséminées sur le flanc de ces collines et dans la vallée intérieure.

A l'abri de leurs tours et de leurs fortes murailles bysantines [1], les habitants de Lakedemonia avaient formé le projet de résister aux Francs, campés au pied de la plus haute des quatre collines, de celle qui se présente la première d'une manière abrupte, près de l'Eurotas, en arrivant par la route de Nicli et de Tripolizza. Les machines de guerre des Francs firent cependant leur œuvre de destruction; les tours furent renversées. Pendant cinq jours et cinq nuits, les Francs bloquèrent étroitement les murailles et eurent à repousser de fréquentes sorties exécutées avec un grand courage. Il fallut toutefois céder à leur ascendant victorieux, et les habitants de Lakedemonia capitulèrent, comme ceux de Nicli, sous condition que leurs personnes et leurs biens seraient respectés, et qu'ils seraient maintenus dans la jouissance de leurs terres privilégiées; ce que Geoffroi leur garantit sous serment.

[1] Χώρα ἦτον μεγάλη,
Μὲ πύργους καὶ καλὰ τείχεα, ὅλα μὲ τὸ χορήγη.
(v. 724 et 725.)

Les montagnards de la Tzaconie et du Magne étaient plus difficiles à soumettre. Habitués depuis les temps les plus anciens à une sauvage indépendance, ils n'avaient jamais prêté aux empereurs qu'une obéissance précaire, et le seul service qu'on en pût tirer était un service militaire salarié. Soit comme hommes de mer, soit comme combattants sur terre, on les trouvait toujours disposés à se mêler à tous les débats; et, comme le firent long-temps les montagnards suisses, les antiques habitants de race hellénique de la Tzaconie et du Magne s'enrôlaient temporairement, pour une solde convenue, sous la bannière de celui qui faisait appel à leurs sentiments guerriers. Pour contenir ces hommes remuants dans leurs montagnes, deux hautes baronnies avaient été créées à l'entrée des défilés par où ils pouvaient en sortir, l'une à Geraki ou Geronthræ, au pied des derniers versants méridionaux de l'Olympo-Choria, l'autre à Passe-Avant, le Passava actuel, à l'entrée du Magne. Geoffroi ne perdit pas de temps pour aller installer ces deux hauts barons dans des fiefs aussi importants à garder. Il descendit l'Eurotas, remonta jusqu'à Geraki, et y plaça Guy de Nevelet, auquel avait été donnée cette haute baronnie avec six fiefs de cavaliers. On voit encore près de Geraki les restes du château-fort que Guy de Nevelet y fit construire. Passant ensuite l'Eurotas après ses chutes, et suivant le littoral du golfe de Laconie, il arriva

à Marathonisi, l'antique Gythium, passa le Bardounia et arriva à Passava. Là devait être placé Jean de Neuilly, avec quatre fiefs de cavalerie et le maréchalat héréditaire de la principauté. On y commença sur-le-champ les travaux d'une grande forteresse, qui s'est conservée jusqu'à nos jours presque en entier. Les douze hauts barons dotés par le Champenois Guillaume de Champ-Litte étant ainsi mis en possession, Geoffroi songea à récompenser à son tour ceux qui s'étaient attachés à sa fortune, à l'aide des nouvelles conquêtes qu'il avait faites [1]; et il fit également enregistrer ces dotations de fief. En même temps, pour tenir les Maïnotes et Chacons en respect, en leur montrant ce qu'ils auraient à craindre en cas de conflit avec les Français, il envoya ses coureurs se répandre dans toute la Tzaconie, et aussi jusqu'à Hélos et jusqu'aux portes de Monembasie et dans le pays de Vatica. A cette époque, comme aujourd'hui, beaucoup de vignes et des meilleurs terres cultivées dans les hautes vallées de ces montagnes appartenaient aux plus riches habitants des grandes villes. Les grands propriétaires domiciliés dans les villes de Nicli et de Lakedemonia, récemment soumises, et les habitants des grands villages de la plaine de Slavo-

[1] Et tout ainxi come il conquestoit, si fievoit de present li gentils homes qui estoient venu à la conqueste, lesquels li Champenois avoit leissié en la compaignie de monseignor Joffroy. (*Livre de la Conqueste*, p. 57.)

Choria, l'antique Amyclée, et de tout le pays, se présentèrent à Geoffroi pour le prier de mettre fin à des dévastations, ruineuses surtout pour eux, se faisant fort d'amener les habitants de ces montagnes à reconnaître son autorité, si lui-même il voulait bien faire quelques concessions en faveur de leurs anciennes habitudes d'indépendance montagnarde. Geoffroi s'engagea en effet à n'exiger des Chacons et des Maïnotes que le service militaire, et sur le même pied qu'ils étaient dans l'usage de le fournir aux empereurs de Bysance.

Des douze places fortes de la Morée, il n'en restait plus que quatre à soumettre. Monembasie et Nauplie ne pouvaient être prises qu'en les faisant cerner à la fois par terre et par mer. Geoffroi n'avait pas de flotte de guerre, et les Vénitiens, alliés des Français, étaient alors trop occupés du soin de s'assurer leurs propres domaines de l'Archipel et de la mer Ionienne pour que les Francs de Morée pussent compter sur une assistance efficace de leur part. En violation même de ses principes de politique, la commune de Venise avait été obligée de céder à des feudataires vénitiens, au lieu de les garder entre ses mains propres, deux grandes îles, où elle avait à lutter contre les intrigues des Génois : Corfou, reçue dans le partage de l'empire grec [1], et Candie, achetée du roi Boniface, qui lui-

[1] Voyez l'acte de cession de Corfou par la commune de

même l'avait obtenue avant la conquête de l'empire [1]. Il fallait donc ajourner l'attaque sur Monembasie et Nauplie, et se contenter de se rendre maître, si l'on pouvait, de la forteresse d'Argos et surtout de celle de Corinthe, qui est comme la clef du Péloponnèse. Les Grecs amis de la paix lui offrirent d'intervenir pour amener plus promptement la soumission de l'Argolide et de la Corinthie, mais à la condition qu'il ménagerait la susceptibilité des Grecs sur deux points importants : le premier, qu'il s'engagerait sous serment et par écrit, pour le présent et pour l'avenir, à ce qu'aucun Grec ne serait contraint de renoncer à sa foi religieuse pour la foi religieuse des Francs, c'est-à-dire de se ranger sous la loi de l'obédience romaine ; le second, que les Grecs seraient autorisés à se gouverner suivant leurs lois et leurs coutumes locales [2]. Il est curieux de voir ici jusqu'où les nécessités d'une sage politique avaient amené

Venise à dix feudataires vénitiens. (T. II, p. 397 de mes *Nouvelles Recherches*, 2e époque.)

[1] Voyez Flaminio (Cornelio), *Creta sacra*, Venetiis, 1775, et mes *Éclaircissements sur la Morée*, p. 10, en note. Voyez aussi les obligations imposées aux feudataires vénitiens. (Zinkeisen, sur la Crète, ouvrage inédit.)

[2] Τοῦτο ζητοῦμεν, λέγομεν, μεθ' ὅρκου νὰ μᾶς τὸ ποίησῃς
'Εγγράφως νὰ τὸ ἔχωμεν, ἐμεῖς καὶ τὰ παιδιά μας,
'Απὸ τοῦ νῦν καὶ ἔμπροσθεν, Φράγκος νὰ μὴ μᾶς βιάσῃ
N' αλλάξομεν τὴν πίστιν μας διὰ τῶν φράγκων τὴν πίστιν,
Μήτε ἀπὸ τὰ συνηθειά μας, τὸν νόμον τῶν 'Ρωμαίων.
(v. 763 et suiv.)

Geoffroi de Ville-Hardoin. C'était dans le but déclaré de soumettre l'Église grecque à l'obédience romaine que les croisés avaient conquis l'empire de Constantinople et avaient obtenu du pape d'être dégagés de leur vœu d'aller combattre en Terre-Sainte; et, à peine en possession de sa nouvelle conquête, un des plus pieux d'entre eux, car Geoffroi avait accompli consciencieusement son pèlerinage en Terre-Sainte, est amené à respecter dans ses sujets une foi religieuse qui n'est pas celle de Rome. C'est que déjà les idées de civilisation commençaient à prendre leur empire à côté des idées religieuses avec une sorte d'indépendance, mais d'indépendance encore respectueuse. Nous verrons plus tard, dans les progrès de cet établissement, des conflits s'élever, dans l'intérêt de la conquête, avec cette même Église romaine au nom de laquelle avait été faite la première conquête. Geoffroi promit donc par écrit et par serment de ne pas user de contrainte envers la foi religieuse des nouveaux sujets grecs qui reconnaîtraient son autorité, et il leur permit de vivre suivant leurs coutumes locales et suivant les lois émanées autrefois des empereurs grecs.

Même aux temps les plus oppressifs de l'administration romaine, les villes de la Grèce avaient toujours conservé leur magistrature locale, élue par les citoyens et gérant toutes les affaires publiques. Une oppression commune avait rapproché aussi les

membres du clergé grec de leurs concitoyens, dont ils avaient souvent été les seuls représentants, les synodes locaux ayant succédé sous les empereurs aux assemblées populaires; et cette union des intérêts de l'église grecque et des intérêts du peuple a, plus que tout autre lien, conservé l'existence nationale des Grecs[1]. Vivant en petites communautés, dans des vallées que de hautes montagnes séparaient souvent des vallées voisines, ils avaient depuis les temps les plus anciens conservé leurs traditions et leurs lois locales. Les règlements sur les cours d'eau et autres usages relatifs aux propriétés remontent peut-être jusqu'aux temps helléniques; et cet attachement à des usages propres à leur pays, et à un clergé qui s'était trouvé mêlé à leurs souffrances et servait de lien entre eux tous, avait survécu à tous les déchirements de leur pays et se reproduisait d'une manière plus vive en présence de conquérants d'une autre race et d'un autre culte.

Geoffroi de Ville-Hardoin se concilia leur affection en respectant leur attachement pour leurs lois et pour leur église. A ces conditions, tout le pays d'Argolide se soumit, et la forteresse même d'Argos lui ouvrit ses portes. Corinthe seule tenait bon encore. Il résolut de l'attaquer avec toutes ses forces dès le renouvellement de la saison suivante, et en

[1] G. Finlay, *Greece under the Romans*, p. 522.

attendant il renvoya toutes ses troupes prendre leurs quartiers d'hiver, conformément aux conventions faites, qui leur laissaient quatre mois pour eux. Lui-même rentra à Andravida pour goûter quelque repos, en surveillant les travaux qu'il y faisait faire et en prenant les mesures nécessaires à l'administration du pays. Il fit d'abord choix des officiers supérieurs de la principauté, d'un chancelier ou logothète, d'un trésorier ou protovestiaire, et de deux capitaines d'armes ou lieutenants pour présider à l'administration de la justice inférieure en son absence, l'un siégeant à Clarentza et l'autre à Androusa; quant à la haute cour, elle s'assemblait là où était le prince. Il désigna ensuite des châtelains, auxquels il confia la garde des châteaux-forts de la principauté, et des connétables pour commander les compagnies d'hommes d'armes. Pendant ce temps il avait mandé aux hauts feudataires de la Grèce continentale, et en particulier au seigneur d'Athènes rapproché de l'isthme, de tenir leurs hommes d'armes prêts à entrer en campagne avec lui aussitôt après l'expiration de la mauvaise saison. Les hauts feudataires de Morée étaient déjà prévenus et chacun préparait son contingent.

Dès le mois de mars arrivèrent dans les plaines d'Andravida tous les hauts barons possessionnés en Arcadie, en Messénie et en Laconie; les autres attendaient le passage de l'armée dans leur baronnie

pour s'y réunir. Geoffroi fit donc déployer sa bannière et se mit en marche pour Corinthe. Les barons de Chalandritza, de Patras, de Calavryta et de Vostitza se réunirent à lui avant qu'il fût arrivé à Sicyone, et en même temps arriva par le défilé de Mégare Othon de La Roche, seigneur d'Athènes, avec des troupes choisies. On commença sur-le-champ le siége. Mais Corinthe était une place d'une tout autre importance que celles qui avaient été si rapidement emportées jusqu'ici. La ville est située sur un versant fort incliné de la montagne, entre le golfe Saronique et le golfe de Lépante. Du côté de ce dernier golfe, une haute montagne, qu'on peut apercevoir d'Athènes même, domine la ville, et c'est sur son sommet arrondi qu'est placée la citadelle, appelée Acro-Corinthe.

Il fallait une forte armée pour bloquer étroitement l'Acro-Corinthe, car la montagne était trop rude pour que les machines de guerre des Francs pussent, sans de grandes difficultés, arriver assez près des murs pour les battre avec efficacité, et la citadelle s'approvisionnait de bonne eau par l'antique fontaine de Pyrène, d'où s'élança, dit-on, le cheval Pégase. Pendant plus d'un mois Geoffroi se tourmenta inutilement pour triompher des difficultés des lieux [1]. Pendant qu'il suivait activement

[1] Grand pièce avoient sis devant Chorinthe. (Henry de Valenciennes, p. 294, c. 1.)

avec tous ses feudataires les opérations de ce siége, arrivèrent des messagers de l'empereur Henri de Constantinople, porteurs de lettres pour lui et pour les principaux barons de la principauté. Henri lui mandait que, voulant terminer toutes les difficultés élevées entre lui-même et le baile du royaume de Salonique, fixer d'une manière régulière les droits et les devoirs des grands vassaux de la couronne impériale, et s'entendre avec les barons sur tout ce qui concernait l'Église et l'État, il avait résolu de tenir, au mois de mai de cette même année 1210, dans les prairies de Ravennique en Macédoine, un parlement général de tous les grands vassaux de l'empire, pour aviser en commun aux mesures à prendre.

Il y avait urgence en effet de porter une main ferme sur cet édifice de la conquête, déjà ébranlé et par les pertes qu'il avait faites de ses hommes les plus éminents sans qu'assez d'autres fussen venus les remplacer, et par les désordres que causaient à chaque instant des conflits d'autorités, entre les vassaux et le souverain, entre l'Église et les vassaux. Tous les grands chefs de la quatrième croisade, tous ceux qui avaient obtenu la plus haute gloire dans la conquête, ou la plus large part de butin dans cette mise en loterie [1] des villes et

[1] Ὡς δὲ καὶ κλήρους πόλεων καὶ χορῶν ἤρξαντο βάλλειν. (Nicétas Choniates, p. 787.)

provinces grecques d'Europe et d'Asie, étaient morts ou avaient disparu de la scène d'action. Mathieu de Montmorency [1], et Hugues, comte de Saint-Pol, seigneur de Dydimotique [2], avaient été frappés les premiers par la maladie devant Constantinople. L'empereur Baudoin de Flandres, fait prisonnier près d'Andrinople par le roi Jean Asan de Bulgarie, avait succombé sous des traitements barbares. Louis de Blois [3], duc de Bithynie, ainsi qu'Étienne du Perche [4], duc de Philadelphie, le grand-connétable Thierry de Teuremonde [5], et la

[1] Lors lor avint une molt grans mesaventure, que Mahius de Monmorenci, qui estoit un des mellors chevaliers de l'ost et dou roiaume de France et des plus proisiés et des plus amés, acoucha malades, et fu tant agrevé de la maladie, que il fu mors; et che fu grans deus et grans damages, uns des plus grans ki avenist en l'ost por mort d'ome. Et fu entierés à une haute eglyse de Saint-Jehan de l'Ospital de Jerusalem. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 237.)

[2] Et en cel termine meismes avint uns grans damages en Constantinoble, car li cuens Hues de Saint-Pol, qui avoit jeu d'une maladie de goute, fina et moru, dont il fu grans perius et grans damages; et fu molt plourés de ses homes et de ses amis; et fu entierés à moult grant hounour à Sain-Gorge de la Manche (Mangana). Chil cuens Hues si tenoit un castiel en sa vie qui estoit molt boins et molt fors, qui avoit nom li Dymos. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 253.)

[3] Li cuens Loys fu ocis. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 255.)

[4] Là fu pierdus Estievenes dou Perche, li freres le conte Joffroi. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 255.)

[5] Là fu mors Tierris de Terremonde li conestables. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 261.) Ce fut aussi à cette époque que mourut le troubadour Rambaud de Vaqueiras dans le royaume de Salonique.

fleur de la chevalerie de France, étaient tombés dans cette même expédition de Bulgarie, si funeste à l'empereur et à l'empire. Le vieux doge Henri Dandolo[1], qui avait reçu le titre de despote de Romanie, s'était doucement éteint sur ses trophées, et avait été enterré avec une pompe mélancolique dans la noble église de Sainte-Sophie. Boniface de Mont-Ferrat, roi de Salonique, avait péri aussi[2] dans une attaque contre les Bulgares, près de Messynople. Jacques d'Avesnes, conquérant de l'Eubée, était mort en retournant en Flandres; le Champenois Guillaume de Champ-Litte était, comme nous l'avons vu, allé prendre possession de son fief paternel en Franche-Comté. Quelques-uns des grands-officiers de l'empire, le maréchal de Romanie et de Champagne, Geoffroi de Ville-Hardoin, le sénéchal Thierry de Los, le grand-maître de la garde-robe Conon de Béthune, le grand-queux Manassès de Lille, le grand-échanson Macaire de Sainte-Menehould, et le grand-bouteillier Milon de Braibant, avaient survécu aux leurs, et se multipliaient pour parer à tout.

A la vue de ces plaies profondes de notre armée,

[1] Dedens cel sejor lor avint grans damages, car à Henri Dandole, le duc de Venisse, prist maladie; si morut et fu entierés à grant honour au moustier Sainte-Soufie. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 258.)

[2] Et li marchis ot la tieste coupée; et envoient les gens dou païs le chief à Johannisse; et che li fu une des gregnours joie que il onques eust. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 272.)

les Grecs réfugiés en Asie avaient repris peu à peu force et confiance en eux-mêmes. La Grèce asiatique pouvait être regardée comme perdue pour les Latins. David Comnène s'était fait souverain en Paphlagonie ; son père Alexis se constituait une puissante souveraineté de famille dans la Colchide et à Trebizonde ; et Théodore Lascaris, gendre de l'empereur, dépossédé par les Latins, appelait autour de lui, à Magnésie, tous les Grecs mécontents, prenait le titre d'empereur, et se rendait redoutable à nos croisés en introduisant dans son nouvel État leur système militaire, leurs fortifications, et jusqu'à leurs usages féodaux et chevaleresques. Quant à la partie européenne de l'empire, Henry avait pris des arrangements avec un des prétendants au royaume de Bulgarie, en lui concédant ce royaume avec obligation d'hommage [1], et en lui donnant en mariage, pour resserrer leurs liens, une fille à lui, à laquelle il recommanda d'honorer son mari et ses gens, « mais sans jamais retraire son cœur d'aimer la gent de France de qui elle étoit issue [2]. » Il se propo-

[1] Et vous otroie toute la conqueste que nous avons faite ichi, per tel manière que vous en serés mes homs et m'en siervirés. Et si vous otroie avoec, Blakie le Grant (Megalo-Vlachie), dont je vous ferai seignour, si Dieu plaist et je vis. (Henry de Valenciennes, p. 279)

[2] Si soiés simple, douche, debonaire et soufrans tant come vostre maris vaudra, et si honourés tout sa gent pour s'ounor ; mais de seur tout, gardés toutes voies que vous jà, por lor amour ne por lor acointance, quelque il l'aient à vous ne

sait plus tard de s'arranger avec le despote d'Étolie, Michel Comnène.

En même temps que les dangers allaient croissant autour de l'armée conquérante, la discorde allait aussi croissant dans son sein et l'affaiblissait chaque jour davantage. Dès les premiers jours de la conquête, des susceptibilités d'amour-propre avaient failli allumer la guerre entre l'empereur Baudoin et son vassal le roi Boniface de Salonique. Grâce à l'autorité amicale du vieux doge Henri Dandolo, et du sage maréchal Geoffroi de Ville-Hardoin, ces différends avaient alors été apaisés, et une charte, munie de l'approbation de tous les hauts barons, et commémorative de la première charte conclue entre Baudoin et Boniface[1], avait précisé les droits et les devoirs de chacun. Mais, après la mort de Boniface, qui laissait pour héritier de ses États de Grèce un fils mineur, l'ambition de ceux qui entouraient la veuve du roi de Salonique s'exalta; les rivalités entre les chevaliers lombards et allemands possessionnés dans le royaume de Salonique, depuis les frontières septentrionales de la Macédoine jusque près des Thermopyles, et les chevaliers français qui s'étaient partagé les provinces si-

vous à aus, retraiés vostre cuer de nostre gent amer, dont vous iestes estraite. (Henry de Valenciennes, p. 290.)

[1] Et lors assemblèrent à parlement; et fu la convenance retraite de l'empereour Bauduin et dou marchis Bonifasse. (Henry de Valenciennes, p. 249.)

tuées en dehors de ces deux limites, devinrent de plus en plus inquiètes et exigeantes ; les discussions entre les seigneurs terriens et le clergé[1], comme entre le clergé et les chevaliers du Temple[2] et l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem[3], s'animèrent. Déjà on savait que les chevaliers Lombards pressaient Guillaume de Mont-Ferrat d'arriver pour saisir la couronne. Un jongleur d'humeur violente, Élias Cairels[4], qui avait suivi Boniface son père, lui

[1] On lit dans une lettre d'Innocent III (p. 488, t. II, de Baluze), qu'un certain chevalier du diocèse de Patras, accompagné de ses amis, s'était jeté dans le palais de l'archevêque de Patras, l'avait insulté et frappé, et avait poursuivi jusque dans ses bras son bailli, auquel il avait coupé le nez ; et que des sergents du même chevalier avaient arrêté l'archevêque, l'avaient retenu cinq jours dans une dure prison et l'avaient grièvement insulté.

[2] On lit dans une autre lettre d'Innocent III (p. 481, t. II), que l'évêque de Kitros, furieux contre un chapelain des Templiers qui avait donné le viatique à un frère du Temple, l'avait arrêté et frappé, lui avait arraché le calice et l'eucharistie, et l'avait jeté lui-même dans une basse fosse ; et qu'un des serviteurs du Temple ne put obtenir du même évêque le viatique demandé, et mourut sans les sacrements.

[3] Une autre lettre d'Innocent III fait connaître (p. 463, t. II) que les chevaliers de Saint-Jean avaient saisi une abbaye de l'évêché de Gardiki, et non-seulement l'abbaye, mais l'évêché et la forteresse même de Gardiki, et avaient battu le messager de l'évêque qui leur apportait ses plaintes.

[4] Elias Cairels si fo de Sarlat, d'un borc de Pieregort, et era laberaire d'or e d'argent e deseingnaire d'armas. E fets se joglar. Mal cantava, e mal trobava, e mal violava, e peichs parlava, e ben escriviva mots e sons. En Romania estet lonc temps ; e quant el s'en parti, si s'en tornat à Sarlat, e là el mori. (Ms. 7225, f. 106 bis.)

écrivait les vers les plus insultants pour le déterminer à agir. « Le royaume entier de Salonique, lui disait-il, ses forteresses et bien d'autres, vous pouvez tout avoir sans recourir aux machines de guerre. Certes, marquis, Roland et son frère (Albertin de Canosa), Guy le marquis (G. Pèlevoisin, marquis de Bodonitza), et Ravan (dalle Carcere) leur compagnon, et Flamands et Français, et Bourguignons et Lombards, tous disent que vous n'êtes pas le fils du vaillant marquis Boniface, que vous n'êtes qu'un bâtard. » C'en était fait de la conquête et aussi du nouvel établissement catholique, si l'esprit de désordre continuait à diviser ceux qui avaient le plus besoin d'union. Dans ces circonstances difficiles, le patriarche latin de Constantinople, les prélats et les chevaliers les plus expérimentés, parmi lesquels il faut mettre au premier rang le maréchal héréditaire de Romanie et de Champagne, Geoffroi de Ville-Hardoin, déterminèrent l'empereur Henry, frère et successeur de Baudoin, à réunir en un parlement solennel tous les chefs de l'armée conquérante. Le rendez-vous fut fixé aux premiers jours du printemps de l'année 1210, dans les prairies de Ravennique ou Ravana [1], entre l'Axius et le Stry-

[1] Et si taillierent entre els une pais tele, que les doi parties s'en iroient à Ravenyke, et là en responderoient comunement. (Henry de Valenciennes, p. 293.) Ensi, come devant vous dis, fu li parlemens pris au val de Ravenyke. (*Id.*, p. 294.)

mon, tout près de l'ancien lac Bolbé, à l'est de Salonique[1].

Au jour dit, cette belle vallée se couvrit des pavillons de tous les chevaliers croisés, distribués des deux côtés de la tente de l'empereur Henri. Les tentes des prélats et celles des grands officiers de l'empire étaient les plus rapprochées de la tente impériale; puis, chacun selon son importance, se groupait autour de son banneret et de son connétable. Les étendards et bannières armoriés qui flottaient aux vents servaient de point de ralliement aux nouveaux arrivants. Afin d'éviter toute chance de conflit entre tant d'hommes armés de races différentes et d'intérêts opposés, les chevaliers les plus respectés de toute l'armée, Conon de Béthune, Anceau de Cahieu, Geoffroi de Ville-Hardoin, parcouraient incessamment la vallée, suivis d'une escorte de cavaliers. Geoffroi avait quitté, pour assister à ce parlement[2], la garde de Constantinople, qui lui avait été confiée pendant l'absence de l'empereur[3],

[1] Ravennique avait été donnée en fief aux Templiers par Boniface (Lettres d'Innocent III de Baluze, t. II, p. 477), ainsi que Zeitouni, ou Lamia, qui leur était contestée par Guillaume Pèlevoisin, marquis de Bodonitza, et par le connétable Aimé Buffois, appelé par erreur *Mebaffa* dans la collection des Lettres d'Innocent III, et qui était retenue par Renier de Travas au nom de l'évêque de Kitros. (*Id. ibid.*)

[2] Son nom figure en tête de ceux qui ont signé l'acte du parlement de Ravennique relatif aux églises du royaume de Salonique.

[3] Dont esgardèrent que li mareschaus remanroit. (Henry de Valenciennes, p. 280.)

mais après avoir pris les précautions les plus efficaces pour prémunir cette ville contre toute espèce de surprise. Avec lui était venu le patriarche latin de Constantinople, Thomas Morosini[1]. Autour de leur patriarche se groupaient les archevêques d'Héraclée, d'Athènes, de Larisse et de Neopatras[2], et une nombreuse suite d'évêques, tels que ceux d'Avlona, des Thermopyles, de Davala, de Castoria, de Kitros, de Zeitouni ou Lamia[3].

L'empereur Henri qui, pour ramener les Lombards au respect qui lui était dû comme seigneur suzerain et obtenir le serment d'allégeance au nom du fils de Boniface[4], avait traversé toute la Thessalie, monté sur son cheval de guerre Baiart[5], le

[1] Son nom figure aussi parmi ceux des signataires de cet acte.

[2] Leurs noms figurent dans le même acte.

[3] Leurs noms figurent dans le même acte.

[4] Li baron li loèrent que il alast à Salenyque por consellier la tierre et por sejorner illuec, et por chou que li Lombart, qui gardien en estoient, li feissent homage et feuté por le fil dou marchis, et por chou k'il ne peust estre mis arrière de son droit par defaute de segnor, et por chou que li baron, qui sevent les atirances de la terre et coment elle doit aler, en rengent à l'empereour son droit, et à l'enfant aussi. (Henry de Valenciennes, p. 280.)

[5] Dont lor comanda que on tenist Baiart près de lui. Après che, lacha son hyaume et fist porter devant lui l'ensigne imperial. (Henry de Valenciennes, p. 277.) — Il avait un autre cheval de guerre noir ou moreau. « Et il monta sur un sien cheval moriel et le hurta des esperons.... Moriaus fu navrés en deus lius. » (*Id.*, p. 274.)

heaume en tête[1], l'armure lacée, l'écu armorié au bras, tel qu'avaient coutume de le porter les comtes de Flandres ses ancêtres[2], revint d'Armyros, où il avait donné rendez-vous à sa flotte, passa par Pharsale et Larisse, traversa le Pénée et la vallée de Tempé avec son corps de chevaliers et arriva au val de Ravennique. Là il fit une entrée impériale, monté sur son beau cheval ferrant[3] armorié de ses armes, et suivi des écuyers de sa personne, dont l'un portait habituellement son heaume, l'autre son écu, un autre la bannière de Flandres, et escorté honorablement des grands officiers de l'empire, au bruit de tous les instruments militaires et des cris mille fois répétés de Poly-Chronia[4], empruntés des usages antiques de la Grèce.

Tous les grands feudataires laïques et ecclésiastiques de l'empire devaient être réunis à ce parlement, destiné à cimenter l'union entre les con-

[1] Apriès fist lachier son hyaume. (Henry de Valenciennes, p. 292.

[2] Et puis prist son escu, tel come li cuens de Flandres le seut (a coutume de) porter. (Henri de Valenciennes, p. 292.)

[3] Si monta sor un sien cheval ferrant (*id. ibid.*), c'est-à-dire gris-blanc.

[4] Et li aportent les ancones (icones, images saintes) et si li font polucrone (Henry de Valenc., p. 294). — Dont peuussiés oïr un si grant polucrone de palpas et d'alcontes, et d'ommes et de femmes, et si grant tumulte de tymbres, de tabours et de trompes, que toute la terre en trambloit. (*Id. ibid.*) *Polychronia*, beaucoup d'années, répond au *viva V. M. mil años* des Espagnols.

quérants et à asseoir enfin la conquête par des conventions qui fixeraient les devoirs envers l'empereur, mis jusque-là en débat par les Lombards, et leurs droits réciproques. On devait aussi y déterminer l'organisation de l'église dans le royaume de Salonique avec les droits réciproques du saint-siége et des seigneurs laïques, et enfin on se proposait d'y examiner la ligne de conduite à suivre à l'avenir, dans l'intérêt du maintien de la conquête.

Les feudataires possessionnés en Asie : Thierry de Los le sénéchal, seigneur de Nicomédie[1]; Macaire de Sainte-Menehould, seigneur de Charax[2], Guillaume de Sains, seigneur de Kivyza[3]; Pierre de Bracheux, seigneur d'Esquise ou Cyzique[4], qui

[1] Terri de Los, qui senescaus estoit, cui Nichomie devoit estre. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 266.)

[2] Macaires de Sainte-Manehaut comencha à faire un castiel sor mer al Quaracat, qui siet sor le gouffre de Nichomie, à sis lius de Constantinoble. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 267.)

[3] Guillaume de Sains en comencha à un autre à fermer, le Civetot, qui siet seur le gouffre de Nichomie, de l'autre part devers Niquée. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 267.)

[4] Et illuec dedens (Esquise) entra li os des François, et Pierre de Braiescuel à cui la terre iert devisée.... Et la comencha à fremer, et à faire deus castiaus et deus entrées.— Esquise,.. que la mer clooit toute, fors à l'une partie; et à cele partie par ù on i entroit avoit eu ancyennement forteresse de murs et de tours et de fossés, et estoient onques dechus. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 266.).... Similiter quedam insula, non longè à Constantinopoli ultrà Brachium, vocatur Azycum sive Kysicum, id est *Eskisia*. (Albéric, p. 439.)

le premier monta héroïquement à l'assaut jusque sur les murs de Constantinople; ceux qui étaient possessionnés dans la partie européenne de l'empire : Payen d'Orléans, seigneur d'Athyra[1]; Baudoin de Beauvoir, Gérard de Stroïm, Nicolas de Mailli, Narjaud de Toucy, Vilain d'Aunoy, Pons de Lyon, Guillaume de Douay, Anceau de Courcelles, neveu du maréchal Geoffroi de Ville-Hardoin et son baile[2], et en tête de tous le sage et vaillant maréchal lui-même, seigneur de fiefs puissants dans l'empire de Constantinople et dans le royaume de Salonique; puis ceux des Grecs qui, après avoir adhéré à la domination latine, avaient obtenu des fiefs aux mêmes conditions que les seigneurs francs, comme, par exemple, Théodore Branas, seigneur d'Apros[3] et mari d'Agnès de France, sœur de Philippe-Auguste[4]; puis, mais

[1] Lors vinrent à une cité qui iert à douze lieues de Constantinoble, qui Nanture iert apielée; et Henris, li frères l'empereour Bauduin, l'avoit donnée à Paien d'Orliens. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 262.)

[2] En cel jor meismes vint Ansiaus de Courcieles, li niés Joffroi le mareschal, que il avoit envoié ès parties de Macre et de Traïnople et de la Baie, devers une terre qui li ert otroié à avoir. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 258.)

[3] Et la cité de Naples (Apros) ot rendue Henris, li freres l'empereour Bauduin, le Vernas (Branas) qui la serour le roi de France avoit à fame, et iert uns Grius qui se tenoit devers aus. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 260.)

[4] Agnès avait épousé successivement les empereurs Alexis et Andronic, et avait ensuite vécu avec Théodore Branas, qui l'épousa après la conquête franque. Elle eut de Branas

en petit nombre, les feudataires et grands officiers du royaume de Salonique, Lombards, Français, Brabançons, Wallons et Allemands : Renier, comte de Travas, oncle du jeune roi Démétrius; Aimé Buffois, connétable; Guillaume d'Aunoi, maréchal; le comte Bertold de Katzenellenbogen [1]; Nicolas de Saint-Omer; Roland Pisa, seigneur de Platamona; le sire de Montigny [2]; Ulrich de Thorn, seigneur de Kitros [3]; Albertin de Canosa, seigneur de la Thèbes thessalique [4]; Guillaume, seigneur d'Armyros; un autre Guillaume, seigneur de Larisse. Tous étaient accourus à cheval des divers points de l'empire.

A peine l'empereur Henri s'était-il montré entouré de ses grands officiers et se dirigeant vers sa tente, que le connétable du royaume de Salonique, Aimé Buffois, s'était présenté à lui pour lui offrir son allégeance, était descendu de cheval, s'était

une fille mariée à Narjaud de Toncy. — Vranas autem princeps ab hoc inductus est ut sororem regis Francorum, quam huc usque tenuerat abs legalibus nuptiis, legitimo sibi conjungeret matrimonio; et filiam ejus dederunt viro nobili, Narjaldo de Tocceio, Guidonis de Dampetra consobrino. (Alberic, p. 439.)

[1] Là vint li cuens Biertous. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

[2] Nel medesimo tempo i Montigny di Francia si fecero principi in Tessaglia (Serra, *Storia di Genova*, t. II, p. 9.)

[3] Et Ourris, li sires dou Cytre. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

[4] Fors Aubertins qui sires ert d'Estivés. (Henry de Valenciennes, p. 286.)

agenouillé, avait obtenu sa grâce de l'empereur, qui l'avait baisé en témoignage de pardon[1], et il l'avait accompagné à pied jusqu'à la tente impériale, en tenant respectueusement les rênes de son coursier.

Les seigneurs de la principauté d'Achaye étaient seuls en retard, retenus par les difficultés du siége de Corinthe; mais ils se présentèrent dès le lendemain à l'appel de l'empereur[2] sous la bannière de leur jeune chef Geoffroi de Ville-Hardoin, neveu du célèbre maréchal de Champagne et de Romanie, baile de Morée en l'absence de son ami Guillaume de Champ-Litte, et poète élégant en même temps que valeureux chevalier, ainsi que l'étaient, selon l'esprit du temps, beaucoup de chevaliers qui prirent part à cette croisade. A côté de lui s'avançaient ses hauts feudataires : Othon de La Roche, seigneur d'Athènes et de Thèbes, le plus puissant de tous; Guillaume Pélevoisin, marquis de Bodonitza dans les Thermopyles; le comte de Salona. Les barons tierciers de l'Eubée, de la famille véronaise dalle

[1] Li conestables vint à l'empereour, et mist pié à terre si tost come il le vit; et quant il vint devant lui il s'ajenoilla; et li empereres l'en leva et le baisa, et li pardona son mautalent et canques il avoit mesfait envers lui. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

[2] Lendemain vint Joffrois de Ville-Harduin et Othes de La Roche et Gautiers de Thombes bien à soissante chevaliers molt bien armés et molt bien montés, come chil qui grant pièce avoient sis devant Chorinthe. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

Carcere[1], feudataires souvent indociles à l'autorité française en faveur de leurs amis les Vénitiens et les Lombards[2], étaient restés dans leur île; mais les feudataires de la Morée : Hugues de Charpigny, seigneur de Vostitza; Hubert de La Tremouille, seigneur de Chalandritza; Hugues de Bruières, son allié, seigneur de Caritena; Gautier de Rosières, seigneur d'Akova ou Mate-Griffon, un de ceux en lesquels il avait le plus de confiance, et d'autres y étaient en nombre. Une escorte de soixante chevaliers, ses hommes liges, bien montés et bien armés, relevait encore sa bonne grâce et donnait un nouveau relief à la promptitude de son obéissance. Aussi l'empereur et le sage maréchal son oncle, âme de cette assemblée, en éprouvèrent-ils une satisfaction toute particulière : car, pressés entre le jeune chef qui venait de soumettre si promptement tout le Péloponnèse et les hauts feudataires échelonnés dans les provinces au nord de la Macédoine, les Lombards devaient comprendre la nécessité de se soumettre de bonne grâce à la charte jurée autrefois entre le roi Boniface et l'empereur Baudoin.

Le jeune baile d'Achaye traversa les prairies de Ravennique avec sa brillante escorte, au murmure

[1] Le sire de Chalkis ou Negrepont s'appeloit Ravain dalle Carcere. «Et Ravans li dist: «Vous savés bien que la cité (de Negrepont) est moïe.» (Henry de Valenciennes, p. 296.)

[2] Voy. Henry de Valenciennes, p. 293, 294.

des félicitations empressées de tous ses anciens compagnons d'armes, et ne mit pied à terre qu'à la tente de l'empereur. Arrivé en sa présence, il fléchit le genou devant lui en signe d'allégeance; puis, tenant les mains jointes et étendues et les plaçant entre les mains de l'empereur, il déclara qu'il devenait son homme, et il jura de le servir contre tout homme pouvant vivre et mourir, et de garder sa personne, celle de sa femme et de ses enfants, son honneur et ses châteaux. L'empereur à son tour lui répondit : « Je vous reçois comme mon homme, sous la foi de Dieu et sous ma foi, et je vous soutiendrai et maintiendrai dans votre droit. » Et il le baisa sur la bouche en signe de foi, puis il lui donna par le gant, en qualité de seigneur supérieur, l'investiture de son fief de Calamata en Morée. Acte fut dressé par le chancelier de l'empire de ces concessions et obligations réciproques, et dix chevaliers et dix prélats y apposèrent leurs sceaux en témoignage de vérité et comme garants de la parole de l'empereur.

Pour faire connaître encore mieux et l'estime qu'il faisait du jeune baile d'Achaye et le respect qu'il portait à son oncle le maréchal, et aussi pour se conformer aux habitudes chevaleresques du temps, qui prescrivaient avant tout la vertu de largesse, l'empereur Henri ajouta aux fiefs qu'il lui concéda dans d'autres parties de son empire la haute dignité de sénéchal de l'empire de Roma-

nie[1], et il le baisa, et lui en donna l'investiture par l'anneau. Geoffroi lui jura de nouveau, pour cette investiture, de remplir envers lui toutes les obligations féodales comme un bon et fidèle vassal; de ne porter les mains ni sur sa personne, ni sur celle de sa femme, de sa fille ou de sa sœur, tant qu'elles ne seraient pas sous la protection d'un mari, et qu'elles se trouveraient dans l'hôtel seigneurial; de ne pas souffrir qu'un autre attentât à leur sûreté ou à leur honneur; de donner conseil à son seigneur sur sa requête et de n'en pas donner contre lui qu'il n'en eût reçu le devoir au nom de la cour des barons, et comme défenseur; de le cautionner, s'il était nécessaire, pour toute la valeur de son fief; de ne jamais porter les armes contre lui; de se constituer otage pour lui, s'il en était re-

[1] Et là devint Joffrois hom l'empereour Henri, et li empreres li accrut son fief de la seneschaucie de Romenie, et il en baisa l'empereour en foi. (Henry de Valenciennes, p. 194.) — Et puis se fist appeler grant senescal de Romanie. (*Livre de la Conqueste*, p. 79.)

La traduction métrique grecque dit :

.... Μέγαν δεμέστικον ὅλης τῆς Ῥωμανίας. (v. 1278.)

Innocent III, à l'année 1210 (Baluze, t. II, p. 409), lui donne le même titre : « Dilecto filio, nobili viro Gauffrido, Romanie senescalus. » Geoffroi venait alors de quitter Ravennique pour reprendre le siége de Corinthe.

Ce titre de sénéchal paraît lui avoir été concédé quelques mois avant l'investiture qui lui en fut donnée ici ; car, dans un diplôme de lui, daté du mois de septembre 1209, il prend le titre de sénéchal de Romanie. (Voy. *Code diplomatique*, t. II, dans mes *Recherches sur la Morée*.)

quis; de le tirer de péril de mort, même à son péril; de le faire monter à cheval, s'il se trouvait démonté au milieu de ses ennemis, et de lui donner, au besoin, même son propre cheval; de faire enfin tout ce qu'un bon vassal doit à son bon seigneur, sous peine de foi mentie. L'empereur à son tour lui jura aussi de remplir envers lui toutes les obligations féodales comme un bon et fidèle seigneur: de le soutenir dans son bon droit; de le retirer de prison s'il était en otage pour lui; de lui restituer tout ce qu'il aurait pu perdre pour lui; de ne mettre la main ni sur sa personne ni sur son fief qu'après jugement de ses pairs; de lui servir de conseil et d'avoué en cas de nécessité; de faire enfin tout ce qu'un bon seigneur doit faire pour son bon vassal; car les obligations étaient réciproques, et le seigneur était autant tenu de foi envers son lige que le lige envers son seigneur [1]. Acte fut également dressé par le chancelier de l'empire, successeur de

[1] Ces divers usages féodaux furent plus tard recueillis et réunis en une sorte de Code, en faisant appel à la mémoire des chevaliers les plus experts en ces matières. C'est ainsi que se formèrent les Assises du royaume de Jérusalem pour le royaume français de Chypre, et les Assises de Romanie pour l'empire de Constantinople et ses annexes. Nous possédons une partie des Assises de Romanie, la version grecque destinée à la Morée, dans la Bibl. roy. (deux manuscrits), et une version italienne, destinée à la seigneurie de Negrepont, et publiée par Canciani. (Voy. dans la collection de Canciani le *Liber consuetudinum imperii Romaniæ*, t. III, p. 50.

Jean de Noyon[1], de ces concessions et obligations réciproques, et les chevaliers et prélats appelés en témoignage et en garantie y apposèrent leurs sceaux.

Aimé Buffois, qui la veille avait fait acte de soumission et d'allégeance à l'empereur, obtint de lui le même jour le renouvellement de son fief de connétable du royaume de Salonique [2]. L'empereur lui en donna l'investiture par l'anneau, le baisa en signe de foi, reçut son serment et fit dresser acte de ce qui venait de se passer.

Ces cérémonies accomplies, Geoffroi, le nouveau sénéchal de Romanie, alla poser sa tente près de celle de son oncle, le maréchal, et leva comme lui la bannière des Ville-Hardoin et celle de Champagne.

Tous étaient ainsi rangés sous la bannière d'honneur de leur chef féodal de France et sous celle de leur famille. Au-dessus de toutes ces bannières flottait la bannière impériale de Flandres. Là, près des chevaliers de Champagne s'étaient rangés les chevaliers des deux Bourgognes, qui vécurent toujours en bonne harmonie. Les chevaliers du pays Chartrain, du Blaisois, du Berry, de la Touraine, faisaient corps ensemble. Les chevaliers d'Artois et ceux de Picardie s'étaient unis à ceux de Flandres et de Hainaut et à quelques-uns des

[1] Et maistres Jehans de Noion ki estoit chanceliers le conte de Flandres. (Geoffroi de Ville-Hardoin, p. 227.)

[2] Et Amés Buffois refu conestables en fief. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

chevaliers arrivés des bords de la Meuse et du Rhin. La Provence et les autres provinces méridionales de France n'avaient fourni que quelques chevaliers revenus isolément de Jérusalem pour prendre part à l'occupation après la prise de Constantinople, et ils s'étaient placés sous les bannières du connétable et du maréchal de l'empire. Les Wallons, Brabançons et Allemands étaient placés sous la bannière du comte de Katzenellenbogen et sous celles de plusieurs illustres croisés des bords du Rhin, entre les Français et les Lombards; et les Lombards déployaient au-dessus de leurs tentes les bannières réunies, de Mont-Ferrat en l'honneur de leur jeune roi Démétrius, et de Hongrie en l'honneur de la régente sa mère, Marie de Hongrie, et terminaient cette longue et belle ligne de pavillons. Quant aux chevaliers des ordres religieux militaires, de l'Ordre du Temple, de l'Ordre de l'Hôpital-Saint-Jean-de-Jérusalem et de l'Ordre Teutonique, ils s'étaient groupés, chacun sous la bannière de son ordre, près du pavillon impérial, autour de la tente du patriarche, sur laquelle ventillait triomphante la bannière de Rome, avec les images des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Toutes les bannières étaient tissues d'or et de soie; tous les servants d'armes étaient revêtus de leurs plus riches costumes; tous les jongleurs et ménestrels attachés à chaque seigneur avaient été parés de nouvelles robes de prix, fourrées d'hermine et de

martre, aux frais des chevaliers dont ils composaient l'hôtel; tous les jeunes damoiseaux cherchaient à relever par leur pompe la pompe de leurs seigneurs; tous les chevaux étaient richement caparaçonnés et armoriés, et conduits en main par de jeunes pages aux légers habits de soie; tous les chevaliers étaient couverts de leurs plus belles robes d'honneur et suivis de leurs écuyers, qui paradaient en portant leurs plus belles armures. Tout était or et soie; tout était pompe et splendeur; car le luxe avait promptement fait place à la pauvreté des croisés après la conquête et le pillage de Constantinople [1]. Les manufactures de soie de la Grèce fournissaient les plus riches étoffes à l'opulence impériale, qui étaient de là transportées dans toutes les parties du monde [2]; les arts, bien qu'amollis

[1] Chacun pilla Constantinople à l'envi l'un de l'autre. Un vieux chroniqueur représente au vif en peu de mots tout ce désordre : « Quant li Franchois prisent Constantinoble, il avoient l'escu Damediu embrachié devant aus, et tantost come il furent ens, il le jetèrent jus. Il coururent premièrement à sainte église, et brisèrent les abéyes et roubèrent. Là fu la convoitise si grant entr'aus que, quanques il devoient porter au mont, il portoient au val. Là fu si grans la haine entr'aus que li chevalier disoient que les povres gens avoient tout, et les povres gens disoient que li chevalier et li prestre avoient tout ravi; dont il fu bien senlans à la departie. Et chil qui plus en emblèrent, che furent li Venissien, qui par nuit les portoient à lors nés. (Ms. de la Bibl. roy. 7188 [5], et Appendice du *Livre de la Conqueste*, t. I, p. 490.)

[2] La plupart des nations occidentales avaient leurs comptoirs à Constantinople. Dans une lettre d'Innocent III à l'évêque de Gallipoli (Coll. de Baluze, t. II, p. 146), il est

et dégénérés, n'avaient pas cessé d'y multiplier leurs brillants produits. Nos croisés se laissèrent aisément aller aux jouissances d'un luxe si nouveau pour eux, et ils adoptèrent bientôt les goûts des Grecs qu'ils avaient vaincus, comme les Grecs d'Asie cherchèrent de leur côté à imiter leurs tournois et fêtes chevaleresques. Hugues de Brégil, un des chevaliers français qui avaient pris part à la conquête de Constantinople, a décrit lui-même ce changement subit et les funestes conséquences qu'il eut pour eux [1] :

Et quant nous éusmes tos mis
Au dessous les nos anemis,
Et nous fumes de pauvreté
Fors plungié en la richeté,
Ès esmeraudes, ès rubis,
Et ès porpres, et ès samis,
Et aus terres, et aus jardins,
Et aus biaus palès marberins,
Et aus dames, et aus puceles
Dont il en i ot molt de beles,
Si méismes Dieu en obli,
Et Dame-Dieu nous autresi;
Car Dieu ne membre de nullui,
Se il ne li membre de lui.

Lorsque tous les chevaliers qu'on attendait au parlement furent arrivés, et qu'on eut abandonné

question des « Pisani, Lombardi, Longobardi, Amalfitani, Dani, Anglici, et quædam aliæ nationes apud Constantinopolim commorantes,.... qui decimas solvere contradicunt. »

[1] *Bible au seigneur de Berzil*, dans le Recueil des Fabliaux de Méon. Voyez, t. II, p. 406, 407, 408, ce qu'il dit de la croisade de Constantinople à laquelle il a assisté.

l'espoir d'y voir arriver un plus grand nombre de chevaliers lombards [1], retenus par le comte de Biandrate, qui faisait les fonctions de régent au nom de l'impératrice-reine Marie de Hongrie, l'empereur proclama l'ouverture solennelle du parlement par ses hérauts d'armes, qui parcoururent, au son des instruments militaires, tout le val de Ravennique, et qui étaient accueillis, en passant devant chaque tente, avec tout l'appareil militaire, si magnifique alors. Le patriarche Thomas Morosini, escorté d'un cortége nombreux d'archevêques et d'évêques latins et grecs unis, des chapelains de l'empereur, d'une multitude considérable de chanoines de l'église Sainte-Sophie, tous vêtus du brillant costume écarlate des cardinaux, d'élus aux divers évêchés et de prêtres de tous les degrés, célébra ensuite une messe solennelle sur un autel en plein air élevé au milieu de tous les pavillons, bénit les chevaliers et le peuple des croisés prosternés tous à ses pieds comme un seul homme, appela sur eux l'esprit de force et d'union, et les conjura, dans leur respect pour la grandeur de l'Église romaine comme dans l'intérêt de leur conquête, de se montrer désormais aussi fermement conjoints entre eux qu'ils étaient en ce moment unis de cœur en Dieu. Le parle-

[1] Quant li empereres vit que Lombart ne se vuelent assentir à s'amour, et qu'il au parlement qui estoit pris à Ravenyque ne vaurrent venir. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

ment s'ouvrit ensuite sous ces religieux auspices.

Les affaires de l'Église furent les premières dont on eut à s'occuper. Dès le jour où il avait pris l'administration de l'empire en qualité de baile, Henri s'était occupé de satisfaire par des conventions communes les droits de l'Église romaine et les droits des feudataires. Au mois de mars 1206 ancien style, et 1207 nouveau style, un acte avait été signé entre le légat du pape et le patriarche d'une part, et lui et ses barons et tout le peuple des croisés de l'autre, pour déterminer les droits à prélever par l'Église, et le pape en avait confirmé toutes les stipulations sur la fin de cette même année [1]. Comme cet acte servit de base à tout ce qui fut fait ensuite, je le donnerai en entier [2] :

« Au nom du Seigneur Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, l'année 1206 (1207 n. st.), au mois de mars, indiction IX, à Constantinople.

» Ceci est la forme de l'accord conclu entre monseigneur Benoît, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Suzanne, légat du Saint-Siége apostolique, et monseigneur Thomas Morosini, patriarche du Saint-Siége de Constantinople d'une part, et monseigneur Henri, les barons, les chevaliers et le

[1] Voyez la confirmation papale dans la Collection des Lettres d'Innocent III par Bréquigny, l. IX, p. 958.

[2] Dans la Collection des Lettres d'Innocent III par Bréquigny, l. IX, p. 958, l'accord est rapporté textuellement dans l'acte de confirmation.

peuple des croisés d'autre part, au sujet des choses acquises et à acquérir en dedans et en dehors de l'empire de Romanie.

» Monseigneur Henri, d'après le conseil et le consentement de tous les princes, barons, chevaliers et de tout le peuple des croisés, concède et promet de concéder aux églises, en compensation de leurs possessions en dehors des murs de Constantinople, ainsi qu'il sera indiqué plus bas, le quinzième de toutes les possessions, villes, châteaux-forts, casaux, champs, vignes, forêts, bois, prés, vergers, jardins, salines, droits de passage, droits de terre et de mer, pêcheries sur mer et dans l'eau douce, et de toutes autres possessions, lors même qu'elles ne seraient pas formellement comprises dans les choses ci-dessus énoncées, sauf les exceptions suivantes : pour la partie qu'ils possèdent depuis la porte Dorée jusqu'à la porte de Blaquernes, entre le bas du mur et la mer, ils ne seront nullement tenus de payer ce quinzième, non plus que pour les casaux de la Monnaie; mais en compensation desdits casaux, et selon l'évaluation qui en sera faite, monseigneur Henri et les susdits s'engagent à payer cette évaluation du quinzième aux églises sur les premières conquêtes à faire.

» Sur le droit de commerce (douane) levé à l'intérieur ou à l'extérieur de Constantinople au nom de cette ville, on n'aura pas à payer le quinzième.

» Si toutefois un droit de commerce (douane) est levé dans la ville de Constantinople comme ailleurs, au nom d'une autre ville ou lieu, le droit du quinzième sera dû aux églises.

» Si cependant il se trouvait quelque ville ou château-fort, quelque terre ou île que monseigneur Henri ne pût soumettre par la force à lui et à son empire, et qu'il fût obligé de faire une composition avec eux moyennant un cens annuel, on n'aura pas à prélever là-dessus le quinzième pour les églises.

» S'il voulait toutefois affieffer, donner ou aliéner quelque terre, il ne le pourrait faire sans avoir, avant tout, payé le quinzième dû aux églises.

» Dans l répartition des propriétés entre l'église et les susdits, il sera procédé ainsi : huit jours après que le présent acte aura été scellé et bullé, il sera fait choix, par chacune des parties, d'hommes probes qui, après avoir juré en bonne foi, feront quinze parts de la terre et de l'eau de chaque possession ; et si on ne peut tomber d'accord sur le choix, on tirera au sort; et ce que le sort décidera revenir à l'église appartiendra à l'église. Ces clauses doivent être exécutées en bonne foi d'ici à la fête de la Pentecôte prochaine.

»Tous les cloîtres, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville, appartiendront franchement à l'église, et ne pourront être compris dans ce quinzième. S'il venait à s'élever une discussion sur le

nombre des cloîtres, chacune des parties, après huit jours de discussion, fera choix d'un homme propre à décider l'affaire. Ces deux hommes, élus par les parties, feront ensuite eux-mêmes sous serment choix d'un troisième; et ce que ces trois hommes ou la majorité d'entre eux décideront sous serment dans les vingt jours et en bonne foi, sera maintenu d'une manière permanente.

» Si, pour les nécessités urgentes du pays, il devenait indispensable de fortifier les anciens cloîtres, ils pourront être fortifiés, mais avec le consentement de monseigneur le patriarche et de l'évêque diocésain. Faute par ceux-ci de s'entendre avec ceux qui demandent à fortifier, la question en litige sera décidée ainsi qu'il a été stipulé plus haut au sujet de la détermination des cloîtres.

» On payera de plus à perpétuité la dîme pour tous les Latins, sur le blé, les légumes et tous les fruits de la terre et des vignes que l'on cultive ou que l'on fait cultiver à ses frais, et sur les fruits des arbres et des jardins que les chefs de famille destinent de bonne foi à l'usage de leur table et de celle de leurs gens.

» Sur les quadrupèdes domestiques, les abeilles, les laines, la dîme doit être également payée à l'église; et si, par la suite des temps, l'église pouvait par ses exhortations et admonitions obtenir aussi des Grecs qu'ils payassent la dîme, aucun

empêchement ne devra être apporté à cet égard par les barons ou autres.

» De plus tous les clercs, toutes les églises et leurs biens, et tous ceux qui résideront dans ces biens et dans ces églises, et toutes les personnes de religion[1], tant grecques que latines, et tous ceux qui résideront avec elles, et les cloîtres des églises et ceux qui y résident et ceux qui y chercheraient un refuge, seront exempts de toute juridiction civile, selon la coutume la plus libérale de France, en réservant dans tous ces cas l'autorité de l'Église romaine et celle de l'Église de Constantinople, et l'honneur et droit de monseigneur le patriarche, et de l'empereur et de l'empire, et en réservant aussi tous les chapitres ci-dessus convenus.

» Quant aux terres qu'à l'aide de Dieu on pourra conquérir par la suite, il sera donné à l'Église la quinzième partie, qui lui revient avant que rien ait été distribué à personne.

» A tous ces points monseigneur Henri et les barons donneront en bonne foi toute attention, et ils veilleront, selon leur pouvoir, à les amener à effet.

» Qu'aucun homme ne se permette d'enfreindre cet accord et ce pacte, et n'ose s'élever contre. S'il l'osait, etc.

» Monseigneur le patriarche promet de son côté,

[1] Religieux et religieuses.

pour lui et ses successeurs, d'observer les termes de cet accord, en en exceptant ce qui pourrait concerner les Vénitiens.

» Donné à Constantinople, à Sainte-Sophie, le 16 des calendes d'avril. »

A ce premier moment d'organisation, Innocent III avait montré autant de vigueur que de prudence. Irrité contre les Vénitiens, qui avaient stipulé d'avance la nomination d'un patriarche de leur nation, il déclare l'élection nulle; mais conserve lui-même un Vénitien comme patriarche. Il lui confère tout ce qui peut orner la dignité patriarcale, mais prend bien soin de retrancher sur les réalités du pouvoir, qui pourraient donner des velléités de rivalité à l'évêque de la nouvelle Rome [1]. Le patriarche demandait que tous les siéges et toutes les églises établis dans l'ancien empire grec, même les églises privilégiées des Pisans et des Vénitiens, même les évêchés et métropoles, tels que ceux du royaume latin de Chypre, qui s'étaient détachés de son patriarcat avant la prise de Constantinople par les Francs, lui fussent de nouveau soumis [2]. A cela il répond en

[1] Pour les règlements donnés par Innocent III au patriarcat et aux métropoles, voyez la Collection de Bréquigny, l. IX.

[2] Voyez la bulle d'Innocent III en date du 4 des nones d'août, année 9e de son pontificat (1206), dans la Collection de Bréquigny, l. IX. Cette bulle, adressée au patriarche, commence par: « Inter quatuor animalia, etc. Licet igitur, in quantum cum Deo possumus, etc. »

refusant nettement certains points et en temporisant pour les autres. Le patriarche avait demandé comment il devait agir avec certains évêques de l'empire, qui percevaient leurs anciens revenus épiscopaux et refusaient cependant l'obédience. Innocent répond : qu'après une révolution si profonde et si nouvelle, il faut agir envers eux avec une grande maturité, procéder par des admonestations, des appels répétés à deux ou trois reprises, des suspensions, des excommunications ; mais ne leur enlever l'administration de leur siége qu'à l'extrémité, et sans jamais prononcer contre eux la dégradation, afin de laisser un retour possible ; et même cette privation de l'administration épiscopale ne pourra être faite que par le légat sur l'avis du patriarche, jusqu'à ce que le patriarche ait reçu en son nom le droit de nonciature. Le patriarche avait exposé que le nombre des évêchés était beaucoup trop considérable pour leur peu d'importance, et avait demandé l'autorisation de le diminuer. Innocent III permet à son légat, sur l'avis du patriarche, non pas de fondre plusieurs évêchés en un, mais d'attribuer à l'évêque ordonné dans une église l'administration d'autant d'autres églises qu'il sera convenable de le faire. Dans plusieurs diocèses il ne se trouvait que des Grecs, et les Latins n'étaient mêlés aux Grecs que dans quelques autres : le patriarche demande ce qu'il doit faire pour le choix d'un évêque. Innocent lui pres-

crit, dans les diocéses où la population est mélangée de Grecs et de Latins, de choisir de préférence un Latin, mais de ne choisir jamais qu'un Grec là où la population est toute grecque. Le patriarche désirait savoir quelle règle il devait suivre pour la substitution des cérémonies romaines et du rite romain aux cérémonies et au rite grecs; s'il fallait interdire entièrement l'ancien rite, et forcer à l'adoption du rite romain. Innocent se refuse à un changement brusque et forcé, et veut que l'ancien rite grec soit toléré, quand on ne peut obtenir un changement par les conseils seuls, et qu'avant d'agir autrement, il attende une décision mûrement pesée du saint-siége. Quelques monastères grecs avaient été abandonnés, et le patriarche désirait les séculariser en les attribuant à des chapitres. Sur ce point Innocent recommande de ne jamais séculariser les monastères que quand il y aura impossibilité absolue d'y placer des religieux grecs et latins; sur le droit d'appel au saint-siége, dont le patriarche demandait l'abolition pour ce pays éloigné; Innocent répond : qu'il comprend en effet combien il serait dispendieux et difficile à ses administrés, séparés de Rome par une si longue distance de terre et de mer, d'être obligés de recourir à son appel pour toute affaire grande ou petite; il se réserve donc l'appel des grandes affaires, et autorise le patriarche à décider sans appel à Rome dans les cas où il ne s'agit pas d'une affaire de plus de vingt

marcs d'argent, et aussi dans les petites affaires, et en particulier dans celles qui concernent les mineurs et sont purement du ressort spirituel et non du ressort civil. Enfin le pape prescrit au patriarche de signifier à ses compatriotes vénitiens demeurant à Constantinople, et cela sous menace de censure ecclésiastique et sans appel, d'avoir à payer comme les autres les dîmes dues aux églises de Constantinople, sans pouvoir se prévaloir de l'ancienne coutume qu'avaient les habitants de Venise de retarder le payement de l'arriéré jusqu'à l'article de la mort, de peur que, sous ce prétexte, ils ne quittent Constantinople avant d'avoir rien payé, et ne retournent à Venise avec ce qu'ils ont amassé. D'ailleurs, sur ce point comme sur tous les autres, il recommande d'agir toujours avec discrétion et maturité, en évitant également l'impétuosité et la facilité ; car, dit-il, « dans de telles affaires, il vaut beaucoup mieux être accusé de trop de lenteur que de trop de précipitation. »

De la même manière que la convention que je viens de citer plus haut, conclue entre le légat et le patriarche d'une part, et Henri et tous les croisés de l'autre, avait réglé les droits respectifs des barons et de l'Église dans les limites de l'empire de Constantinople, une convention conforme, mais plus détaillée, conclue entre ce même patriarche et les métropolitains et évêques de la Macédoine, de la Thessalie et de l'Attique d'une part,

et les seigneurs séculiers de ces mêmes provinces d'autre part, régla les droits réciproques des propriétaires ecclésiastiques et des seigneurs terriens, du consentement de l'empereur Henri. Cet acte, sanctionné par le pape [1], servit de modèle depuis aux conventions acceptées par les princes d'Achaye pour le Péloponnèse et les îles, et il y fut fréquemment fait appel dans toutes les discussions qui s'élevèrent entre l'Église de Rome et les seigneurs laïques en Grèce. Il est conçu ainsi [2].

« Au nom de Dieu, ainsi soit-il.

» En l'honneur de Dieu et de la sainte mère Église et du seigneur pape Innocent III;

» Ceci est le pacte ou la convention conclue au sujet de toutes les églises placées, situées ou inféodées dans le royaume de Thessalonique et jusqu'à Corinthe, entre le seigneur Thomas, par la grâce de Dieu, patriarche de l'Église de Constantinople, les archevêques d'Athènes, de Larisse et de Néopatras, et les évêques ci-dessous mentionnés d'une part, et les barons dont les noms suivent d'une autre part :

» Ont renoncé, les seigneurs : Aimé Buffois, grand connétable du royaume de Salonique; Othon de la Roche, seigneur d'Athènes; Guy, marquis de

[1] Voyez la confirmation papale dans la Collection de Baluze, t. II, p. 496.

[2] Voyez le texte dans le *Bullarum amplissima collectio*, in-fol., Rome, 1740, t. III, p. 111, n° XLII.

Bodonitza; Ravain dalle Carcere, seigneur de Negrepont; Renier de Travas; Albertin de Canosa [1]; Thomas de Stromoncourt; le comte Berthold de Katzenelenbogen; Nicolas de Saint-Omer; Guillaume de Blandel [2]; Guillaume d'Ars; pour eux, leurs hommes, fidèles et vassaux, entre les mains du susdit seigneur patriarche, agissant pour l'Église au nom du seigneur pape et au sien, et entre les mains des archevêques et évêques placés dans les limites ci-dessus désignées, et de toutes les églises : à toutes les églises et monastères, à leurs possessions, revenus, biens, meubles et immeubles, et à tous droits de l'Église de Dieu, promettant volontairement et fermement que les susdites églises et monastères, avec toutes leurs choses présentes et à venir, que toutes les personnes y contenues et à y contenir, que les cloîtres de ces églises et leurs servants et serviteurs et servantes, et tous leurs hommes, et tous leurs meubles et biens, seront par eux et leurs successeurs, par leurs hommes, chevaliers, vassaux, fidèles, servants et serviteurs à perpétuité, maintenus libres et exempts de toutes angaries et parangaries, de toutes tailles, services et

[1] Aubretins qui sires iert d'Estives (de la Thèbes thessalique). (Henry de Valenciennes, p. 256.)

[2] Là vint Guillaume de Blendel à l'empereour, com chil qui mie ne se voloit tenir devers Lombars, ains voloit dou tout obéir à l'empereor come à son segnor, car *hon*, che dist, *ki son segneur faut à son besoing, ne doit avoir respons en court.* (Henry de Valenciennes, p. 282.)

servitudes, à l'exception du payement de l'acrostiche[1] que leur doivent tous les habitants, soit latins, soit grecs, aussi bien ceux qui sont constitués en dignités que ceux qui sont placés dans les menus offices et ordres, pour les terres qu'ils tiennent d'eux, s'ils les tiennent ou ont tenues, tel qu'au moment de la prise de la ville royale de Constantinople, il était payé par les Grecs. Et ils ne leur doivent rien de plus; et les susdits barons ne peuvent réclamer rien de plus pour eux, leurs successeurs, vassaux, hommes, fidèles, servants et serviteurs, des susdites églises ou monastères, ni rien usurper au-delà à l'avenir. Mais, si quelques-uns des susdits clercs, prélats ou autres, voulaient supprimer ces églises ou monastères, les susdits barons doivent, autant qu'il est en eux, s'y opposer convenablement et les empêcher de mettre à exécution leurs mauvaises pensées[2]. Si, parmi les clercs latins ou grecs, parmi les moines, papas et caloyers, parmi ceux constitués en dignités ou revêtus des ordres et offices mineurs, il s'en trouvait quelques-uns qui détinssent et travaillassent les terres des susdits barons, et refusassent de payer l'acrostiche; au cas où, dans

[1] Crustica.

[2] Plusieurs prêtres, ainsi qu'on le voit dans les Lettres d'Innocent III (l. XIII, p. 421), vendaient non-seulement leurs fiefs, mais tout ce qui appartenait à leurs églises, y compris les objets du culte et leurs églises elles-mêmes, pour retourner en France avec le fruit de cette vente.

le terme convenu, ils ne payeraient pas ce qu'ils sont tenus de payer, les susdits barons auront le droit de prendre sur leurs biens jusqu'à concurrence du montant de la dette, mais rien en sus; et dans tout le reste, quant à ce qui concerne les personnes et les choses appartenantes à eux ou à leurs églises en dehors de l'acquittement de cette dette, ils continueront perpétuellement à l'avenir à le posséder librement et absolument. Les susdits barons ne prendront et ne détiendront pas non plus, et ne feront pas prendre et détenir les héritiers et fils des clercs et papas, ni leurs épouses, aussi long-temps qu'il leur sera possible de mettre les mains sur leurs meubles et qu'il y aura possibilité d'acquitter avec ces meubles la somme de la dette. Les fils des laïques grecs et des clercs ou papas continueront d'ailleurs à rester, suivant l'ancien usage, au service des barons, à moins qu'ils ne soient ordonnés prêtres par les archevêques ou évêques ou d'après leur autorisation. Ils jouiront, après leur ordination, du même privilége dont jouissent les clercs de l'obédience romaine. Si quelques-uns des papas ou moines grecs détenaient ou travaillaient des terres baronniales qui ne rentrassent pas dans le droit des églises ou monastères, ils seront coupables envers les susdits seigneurs, de la même manière que le seraient des laïques qui détiendraient et travailleraient des terres de la même catégorie. Au cas où les susdits barons con-

treviendraient à l'une des stipulations ci-dessus, ils seront, après dû avertissement préalable, excommuniés par les prélats de leur ressort, et cette excommunication sera maintenue tant qu'ils n'auront pas satisfait aux dommages et injures dénoncés canoniquement.

» Afin que foi plus entière soit donnée aux stipulations susdites, de la volonté, du consentement et de l'autorité du seigneur patriarche Thomas, et du seigneur empereur de Constantinople Henri, et des archevêques, évêques et barons mentionnés dans la présente charte, leurs sceaux pendants y ont été apposés, en réservant dans toutes ces choses l'autorité, le respect et l'honneur du seigneur pape.

» Fait à Ravennique, l'année 1210, indiction XIII, en présence des archevêques, évêques, élus et clercs, et des chevaliers ci-dessous désignés :

» L'archevêque d'Héraclée; l'archevêque d'Athènes; l'archevêque de Larisse; l'archevêque de Néopatras; l'évêque d'Avlona (ou Talante); l'évêque des Thermopyles; l'évêque de Davala (ou Daulis); l'évêque de Zaratoria; l'évêque de Castoria; l'évêque de Zeitoun (ou Lamia); l'évêque élu de Nazora; l'évêque élu de Kytros;

» Du consentement, de la volonté et de l'autorité desquels les susdites stipulations ont été jurées;

» Et en présence de : Léonard, chantre de l'église Sainte-Sophie de Constantinople; Jacques,

prêtre de la même église; Henri, maître de la même église; Boniface, chanoine de la même église; le prieur des croisés de Bologne; l'archidiacre de Thèbes; le doyen de Davala; Ardoin, chapelain de l'empereur Henri; Arnauld, chapelain du même empereur;

» Et aussi en présence de : Geoffroi, maréchal de tout l'empire de Romanie; Roland de Canosa; Renier de Gambulla; Guillaume d'Ars; Bonuso du Saint-Sépulchre; Girardin de Gambulla; Jacques d'Assise; Hugues de Sottenghien; Alboin de Plangy; Philippe de Strombes; et de beaucoup d'autres.

» Terminé le deux mai. »

Les intérêts de l'Église une fois stipulés, le parlement de Ravennique eut à s'occuper des règlements féodaux de la conquête. L'empereur Henri se trouvait à quelques égards dans la même situation où s'était trouvé un siècle auparavant le roi Godefroi de Jérusalem. Tous deux avaient à assurer leur conquête dans un pays dont la langue, les mœurs, les lois, la religion différaient des leurs; tous deux étaient les chefs plutôt que les souverains d'une armée composée d'éléments non moins divers, d'hommes de toutes les provinces et de tous les royaumes d'Occident, de tous les rangs, de tous les états, de toutes les classes. A côté du souverain étaient des seigneurs non moins puissants que lui, auxquels il avait fallu faire une large part, comme,

par exemple, les hauts barons des seigneuries toutes princières d'Édesse, de Tripoli, d'Antioche dans le royaume de Jérusalem, et des royaumes, principautés, duchés et hautes seigneuries de Salonique, d'Achaye, de Bithynie, d'Athènes dans l'empire de Constantinople. Au-dessous de ces grands vassaux, rivaux jaloux de leur seigneur supérieur, venait se placer une foule valeureuse mais indisciplinée de chevaliers de tout l'Occident, qui cherchaient dans leur part proportionnelle des provinces conquises une indemnité des frais que leur avaient occasionnés leurs préparatifs d'armement pour la croisade et la solde donnée à leurs hommes d'armes, et aussi une récompense équivalente à leurs fatigues, à leurs dangers, à leurs services. A côté d'eux venaient les jeunes nobles qui avaient quitté leur patrie pour remplir un devoir religieux et en même temps compléter leur apprentissage militaire comme écuyers des chevaliers les plus renommés, et qui avaient aussi obtenu leur part de butin et de conquête. Telle était la partie noble de l'armée d'invasion ; mais bien d'autres éléments venaient s'y fondre ou plutôt s'y adjoindre encore. Les bourgeois de l'Occident avaient été profondément remués par la même passion religieuse que les nobles pour les croisades, et les hommes des villes, distribués dans les corps spéciaux d'archers, d'arbalétriers, d'ingénieurs, avaient rendu des services efficaces et

avaient accoutumé les chevaliers à compter ainsi pour beaucoup sur les sergents de la conquête. Les chevaliers avaient aussi entraîné à leur suite une multitude de serfs de leurs terres, devenus libres par leurs services militaires et leur dévouement religieux, et qu'il avait bien fallu établir dans le pays. Il y avait donc là trois espèces de droits et de devoirs fort distinctes, qu'il fallait reconnaître ou régler : droits des nobles de l'armée conquérante entre eux et envers leur seigneur supérieur, droits des hommes non nobles de cette armée, étrangère au pays sur lequel elle avait été implantée, et devoirs des habitants du pays dans leurs rapports avec leurs nouveaux maîtres; car, pour leurs rapports entre eux, on pouvait les laisser à leurs coutumes.

Pour le roi de Jérusalem, qui vivait dans un pays presque entièrement peuplé de mahométans, la différence était fort tranchée entre le conquérant et le conquis. La religion chrétienne, telle qu'elle était conçue alors, prescrivait la permanence de la guerre contre la foi musulmane. De leur côté les musulmans voulaient affranchir leur foi et leur sol de la présence des chrétiens. Il ne pouvait donc y avoir entre eux que tolérance momentanée et trêves nécessaires, mais jamais de paix sincère ni d'union et encore moins aucune fusion. Godefroi toléra donc, mais sans vouloir formellement le reconnaître, le droit musulman, et comprit, dès les

premiers jours de son règne, la nécessité de constituer le droit des hommes de la conquête. Il dut s'en reposer sur les souvenirs des chevaliers les plus expérimentés, investis alors des fonctions judiciaires comme des fonctions militaires, pour les décisions les plus indispensables à la transmission des fiefs et aux droits et devoirs des feudataires. Des décisions judiciaires rendues dans des cas particuliers réglèrent aussi la transmission des propriétés bourgeoises et les droits et devoirs des bourgeois. Ces divers jugements, conservés dans les archives de chaque cour féodale, devinrent des précédents propres à guider les décisions futures. De plus, chaque fois que l'occasion le requérait, un rescrit royal venait consacrer la jurisprudence de la cour; et ces rescrits, complétés par des chartes particulières qui en étaient comme des annexes, furent soigneusement gardés dans des archives, placées près du sépulchre de Jésus-Christ et connues sous le nom de Lettres du Sépulchre. Tel fut le mode judiciaire suivant lequel se gouverna pendant près de cent ans le royaume chrétien de Jérusalem. Mais, Saladin s'étant, en 1187, emparé de Jérusalem et du saint sépulchre, les archives royales furent complétement détruites, ainsi que celles des cours particulières d'Acre et de Japha, et on ne put désormais prononcer, comme dans les premiers jours de la conquête, que d'après des souvenirs traditionnels, et tout au plus d'après quel-

ques précédents consignés dans les jugements dont chaque cour particulière devait tenir registre et qui avaient pu échapper isolément au désastre. Dès que les Lusignan furent établis dans le royaume de Chypre, à la suite de la cession de Richard Cœur-de-Lion à Guy, en 1192, ils sentirent la nécessité de recourir à un guide certain pour les décisions juridiques et le roi Amauri manifesta l'intention de faire rédiger, à l'aide des souvenirs des chevaliers les mieux sachants, une sorte de Code féodal; mais Raoul de Tibériade, de l'illustre maison de Saint-Omer, le même qui était venu de Syrie à Constantinople en 1204, auprès de l'empereur Baudoin, s'opposa vivement à une rédaction qui permettrait à un bourgeois d'en savoir autant que lui, et ce projet dut être ajourné. Ce ne fut que bien plus tard qu'il fut repris; mais déjà certaines formules consacrées étaient dans toutes les mémoires et elles durent reparaître dans le Code[1].

L'empereur Henri de Constantinople avait, comme Godefroi de Jérusalem, à régir une armée occidentale implantée sur un sol étranger; mais les habitants du pays conquis étaient cette fois des hommes dont la religion était la même que celle des conquérants, puisque beaucoup de clercs et de laïques grecs avaient adhéré à l'obédience

[1] Voyez la Chronique d'Henry de Valenciennes, p. 282, et plusieurs passages du *Livre de la Conqueste*.

romaine, et que les autres ne différaient que par la discipline et la forme, et nullement par le fond. La civilisation des peuples conquis était aussi plus avancée que celle de leurs conquérants occidentaux : leur intelligence était plus cultivée; leurs lois étaient celles qu'avaient réunies et coordonnées les jurisconsultes les plus éclairés des temps antiques, lois qui rapportées, dit-on, par les Pisans, en 1135, du pillage d'Amalfi, en deux beaux volumes, avaient annoncé comme l'aurore d'une civilisation nouvelle. Aussi l'empereur Henri et les autres grands chefs de Salonique et d'Achaye traitèrent-ils à l'amiable avec les villes grecques, et laissèrent-ils aux habitants du pays leurs lois civiles, financières, municipales, et se contentèrent-ils de se substituer aux empereurs grecs pour recevoir les mêmes impôts et exercer les mêmes attributions sur les diverses classes d'habitants du pays [1]. Il ne restait plus à pourvoir qu'au gouvernement de l'armée conquérante.

Henri dut faire ce qu'avaient fait les rois de Jérusalem et de Chypre, se contenter d'avoir un registre des fiefs dans lequel seraient transcrits

[1] George Acropolite dit qu'Henry, quoique Franc, traitait le peuple grec comme son propre peuple, et plaça plusieurs de ses grands dans sa cour et son armée (p. 31, éd. de Bonn), et que, le légat du pape s'étant conduit inhumainement envers ceux qui résistaient à l'autorité pontificale, il fit rouvrir le églises grecques et délivrer les prêtres et moines arrêtés par le légat. (*Id.*, p. 35.)

tous les services imposés à chaque fief au moment de sa création, instituer une cour supérieure et une cour inférieure pour prononcer sur les points en litige à mesure qu'ils se présenteraient, s'en reposer sur la mémoire des juges et sur les traditions, et préparer un guide pour l'avenir en faisant enregistrer les jugements qui formeraient des précédents utiles à consulter. Toutes ces décisions se basaient d'ailleurs sur les usages suivis en Champagne et dans d'autres provinces du nord de la France pour la succession des fiefs, les services féodaux et les hommages, et par conséquent devaient peu différer d'un pays à l'autre. Ces divers usages furent ensuite réunis dans le cours du quatorzième siècle pour le royaume de Chypre, sous le titre d'Assises du royaume de Jérusalem et de Chypre, et cette rédaction fut imitée, arrangée, traduite, pour la commodité des Francs et de leurs sujets des divers pays. La partie de ce Code la plus indispensable à connaître pour toutes les classes, était celle qui était connue sous le nom de *Cour des Bourgeois* ou Cour inférieure, et renfermait tous les cas placés sous la juridiction du vicomte. La Haute Cour ne traitait proprement que des feudataires et des fiefs. La Cour des Bourgeois embrassait tous les rapports avec toutes les autres classes de la société, précisait le droit sur les personnes et sur les choses, qualifiait les délits, indiquait le mode de répression, réglait les attributions

des différentes Cours de justice ou de commerce. Nous possédons une traduction en langue grecque de cette partie des Assises, mais elle n'a pu être rédigée que long-temps après la formation de l'établissement franc en Grèce, et quand la complication des rapports sociaux avait déjà établi un nombre de précédents suffisants pour baser une juridiction approuvée. Tous les mots français qui représentaient des usages purement français, s'y trouvent exactement reproduits, de telle sorte que cette traduction eût été complétement inintelligible à d'autres qu'à des Franco-Grecs [1]. Quant à la traduction italienne des Assises de Romanie, elle fut faite bien plus tard encore, au quinzième siècle [2].

La question des monnaies restait à examiner. C'est là un des droits de la souveraineté, et tout nouveau souverain est empressé de le revendiquer; mais les peuples ne s'accoutument qu'avec peine et lentement à un changement quelconque du signe monétaire auquel ils ont été habitués. Les souverains normands de Sicile avaient cherché à reproduire autant que possible, dans leurs États, les types de l'empire de Bysance et les types arabes admis avant eux dans la Grande-Grèce et en Sicile, et ils s'étaient contentés la plupart du temps

[1] Voyez à la fin du volume une courte notice sur les deux manuscrits de la Cour des Bourgeois qui se trouvent aujourd'hui dans notre Bibliothèque royale.

[2] Voyez la Collection de Canciani.

de substituer leur effigie à celle des empereurs grecs, en s'y faisant représenter avec les ornements impériaux et avec des légendes grecques ou des légendes en caractères cufiques pour la Sicile. Dans le royaume de Jérusalem, les Francs avaient souvent aussi fait frapper les monnaies d'après les anciens types arabes, ce qui les avait fréquemment exposés aux reproches des papes, indignés de leur voir marier le Coran et la croix; mais les nécessités du moment l'emportaient. L'empereur Henri de Constantinople et ses successeurs firent alterner, à ce qu'il semble, les légendes grecques et les légendes latines, pour habituer peu à peu les peuples au changement. Deux sortes de monnaie avaient cours alors dans l'empire grec, les monnaies bysantines et les zecchins de Venise. Pour les monnaies de bas aloi, on crut devoir hasarder une nouvelle monnaie, et pour les monnaies d'or on s'en tint aux anciens zecchins de Venise, connus et admis dans toutes les affaires commerciales. Le royaume de Salonique avait également le droit de frapper monnaie; mais Boniface mourut si promptement après son établissement, qu'il eut à peine le temps d'user de ce privilége, et on ne connaît aucune monnaie de lui. Pendant la minorité de son fils, ce royaume fut jeté dans un tel désordre que rien de régulier ne put s'y établir. Tandis que l'impératrice soutenait son fils Démétrius, les autres, dont le troubadour Élias Cairels se faisait l'interprète, ap-

pelaient Guillaume, fils aîné de Boniface, en lui reprochant de préférer deux bœufs et une charrue à Mont-Ferrat à un empire ailleurs, et il versait la raillerie sur l'empereur Henri[1]. Ce royaume fut si peu d'années après reconquis par une branche des Comnène que le droit de frapper monnaie n'y fut peut-être jamais exercé par les Francs; les monnaies de Constantinople et de Venise répondaient pour le moment à tous les besoins; la principauté souveraine et indépendante de Morée devait être appelée à jouir des mêmes prérogatives de la souveraineté, et le prince reçut de l'empereur de Constantinople, comme les souverains inférieurs le recevaient alors de l'empereur d'Occident, le droit de frapper monnaie[2]. Par une extension de privilége spécial le seigneur d'Athènes reçut le même droit, et on retrouve encore aujourd'hui dans le pays un bon nombre de ces monnaies de Morée et d'Athènes[3].

Les affaires générales ayant ainsi été réglées, il

[1] Voyez à la fin du volume les morceaux des troubadours Rambaud de Vaqueiras et Élias Cairels relatifs à cette quatrième croisade.

[2] Et de faire batre monoye de petis tornoys en son pays. (*Livre de la Conqueste*, p. 79.)

Τὸ χαραγειὸν τῶν τουρνεσιῶν, ὁμοίως τῶν δηναρίων.
(B. τ. K., v. 1280.)

Les tournois ne furent usités que plus tard.

[3] Voyez mon Atlas de la principauté de Morée.

fallait pourvoir à la sûreté à venir des diverses parties de l'empire. Au moment où il était le plus nécessaire que dans chacune des grandes souverainetés un chef puissant pût imprimer le respect et l'obéissance aux conquérants comme aux peuples conquis, l'empereur Henri vit avec inquiétude que tout était précaire autour de lui. La mort de Louis, comte de Blois, auquel avaient été dévolues les provinces asiatiques, l'obligeait à des efforts personnels pour les défendre contre Théodore Lascaris. Il résolut de sacrifier quelques-unes de ses prétentions pour sauver ce qu'il pouvait des provinces d'Asie; et en effet, peu de temps après son retour à Constantinople, il signa avec Théodore un traité qui fixait leurs limites réciproques de ce côté [1]. La mort de Boniface, roi de Salonique, avait laissé le royaume entre les mains d'un roi mineur et d'hommes ambitieux qui en se disputant l'autorité, couraient risque de tout perdre pour s'agrandir eux-mêmes [2]. Déjà par leurs relations

[1] Καὶ συνεφωνήθη (entre Henri et Théodore) τὰ μὲν τοῦ Κιμινᾶ πάντα (οὕτως γὰρ τὸ ὄρος καλεῖται τὸ ἐγγὺς τῆς Ἀχυράους τυγχάνον) μετὰ καὶ αὐτῆς τῆς Ἀχηράους παρὰ τοῦ τῶν Φράγκων γένους δεσπόζεσται, τὸν δὲ Κάλαμον (κώμη δὲ ἐστὶν ὁ Κάλαμος, ἐξ οὗ τὸ τῶν Νεοκάστρων ἄρχεται θέμα) μένειν ἄοικον, τὰ δὲ ἐντεῦθεν παρὰ τοῦ βασιλέως Θεοδώρου δεσποζέσθαι. (G. Acrop., p. 30.)

[2] Il dient que il ont la tierre conquise, si la vuelent garder avoec l'infant au marchis. Mais se il en ceste esperance le feissent, che fust auques priès de raison; mais il n'i entendoient point de droit, ançois la voloient retenir por eus. (Henry de Valenciennes, p. 281.)

de nationalité italienne avec les seigneurs d'Eubée, ils avaient cherché à les arracher à la suprématie des princes de Morée, et ils avaient étendu leurs vues sur Thèbes et toute la Béotie, voisine de l'Eubée, cédée par leur roi Boniface aux princes de Morée, et sur la Morée elle-même [1]. Il était urgent de mettre un terme à des prétentions qui encourageaient la désobéissance des Grecs [2]. Il fut donc décidé qu'aussitôt la clôture du parlement de Ravennique, l'empereur Henri irait en personne mettre fin aux rébellions qui s'étaient manifestées dans les parties méridionales du royaume de Salonique. Le départ du prince de Morée, Guillaume de Champ-Litte, pour ses seigneuries de France, laissait aussi les affaires de Morée dans une situation tout à fait précaire. A la vérité il avait confié son autorité à un homme habile et vaillant, le jeune Geoffroi de Ville-Hardoin, en qualité de baile; mais c'était là

[1] Nous volons avoir.... toute l'isle de Grèce (le Péloponnèse). Si volons avoir Chorinte. (Henry de Valenciennes, p. 283.)—Et sour tout cela me requierent que je lor laisse Estives (Thèbes) tout quitement, et Negrepont. (*Id.*, p. 285.) Je vous requier toute la terre qui est de Mothon (Modon) jusques à Macre (Makri). (*Id.*, p. 286.)

[2] Sire cuens, sire cuens (de Biandrate), fait soi Cuenes de Biéthune, se nous demenonmes ensi li uns les autres et alonmes rancunant, bien voi que nous reperderons toute la terre; et nous meismes seronmes pierdu, se nous ensi morons, car nous morrons en haine mortel li uns viers l'autre. Et se nous nos entre-guerrions, dont primes seront Griffon lie. Por Dieu! cuens, che n'a mestier. (Henry de Valenciennes, p. 284.)

une dignité tout à fait temporaire et qu'il importait d'assurer sur des bases plus stables. Il n'y avait plus que quelques mois à courir jusqu'à ce qu'expirât le terme fixé avec Guillaume de Champ-Litte pour que Geoffroi pût lui succéder d'une manière définitive, conformément à leurs stipulations. Une fois ce terme écoulé, Geoffroi était autorisé à prendre le titre de prince; et l'empereur, qui lui avait déjà conféré le titre de sénéchal, sanctionna d'avance cette prise de possession. Afin même de constituer cette principauté d'une manière plus imposante, à la Grèce continentale et à l'Eubée déjà cédées aux princes de Morée par Boniface, l'empereur Henri ajouta la seigneurie supérieure des îles Ioniennes, moins Corfou, réunies sous le titre de comté de Céphalonie, et la seigneurie des Cyclades[1]; et comme Michel Comnène, qui s'était créé un

[1] Si dona à monseigneur Geoffroy l'Archipellague (ce sont les isles de Romanie): c'est à entendre les homages de ceulx qui les isles tenoient. (*Livre de la Conqueste*, p. 78.)

C'est ce que le traducteur métrique grec appelle Dodécannèse.

Ὅλην τὴν Δωδεκάννησον, νὰ τὴν κρατῇ ἀπ' αὗτον.
(v. 1276.)

L'abbé Saulger dit, dans son *Hist. de l'Archipel*, que ce fut Henri qui érigea les Cyclades en duché. L'abbé Pègue, dans son *Hist. de Santorin* (p. 52), dit que ce fut en 1210, par conséquent au congrès de Ravennique. Le manuscrit de la Cour des Comptes en faveur des prétentions des rois de Majorque issus des Ville-Hardoin atteste cette dépendance jusqu'en 1350: « Item dico quòd nobilis Nicolaus Sanut, dominator aliquarum insularum in dictis partibus Romaniæ, est vassallus dicti principatus de jure et de facto.

établissement en Étolie, en Acarnanie et en Épire, sous le titre de despotat d'Arta, revendiquait encore Corinthe, l'empereur résolut de terminer aussi tout différend de ce côté en envoyant offrir à Michel Comnène son alliance et la reconnaissance de son despotat, moyennant certaines sûretés et surtout moyennant la cession de Corinthe aux princes de Morée [1]. Les limites de la principauté de Morée devaient ainsi être arrêtées sur tous les points, au nord, du côté du royaume de Salonique, par le Callidrome et la chaîne de l'Œta, à l'ouest, du côté du despotat, par l'Étolie et l'Acarnanie.

Avant de retourner à Constantinople, l'empereur voulut procéder sans retard à la conclusion de tous ces plans. Il fit donc proclamer par ses hérauts la clôture de la cour plénière de Ravennique et pressa chacun des chevaliers d'aller compléter l'établissement de sa propre conquête. En peu d'heures ces belles prairies de Ravennique, couvertes d'un si grand nombre de chevaliers, devinrent complétement désertes. Le maréchal de Champagne et de Romanie prit congé de son neveu et retourna à Constantinople confiée à sa garde, et les autres chevaliers se distribuèrent dans les diverses parties de l'empire, en même temps que les prélats et ecclésiastiques du royaume de Salonique

[1] Conon de Béthune et Pierre de Douay furent ceux qui allèrent porter à Michel Comnène les paroles de paix de l'empereur. (Voy. Henry de Valenciennes, p. 296.)

allaient prendre possession des églises et des terres qui leur avaient été dévolues.

L'empereur Henri se dirigea par la vallée de Tempé vers les Thermopyles avec une partie de son armée. Il passa la nuit dans le château, encore debout aujourd'hui, de son feudataire de second hommage, le marquis de Bodonitza [1], chargé de la défense de la marche des Thermopyles; puis, franchissant l'étroit et beau défilé ou clisoura du Callidrome [2], il parvint dans la vallée de la Doride, près de la source du riant Céphise, suivit de là un des flancs du Parnasse, descendit dans les plaines de la Béotie, et, s'éloignant des marais du lac Copaïs près d'Haliarte, il vint se présenter sur la rive de l'Ismène et presqu'au pied de la Cadméa ou citadelle de Thèbes [3].

La ville de Thèbes se composait de trois parties fort distinctes : le faubourg, qui était bâti dans la vallée et s'étendait jusqu'au monastère de Saint-Luc, et dont les ruines se voient encore sur la colline [4]; la ville proprement dite, bâtie sur toute l'é-

[1] Li empereres vint jesir à la Bondenice un merquedi au soir. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

[2] Dont passa la Closure. (Henry de Valenciennes, p. 294.) Une lettre d'Innocent III (Collection de Baluze, t. II, p. 263, 264) fait mention de l'église *Sanctæ Mariæ de Clusurio diœcesis Termopylensis.*

[3] L'empereres chevaucha tant qu'il est à Thèbes venu. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

[4] Avec un tombeau de marbre dit de Saint-Luc, mais non l'apôtre, et des restes de mosaïque antique.

tendue de la Cadméa, avec une double enceinte de murailles garnies de tours qui descendaient au bas de la Cadméa, et la citadelle bâtie à l'extrémité méridionale de la Cadméa. Les Lombards s'étaient jetés dans la citadelle[1], et maintenaient ainsi la ville qu'ils prétendaient disputer à l'empereur et à Othon de La Roche qui la possédait en fief[2]. Le faubourg était sans défense et l'empereur put y pénétrer à son gré; mais avant tout il descendit de son cheval de bataille et se rendit à pied, escorté de l'archevêque et du clergé, qui étaient venus en grande pompe à sa rencontre, au monastère de Notre-Dame, où il fit ses oraisons[3]. Remontant ensuite à cheval, il entra dans le faubourg[4], entouré des papas et des archontes grecs venus au-devant de lui, et d'Othon de La Roche, au bruit de tous les instruments et aux cris mille fois répétés de Polychronia[5]! La citadelle tenait bon et il en or-

[1] Et Lombart font li castel tenir contre lui. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

[2] Et Othes de La Roche qui sires en estoit, à cui li marchis l'avoit donée. (Henry de Valenciennes, p. 295.)

[3] Mais avant qu'il entrast en la ville, il descendi à pié de son cheval, si que li archevesques et li clergiés le menèrent au moustier Nostre-Dame. Là rendi graces à nostre Seigneur de l'onour que il li avoit consentie à avoir en cest siècle. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

[4] Li empereres est entré en Thèbes. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

[5] Vivez beaucoup d'années! — Et quant il entra en Thèbes, dont peuussiés oir un si grant polucrone de palpas et d'alcontes, et d'homes et de fames, et si grant tumulte de

donna sur-le-champ le siége. Hugues d'Aire, chevalier d'Artois, fit abattre des bois sur la rive de l'Ismène et en fit construire une de ces lourdes machines de guerre, appelées *catus*, avec lesquelles on battait les plus solides murailles. Une enveloppe de cuir devait la protéger contre l'incendie; mais les assiégés profitèrent de la nuit et de la garde peu vigilante des Français, y mirent le feu et la réduisirent en cendres, en en précipitant les débris dans le fossé qu'elle avait déjà franchi. Le lendemain les assiégeants réunirent toutes leurs forces pour une attaque de la forteresse. Les mangonneaux furent dressés et rapprochés à distance suffisante des murailles, les arbalétriers rangés autour des fossés. De toutes parts on lançait sur les Lombards postés aux créneaux une grêle de flèches et de carreaux, tandis que les sergents, écuyers et chevaliers à l'envi cherchaient à monter à l'assaut. Les assiégés de leur côté, à l'aide de pieux aigus et de grosses pierres, repoussaient les Français de leurs créneaux. Quelques autres combattants, hommes du peuple, habiles à tirer de la fronde, secondaient efficacement les hommes d'armes [1]. Guillaume du Quesnoy avait déjà franchi le fossé pour monter à l'es-

tymbres, de tabours et de trompes, que toute la terre en trambloit. (Henry de Valenciennes, p. 294.)

[1] Et si avoit vilains qui à nostre gent jetoient pieres en grands fondes, ki molt mervelleusement lor grevoient. (Henry de Valenciennes, p. 295.)

calade, et de sa longue épée il faisait des passes dont l'atteinte était mortelle pour ceux qui s'approchaient, lorsqu'il fut blessé à la main et à la tête et obligé de se retirer. Tous les efforts étaient déployés pour dresser les échelles au mur, et dans cet assaut trois habitants de Valenciennes se distinguèrent surtout : Raimondin, Sohier-le-Panetier, et Franque de Chaume, qui y fut mortellement blessé à la tête. Cette défense obstinée sauva ce jour-là la citadelle. Les assaillants sentaient mollir leur résolution et attaquaient avec moins de confiance; l'empereur crut devoir faire sonner la retraite. Pour le lendemain il prépara des moyens d'attaque plus puissants. Il envoya de toutes parts chercher des charpentiers et fit construire des beffrois et d'énormes échelles d'assaut qui atteignaient jusqu'aux créneaux [1]. A cette vue les Lombards se regardèrent comme perdus et demandèrent à traiter, en offrant de remettre à l'empereur tous leurs fiefs et toutes leurs terres [2]. Leurs conditions furent acceptées et les clefs de la ville et de la citadelle lui furent apportées. Il les fit remettre à Othon de La Roche, qui lui fit rendre tous les honneurs dus au seigneur supérieur; et après deux jours seulement [3] de repos dans Thèbes il fit une visite

[1] Les escieles sont faites hautes et grans et bien chevillées. (Henry de Valenciennes, p. 295.)

[2] Il ont mandé à l'empereur et mis en habandon tous lor fiés et les terres. (Henry de Valenciennes, p. 295.)

[3] Là séjorna li empreres deus jors. (Henry de Valenciennes, p. 295.)

religieuse à la grande église de Notre-Dame, située dans l'intérieur de la ville pendant que le monastère Notre-Dame était en dehors, et prit la route qui conduit à Chalkis ou Nègrepont [1].

Ravain dalle Carcere, seigneur de Chalkis, était venu lui faire sa soumission et s'offrit de le conduire dans sa ville [2]. Malgré les craintes qu'on cherchait à inspirer à l'empereur sur un projet d'assassinat, médité contre lui par le comte de Biandrate qui y avait pris refuge, il n'hésita pas à s'embarquer [3] avec Ravain au petit port antique d'Aulis, et arriva sûrement à Nègrepont, où il fut reçu, comme il l'avait été à Thèbes, avec des cris de réjouissance [4]. Ravain dalle Carcere, fidèle au serment qu'il venait de faire à son seigneur lige, signifia au comte de Biandrate, qu'il ne permettrait pas une trahison chez lui [5]; et celui-ci, se

[1] Et au tiers jor s'en ala vers Negrepont. (Henry de Valenciennes, p. 295.)

[2] Vous savés bien que la cité est moie, et jou vous i prenc en conduit sor ma tieste. (Henry de Valenciennes, p. 296.)

[3] Dont se mist lendemain à la voie en une galée, entre lui et Ravain, pour aler à Negrepont. (Henry de Valenciennes, p. 296.)

[4] Li empereres Henris entra à Negrepont à grant joie; et molt le rechurent joieusement li Grifon de la ville et de la contrée; et vinrent encontre lui à grant tabureis de trompes et d'istrumens; et le menèrent à une eglyse de Nostre-Dame pour orer. (Henry de Valenciennes, p. 296.)

[5] Tu sais por veoir que il est en Negrepont venus sour ma fiance, et si sui ses hom liges. Coment cuides tu donc que je peuusse consentir que on li feist mal? Cuens des Blansdras,

voyant abandonné de tous les siens, fit enfin sa soumission à l'empereur, qui consentit à recevoir son serment comme baile du royaume de Salonique[1].

Ce conflit d'autorité entre le baile de Salonique et lui, et ce recouvrement des seigneuries de Thèbes et d'Eubée, arrachées par les Lombards à la seigneurie supérieure du prince de Morée, étant ainsi terminés à sa satisfaction, l'empereur se mit en route par Thèbes pour retourner à Salonique. Il avait accepté près de cette ville un rendez-vous de Michel Comnène[2], afin de terminer leurs différends à l'amiable. L'empereur désirait que Michel abandonnât toutes ses prétentions sur Corinthe, afin que la principauté de Morée, dont la partie septentrionale venait d'être enlevée aux Lombards, formât désormais un corps compacte et respectable. Michel désirait être reconnu comme souverain de la partie de la Grèce occidentale qu'il occupait, l'Étolie, l'Acarnanie et une partie de l'Épire, de Joannina jusqu'à Lépante[3], et il s'engageait envers l'empereur

que t'en diroie-jou autre chose? Si m'aït Diex, je ne le poroie soufrir. (Henry de Valenciennes, p. 296.)

[1] Ensi fist li cuens des Blansdras sa pais, èt remest à l'empereour come baillius. (Henri de Valenciennes, p. 296.)

[2] Michalis le segnour de Chorinthe fist tant à l'empereour qu'il prist un parlement à lui pour pais faire; et fu li lius nommés desous Salenyque. Li empereres i vint et se loga desous les oliviers. (Henry de Valenciennes, p. 296.)

[3] Ιωαννίνων γὰρ ἦρχε καὶ Ἄρτης καὶ μέχρι Ναυπάκτου. (G. Acr., p. 16.)

à le servir dans ses guerres par terre et par mer[1] et à lui faire hommage de ses États, en lui offrant pour gage de la sincérité de son affection une fille à lui pour Eustache, frère de l'empereur, en donnant en dot le tiers du pays tenu par lui[2]. Conon de Béthune et Pierre de Douay furent chargés de porter les conditions de l'empereur, campé dans la prairie sous les oliviers, à Michel logé non loin de là dans une abbaye[3]. A ces conditions la paix fut aisément conclue entre eux, car l'empereur était impatient de terminer toutes ces guerres et d'asseoir enfin son empire d'une manière plus stable bien que dans des limites plus restreintes.

En même temps que ces négociations s'entamaient avec Michel Comnène, le jeune baile de Morée, Geoffroi de Ville-Hardoin, pour leur donner plus d'autorité, venait de reprendre le siége de Corinthe. Aussitôt après la rupture du congrès de Ravennique, il s'était dirigé avec l'empereur et

[1] Je puis mius l'empereour servir et par mer et par tierre que nus qui soit en toute Romanie. (Henri de Valenciennes, p. 297.)

[2] Et je donrai à Wistasse avoec ma fille la tierce partie de toute ma tierre. (Henry de Valenciennes, p. 297.) Une Lettre d'Innocent III (Baluze, t. II, p. 494) mentionne cet hommage de Michel et le mariage de sa fille avec Eustache. « Michalicius,... spreto juramento quod imperatori et Eustachio fratri ejus, cui idem Michalicius filiam suam primogenitam tradiderat in uxorem. »

[3] Et ont tant erré que il ont trouvé Michalis en une abéïe où il estoit herbergiés. (Henry de Valenciennes, t. 297.)

avec Othon de La Roche et les autres grands feudataires de la principauté vers les Thermopyles et Thèbes. Là il avait laissé Othon de La Roche terminer, par le secours puissant de l'empereur, ses difficultés avec les Lombards, et, passant le Cythéron, il s'était dirigé par les monts Carydi vers le défilé de Mégare, et de là avait rejoint son armée sous Corinthe. Le rusé Michel Comnène s'était encore cette fois joué de la bonne foi des chevaliers francs : il avait bien donné sa fille aînée en mariage à Eustache, frère de l'empereur Henri, en lui assurant la Grande-Vlachie ou partie septentrionale de l'Épire, limitrophe des provinces continentales de la principauté de Morée et du royaume de Salonique; mais, en offrant de céder ses prétentions sur la forte citadelle de Corinthe à la mort de son parent Léon Sgure tué dans une attaque contre les Lombards après avoir fui Corinthe où il était soupçonné de trahison [1], il demandait que son frère Théodore, qu'il faisait revenir de Constantinople, fût admis par Geoffroi au nombre des seigneurs de la principauté, et reçût la seigneurie de Corinthe et d'Argos en en faisant hommage au prince, se réservant par là un moyen d'intriguer de ce côté [2].

[1] Μιχρὸν δὲ χαὶ τοῖς ἐχεῖσε προσδιατρίψας (à Corinthe et Argos) γνοὺς παρά τινων ὡς ἁλίσχεσθαι μέλλει, ἀπέδρα. Ἐχ Λογγοβαρδιάς δὲ τισι ξυντυχῶν ἁλίσχεται, πρὸς τὸν πρωτεξάδελφον αὐτοῦ Μιχαὴλ τὰς χινήσεις ποιούμενος. (G. Acrop., p. 15.)

[2] Τοῦτον δὲ τὸν Θεόδωρον ὁ βασιλεὺς πέμπει τῷ ἀδελφῷ Μιχαήλ. (G. Acrop., p. 27.)

Geoffroi de Ville-Hardoin avait compté sur le double succès de cette négociation et de ses armes, et déjà il avait fait pressentir au saint-père l'adjonction prochaine de cette célèbre métropole chrétienne, de ce lieu illustré par les prédications de saint Paul, à l'obédience romaine[1]. L'acropole de Corinthe entre les mains d'un ennemi était dangereux pour la ville. Il fallait donc entreprendre un siége en règle, qui demandait beaucoup de temps et d'hommes, et Geoffroi était pressé de rentrer en Élide et de mettre ordre aux affaires intérieures. Le terme convenu avec Guillaume de Champ-Litte pour fixer d'une manière définitive sa position en Morée approchait. Il semblerait que déjà, dans les conférences qui avaient eu lieu à ce sujet à Ravennique entre lui et l'empereur, il avait été question du parti à prendre et que tout encourageait Geoffroi à se saisir de l'autorité plutôt que de l'abandonner aux hasards du choix que Guillaume de Champ-Litte pourrait faire parmi ses parents de France. Pour obvier aux difficultés qui pouvaient

[1] Une Lettre écrite par Innocent III à l'archevêque d'Athènes, le 4 des nones de mars an 1210 (Baluze, L. XIII, p. 409 et 410), manifeste cet espoir de la reddition de Corinthe. « Cum Corinthiorum civitas, dit-il, ad dominium Latinorum credatur in proximo perventura, *vel jam forsitan pervenisse*, » etc. Il ne donne encore dans cette lettre à Geoffroi que le titre de sénéchal, « nobili viro Gaufrido, *Romaniæ senescallo,* » et pas encore celui de prince.

surgir de ce côté et mettre les vues de son ambition d'accord avec les termes d'une convention jurée par lui, il avait écrit partout à ses amis d'employer tous leurs efforts pour empêcher cet envoi d'un homme nouveau qui viendrait, sans avoir rien fait lui-même, recueillir le fruit des travaux des autres, ou pour retarder au moins son arrivée en Grèce jusqu'à ce que le terme des conventions fût expiré. Déjà il tenait les forteresses en son nom et l'occupation de la principauté lui devenait plus facile. Un vieux chroniqueur du temps le blâme noblement de s'être laissé en cela entraîner hors du droit chemin de l'honneur. « Et quand il ot tant fait par son grant sens, » dit-il, « que il ot ainsi gaaignié le cuer de sa gent, si ot aucun qui, pour sa grant bonté, le mirent à la voie et le conseillèrent de retenir le pays pour lui. Et tant l'exortèrent que le preudome yssi hors de sa conscience et de son grant sens, et convoita avant la gloire du monde que la contricion de son ame.[1] » Pour mieux surveiller l'exécution de ce plan, il dut ajourner à des temps plus favorables la prise de Corinthe. Il se contenta donc d'accepter l'hommage que Michel offrait de lui en faire faire par Théodore, et lui en laissa la seigneurie en fief; puis il donna congé à ses feudataires de rentrer dans leurs domaines et lui-même revint à Andravida. Ce ne fut que deux ans

[1] *Livre de la Conqueste*, p. 59.

après, en 1212, que Théodore, investi des seigneuries de Corinthe et d'Argos, ayant machiné quelque trahison, il fut obligé d'abandonner la seigneurie d'Argos, ainsi que le trésor de l'église de Corinthe, qu'il avait transporté dans le château d'Argos[1]. L'Acro-Corinthe resta cependant encore entre les mains des Grecs, bien que la ville et tout le pays fussent aux mains des Français.

Cependant Guillaume de Champ-Litte, après huit mois passés dans l'irrésolution[2], avait en effet fait cession de ses droits à un de ses jeunes parents, nommé Robert, en se réservant son hommage lige[3]. Bien muni de diplômes en règle, des témoignages du roi de France, des prélats et barons, et d'une lettre missive adressée à Geoffroi de Ville-Hardoin, et pourvu d'un état de maison convenable, il quitta la France, à la fin de novembre 1209, pour se rendre par l'Italie en Grèce. Les neiges qui couvraient le mont Cenis le retinrent en Savoie jusqu'au milieu de janvier 1210. Il passa

[1] Lettres d'Innocent III, l. XV, Ep. 77, p. 628.

[2] Et puis resta avec sa gent festoyant, entour huit mois, que onques ne fit mention de mander nul de ses parens en la Morée. (*Livre de la Conqueste*, p. 60.)

[3] Lors ot son conseil, et ordina un sien cousin, que on appelloit Robert, vaillant homme et de franche manière. Si le clama par devant soy et lui dona le pays de la Morée qu'il avoit conquesté à grant paine. Et Robers devint son home lige et lui promist de tenir le pays de la Morée de lui. (*Livre de la Conqueste*, p. 61.)

enfin les montagnes, traversa la Lombardie et se rendit à Venise pour y trouver un bâtiment. Le doge P. Ziani, qui était dans les intérêts de Geoffroi de Ville-Hardoin, eut l'air de l'accueillir avec amitié, mais il ne cherchait qu'à le retenir sous divers prétextes. Robert prolongea pendant deux mois son séjour à Venise[1]. Ce ne fut que dans la première quinzaine d'avril qu'il put enfin obtenir une galère armée qui devait le déposer à Clarentza en Morée, en se rendant en Crète pour affaires de la commune de Venise qui possédait cette île. Le capitaine de la galère, qui avait reçu ses instructions du doge, relâcha à Corfou et, prétextant des réparations nécessaires à faire à son bâtiment, il fit descendre à terre Robert avec sa suite et tous leurs effets; puis, pendant que Robert reposait sans soupçon, il leva l'ancre et reprit la mer et alla relâcher à Clarentza, d'où il envoya un messager à Geoffroi de Ville-Hardoin pour le prévenir de l'arrivée prochaine de Robert, et il continua à faire voile pour la Crète.

A son réveil Robert apprit le départ subit de la galère vénitienne. Le capitaine du port de Corfou cherchait à lui opposer de nouveaux délais. Il prit son parti, nolisa une barque de Pouille qui se trou-

[1] Si demoura en Venisse deus mois, faisant lui entendant que on appareilloit les vaissiaux pour lui passer. (*Livre de la Conqueste*, p. 61.)

vait dans le port, et s'y embarqua, lui et les siens, pour Clarentza. Il ne restait plus que quelques jours pour atteindre le terme fatal. Il envoya sur-le-champ deux des gens de sa suite à Andravida, résidence des princes de Morée, pour prévenir Geoffroi de Ville-Hardoin de son intention d'aller le trouver immédiatement et de lui remettre les lettres missives de Guillaume de Champ-Litte. Geoffroi était alors à la Glisière ou Vlisiri; dès qu'il apprit qu'on venait vers lui, il partit pour Calamata. Le capitaine d'armes d'Andravida n'avait pu cependant refuser aux envoyés de Robert les chevaux qu'il demandait; il voulut même aller à sa rencontre à Clarentza avec une escorte d'honneur et revint avec lui à Andravida. Là Robert apprit que ce n'était pas assez pour lui d'être arrivé à temps, mais que, pour ne pas perdre ses droits, il fallait que la lettre fût remise par lui à Geoffroi dans le temps prescrit. Il se fit donc donner des chevaux, et le capitaine d'armes l'accompagna à Vlisiri. De Vlisiri il suivit Geoffroi à Calamata, mais Geoffroi en était déjà parti pour Veligosti. Arrivé à Veligosti Robert apprit qu'il était parti pour Nicli; arrivé à Nicli il sût que déjà il était à Lakedemonia, et se mit aussi en route pour Lakedemonia. Déjà le délai fatal était expiré, et Geoffroi, qui n'avait plus besoin de gagner du temps, sembla se disposer à l'accueillir avec bonne grâce, alla au-devant de lui et le fit traiter avec une distinction particulière.

Il s'agissait maintenant de communiquer les lettres de Guillaume de Champ-Litte et d'en réclamer l'exécution. Robert demanda à Geoffroi de convoquer pour le lendemain à son hôtel tous les chefs laïques et ecclésiastiques qu'il lui serait possible de réunir, pour entendre lecture des ordres qu'il apportait. Tous en effet, Geoffroi en tête, se présentèrent à son hôtel à l'heure dite. La lecture des chartes, lettres et témoignages fut faite par un clerc de Paris venu en Morée avec Robert. Guillaume de Champ-Litte prescrivait par ces lettres à Geoffroi de Ville-Hardoin, aux feudataires laïques et ecclésiastiques et à tous les Français de Morée, d'obéir à Robert, son parent, comme à celui auquel il avait transmis ses droits sur la principauté. Geoffroi de Ville-Hardoin à son tour fit donner lecture, devant Robert et devant les chefs assemblés, du texte de la convention conclue entre Guillaume de Champ-Litte, avant son départ pour la France, et lui, et en vertu de laquelle, au cas où un an et un jour se seraient écoulés avant que se présentât à lui, en Morée, un délégué de Guillaume investi de tous ses droits, lui-même était autorisé à transformer son baïlat en possession réelle, et à succéder de fait et de droit au titre et aux droits de Guillaume de Champ-Litte sur la principauté de Morée. Lecture faite de ces divers documents, Geoffroi de Ville-Hardoin de son côté, et Robert du sien, invitèrent l'assemblée à reconnaître les actes et à prononcer. On a vu que

Robert était bien à la vérité parti de France dans le terme voulu, mais qu'à force de délais, ici en Savoie, là à Venise, puis à Corfou, il n'avait pu qu'à grand'peine se faire débarquer à Clarentza en Morée, aux dernières limites du terme prescrit, et qu'il lui avait fallu consumer ensuite plus de huit jours en courses à travers le pays, avant de rejoindre Geoffroi de Ville-Hardoin et lui remettre ses lettres de créance. Ce fut sur le dernier point que pouvait porter le litige; mais Robert avait affaire à des juges prévenus contre lui. Nul d'entre eux ne pouvait voir sans déplaisir un jeune homme qui n'avait pris aucune part à leurs fatigues et à leurs dangers, arriver de France pour recueillir le meilleur fruit de la conquête et devenir leur chef. Chacun était bien établi dans sa seigneurie, grâce aux sages mesures prises par Geoffroi, qui n'avait rien oublié pour gagner les bonnes grâces de ses compagnons d'armes, et de plus Geoffroi avait eu soin de mettre dans toutes les forteresses du domaine princier des hommes à lui, qui lui donnaient toute garantie en cas d'hésitation de la part de l'assemblée des hommes liges. Dans de telles conditions l'assemblée déclara : que les lettres d'investiture n'ayant été présentées par Robert à Geoffroi de Ville-Hardoin, que huit jours après l'expiration du terme d'un an et un jour fixé pour les faire valoir, le Champenois et ses mandataires et héritiers se trouvaient ainsi déboutés de tout droit sur la

principauté de Morée, et que, par conséquent, Geoffroi de Ville-Hardoin était appelé à transformer désormais son baïlat en possession réelle[1].

Pour adoucir au jeune prétendant ce que cette décision pouvait avoir de trop amer pour son ambition, Geoffroi lui offrit, s'il voulait s'établir en Morée et partager leurs travaux, de lui laisser une large part dans les terres qu'il leur restait à conquérir[2]; mais il déclina cette proposition, réclama copie certifiée de la décision rendue contre lui par la cour de Morée, et retourna sur-le-champ en France rendre compte de l'insuccès de son voyage.

[1] Cette décision eut un grand retentissement dans les États francs d'Orient; car c'était là une dépossession réelle du suzerain par le baile, et l'exemple était dangereux en cas d'absence ou de minorité. Aussi le trouve-t-on rappelé, dans un cas semblable, au ch. 272, fol. 177 du ms. des Assises de Jérusalem, copié à Venise et envoyé à la Bibl. roy. de Paris: « Et donasmes en garde (à la mort de Hugues I[er], en 1219) le chastiau d'Acre au seigneur de Thoron et à messire Nicolle Anthiaume, par ce que les homes liges doivent garder les forteresses dou roiaume, quant les hoirs sont menres d'aage ou quant il sont hors dou pays, et il ne sont entrés en leur roiaume, si come il doivent; et *ne soufrismes mie que ledit Raou de Soissons* (baile du royaume) *les mist en son poëst*, por aucun péril qui peussent avenir, *si come il avint dou fait de la Morée as enfans dou Champenois, de sire Geoffroi de Ville-Hardoin, en cui mains elle demoura.* »

[2] Καὶ ὅσον κερδίσωμεν ἐν δμοῦ, νὰ ἐπέρνῃς τὸ σὲ πρέπει.

(V. 1076.)

GEOFFROI IER,

PRINCE.

— 1210 —

La décision de la cour féodale de Morée et la prise de possession du titre et des droits de prince par Geoffroi de Ville-Hardoin étaient sans doute au nombre des arrangements convenus avec l'empereur Henri au congrès de Ravennique dans l'intérêt de la défense du pays, car on voit Geoffroi prendre, immédiatement après le départ de Robert, le titre de prince, sans qu'apparaisse nulle part la moindre trace d'hésitation, et encore moins d'opposition. Dans toutes les affaires importantes il paraît avoir toujours agi d'accord avec l'empereur Henri. Le plus grave embarras peut-être qu'ils eussent en commun était leur conduite à tenir en présence des exigences et de l'indiscipline du clergé latin. C'était tout naturellement la partie la plus passionnée du clergé qui s'était enrôlée sous les drapeaux de la croisade ou qui survenait de temps à autre d'Occident pour prendre part à cette conquête religieuse et territoriale. Aussi, à peine pourvus de quelque autorité, leur zèle se livrait à tous ses emportements, et contre le clergé grec, dont la

soumission se faisait attendre, et contre les ecclésiastiques et laïques francs eux-mêmes qui ne se prêtaient pas à leur impatiente ardeur; et les excommunications étaient tour à tour fulminées régulièrement et irrégulièrement, sans frein et sans mesure. Innocent III fut obligé souvent d'intervenir pour calmer ce zèle trop bouillant. Tantôt il reproche à l'archevêque d'Athènes d'avoir, sans pouvoir suffisant, destitué et remplacé Théodore, évêque grec de Négrepont, sous prétexte qu'il refusait d'être oint selon la coutume latine [1], bien que lui, souverain pontife, eût dispensé le clergé grec de cette onction [2], et il ordonne que Théodore soit reconnu; tantôt il réprimande des archevêques, évêques et abbés qui refusaient foi et hommage à l'empereur Henri [3]; tantôt il leur défend de s'excommunier aussi précipitamment [4]; tantôt il défend à l'archevêque de Patras de se montrer aussi impatient avec les évêques grecs [5], et il leur recommande sans cesse la bonne harmonie entre eux [6].

[1] Baluze, L. XI, t. II, p. 228.
[2] *Id. ibid.*. p. 146.
[3] Baluze, t. II, p. 378.
[4] Quidam vestrum, pro quàlibet levi causâ, juris ordine prætermisso, sententiam excommunicationis.... sæpiùs jaculari præsumunt, et quidam etiam nullam in eos jurisdictionem habentes. (Baluze, t. II, p. 421.)
[5] Cum maturitate plurimâ procedendum.... illos non semel, sed sæpè, videlicet primò, secundò et tertiò citare procures. (Baluze, L. XI, t. II, p. 24.)
[6] Baluze, L. XI, t. II, p. 421.

Une lettre du même pape nous revèle un des plus grands dangers de ces désordres pour le maintien de la conquête :

« A l'archevêque de Patras et aux évêques de Coron et de Modon [1].

» Il est arrivé à notre connaissance, sur les plaintes qui nous en ont été adressées par noble sire Geoffroi de Ville-Hardoin, prince d'Achaye, que certains clercs, chevaliers et autres, venus en Achaye, n'ont pas plutôt reçu des fiefs de lui ou d'autres seigneurs, qu'ils forcent leurs hommes à se racheter d'une manière indue, et, réunissant ainsi de larges sommes d'argent, ils abandonnent la terre qu'ils viennent de désoler. De plus, quelques-uns des Latins domiciliés dans le pays vont jusqu'à se joindre follement aux Grecs pour attaquer leurs frères latins. Nous ordonnons donc à Votre Discrétion, par ces lettres apostoliques, d'avoir à avertir et à engager ces audacieux de mettre fin à leurs actes coupables, employant, pour les y forcer, la censure ecclésiastique et sans appel. Donné à Latran, le XI des calendes d'avril, année 13e de notre pontificat. »

Il était urgent d'apporter un remède à cet abandon des fiefs, qui n'était rien autre chose que l'abandon de la défense du pays ; et comme c'était surtout parmi les membres du clergé que ce dé-

[1] Baluze, L. XI, t. II, p. 421.

sordre s'était répandu, l'empereur Henri d'abord, et à son exemple le prince Geoffroi, le seigneur d'Athènes et les autres grands feudataires, défendirent à qui que ce fût de faire don d'aucune possession aux églises, soit par donation entre-vifs, soit par testament [1]. Ils allèrent même plus loin, et presque partout les seigneurs mirent la main sur les fiefs ecclésiastiques comme sur les monastères, biens, hommes et dîmes des églises [2]. Les chevaliers-moines du Temple et de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, en leur qualité d'hommes d'armes, partageaient eux-mêmes cette irritation contre les hommes d'église, et des débats violents s'engageaient souvent entre eux dans tout l'empire. Ici c'est un chevalier qui se jette avec ses acolytes dans le domicile de l'archevêque de Patras, s'empare violemment de sa personne, arrache de ses bras son bailli, qui avait voulu faire valoir les droits de l'Église et que l'archevêque cherchait à protéger de son corps, coupe le nez au bailli, et livre à ses sergents l'archevêque, qu'il fait retenir pendant cinq jours dans un dur emprisonnement [3]. Là ce sont les chevaliers

[1] Ne quis de possessionibus suis in vitâ suâ conferat, vel in extremo articulo, condat ecclesiis testamentum. (Baluze, t. II, p. 462, Lettre 92 à l'empereur.) Les mêmes expressions se retrouvent dans la Lettre 11 sur les mêmes mesures prises par Othon de La Roche, seigneur d'Athènes, et autres barons et chevaliers de l'empire. (P. 463.)

[2] Lettres 25, 99, 102, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112.

[3] Baluze, t. II, p. 488, Lettre 171.

hospitaliers de Saint-Jean qui arrêtent l'évêque de Gardiki, lui arrachent les pontificales dont il était porteur, les rejettent en sa présence, menacent de le tuer, le frappent gravement et lui déclarent que, pour quelque lettre ou ordre papal que ce soit, ils ne lui rendront rien de ce qu'ils ont pris sur lui[1]. Ailleurs c'est l'évêque de Kitros en Thessalie lui-même, qui, par haine des Templiers, arrête un de leurs chapelains, parce qu'il portait le viatique à l'un d'entre eux, lui arrache le calice et l'Eucharistie, et le fait jeter dans une fosse[2], afin que le Templier, qui était à l'extrémité, meure sans sacrement; ou c'est, à Constantinople même, les chantres et les chanoines de Sainte-Marie qui emportent violemment tout ce qui appartenait à leur église et jusqu'aux portes elles-mêmes[3]. Innocent III, qui avait déjà, dès 1208, prescrit à l'empereur Henri de ne pas s'opposer aux donations territoriales que les chevaliers ou autres pourraient vouloir faire à l'Église, ni aux legs faits *in extremis*[4], se montra vivement irrité des mesures prises par les seigneurs laïques, et fit

[1] Baluze, t. II, p. 463.
[2] Baluze, t. II, p. 481.
[3] Cantor ipsius ecclesiæ ac quidam alii canonici sui portas ejusdem ecclesiæ et res alias per violentiam rapere præsumpserunt, in ejusdem canonici et ecclesiæ prejudicium, ac scandalum plurimorum. (Baluze, t. II, p. 161.)
[4] Si milites vel alii possessiones suas ecclesiis legare voluerint, nullatenus impedias. (Lettre XI, l. XII, p. 144.)

à son tour entendre des menaces d'excommunication contre les délinquants; mais l'empereur Henri d'une part, et de l'autre Geoffroi de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe, et Othon de La Roche, seigneur d'Athènes, se prémunirent par un appel au pape et lui envoyèrent des mandataires chargés de lui faire comprendre la difficulté de leur position dans un pays si nouvellement conquis. Un légat, qui fut envoyé en août 1213 à Constantinople, Pélage, cardinal évêque d'Albe, aggrava encore le mal par ses violences, son faste et son intolérance. Les moines et prêtres grecs qui ne se soumettaient pas immédiatement à l'obédience romaine, étaient jetés dans les prisons; les églises étaient fermées de force, et les récalcitrants étaient menacés de la peine de mort [1]. Les mêmes ordres étaient en même temps étendus aux autres parties de l'empire. Mais ni l'empereur Henri, ni Geoffroi de Ville-Hardoin n'avaient habitué leurs sujets grecs à cette intolérance. En dépit des remontrances du légat, Henri fit délivrer les prêtres et moines prisonniers et fit rouvrir les églises. Geoffroi de Ville-Hardoin s'était opposé à temps à ces rigueurs et avait toujours montré les plus grands ménagements pour la susceptibilité religieuse des Grecs. Ces discussions avec l'Église de Rome et son légat n'étaient pas encore complétement assoupies à la

[1] Georges Acropolite, ch. 17.

mort de l'empereur Henri et d'Innocent III en juin et juillet 1216. Son successeur Honorius III chercha comme lui, mais non moins inutilement, à faire prévaloir sur toute considération politique les droits de son Église. Il nomma toutefois un nouveau légat, Jean Colonna, cardinal du titre de Saint-Praxède.

A cette même époque venait d'arriver à Rome, avec sa famille, Pierre de Courtenai, mari d'Yolande de Flandre, sœur des empereurs Baudoin et Henri, et désigné, en vertu de ce mariage, par les barons français de Constantinople pour succéder à l'empereur Henri. Au lieu d'attendre son arrivée à Constantinople pour se faire couronner, selon l'usage, par le patriarche dans l'église de Sainte-Sophie, Pierre de Courtenai pria le pape de le couronner à Rome, ainsi que l'impératrice. Il y avait là quelque difficulté de cérémonial : les empereurs d'Occident seuls étaient couronnés dans l'église de Saint-Pierre, et le pape craignait de conférer par là aux futurs empereurs d'Orient quelque droit à réclamer sur Rome. L'affaire fut enfin arrangée. L'empereur et l'impératrice furent couronnés le 9 avril 1217 dans l'église Saint-Laurent hors des murs ; et neuf jours après ils partirent pour Brindes avec leurs quatre filles, emmenant avec eux le nouveau cardinal-légat et toutes les troupes qui les accompagnaient dans leur empire. A Brindes, l'empereur et l'impératrice se sépare-

rent. Yolande s'embarqua avec une de ses filles[1] pour se rendre directement par mer à Constantinople; Pierre de Courtenai, avec ses troupes, prit passage à bord des bâtiments qui lui étaient fournis par la république de Venise, sous condition qu'il aiderait avant tout les Vénitiens à reprendre Durazzo en Épire, qu'ils réclamaient comme leur et qui avait été saisie par Michel Comnène, despote d'Épire[2]. En mourant, en 1214[3], Michel Comnène avait laissé un fils naturel du même nom que lui et encore mineur, et il l'avait confié à la tutelle de Théodore Comnène son frère. Théodore régissait donc au nom de son neveu, Durazzo, l'Épire et Corfou, ainsi que Corinthe avec hommage au prince de Morée, et cherchait à se faire un domaine à lui aux dépens du royaume de Thessalonique affaibli, lorsque Pierre de Courtenai entreprit de rendre Durazzo aux Vénitiens. Il l'assiégea vainement pendant plusieurs jours. Là, Théodore Comnène survint et, par des assurances répétées d'amitié envers les Français, il parvint à déterminer Pierre de Courtenai à poursuivre de préférence son voyage vers Constantinople par

[1] Les trois autres avaient épousé : la première André, roi de Hongrie; la seconde Raoul d'Issoudun, la troisième Gaucher de Bar-sur-Seine. (Alberic, p. 497.)

[2] Albéric, p. 441, et Lettres d'Innocent III, l. XIII, p. 356.

[3] Il fut assassiné par un serviteur nommé Roméos, au moment où il était au lit. (G. Acrop., p. 27, éd. de Bonn.)

terre[1] en passant par la Haute-Épire et la Macédoine; mais dès que l'empereur et sa petite armée furent engagés dans les passages difficiles de l'Albanie [2], dans la direction du lac d'Achrida, à trois journées, Théodore Comnène profita du moment où ils étaient assis à souper, et avec les siens et de nombreuses troupes rassemblées à la hâte, il fondit inopinément sur eux [3]. Beaucoup des chevaliers français ainsi surpris furent tués, et le reste, au nombre desquels étaient le légat du pape et l'empereur lui-même, furent faits prisonniers vers la fin du mois de juin, et retenus par Théodore[4]. Pierre de Courtenai mourut dans sa prison quelque temps après[5]; mais à la demande d'Hono-

[1] Chronique de Saint-Marien d'Auxerre, et ms. de la Bibl. roy. 7188 [6]: Se li dist li sires de Duras: « Sire, vous irés en Constantinoble par tere, et je irai aveuques vous tant come ma terre duerra. »

[2] Ἐν ταῖς τοῦ Ἀλβανοῦ δυσχωρίαις. (G. Acrop., p. 28.)

[3] Il n'orent pas eslongié Duras plus de trois journées quant il se herbegèrent en un castel moult fort: quant il furent herbegié et il furent assis au souper, la nuit, li sires de Duras fist armer ses homes et fist prendre l'empereur et ses homes. Et assés en ochist-on et assés en mist-on en prison. (Appendice du *Livre de la Conqueste*, p. 499.) Li empereres Pierres qui fu arivés à Duras fu receus à grant hounour dou seigneur, qui avoit nom Todres li Comnine; mais il n'i ot gaires esté quant il le fit pranre et le conte de Sancerre aussi. (*Id.*, p. 506.)

[4] Voy. la Lettre du pape Honorius au roi André de Hongrie, l. II, ep. 544.

[5] Quar li Commenios le prist;

rius ¹, et sous condition que les Vénitiens ne tenteraient rien contre l'Épire, Théodore consentit l'année suivante à la délivrance du légat, qui se rendit aussitôt à Constantinople.

L'impératrice Yolande, ignorant le sort de son mari, continuait cependant sa route par mer vers Constantinople. En passant dans les eaux du golfe d'Arcadia en Morée, elle s'arrêta pour goûter quelques jours de repos dans le port de Pondico-Castron, appelé Beau-Veoir par les Français de Morée². Geoffroi de Ville-Hardoin, dont la résidence princière était, comme je l'ai dit, fixée à Andravida

A Duras en prison le mist.
. . . .
Li quens Pieres moru adonque
En la prison dont jou vous di.
(Ph. Mouskes, v. 23,019 et suiv.)

Et tant les tint on que li empereres en fu mors, et li quens de Sanseure (Sancerre). (Appendice du *Livre de la Conqueste*, p. 499.)

¹ Lettres d'Honorius, l. II, ep. 543, 545, 546, 548, 549, 881.

² Anchois qu'ele venist en Constantinoble arriva elle en la tere Joifroi de Vile-Harduin, ki grant hounour li fist. (Appendice du *Livre de la Conqueste*, p. 499.) Donc, ainxi come aventeure meine la gent, ces galies en trepassant si prirent port au chastel de Beau-Veoir en la Morée. (*Livre de la Conqueste*, p. 74.)

'ς τὸν Ποντιχὸν ἐπιάσασιν τὰ κατέργα λιμιόνα.
(Prologue, v. 1190.)

Et plus loin dans le récit :

'Εχεῖ ἦλθαν καὶ ἀποσχάλωσαν 'ς τοῦ Ποντιχοῦ τὸ κάστρον,
῾Οποῦ εἶναι γὰρ εἰς τὸν Μωραιὰν, τιμὰ 'ς τὴν 'Ανδραϐίδα.
(V. 1152 et 1153.)

en Élide, avait déjà fait choix, dans les environs, de quelques lieux plus frais pour y passer la saison des chaleurs, fort incommodes dans les plaines d'Élide. Un de ces établissements était placé au pied du mont Vesiri, et avait reçu des Français le nom de la Glisière, et des Grecs celui de Vlisiri. Geoffroi se trouvait dans cette dernière résidence, assez voisine de Pondico-Castron, et apprit promptement la nouvelle du débarquement de l'impératrice, sa compatriote, et de ses filles. Aussitôt il monta à cheval avec une brillante suite d'hommes d'armes et vint rendre ses respects de lige et de chevalier à l'impératrice Yolande. Pendant les quelques jours qu'ils passèrent ensemble, ils eurent à s'entretenir des moyens de s'établir chacun dans sa seigneurie et de s'aider réciproquement. Geoffroi avait deux fils dont l'un, de même nom que lui et né en France, était d'âge à se marier. Son second fils, nommé Guillaume, était beaucoup plus jeune, puisqu'il était né en Grèce, à Calamata, depuis leur récent établissement dans ce pays. Geoffroi proposa son fils aîné Geoffroi pour Agnès, quatrième fille de l'impératrice; et l'impératrice, dit une vieille chronique[1], voyant qu'il avait grand' terre, et que sa fille[2] y serait bien mariée, lui donna

[1] Appendice du *Livre de la Conqueste*, p. 499.

[2] Quartam Gaufridus junior de Villa-Harduini, filius Gaufridi principis de insulâ Moncionis, etc. (Modon pour la Morée). (Albéric, p. 497.) La troisième épousa ensuite l'em-

sa fille et il la prit à femme. Ce mariage accompli, l'impératrice se remit en route pour Constantinople, où elle accoucha bientôt après d'un fils qui fut ensuite Baudoin II[1], et porta le nom de Porphyrogénète, parce qu'il était né pendant que ses parents étaient revêtus de la pourpre impériale. Le légat Jean Colonna, délivré de son emprisonnement, vint bientôt l'y rejoindre, et ce fut sans doute à l'instigation de l'impératrice qu'il défendit Geoffroi de Ville-Hardoin et Othon de La Roche contre la précipitation du patriarche, qui, en dépit de leur appel au pape, avait fait lancer contre eux la sentence d'interdit, par suite de leurs querelles avec le clergé. Honorius blâma sévèrement le patriarche de sa conduite, et le menaça lui-même de toute la puissance pontificale s'il ne se désistait[2].

Geoffroi I[er] survécut peu à cette alliance entre son fils et la jeune Agnès de Courtenai. Il laissait

pereur Lascaris. Baudoin II, leur frère, mentionne ce mariage dans une de ses lettres : « Nostre autre serour princesse d'Achaye. » (Archives de la couronne, carton J. 507.) Innocent IV en fait également mention dans une lettre qu'il écrit à Geoffroi II, en 1244, pour invoquer son appui en faveur de l'empereur Baudoin : « Tu tamen amplius et passionum ejus et consolationum, ex vicinitate, quin potius ex *connexitate,* consors ejus. » (Rainaldi, année 1244, p. 304.)

[1] Après s'en ala l'empéerris en Constantinoble. Ne demoura puis gaires après qu'ele delivra d'un fil dont ele estoit grosse. (Appendice du *Livre de la Conqueste,* p. 499.)

[2] Raynaldus, année 1218, t. I, p. 438, et Lettres ms. d'Honorius à la Bibl. roy.

à son fils une principauté déjà puissante et fortifiée par une grande alliance ; il avait conquis par ses armes ou par son habileté tout l'intérieur du pays ; il s'était concilié l'affection de ses compagnons d'armes par la part généreuse qu'il leur avait faite dans le pays conquis, et l'affection des Grecs par sa justice et sa tolérance. Ses discussions avec le clergé latin, soutenues avec fermeté mais avec modération, avaient plutôt fortifié qu'ébranlé son autorité aux yeux de ses feudataires comme aux yeux des populations grecques ; il y avait cependant là un germe de trouble qui devait embarrasser les premières années de son successeur.

Il laissa en mourant trois fils et une fille. L'aîné des fils, nommé aussi Geoffroi, lui succéda dans la principauté de Morée ; le second, nommé Guillaume, né à Calamata en Messénie, devint prince de Morée après son frère ; le troisième, nommé Théodose et le Prince [1], quitta la Morée dès sa plus tendre jeunesse pour se faire moine dans un couvent du mont Mélas, et devint supérieur du monastère de Pantocrator, et ensuite métropolitain d'Antioche. La fille fut mariée à Hugues de Bruyères, seigneur de Caritena en Arcadie, de qui elle eut un fils, Geoffroy de Bruyères, seigneur de Caritena, l'un des chevaliers les plus illustres parmi nos Français de Morée.

[1] Πρίγκιψ (Pachymère, p. 437, éd. de Bonn.) Ἐκ πριγκίπων δὲ τῶν κατὰ Πελοπόννησον κτλ. (*Id.* p. 402.)

Sa veuve, Élisabeth, épousa plus tard Jacques de Saint-Omer [1], de la maison de Fauquembergue, et possessionné en Morée.

[1] Voy. ma Généalogie des sires de Saint-Omer, *Recherch. hist.*, t. II, p. 503.

GEOFFROI II,

PRINCE.

— 1218 —

Ce vaste empire, que les Francs avaient fondé sur les ruines de l'empire grec, ne pouvait s'établir d'une manière forte et durable que par une liaison étroite entre toutes les parties qui le composaient. L'union entre les conquérants pouvait seule faire leur force contre le peuple conquis, beaucoup plus nombreux qu'eux ; mais la tendance du système féodal, introduit dans les nouvelles conquêtes franques, était précisément ce qu'il y avait de plus opposé à la concentration des forces et à l'unité d'action. Chacun des chefs se prêtait bien par l'hommage lige à un certain semblant de respect envers le seigneur supérieur, mais à la condition de conserver aussi indépendante que possible la direction de sa propre volonté, et au lieu d'un État unique obéissant à une seule impulsion, on n'avait plus qu'une agglomération de petites souverainetés rivales, dont la force individuelle, employée à leurs propres luttes, ne contribuait jamais avec suite à la force de l'ensemble. Souvent même, les plus

puissants de ces feudataires devenaient un obstacle au lieu d'être un appui. C'est ainsi que dans les premières années qui suivirent la conquête, les querelles entre l'empereur de Constantinople et son vassal le roi de Salonique, employèrent long-temps dans de mesquines rivalités toutes les forces de l'empire. Le caractère violent et la valeur ardente, mais irréfléchie, de l'empereur Baudoin Ier avaient été un des premiers obstacles à l'établissement d'une domination ferme et régulière. Son règne n'avait été qu'une série de fautes. Il commença par appeler de toutes parts à Constantinople soit les croisés de Jérusalem, soit les autres francs qui voudraient obtenir des terres et se fixer dans le pays; puis, quand ils arrivèrent en si grand nombre qu'on en compta jusqu'à dix mille, il refusa de tenir les promesses qu'il leur avait faites et les transforma ainsi en adversaires qui couraient son pays et le ravageaient pour se faire à eux-mêmes leur part [1]. Le premier chef de l'expédition, Boniface de Mont-Ferrat, avait adhéré franchement à son élection à l'empire, et s'était montré satisfait du royaume de

[1] Et si fist crier par Constantinoble et par toute le tere, et par toute le tere d'outre mer, que qui vaurroit avoir garison, il venist à lui. Il en y ala bien de ceste voie dusques à cent chevaliers de le tere de Syrie, et bien d'autres dusques à dis mille. Et quant il vinrent là, si ne leur vouloit riens doner; ains se departirent par le tere et alèrent ensanle là où il porent miex faire, par le païs. (Appendice du *Livre de la Conqueste*, p. 492.)

Salonique qui lui avait été départi ; il le blessa par ses usurpations d'autorité, et dispersa ainsi ses forces au moment où il eût été le plus nécessaire de les rallier. Le roi Jean de Bulgarie, qui s'était soustrait à la domination des empereurs grecs et s'était fait sacrer par un légat du pape, lui offrait de ne mettre aucun obstacle à son établissement, s'il voulait de son côté reconnaître son indépendance; il répondit en marchant valeureusement mais imprudemment contre lui, fut fait prisonnier et mourut dans sa prison. Son frère Henri, qui lui succéda, eut besoin de toute sa sagesse pour sauver ce qui restait de la conquête, car déjà les Lascaris d'une part à Magnésie, puis à Nicée, et les Comnène de l'autre à Trébizonde avaient jeté les germes de puissants États et avaient considérablement diminué les possessions de l'empire franc en Asie. Les vastes provinces grecques d'Europe suffisaient toutefois à elles seules pour composer un puissant État, et Henri s'occupa de les organiser et de donner satisfaction pour la première fois aux réclamations et aux habitudes du peuple conquis.

C'était surtout la question religieuse qui entretenait les haines. Henri prit soin de les amortir en protégeant ses sujets grecs contre l'intolérance et les passions fougueuses du légat. Sa fermeté et sa modération étaient parvenues à ramener un peu d'ordre dans le royaume de Salonique, et il s'était assuré un appui sûr et puissant dans le jeune pos-

sesseur de la principauté d'Achaye. Henri mourut trop jeune, en 1216. Pierre de Courtenai, mari de sa sœur Yolande, nommé pour lui succéder, périt comme on l'a vu, en Épire, dans les embûches que lui dressa Théodore Comnène; Yolande seule, qui était venue par mer, arriva à Constantinople, où elle donna naissance à Baudoin. Il fallait songer une seconde fois à envoyer chercher un empereur en France. Philippe de Namur, qui était le fils aîné d'Yolande, était trop occupé de ses débats privés d'ambition en France, pour accepter l'empire; il envoya son jeune frère Robert, qui cette fois se dirigea par l'Allemagne et par la Hongrie dont le roi, André, avait épousé une de ses sœurs, et qui arriva sans encombre à Constantinople. Mais Robert n'était pas en état d'asseoir une monarchie chancelante; c'était, dit Albéric, un jeune homme livré à ses appétits grossiers, et presque idiot [1]. Chacune de ses entreprises contre les Grecs devint une nouvelle cause d'affaiblissement: les plus illustres guerriers qui avaient figuré à la conquête, avaient succombé successivement dans les combats, et il n'arrivait que bien rarement de nouvelles recrues de France. En vain Robert et le pape en son nom faisaient-ils les plus fréquents appels au roi de France et aux seigneurs; on était trop occupé en France à gagner facilement

[1] Cum ille esset quasi rudis et idiota. (Albéric, p. 507.)

des indulgences, égales à celle d'une guerre en Terre-Sainte, en marchant contre les Albigeois, pour courir les chances des entreprises d'outre-mer. Lassé de l'inutilité de quelques efforts sans suite, Robert se laissa aller à son indolence naturelle et ne songea plus qu'à ses plaisirs. Un acte atroce de vengeance de ses barons l'arracha à sa léthargie. Indignés de ce que son amour pour une fille de Baudoin de Neuville l'éloignait d'une alliance politique avec Eudoxie, fille de l'empereur Théodore Lascaris, et sur le bruit qu'il avait même épousé en secret cette jeune fille, qui demeurait dans le palais avec sa mère, ils firent un jour irruption dans le palais et jusque dans la chambre de l'empereur, s'emparèrent de la mère et la firent à l'instant noyer ; puis, saisissant la fille, dont la beauté avait touché le cœur de l'empereur, ils lui coupèrent le nez et les lèvres et l'abandonnèrent ainsi mutilée [1]. Robert sentant son impuissance à

[1] Adont avoit une dame en Constantinoble. Fille avoit esté un chevalier d'Artois qui avoit nom Bauduin de Neuvile. Li empereres Robert l'ama tant qu'il en laissa à parfaire le mariage de la fille Lascre et de lui. Si espousa celle dame coiement, et la mist avec lui manoir en son palais, et la dame sa mere aussi. Quant li Fransois qui en Constantinoble estoient sorent ceste chose, trop en furent dolent et esbahi, car li empereres ne soignoit de chose que il eust à faire. Pour ce prinsent conseil ensanble ; et s'en alèrent en la chambre l'empereour. Si prinsent la mere à la dame ; si l'envoierent noier en un batel ; et la dame couperent le nez et les banleffres, et puis s'en alerent. (Appendice du *Livre de la Conqueste*, p. 507.)

se venger, s'enfuit précipitamment de Constantinople à Rome pour solliciter du pape une punition qu'il était hors d'état de pouvoir infliger lui-même; mais Grégoire IX parvint à le calmer et à le déterminer à retourner à Constantinople. A son retour d'Ancône à Constantinople, il s'arrêta quelques jours en Morée, où Geoffroi de Ville-Hardoin l'accueillit avec les plus grands honneurs; là il tomba malade et mourut[1]. Ainsi l'empire resta encore une fois sans chef, avec un successeur mineur; et il fallut songer à aller chercher en France un homme capable de contenir à la fois l'humeur indisciplinée des feudataires, les mécontentements intérieurs et les attaques du dehors.

Le royaume de Salonique avait eu une existence plus précaire et plus agitée encore. Boniface de Mont-Ferrat, auquel il avait été donné en partage, était sans doute mieux que personne en état de lui donner une existence forte et brillante. Il était un des chevaliers les plus renommés de cette époque chevaleresque, à la fois par sa bravoure, sa courtoisie, sa largesse et sa galanterie, les quatre qualités qui formaient la perfection du caractère chevaleresque. Outre les chevaliers lombards qui composaient son propre corps d'armée, il avait

[1] En ce qu'il s'en raloit, il arriva en la terre Joffroy de Vile-Harduin qui à grant honour le reçut. Là li print une maladie dont il morut. (Appendice du *Livre de la Conqueste*, p. 508.)

réuni autour de lui les chevaliers allemands, habitués à suivre en lui le premier chef de l'expédition, et tous les chevaliers provençaux, aragonais et gascons, attirés autrefois à sa cour de Mont-Ferrat par la renommée de ses faits chevaleresques célébrés dans les chants des troubadours, et retenus sous sa bannière à Salonique par une communauté de goûts et de sympathies; car il se formait dès lors en Grèce deux camps parmi les conquérants francs; et les hommes de Provence et du midi groupés autour de lui, se trouvaient par suite de l'impétuosité orgueilleuse de l'empereur Baudoin, aussi séparés des hommes du nord de la France qui avaient occupé l'empire de Constantinople et la principauté de Morée, que les hommes du nord et du midi de la France le furent dans la mère-patrie au sujet de la guerre des Albigeois. On y retrouvait jusqu'à la différence des deux langues. Le royaume de Salonique était devenu une nouvelle patrie pour la langue et les troubadours de Provence. Rambaud de Vaqueiras, l'un des plus célèbres troubadours, avait accompagné Boniface, fut blessé auprès de lui à Pera sous les murs de Constantinople, à l'époque du premier siége[1], fut fait chevalier et reçut de grands fiefs en Grèce[2]. Élias

[1] E combatei jos la tor el Peiro,
E fui navrats de sotz la garnizo.
(Épître à Boniface, ms. 7225, p. 181. Senhor marques, etc.)

[2] Et quant lo marquis passa en Romania, el lo menet ab

Cairels, jongleur du pays de Périgord, y résida aussi quelque temps, ainsi qu'on le voit dans ses chansons [1]. Un autre troubadour s'y forma sans doute, car il n'est désigné que sous le nom de Guillaume de Salonique [2]. D'un autre côté les trouvères cherchaient à se distinguer aussi à Constantinople, qui nous présente des poètes tels que Conon de Béthune, Robert de Blois, Hugues de Saint-Quentin, Jean, comte de Brienne, et en Morée, où le prince Geoffroi de Ville-Hardoin lui-même brillait au premier rang des trouvères. Ainsi les rivalités de poésie et de gloire littéraire venaient envenimer encore les rivalités de pouvoir et de guerre. Quand Boniface mourut en 1207 après un règne si court, il laissait les affaires de son royaume dans un état assez périlleux. Son fils et successeur Démétrius, âgé à sa mort de deux ans, fut confié à la régence de l'impératrice Marie de Hongrie, qui avait elle-même un fils de son premier mariage [3], et aux soins du comte de Biandrate, homme ambitieux et

se, e fes lo cavalier, et det li gran terra e gran renda el regisme de Salonic, et lai el morit. (Ms. 7225, p. 77.)

[1] Voyez celle qui commence : Pus chaï la fuelh del garric. (Ms. 7225, p. 164 et à la fin de ce volume.)

[2] Il mentionne son séjour, dans une des deux pièces qui restent de lui, adressée probablement à une dame du pays :

Qar ai estat tan el vostre paes :
Qar plus soven devria hom tenir
Lai on hom ha à vivr' et a mori.
(Ms. suppl. 2033, f. LXX.)

[3] Manuel, fils de Marie et de l'empereur Isaac.

léger qui avait saisi l'autorité entière sous le nom de l'impératrice, et cherchait à séparer plus profondément les intérêts du royaume des intérêts de l'empire. A cet effet il avait engagé Guillaume de Mont-Ferrat, frère aîné de Boniface, à se rendre en Grèce, lui promettant de lui faire livrer Salonique et les autres places fortes du royaume; mais l'empereur Henri sut porter remède à temps à cette atteinte portée à ses droits de suzeraineté. Il avait parcouru le royaume à main armée et mis Biandrate à la raison, de telle sorte que Guillaume avait dû s'en retourner sans rien faire. Après la mort de l'empereur Henri, de nouvelles tentatives avaient été faites pour rappeler de nouveau Guillaume de Mont-Ferrat. Le troubadour Élias Cairels, qui s'était montré vivement opposé à l'empereur Henri[1], lui adressa le sirvente le plus violent pour le piquer d'honneur et l'engager à revenir dans le royaume de Salonique[2], dont tous les châteaux s'ouvriraient devant lui. Guillaume s'embarqua en effet après de longs retards, en 1225, pour pro-

[1] E de l'emperador Enric
Vos dic aitan, que ben sembla 'l rey Daire,
Que sos baros gitet de lor repaire
Dont elle ac pueys de morir grant reguart;
Mes mantas vetz, qui 's cuida calfar s'art.
(7225, f. 106, verso.)

[2] Vostr' ancessor, so aug dir e retraire
Foron tug pros, mas vos no'n soven guaire.
Se 'l revenir non prendeitz geinh et art,
De vostr' onor perdrets lo tertz e 'l quart.
(Raynouard, t. IV, p. 293.)

téger les droits de son frère Démétrius contre Théodore Comnène, qui, après le succès de sa trahison contre le comte de Courtenai, s'était emparé de la Thessalie et de la Macédoine, et s'était fait proclamer empereur à Salonique dès 1222; mais, à peine débarqué en Thessalie, il y était mort au mois de septembre[1], et le royaume de Salonique était resté entre les mains des Comnène. A dater de ce jour, il y eut de longues luttes intérieures entre les Grecs eux-mêmes dans ces provinces; mais le royaume franc de Salonique cessa d'être un point d'appui pour les autres possessions des Francs en Grèce.

Un seul des États francs, la principauté d'Achaye, resta ferme et compacte et, au lieu de donner, comme les autres, des signes prématurés de décadence, elle allait sans cesse acquérant de nouvelles forces, grâce à la sagesse de son premier fondateur, Geoffroi Ier de Ville-Hardoin. Les Grecs avaient été rassurés par la tolérance de leur nouveau prince et tout le pays était soumis, moins les deux forteresses maritimes de Monembasie, tout à fait isolée sur son îlot rocailleux, et de Nauplie, sans influence sur le pays depuis que Théodore Comnène avait été dépossédé d'Argos, et la forteresse plus importante de l'Acro-Corinthe, où les Grecs se maintenaient sous un hommage apparent rendu à la souveraineté du

[1] Richard de Sancto-Germano.

prince. Tout le reste de la Morée était soumis et paisible à la mort de Geoffroi Ier. Son jeune successeur voulut dès son avénement faire du moins rentrer Corinthe complétement entre ses mains, car, pour attaquer Nauplie et Monembasie avec un espoir légitime de succès, il eût fallu être maître de la mer, et Geoffroi II n'avait pas de marine. Il tint donc conseil avec ses chefs sur son projet d'attaque contre Corinthe; mais là se présenta de nouveau un obstacle qui déjà avait arrêté son père dans ses entreprises et dont il n'avait pu complétement triompher.

De grandes concessions de fiefs avaient été faites aux évêques et à leurs chapitres, aussi bien qu'aux ordres religieux du Temple, de l'Hôpital Saint-Jean et de l'Ordre Teutonique, sous l'obligation de service militaire. Les prélats, possesseurs eux seuls de presque le tiers du sol de la Morée[1] et même de la Grèce continentale, devaient leur service personnel pour leurs fiefs aussi bien que les autres feudataires, et n'avaient été exemptés que du service de garnison[2]. Quant aux chevauchées sur l'ennemi et au secours à donner aux places assiégées, ils étaient, pour leurs terres féodales, astreints au service féo-

[1] Ἡ ἐκκλησιαῖς κρατοῦσι,
Σιμᾶ τὸ τρίτον τοῦ Μωραίως, ὅλου τοῦ πριγκιπάτου.
(V. 1304 et 1305.)

[2] Λοιπὸν ἐγὼ οὐδὲν ζητῶ, οὐδὲ μὲ δίκαιον πρέπει
Νὰ πολεμῆτε γαρνιζοῦν. (V. 1372 et 1373.)

dal et personnel. Geoffroi II les somma donc de lever bannière, de convoquer leurs vassaux et de se réunir au reste de l'armée ainsi que les autres feudataires; mais il reçut de leur part un refus formel. Ils lui déclarèrent qu'ils lui devaient seulement respect en qualité de prince, mais que ce qu'ils tenaient, ils le tenaient non de lui, mais du pape [1]. Geoffroi n'était pas homme à céder plus que ne l'avait fait son père sur ses véritables droits; il était encouragé par tous ses compagnons d'armes : il ordonna sur-le-champ la saisie de tous les fiefs concédés à l'Église sous obligation de service personnel, les mit sous séquestre et arrêta leurs revenus [2], en leur assignant toutefois un traitement provisoire sur son trésor [3], offrant ainsi l'exemple d'une constitution civile du clergé latin. Les prélats lui répondirent par des excommunications, dont l'effet était moins rapide dans un pays où la grande masse de la population était ou secrètement ou manifestement opposée à la suprématie pontificale, et où

[1] Καὶ ἐκεῖνοι τοῦ ἀπεκρίθησαν, ὅτι οὐδὲν τοῦ ἔχρεωστοῦσαν,
Μονὸν τιμὴν, προσκύνησιν, ὡς πρίγκιπα ὁποῦ ἦτον,
Ἐπὴν τὰ εἶχαν καὶ κρατοῦν, ἀπὸ τὸν Πάπαν τὰ εἶχαν.
(V. 1318, 19, 20.)

[2] Ipse verò damnis maximis atrocissimisque injuriis ecclesiasticos viros affecisset; abbatias, ecclesias, earumque bona ac jura occupasset. (Rainaldi, p. 501.)

[3] C'est ce qui semble surtout blesser Rainaldi : « Ille enim, Pharaone nequior, sacerdotum agros possessionesque non modò immunes sibi erasque censuerat, verum quotidianum illis victum publicè præberi voluerat. (Rainaldi, p. 501.)

l'armée entière partageait le mécontentement du souverain, puisque c'était sur elle que retombait le fardeau dont les prélats cherchaient à se dégager. Geoffroi persévéra donc dans les mesures qu'il avait prises sans se laisser arrêter par les censures ecclésiastiques. Se voyant déçu dans son espoir de déposséder les Grecs de leur dernier refuge dangereux, il chercha à découvrir, sur le littoral occidental rapproché de l'Italie un point où il pût élever une forteresse qui offrît aux Français, en cas de désastre, un point de refuge aussi assuré que Corinthe l'offrait par sa position près de la côte orientale et du golfe Saronique. Près d'Andravida, devenue comme la capitale de la principauté, se trouvait le port de Clarentza, qui déjà avait pris une grande extension et paraissait devoir gagner chaque jour par sa position favorable sur la mer Ionienne et à proximité de Brindes et de Tarente. Le cap Chelonites, à l'extrémité septentrionale duquel se présente le port de Clarentza, est dominé dans toute sa largeur par une petite montagne, située entre des ravins, des marais et la mer. Le mamelon le plus élevé de cette partie montagneuse se trouve à trois heures de marche d'Andravida et seulement à une heure de Clarentza. Il est isolé et à pic, au milieu d'une chaîne de petits monticules fort secs et sans culture du côté d'Andravida et de ravins assez bien boisés jusqu'à une demi-lieue de Clarentza. Sur ce pic, tout

à fait garanti par la nature même lorsque le canon n'était pas inventé, Geoffroi entreprit d'élever une formidable citadelle, et il y consacra le revenu des fiefs saisis sur les églises. Trois ans furent employés à cette construction, et rien ne fut épargné pour rendre cette forteresse aussi commode que sûre. Les ravins qui viennent aboutir à ce monticule à pente rapide pouvaient être défendus par un petit nombre d'hommes; du côté de la mer, le cap, dans sa largeur, se termine plutôt en précipice qu'en pente; et sa proximité du port de Clarentza en rendait en tout temps les approvisionnements faciles. Du haut de ce monticule, auquel Geoffroi donna le nom de Clair-Mont, qui devint ensuite celui de la forteresse et du bourg placé sur la pente, nom légèrement altéré par les Grecs en celui de Khloumoutzi [1] que le village et la forteresse portent encore aujourd'hui, on aperçoit les îles de Zante et de Céphalonie comme si elles étaient placées sous la main. Le fort, encore presque complétement debout aujourd'hui, est entouré d'une belle muraille crénelée. A l'intérieur sont bâtis sur le roc vif de hautes et vastes galeries dans lesquelles on pouvait distribuer une nombreuse garnison. Au-dessus de ces galeries s'éle-

[1] Τὸ κάστρον τὸ Χλουμοῦτζι.
(V. 1329.)

G. Phrantzès l'appelle encore, dans la dernière moitié du xv[e] siècle: Τὸ ἰσχυρότατον Χλομούτζην. (P. 409.)

vaient de larges plates-formes sur lesquelles on pouvait distribuer les troupes pour la surveillance et pour l'attaque. Toutes les voûtes des galeries sont en ogive allongée et construites en belles et larges pierres. En dedans de la citadelle se trouvent les restes de l'église, dont les voûtes sont aussi en ogive.

Cette forteresse achevée à sa satisfaction, Geoffroi s'occupa de terminer ses différends avec l'Église, qui duraient depuis trois ans. Il envoya au pape deux de ses chevaliers et quelques Frères Mineurs[1], qui, institués seulement par saint François d'Assise en 1209, s'étaient déjà, depuis l'envoi de Benoît d'Arezzo en 1219[2], étendus jusqu'à Constantinople et en Morée. Il exposa au pape Honorius III le véritable état des choses : comment, ayant à combattre les Grecs, il s'était adressé aux prélats, au Temple et à l'Hôpital, afin qu'ils eussent à fournir leur service personnel pour leurs fiefs; comment ils s'étaient refuss à sa demande, et comment il avait été autorisé à saisir leurs fiefs;

[1] Φρεμενουρίους ἀπέστειλε καὶ δυὸ καϐαλλαρίους. (V. 1332.)

[2] Ad deficientes Græciæ nationes destinavit Benedictum de Aretio, cum aliis fratribus. (Wadding, t. I, p. 202.) In Græciam autem statim (1219) navigavit Benedictus. (*Id. ibid.*) Dans le congrès général des Frères Mineurs convoqué à Narbonne, en 1260, par saint Bonaventure, et dans lequel on régla le nombre des provinces de l'ordre, on voit que la province de Romanie, qui formait la 30e, avait trois custodies, Nègrepont, Thèbes et Clarentza. (Wadding, t. II, p. 206.)

mais qu'il ne s'était rien attribué à lui-même de leurs revenus, et s'était cru justifié en les consacrant à faire élever une formidable forteresse, celle de Clair-Mont, qui pût le garantir contre toute entreprise; car, si les Grecs reprenaient jamais la Morée, l'Église romaine aurait tout à perdre, aussi bien que le reste de la population franque. Bien que fort impétueux et irascible, Honorius crut cependant devoir fléchir, et il ordonna à son légat Jean de Colonna de réconcilier Geoffroi, le seigneur d'Athènes et les autres grands feudataires de Morée, en levant l'interdit fulminé contre eux depuis trois ans[1]. Cette forteresse devint ensuite une des résidences favorites des princes de Morée, à cause de la salubrité du climat et de la brise de mer qui y apportait quelque fraîcheur pendant les mois les plus chauds de l'année. Plusieurs des diplômes des princes d'Achaye sont datés de là, et entre autres un diplôme de Geoffroi II lui-même, en date du 30 septembre 1224[2], et par lequel il envoie à l'abbaye de Saint-Remy de Rheims un reliquaire contenant des gouttes de sang répandu par Jésus-Christ sur la croix le vendredi saint, trouvé dans le trésor de Constantinople.

L'union étant ainsi rétablie entre le prince et

[1] Lettres d'Honorius III, l. VIII et IX.

[2] Clair-Mont, dernier jour de septembre 1224. (Col. des diplômes des princes d'Achaye, t. II de mes *Recherches*, p. 377.)

l'Église, en même temps que les Grecs prenaient de plus en plus confiance dans la fermeté et la modération de leur jeune souverain, le pays entier prospéra d'une manière fort rapide. Désormais, loin d'avoir besoin de l'appui de l'empire ou des autres feudataires francs, Geoffroi se trouvait en situation de leur prêter lui-même assistance, et la haute idée qu'on se faisait de sa force au dehors faisait accourir à lui ceux qui avaient besoin de protection. C'est ainsi qu'au milieu des déchirements du royaume de Salonique, amenés par l'ambition impatiente de Théodore Comnène, son frère Manuel, qu'en vertu de sa prise de possession du titre impérial, il avait revêtu de la dignité de despote [1], redoutant son retour à Salonique, prit la fuite et vint se réfugier auprès de Geoffroi de Ville-Hardoin, en Morée, et se déclara son homme lige [2]. Le beau-frère de ce même Théodore, le comte de Zante et de Céphalonie, qui avait épousé Anne Comnène, vint aussi prêter serment d'hommage lige entre les mains de Geoffroi [3] et prit à dater

[1] Ὁ μὲν οὖν ἀδελφὸς αὐτοῦ Μανουὴλ ὁ Ἄγγελος, ὃς δεσποτικῷ ἀξιώματι παρὰ τοῦ ἀδελφοῦ ἐτετίμητο. (G. Acrop., p. 47.) Car, dit-il ailleurs de Théodore : Δεσπότας τε προυβάλλετο, καὶ σεβαστοκράτορας, μεγάλους τε δομεστίκους, καὶ πρωτοβεστιαρίους καὶ τὴν λοιπὴν πᾶσαν τάξιν βασιλικήν. (G. Acrop., p. 37.)

[2] Dé illâ obsidione (de Salonique) frater ejus Manuel fugit ad dominum Gaufridum, et factus est homo illius. (Albéric, p. 558.)

[3] Sororius quoque Theodori, comes qui dicitur maximus Jacinti, factus est homo Gaufridi. (Albéric, p. 558.)

de ce jour le titre de comte palatin de Céphalonie [1]. L'empire lui-même eut bientôt besoin de son appui.

A la mort de Robert, son frère Baudoin II, né à Constantinople, n'était âgé que de neuf ans. Aucun des barons ne possédait une autorité assez incontestée pour qu'on lui confiât la régence; et d'ailleurs, si on avait besoin d'un homme qui, par l'autorité de son caractère, sût se faire respecter de vassaux assez violents pour mutiler une jeune et belle fille parce qu'ils la croyaient mariée secrètement à l'empereur après avoir été fiancée à un baron bourguignon de leurs complices, et pour noyer sa mère sous ses yeux, il fallait aussi un régent qui inspirât assez de confiance dans l'Occident pour obtenir du pape et des autres princes des secours d'hommes et d'argent. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, était célèbre par sa bravoure, qui une première fois l'avait fait appeler au trône de Palestine. Il se trouvait en ce moment en Italie, où il commandait les armées du pape Grégoire IX contre l'empereur Frédéric, son gendre. Ce fut sur ce grand et beau vieillard, plein de vigueur et d'activité qu'on jeta les yeux pour protéger l'enfance de Baudoin II. Le baile de l'empire, Narjot de Toucy, et les autres barons français lui députèrent Vilain d'Aunoy et Pons de Lyon pour s'entendre

[1] Voyez la Généalogie des comtes palatins de Céphalonie de la première maison française, t. II de mes *Recherches*.

avec lui sur les conditions auxquelles il consentait à se joindre à eux. Après de longues négociations qui exigèrent plusieurs voyages des envoyés à Constantinople, on tomba enfin d'accord et un traité fut signé par le roi Jean d'une part et par Vilain d'Aunoy et Guillaume de Douay d'une autre part, en avril 1230, au nom du baile Narjot de Toucy et des barons de l'empire [1]. Il y est stipulé :

Que le jeune Baudoin sera fiancé avec Marie, fille de Jean de Brienne, et que le mariage aura lieu lorsque tous deux seront en âge;

Que Jean de Brienne sera revêtu de la dignité impériale et couronné empereur de Constantinople, et qu'il possédera cette dignité toute sa vie avec tous ses droits;

Qu'il se chargera de pourvoir honorablement à l'entretien de Baudoin, durant sa minorité qui se prolongera jusqu'à l'âge de vingt ans; qu'à cet âge de vingt ans, Baudoin obtiendra toutes les terres possédées en Asie par les Latins, telles que le royaume de Nicée et le duché de Néo-Castro, sauf les fiefs déjà concédés à divers seigneurs, et excepté aussi le duché de Nicomédie qui sera réservé à l'empereur de Constantinople;

[1] Voy. ce traité en entier dans mes *Éclaircissements*, p. 21 et suiv., où je l'ai publié pour la première fois d'après les mss. de La Porte du Theil. Il est daté du 19 avril 1229; mais cette année se rapporte à 1230 nouveau style, Pâques tombant le 1er avril.

Qu'à la mort de Jean de Brienne, Baudoin lui succédera à l'empire, et qu'alors il sera réservé aux héritiers de Jean de Brienne, et au choix de celui-ci, soit les provinces d'Asie, soit les provinces d'Europe disputées par les Comnène et deux des descendants des princes bulgares, à l'exception du royaume de Bulgarie réservé à Asan, du duché de Philippopolis réservé aux héritiers de Gérard de Stroïm et du royaume de Salonique.

Que tous les feudataires immédiats de l'empire feraient hommage lige au roi Jean de Brienne pour toute sa vie, et serment de fidélité contre tout homme pouvant vivre et mourir, à l'exception de Baudoin, qui, parvenu à l'âge de vingt ans, jurerait d'observer les engagements stipulés.

Telles furent les principales conditions de ce traité, à la suite duquel Jean de Brienne fit ses préparatifs de départ. Il ne partit cependant de Venise, avec les quelques troupes de renfort qu'il emmenait avec lui, qu'en septembre 1231 [1]. On attendait beaucoup de son activité, et déjà on ressaisissait par l'espérance tout ce qui avait été repris par les Grecs depuis la grande conquête franque. Le désappointement fut grand quand on le vit se renfermer immobile pendant deux ans entiers dans les murs de Constantinople, soit qu'il craignît de

[1] Voy. une lettre de Grégoire IX à Simon, patriarche de Constantinople, l. V, épître 73.

hasarder sa gloire passée dans des expéditions inégales, soit que les délices du repos et cette vie de luxe oriental lui parussent douces après tant de rudes travaux et d'austères privations, soit qu'en effet, comme l'assurent quelques contemporains, l'avarice eût pris sur lui l'empire que ce vice exerce trop souvent sur les vieillards[1]. Aussi la plupart des hommes d'armes qu'il avait amenés avec lui comme stipendiaires le quittaient[2] pour aller chercher, même chez les ennemis[3], une solde et des combats. Les flottes des Vénitiens, des Pisans et des Anconitains, ne voyant plus aucune sûreté pour elles dans un avenir prochain, se préparaient à se débander et à retourner momentanément chez elles[4]. Enfin, ceux

[1] Son or garda et ses deniers;
Aler laissa les saudoiers,
Et en lor tieres u aillors.
S'en pesa Diu et les plusiors,
Quar ce ne fu ne preus ne sens.
(Ph. Mouskes, v. 29034 et suiv.)

Par avarice avoit laissiés
Les bons sergans et dekaciés
Et des cavaliers grant parties.
(Ph. Mouskes, v. 29246 et suiv.)

[2] Abeuntibus omnibus militibus stipendiariis, propter Balduini imperatoris, sive ejus curatoris, angustias, qui unde solveret non habebat. (Wadding, t. I, p. 484.)

[3] Ki passerent outre en Blaquie;
Quar ensi fait ki mious ne puet.
Par convenant faire l'estuet.
(Ph. Mouskes, v. 29249, 50, 51.)

[4] Naves etiam Venetorum, Pisanorum, Anconitanorum et aliarum nationum jam solvere volebant, cogitantes de regressu. (Wadding, t. I, p. 484.)

des Grecs qui s'étaient attachés à la fortune des Francs et en avaient reçu des honneurs et des bienfaits songeaient à se dérober peu à peu de Constantinople pour aller trouver l'empereur grec [1], ou lui envoyer leurs enfants, tels que le père de l'historien Georges Acropolite, qui nous raconte lui-même son départ [2] à l'âge de onze ans; tant on se hâtait d'abandonner un empire qui semblait s'abandonner lui-même. Georges Acropolite dit avoir vu à Constantinople, à cette époque, le roi Jean de Brienne, qui lui semblait avoir quatre-vingts ans et au delà, et dont il ne pouvait admirer assez et la taille énorme et l'ampleur, de beaucoup supérieures à la taille et à l'ampleur du reste des hommes [3].

L'empereur grec Théodore Vatatzes ne restait point oisif comme le roi Jean de Brienne. En même temps que, sous le faux-semblant d'une disposition à soumettre lui et les siens à l'obédience et à la foi romaines, il obtenait du pape de cesser toute prédication en faveur des Latins à Constantinople, faisant promener inutilement en Orient, sous pré-

[1] Ἐβούλετο δέ μοι καὶ ὁ πατὴρ λάθρα τῆς τῶν Λατίνων ἀπολισθῆσαι χειρός· ἰσχυρῶς γὰρ παρ' αὐτῶν ἐπεκράτητο ταῖς τῶν ἀναλωμάτων δαψιλείαις καὶ ταῖς σφῶν δεξιώσεσι κτλ. (G. Acr., p. 50.)

[2] Διά τοι τοῦτο κἀμὲ πρὸς τὸν κρατοῦντα προπέπομφε. (G. Acr., p. 50.)

[3] Ἐπεὶ καὶ ὁ ρὴξ ἔξωρος ἄγαν ἦν, περί που τὰ ὀγδοήκοντα ἔτη ἢ καὶ πλείω τούτων διαλιώσας· ὡς καὶ αὐτὸς τοῦτον εἶδον, ὑπερεξεπλάγην τὸ τοῦ ἀνδρὸς μῆκος ἐν πάσῃ διαπλάσει τοὺς ἄλλους ὑπερβάλλοντος πολὺ κατά γε μῆκος καὶ πλάτος. (G. Acrop., p. 48.)

texte d'une conférence finale, les Frères Mineurs Aimond et Raoul et les Frères Prêcheurs Hugues et Pierre, envoyés en 1233 par le pape [1], il agissait auprès du roi Asan de Bulgarie pour le déterminer à marcher d'accord avec lui contre les Français de Constantinople, réduits dès lors à une possession territoriale fort circonscrite autour de leur capitale. Des troubles intérieurs dans son empire l'empêchèrent cependant d'agir aussitôt qu'il le voulait, et le roi Jean en profita pour lui enlever valeureusement Pigas et quelques autres places près de Cyzique, qui lui avaient été cédées par Robert. Théodore Vatatzes et le roi Asan de Bulgarie réunirent enfin leurs forces sur la côte de Gallipoli et marchèrent immédiatement sur Constantinople. Jean de Brienne, qui prévoyait cette attaque, avait vainement sollicité des secours d'hommes et d'argent de tous les souverains d'Occident et fait appel à tous les vassaux et alliés de l'empire. Geoffroi de Ville-Hardoin fut le seul qui lui envoya sur-le-champ des secours effectifs d'argent [2] et prépara des levées d'hommes; mais avant qu'il eût eu le temps de réunir les bâtiments nécessaires et de les approvisionner, Asan et l'empereur Théodore étaient sous les murs de Constantinople avec une

[1] Wadding, t. I, p. 477 à 484.
[2] Ex quo rex Joannes venerat ad partes illas mittebat quo libet anno viginti duo millia perperes ad conducendos auxiliarios. (Albéric, p. 558.)

armée évaluée à près de cent mille hommes, contre laquelle le roi Jean n'avait à opposer que cent soixante chevaliers avec leurs écuyers, et un petit nombre de sergents à cheval, mais aguerris et sûrs [1]. Il arriva là un de ces événements qui déconcertent toutes les prévisions humaines. Ce petit nombre de chevaliers, d'écuyers et de sergents attaquèrent d'une manière si furieuse et si déterminée que le désordre se mit partout dans les quarante-cinq bataillons des Grecs et des Bulgares précipités les uns sur les autres, et que Théodore Vatatzes et Asan furent entraînés eux-mêmes dans la fuite. Il y a plus : c'est qu'à la vue de ce désastre si complet porté dans les rangs des Grecs par les cavaliers, écuyers et sergents à cheval, les hommes de pied, qui étaient restés dans l'intérieur de la ville pour contenir les Grecs, se jetèrent hors des portes du côté où l'empereur Théodore avait fait ancrer ses nombreux vaisseaux, tout près des murs, afin de se tenir prêts à une attaque en cas d'une défaite des Français, qu'on regardait comme certaine, s'élancèrent sur les vaisseaux, massacrèrent les Grecs impériaux surpris par une si brusque attaque, pillèrent toutes leurs richesses, et de ces nombreux vaisseaux en ramenèrent vingt-quatre

1 Si n'ot blous que huit vingt cavaliers;
Et cil orent leurs escuiers.
Et si eut siergans à ceval
Moult poi, mais il furent loial.
(Ph. Mouskes, v. 29052 et suiv.)

prisonniers à Constantinople et forcèrent les autres à prendre promptement la fuite, à l'exemple de la grande armée de terre. Il eût sans doute été facile aux Grecs de l'intérieur de la ville de profiter de cette sortie imprudente des hommes de pied pour s'emparer de Constantinople ainsi dégarnie et en fermer les portes aux Français; mais ils avaient été tellement frappés de cette déroute complète d'une aussi grande armée par ce petit nombre d'hommes intrépides qu'ils ne semblent pas avoir songé à un soulèvement; ils attendaient immobiles que la victoire leur désignât un maître.

L'empereur et le roi de Bulgarie, honteux de cet échec, n'en furent que plus ardents à réunir pour l'année suivante (1236) de nouvelles forces, afin de prendre leur revanche. Jean de Brienne se prépara de son côté en renouvelant son appel au pape, qui, averti cette fois par le bruit de la victoire passée et des armements prochains des Grecs et des Bulgares, écrivit de toutes parts pour réclamer des secours et promettre des indulgences. Les Vénitiens et les Pisans avaient compris enfin que la ruine de la cause française à Constantinople entraînait leur propre ruine commerciale, en facilitant l'ascendant de leurs rivaux les Génois, toujours plus enclins à se tourner du côté des Grecs, par dépit d'être restés étrangers aux premiers grands résultats de cette quatrième croisade : ils firent donc de nombreux et d'opportuns armements. Mais celui

de tous qui fut le plus utile à ses compatriotes de Constantinople, fut le prince de Morée, Geoffroi II de Ville-Hardoin. Confiant l'administration de son pays à son jeune frère Guillaume, il s'embarqua sur une flotte composée de cent vingt bâtiments de toute grandeur[1], à bord de laquelle il avait fait monter cent de ses plus braves chevaliers avec leur retenue, trois cents arbalétriers et cinq cents archers[2]. Les ennemis avaient réuni une flotte composée de trois cents bâtiments[3], et comptaient bien intercepter tout secours qui pourrait survenir à Jean de Brienne. Geoffroi marcha intrépidement sur cette flotte, se fit jour au milieu de ses ennemis, passa sur le corps de tout ce qui lui faisait obstacle, coula à fond quinze de leurs meilleurs bâtiments et entra triomphant à Constantinople, apportant avec lui la confiance du succès. Les Vénitiens, profitant habilement en ce moment de la stupeur de l'ennemi et du désordre de la flotte, firent sortir de Constantinople seize de leurs bâtiments sous la conduite du baile Jean Michieli, et, aidés de quelques bâtiments pisans et même de

[1] Iste Gaufridus, cum centum viginti navibus, seu vasis bellicis, succursum præstitit obsessis.... (Albéric, p. 558.)

[2] Habebat centum milites, trecentos ballistatores et quingentos archarios. (Albéric, p. 558.)

[3] Et cum adversarii trecenta vasa haberent, ipse per medium illorum Constantinopolim intravit et quindecim vasa eorum contrivit. (Albéric, p. 558.)

quelques bâtiments génois[1], ils achevèrent la dispersion complète de la flotte.

Ce ne fut pas là le seul service effectif que Geoffroi II rendit à l'empire. Le vieux roi Jean de Brienne était mort à Constantinople, le 23 mars 1237, pendant que son jeune pupille Baudoin était parti dès l'année précédente de Grèce[2] pour aller personnellement réclamer des secours à Rome, en France, en Angleterre et en Allemagne; et Anseau de Cahieu, puis, après sa mort, Narjot de Toucy, avaient été, jusqu'au retour de Baudoin, investis des fonctions de bailes de l'empire. En apprenant la mort de son tuteur, Baudoin avait redoublé d'efforts pour obtenir un appui efficace de la noblesse de France et de son parent le roi saint Louis, qui venait déjà de le faire rentrer dans la plupart de ses possessions de famille, la seigneurie de Courtenai, le comté de Namur et autres terres successivement usurpées par quelques membres de sa famille pendant son absence. Il était en effet parvenu à réunir

[1] Donques revint novele noble
Que no gens de Constantinoble
Soucorre, à moult grant hustin,
Jofrois de Vile-Harduin,
Et Pisant et Venissien,
Ei li Genevois, moult très bien.
(Ph. Mouskes, v. 29238 et suiv.)

[2] Mil et deus cens et trente sis
Del Incarnation, passa
De Constantinoble de ça
Li jouenes enfès Bauduins.
(Ph. Mouskes, v. 29253 et suiv.)

un bon nombre de troupes qu'il avait acheminé sur Venise, sous les ordres de Jean de Béthun parent de ce Conon de Béthune qu'on voit figur avec éclat et parmi nos trouvères et parmi l croisés les plus valeureux et les dignitaires les pl éminents de l'empire de Constantinople; mais l mille persécutions de l'empereur Frédéric II, a versaire de son beau-père Jean de Brienne d'u part, et de l'autre la mort de leur chef Jean de B thune avaient amené la dislocation presque entiè de ce corps d'armée. Un petit nombre seuleme firent voile pour la Morée [1] et se rangèrent sous bannière de Geoffroi de Ville-Hardoin, qui préparait à marcher de nouveau au secours Constantinople. Le prince de Morée avait armé d grands vaisseaux; il les réunit à douze vaissea que les Vénitiens s'étaient décidés à envoyer aussi et ce secours arriva de la manière la plus oppo tune à Constantinople.

Baudoin se mit enfin lui-même en route po

1 Auquuns traisent en la Morée;
Là est leur voie demourée.
Une partie outre passa
Que li anuis et mers lassa.
(Ph. Mouskes, v. 29602 et suiv.)

2 Li dus de Venisse acesma
Douze galies et arma.
Jofrois de Vile-Harduin
En arma dis, por Bauduin
L'empereur jouene soucorre.
Outre les font aler et corre.
(Ph. Mouskes, v. 29606 et suiv.)

conduire les nombreux auxiliaires qui s'étaient réunis à lui. Il partit de France vers la fin de juillet à la tête de sept cents chevaliers, parmi lesquels s'en trouvaient quelques-uns des plus nobles maisons, tels que Thomas de Marles, frère d'Enguerrand de Coucy, Imbert de Beaujeu, Guillaume de Cahieu, le sire de Beaumez, et beaucoup d'autres, de trente mille écuyers et arbalétriers à cheval, et d'un bien plus grand nombre de soldats à pied [1]. Après avoir traversé l'Allemagne avec les sauf-conduits accordés enfin par Frédéric II à la demande de saint Louis [2], ils passèrent le Danube et entrèrent en Hongrie [3]. Le roi Asan de Bulgarie s'était pour le moment réconcilié avec les Français, et pour manifester plus hautement son attachement à leur cause, il avait même envoyé au pape en lui témoignant son désir d'adhérer à la foi romaine. Il laissa donc librement passer l'armée de Baudoin, qui arriva à Constantinople vers le mois de décembre de l'année 1239. L'empereur manda

[1] Καὶ ἐν οὐ πολλῷ χρόνῳ ἑξήκοντα χιλιάδες συνηθροίσθησαν Φράγκων, ἵν' ὅπως κατὰ Ῥωμαίων χωρήσωσιν. (G. Acrop. p. 62.)

[2]
Par Alemagne s'en ala,
Sour conduit c'on li ot quis là
A l'empereour, pour le roi
Ki ne voloit faire desroi.
(Ph. Mouskes.)

[3]
Droit à la Dunée passa;
Parmi Hungrie s'arouta.
(Ph. Mouskes.)

15.

sur-le-champ autour de lui tous les grands feudataires de l'empire, prêta lui-même serment aux Usages de Romanie, reçut le serment des liges et se fit couronner en grande pompe dans l'église Sainte-Sophie.

Geoffroi de Ville-Hardoin, qui avait établi son autorité d'une manière assurée dans sa principauté, sentait bien qu'il n'y avait d'espoir d'un établissement durable pour les Français de Morée qu'autant que l'empire français de Constantinople pourrait se maintenir, car déjà le royaume de Salonique, limitrophe de sa principauté, était retombé entre les mains des Grecs, et les despotes grecs d'Épire pouvaient devenir pour lui ou ses successeurs des voisins incommodes. Pendant tout le règne de Jean de Brienne, il avait annuellement envoyé une somme d'argent assez considérable pour pourvoir aux nécessités de l'empire. Baudoin II, en arrivant à Constantinople avec ses auxiliaires amenés de France, allait se trouver dans un besoin d'argent plus pressant encore. Il accourut donc à Constantinople au moment du couronnement de Baudoin, pour faire hommage à son seigneur lige et l'aider en même temps de ses secours d'hommes et d'argent. L'un et l'autre secours étaient plus que jamais nécessaires. Déjà, dès l'année 1237, au moment où Asan, roi de Bulgarie, avait semblé vouloir s'unir franchement avec les Français et avait joint ses troupes aux leurs, ils avaient

marché ensemble pour reconquérir sur l'empereur grec tout ce qui avait été successivement repris par lui depuis le littoral de Gallipoli jusqu'à la rive gauche de la Marizza, l'Hèbre antique. Sans doute qu'Asan, en aidant les Français à reprendre sur les Grecs ces provinces voisines de son royaume, espérait pouvoir un jour les leur reprendre lui-même au premier indice nouveau de l'affaiblissement de l'empire franc. A cette époque une attaque opportune sur la ville de Tzurulum, entre Constantinople et Andrinople, avait dû être interrompue par le brusque départ du roi Asan. On résolut de reprendre ce projet d'attaque sur Tzurulum aussitôt après le couronnement de Baudoin II, et on était surtout encouragé à espérer le succès par l'adjonction des troupes amenées récemment de France et par l'aide d'argent apporté par Geoffroi de Ville-Hardoin. On ne pouvait plus sans doute compter sur Asan; mais, à l'aide des sommes d'argent réunies, on pouvait enrôler un beaucoup plus grand nombre de ces auxiliaires Koumans qui déjà s'étaient mis à la solde des Français lors de la première expédition sur Tzurulum. Les Koumans faisaient partie de ces tribus de race turque qui, sous les noms divers d'Ouzes, d'Yaziges, de Petschenègues, avaient, depuis plusieurs siècles, débordé des environs de la mer Caspienne et s'étaient jetées sur l'Asie-Mineure et sur une partie de l'Europe. La tribu des Koumans

s'était domiciliée en Moldavie[1]. Quoiqu'ils fussent établis d'une manière plus permanente dans les plaines de Moldavie que dans les hautes montagnes de la Turcomanie, les Koumans n'en avaient pas moins persévéré dans leur barbarie primitive, et bien qu'ils eussent embrassé le mahométisme pour la forme, ils avaient conservé en même temps tous les usages de leur patrie antique et mélangeaient à la simplicité de l'Islamisme les cérémonies et les croyances d'un Chamanisme grossier qui était leur ancien culte.

Au moment de la première alliance faite avec eux en 1237, le gouvernement de l'empire et de l'armée se trouvait entre les mains de Narjot de Toucy, en qualité de baile. Issu d'une illustre famille possessionnée dans l'Auxerrois, il s'était distingué parmi les premiers conquérants de Constantinople, et son nom se trouve mêlé à tous les grands événements de cette époque. Il s'était même complétement établi en Grèce sans idée de retour en France, s'y était marié avec une petite-fille de Louis VII, nièce de Philippe-Auguste, née du mariage d'Agnès de France[2] avec Théodore Branas.

[1] Hammer (*Hist. de l'Emp. Ottom.*, t. I, p. 7 et 22 de la trad. franç.) dit que Yassi a reçu ce nom, de Yas, antique campement du khan des Ouzbeks, ancêtres des Koumans, et issus ainsi qu'eux des Ouigours; mais c'est là une erreur; on a des monnaies romaines d'Yassy portant *Municipium Jassiorum* et *Legio Essensis*.

[2] Agnès de France, fille de Louis VII, fut envoyée à

Narjot eut d'elle plusieurs fils qui devinrent célèbres aussi : Narjot, qui alla en 1250 servir une année près de saint Louis en Égypte[1], et quitta ensuite la Grèce pour se fixer dans le royaume de Naples ; Philippe, qui fut aussi baile de l'empire et alla s'établir à Naples, sous Charles d'Anjou ; César et Ancelin établis ensuite en Morée, et une fille mariée à Guillaume de Ville-Hardoin, frère cadet de Geoffroi[2]. Comme Narjot de Toucy avait une première fois négocié avec les Koumans, en qualité de baile, il tourna naturellement les yeux sur ces auxiliaires,

Constantinople en 1180, à huit ans, pour être fiancée à Alexis. Andronic ayant fait étrangler Alexis en 1182, prit la couronne et la femme. Andronic fut mis en pièces en 1189 ; Agnès avait alors dix-sept ans. Théodore Branas, un des Grecs les plus puissants de la cour impériale, en devint épris ; mais, comme il ne pouvait l'épouser sans lui faire perdre son douaire, ils vécurent ensemble sans être mariés. Lorsque les Français conquirent Constantinople, en 1204, ils voulurent régulariser la situation d'Agnès et firent célébrer le mariage. Il naquit de cette union une fille qui épousa Narjot de Toucy.

[1] Joinville en parlant de l'arrivée de Narjot de Toucy près de saint Louis, mentionne cette alliance de famille entre les Toucy et la maison de France. « Tandis que le roy fermoit Cesaire, dit-il (p. 104, éd. du Louvre), vint à lui monseignor Narjot de Touci. Et disoit le roy que il estoit son cousin, car il estoit descendu d'une des sœurs le roy Philippes qui l'empereur meismes ot à femme. Le roy le retint li dixiesme de chevaliers un an. Et lors s'en parti. Si s'en rala en Constantinoble dont il estoit revenus. »

[2] Frater ejus Gulielmus, qui custodit terram suam, habet filiam Narjoldi, natam de filiâ li Vranas et sorore regis Franciæ. (Albéric à l'an 1236, p. 558.)

qu'il était toujours facile d'avoir à prix d'argent, et le secours pécuniaire, apporté par son allié et ami Geoffroi de Ville-Hardoin, fut mis en réserve à cet effet. Les deux chefs des tribus koumanes se lièrent donc avec les Français par les serments les plus solennels à leur manière; et pour donner plus d'autorité à ces engagements réciproques, les Français crurent devoir faire ce qu'ils reprochaient aux Grecs d'avoir fait avant eux, c'est-à-dire, adopter pour un instant les barbares coutumes de leurs nouveaux frères d'armes. Le fils de Narjot de Toucy présent à ces cérémonies fit ensuite au roi saint Louis un récit exact de ces serments réciproques et de ces usages qui rappellent beaucoup ceux des anciens Huns.

« Il conta au roy, dit Joinville[1], que l'empereur de Constantinople et les autres riches hommes (hauts barons), qui étaient en Constantinople, étaient lors alliés à un peuple que l'on appelait Komains, afin qu'ils eussent leur aide contre Vatatzes, qui lors était empereur des Grecs. Et pour que l'un aidât l'autre de foi, il convint que l'empereur et les autres riches hommes qui étaient avec lui se saignassent et missent de leur sang en un grand hanap d'argent. Et le roy des Komains et les autres riches hommes qui étaient avec lui firent aussi ainsi, et ils mêlèrent leur sang avec le sang

[1] Joinville, p. 104, éd. du Louvre. Je modifie l'orthographe de Joinville sans altérer sa phrase.

de notre gent, et ils le trempèrent de vin et d'eau, et en burent; et notre gent aussi. Et alors dirent qu'ils étaient frères de sang.

» Encore firent passer un chien entre notre gent et la leur, et découpèrent le chien avec leurs épées; et notre gent en fit autant. Et ils dirent que ainsi fussent-ils découpés s'ils faillaient l'un à l'autre.

» Encore nous conta-t-il, ajoute Joinville, une grand' merveille que, tandis qu'il était en leur ost, un riche chevalier était mort, et on lui avait fait une grande large fosse en terre, et on l'y avait placé sur un siége paré très-noblement; et on mit ensuite avec lui son meilleur cheval et son meilleur sergent tout vifs. Avant qu'il fut mis en la fosse avec son seigneur, le sergent vint au roy des Komains et aux autres riches seigneurs. Et quand il prit congé d'eux, ils mirent dans son écharpe grand' foison d'or et d'argent, et lui dirent : « Quand je viendrai dans l'autre monde tu me rendras ce que je te baille. » Et il répondit : « Oui, je le ferai bien volontiers. » Le grand roi des Komains lui bailla une lettre pour leur ancien roi, dans laquelle il lui mandait que le sergent avait moult bien vécu en prudomme et l'avait bien servi, et le priait de le récompenser de ce bon service. Quand ce fut fait, ils le mirent tout vif dans la fosse avec son seigneur et avec le cheval; et puis ils jettèrent sur la fosse des planches bien chevillées, et tout l'ost accourut avec des pierres et avec de la terre. Et avant qu'ils

allassent dormir, ils eurent terminé une grande montagne au-dessus de la fosse, en remembrance de ceux qu'ils y avaient enterrés. »

A l'aide de ce renfort de troupes soldées, ils marchèrent sur Tzurulum et en formèrent le siége. Le gouverneur Petraliphas descendait de Pierre d'Aulps, de la famille méridionale des Blacas qui avait accompagné Robert Guiscart dans son expédition en Grèce [1], et qui, ainsi que Raoul Poil-de-loup et plusieurs autres, s'était attaché au service de l'empereur grec et en avait reçu le gouvernement important de Dydimotique. Son descendant Petraliphas fut assez maltraité par ses compatriotes français. Ne pouvant protéger Tzurulum contre une armée si impétueuse, il fut fait prisonnier et vendu comme esclave à Constantinople [2]. Mais, avec ce succès dut se terminer la campagne. Pour la continuer et pousser jusqu'à la Marizza, tandis que Théodore Vatatzes était occupé de s'étendre en Asie, il eût fallu pouvoir solder les Koumans, et l'argent commençait à manquer. On fut donc forcé de les licencier et de les laisser se répandre dans la Macédoine, où l'empereur Théodore recruta le chef même dont, à la suite de cette campagne, Narjot de Toucy, devenu veuf, avait épousé la fille.

Baudoin II, ne sachant comment témoigner assez

[1] Anne Comnène Alex., l. IV, 5; Orderic Vital, l. VII

[2] G. Acrop., 37.

sa reconnaissance à Geoffroi de Ville-Hardoin, à l'assistance duquel il devait le succès sur Tzurulum, lui fit don de sa seigneurie de Courtenai en France; mais saint Louis, à qui Geoffroi, mari d'Agnès de Courtenai et beau-frère de l'empereur Baudoin, envoya demander l'investiture, refusa de sanctionner cette donation d'une seigneurie qui avait donné son nom à la maison impériale de Constantinople, et il écrivit même à Baudoin II pour lui en faire ses reproches. La réponse de Baudoin, qui est conservée dans nos archives avec son sceau impérial [1], prouve que le besoin de manifester sa reconnaissance pour de grands services n'était pas fort tenace en lui.

« J'apprends, dit-il, que Votre Sublimité s'est étonnée et a même vu avec peine que j'eusse fait don au prince d'Achaye de ma terre de Courtenai, ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Majesté par mes lettres. Je m'étonne moi-même plutôt de ce que cela ait été un sujet d'étonnement pour vous, car Votre Grandeur a pu être pleinement informée, tant par mes lettres que par mes messagers fréquents, à quel état critique de pauvreté et de besoin de tout je me trouvais réduit lorsque le prince d'Achaye est venu près de moi à Constantinople. En vérité en ce moment-là j'ignorais absolument où aller et que faire. A ce moment de disette complète

[1] Carton J, n° 509.

et quand j'allais avoir de ce prince un si grand secours, il n'est nullement surprenant que j'aie accédé à ce qu'il me demandait; s'il m'eût demandé beaucoup plus, il m'eût bien fallu acquiescer à sa volonté. Quoique malgré moi j'ai donc dû lui faire cette donation. Mais puisque Votre Domination m'informe qu'elle a refusé au prince d'Achaye de sanctionner cette donation, sachez bien que j'en suis aussi joyeux que si j'eusse acquis en effet une nouvelle terre équivalente à celle-là[1], » etc.

Cette conduite de Baudoin ne disposa pas sans doute son beau-frère Geoffroi de Ville-Hardoin à faire de nouveaux sacrifices pour lui. Son ami Narjot de Toucy, ancien baile de Constantinople, qui eût pu lui inspirer quelque confiance, mourut à la même époque[2]. Geoffroi se décida donc à se consacrer uniquement à la bonne administration de sa principauté de Morée, qui allait toujours prospérant et se fortifiant à mesure que s'affaiblissaient les autres parties des possessions françaises en Grèce et l'empire de Constantinople lui-même. Il se contenta d'envoyer à l'empereur, à la demande du pape Innocent IV[3], cent chevaliers et des arbalétriers

[1] Année seconde de son règne, commencée à dater de son couronnement, vers la fin de décembre 1239 ou en janvier 1240.

[2]
D'autre part remoru ausi
Mesire Narjot de Tursi
Ki cevaliers iert prus et biaus
Et de la tiere out estet baux.
(Ph. Mouskes.)

[3] Liv. I, ép. 705.

entretenus pendant un an à ses frais, à l'aide de la subvention qu'Honorius lui avait octroyée pour vingt ans sur les revenus ecclésiastiques de sa principauté; mais lui-même ne quitta plus la Morée, où il avait su inspirer de la confiance à ses sujets grecs par sa justice et sa tolérance, et se faire respecter des chefs francs par sa fermeté, sa loyauté et sa bravoure. Il mourut vers l'année 1246 [1] sans avoir eu d'enfants de sa femme Agnès de Courtenai, et laissant la principauté à son plus jeune frère Guillaume de Ville-Hardoin.

[1] Sa femme Agnès de Courtenai était veuve, et domiciliée en France en 1247.

GUILLAUME DE VILLE-HARDOIN,

PRINCE.

— 1246 —

Trois générations avaient presque déjà pu se renouveler sur la terre de Grèce depuis la première conquête, lorsque la principauté échut à Guillaume de Ville-Hardoin. Lui-même était né en Morée dans la ville de Calamata [1], son domaine de famille, et, élevé au milieu d'une population grecque, il parlait la langue grecque [2] avec la même facilité que le français, langue de sa patrie. Les autres feudataires français étaient comme lui nés sur la terre grecque des premiers conquérants du pays, et, to en conservant les usages, les mœurs, la langue de leur mère-patrie [3], avaient commencé à

[1] Li bons princes s'acoucha d'une maladie au chastel de Calamate, là mesme où il fu nés. (*Livre de la Conqueste*, p. 254.)

[2] Li princes Guillermes, qui sages estoit, et parloit auques bien le grec, si li respondi en tel manière. (*Livre de la Conqueste*, p. 139.) Et dans la traduction grecque :

Ὁ πρίγκιπας, ὡς φρόνιμος, ῥωμαΐκα τὸν ἀπεκρίθη.
(v. 2805.)

[3] R. Muntaner, qui a visité Athènes au commencement du XIVe siècle, dit de ces chevaliers : « E parlavan axi bell frances com dins en Paris. » (ch. 261.)

s'identifier avec la nation conquise, en même temps que cette dernière adoptait à son tour les usages et même la langue des conquérants. Peu à peu ils quittaient les noms de leurs terres de France, pour prendre les noms des châteaux qu'ils se plaisaient à bâtir et à embellir en Morée[1]. Ainsi les seigneurs de Charpigny se faisaient appeler seigneurs de Vostitza, les seigneurs de Bruyères seigneurs de Caritena, les seigneurs de Neuilly seigneurs de Passava, les seigneurs de La Trémoille seigneurs de Chalandritza, et ainsi des autres. Tous les feudataires, barons, prélats, chevaliers et gentilshommes se piquaient à l'envi de bâtir de belles forteresses ou habitations sur leurs terres, et cherchaient à y réunir tous les plaisirs qui faisaient alors les délices de la noblesse française et de la chevalerie, la chasse, les bals, les tournois, les fêtes de toute espèce[2], y compris les jeux poétiques des trouvères et des ménestrels. La vie intérieure des châtelains de Morée conservait d'autant plus aisément les caractères de la vie intérieure des châtelains de France que, pour ne pas compromettre la pureté

[1] Li baron dou pays et li autre gentil home si comencerent à faire fortresses et habitations, qui chastel, qui maisons, sur sa terre, et changier leurs sour-noms, et prendre les noms des fortresses qu'il faisoient. (*Livre de la Conqueste*, p. 100.)

[2] Li jone bachellier menerent grant feste de joustes, de rompre lances à la quintaine et de caroles. (*Livre de la Conqueste*, p. 112.)

de leur noblesse, ils ne se mariaient jamais qu'à des filles de nobles chevaliers venues de France[1] ou des royaumes francs de Syrie, ou par grande exception, comme les Cahieu, les Toucy, les Balaincourt ou Valaincourt, aux filles des empereurs grecs ou d'autres souverains voisins.

Mais, ainsi que cela se trouve dans tous les pays où s'est implantée une race dominatrice étrangère, les jeunes filles françaises n'arrivaient pas en assez grand nombre en Grèce pour suffire aux unions légitimes. Les rapports fréquents avec la population grecque facilitaient des liaisons plus intimes. La race grecque a conservé la beauté et la pureté de son type primitif. La beauté d'une part, la puissance de l'autre amenèrent beaucoup d'unions irrégulières entre les Français et les femmes grecques, et à côté de la race franque surgit une nouvelle race mélangée, à laquelle les auteurs contemporains donnent le nom de Gasmules ou Vasmules, ayant toute l'intelligence et la finesse de leurs mères, avec le caractère bouillant et valeureux de leurs pères[2]. C'est ainsi que s'étaient formés ce qu'on

[1] E tus temps de puys han haudes mullers dels millors casals de França; e axi meteix los altres richs homens e cavallers no prenien mullers, si donchs de cavallers de França no avayllaven; per que hom deya que la pus gentil cavalheria del mon era de la Morea. (R. Muntaner, ch. 261.)

[2] Voy. Pachymère en divers endroits. On retrouve les Vasmules mentionnés jusque dans le règlement de 1578 donné par le doge de Venise à l'île de Candie: « Se qualche *Vas-*

appelait les Poulains[1] dans nos royaumes francs d'Orient, et qu'on a vu plus tard apparaître les Colouglis dans la partie du littoral africain dominée par les Turcs, et les métis anglais dans les Indes orientales. Ces races nouvelles, qui n'ont aucune position fixe dans l'État, finissent souvent, en se multipliant, pendant que diminue la race dominatrice, par lui devenir fort incommodes, et la supplanter même quelquefois. Ce symptôme de désordre dont menaçaient les Gasmules n'était qu'à peine entrevu dans les premières années de Guillaume de Ville-Hardoin; mais plus tard on les vit embrasser la vie maritime, prendre service dans les flottes impériales et devenir des pirates et des adversaires redoutables pour leurs pères français.

La population grecque, satisfaite de la douce et équitable administration de Geoffroi II, vivait soumise et paisible; seulement de temps à autre les habitans esclavons des montagnes d'Arcadie et des revers du Taygète, et surtout l'antique race grecque des Chacons, faisaient redouter leur inquiétude d'indépendance. Trois places fortes restaient encore

mulo, Latino, Vlacho, Turco, et d'ogn'altra generatione che 'l fosse, eccetto che de' Greci, qual revelarà il dominio, non admetterai esso, overo suoi heredi per qualche tempo habitare in tutta l'isola di Candia; et se 'l presumerà d'habitarvi et vi habiterà, debbe esser villano del comun. (Ms. de la Bibl. roy., n° 10461, fol. 31 verso.)

[1] Peut-être du mot Poulos, fils; comme Gas-mule pourrait venir de *Galli-mulus*.

entre les mains des Grecs : Corinthe, qui ne payait au prince qu'un hommage lige toujours précaire, et les deux places maritimes de Nauplie et de Monembasie. Le prince Guillaume, en arrivant à la couronne, résolut de s'assurer définitivement ces trois places. En réunissant des forces de terre imposantes, il lui était possible de s'emparer de l'Acro-Corinthe, soit par un assaut, soit par un long siége ; mais il n'en était pas de même de Nauplie et de Monembasie, qui pouvaient toujours être approvisionnées par mer d'hommes, de vivres et d'armes. Il fallait, pour s'en rendre maître, assurer le blocus par mer pendant qu'on opérerait le blocus et l'attaque par terre. Guillaume de Ville-Hardoin résolut donc de faire appel à la marine vénitienne, et il envoya sur-le-champ un ambassadeur à Venise pour s'entendre à cet effet avec la république. Il ajourna ainsi ses plans contre ces deux villes maritimes, et s'occupa uniquement de la prise de l'Acro-Corinthe.

Il fit un appel général pour le printemps suivant à tous ses hauts feudataires, aussi bien à ceux de la Morée qu'à ceux de la Grèce continentale et des îles telles que l'Eubée et Naxie [1]. Chacun arriva fidèle-

[1] Et manda requerant monseignor Guillaume (Guy) de La Roche, le seignor d'Athènes et le seignor de Negrepont. (*Livre de la Conqueste*, p. 87.) La traduction grecque ajoute le duc de Naxie aux trois seigneurs de Nègrepont et à ceux des îles :

ment avec son contingent sous les murs de Corinthe, en même temps que le prince y amenait lui-même tous ses hommes de Morée. La citadelle de Corinthe est bâtie sur le haut d'un monticule à pente fort rapide, qui s'élève fort au-dessus de tous les monticules voisins, dont il est isolé dans la dernière partie de sa hauteur. Sa position à l'entrée de l'isthme en fait la clef du Péloponnèse et en a toujours fait rechercher la possession par tous ceux qui voulaient s'assurer un pouvoir durable en Grèce. Au moment où Guillaume de Ville-Hardoin en entreprit le siége, il était maître de la ville, située en plaine, au bas de l'Acro-Corinthe, de l'isthme de Mégare et de tous les lieux environnants, de telle sorte que les assiégés ne pouvaient recevoir de secours efficace de nulle part. Pour les resserrer et les isoler encore davantage, il fit construire sur deux monticules qui se détachent de l'Acro-Corinthe, au midi et au nord, deux forts, dont il confia la garde à des arbalétriers choisis, qui devaient s'opposer à toute sortie des assiégés. Le fort placé au midi reçut, sans doute de la forme du monticule difficile sur lequel il fut bâti, le nom de Mont-Esquiou ou Mont-Orgueilleux, nom qu'on retrouve encore aujourd'hui dans celui de Pente-

Ἀπαύτου γὰρ ἔστειλε 'ς τὸν δοῦκα τῆς Νηξίας
'Σ τοὺς τρεῖς αὐθένταις τοῦ Εὐρίπου καὶ εἰς ὅλους νησίους.
(V. 1469 et suiv.)

Scouvi[1], qui lui est conservé par les gens du pays. Les approvisionnements de la forteresse ne tardèrent pas à s'épuiser. La fontaine Pyrrhène, située sur le penchant de l'Acro-Corinthe, leur fournissait bien de l'eau en suffisance[2]; mais ils ne pouvaient faire entrer de vivres, resserrés comme ils l'étaient par les deux nouveaux fortins. Ils proposèrent enfin de capituler, et Guillaume de Ville-Hardoin leur accorda toute garantie pour leurs personnes et leurs propriétés. Maître de cette importante citadelle, il y mit une bonne garnison de ses propres gens, l'approvisionna convenablement d'armes et de vivres, licencia ses feudataires jusqu'à la campagne prochaine contre Nauplie et Monembasie, et alla prendre ses quartiers d'hiver en attendant le retour des ambassadeurs qu'il avait envoyés à Venise.

Les propositions faites par lui à la commune de Venise étaient trop avantageuses pour être rejetées. Les Vénitiens, qui avaient commencé leur établissement de Candie, désiraient avoir sur la côte occidentale de Morée un port de station et de refuge. Guillaume de Ville-Hardoin offrit de leur céder les villes de Coron et de Modon, mais sans territoire

[1] Le changement de l'*m* en *p* est fréquent en grec. Le Pentélique, par exemple, est appelé par quelques habitants le Mendeli.

[2] Μόνη τὸ ὕδωρ τό πολύ τῶν βρύσων καὶ πιγάδων
Ὁποῦ εἶναι ἀπάνω 'ς τὸ βουνὶν ἀπέσω εἰς τὸ κάστρον,
Ἀυτόνον εἴχασι πολύ.
(V. 1486 et suiv.)

et sans fiefs, sous la condition que Venise lui fournirait quatre bâtiments armés, aussi long-temps qu'ils lui seraient nécessaires pour assurer le blocus de Nauplie et de Monembasie et se rendre maîtres de ces deux places, et qu'à l'avenir les Vénitiens maintiendraient constamment à sa disposition dans les eaux de Morée deux bâtiments chargés de protéger les côtes contre les corsaires, s'engageant seulement à leur fournir les vivres [1]. Ce traité ayant été agréé de part et d'autre, le prince convoqua tous ses feudataires de la Morée, du continent et des îles pour le printemps suivant, afin d'attaquer Nauplie par terre, tandis que les quatre galères de Venise la bloqueraient par mer.

Nauplie s'avance sur une langue de terre fort circonscrite entre les eaux du golfe de ce nom et la brusque déclivité du mont Palamède, surmonté alors, comme aujourd'hui, d'une forteresse qui protégeait l'entrée de la ville et le faubourg de Pronia du côté de Tirynthe et d'Argos, pendant qu'une autre forteresse plus petite, bâtie sur un rocher qui se projette vers la baie, en défendait les approches du côté de la mer. Les quatre galères de Venise, envoyées à l'époque convenue, bloquèrent l'entrée du golfe de Nauplie, et, s'avançant jusque sous les murailles de la ville, interceptèrent tout secours et tout approvisionnement. Le prince campé

[1] Donant leur la panatique tant seulement. (P. 89.)

de l'autre côté du mont Palamède, près d'Aria et de Tirynthe, interceptait à son tour tout approvisionnement qui eût pu arriver par terre. Pendant une année entière, ce blocus fut continué d'une manière rigoureuse, et l'hiver même n'en interrompit pas les opérations. Les habitants, voyant enfin qu'ils n'avaient plus à espérer aucun secours, se décidèrent au printemps suivant à capituler. Il fut convenu que le grand fort de Palamède, qui domine la ville et la côte, serait remis entre les mains des Français, et le prince consentit à laisser entre les mains des Grecs de Nauplie le petit fort situé dans la ville à l'entrée du port. Pour reconnaître l'assistance prompte et efficace que lui avait prêtée le seigneur d'Athènes, Guy de La Roche, dans l'attaque sur Corinthe et dans le long blocus de Nauplie, et s'assurer ces mêmes secours lorsqu'il entreprendrait le siége de Monembasie, Guillaume de Ville-Hardoin lui donna en fief la ville de Nauplie et celle d'Argos, sous réserve d'hommage lige à lui et à ses successeurs. L'armée avait besoin de se reposer après ces longs travaux : on renvoya donc au printemps suivant le siége de Monembasie, et tous les feudataires prirent congé du prince, qui retourna à Andravida, tandis que le seigneur d'Athènes rentrait à Thèbes, sa résidence habituelle, et le seigneur de Nègrepont dans sa capitale de Chalkis.

Dès les premiers jours du mois de mars, les contingents se mirent en marche dans toutes les direc-

tions pour venir se réunir dans la plaine de Nicli, assignée comme point central du rendez-vous. Les seigneurs de Nègrepont, de Céphalonie et de Naxie ne furent pas moins exacts que le seigneur d'Athènes à l'appel du prince, et les Vénitiens, auxquels on avait déjà fait remise des places de Coron et de Modon, avaient également envoyé leurs quatre galères. Mais, instruits par l'exemple de Nauplie du sort qui les menaçait, les habitants de Monembasie avaient profité du repos de l'année précédente pour réparer avec soin leurs fortifications et s'approvisionner abondamment, de manière à pouvoir résister au plus long siége.

Monembasie est bâtie sur un haut rocher entouré de la mer de toutes parts, et qui ne se rattache à la terre que par une passe toujours couverte d'eau et qu'on ne peut franchir qu'à l'aide d'un long pont qui rattache seul l'îlot au continent. La ville s'échelonne le long du rocher du côté de la mer, et la forteresse est construite bien au-dessus, sur les dernières sommités du rocher. Les troupes franques arrivèrent par les routes de Geraki et d'Hélos, et prirent position près de la passe, de manière à intercepter toute approche du côté du continent, et à les tenir, suivant l'expression de la chronique grecque, comme un rossignol dans sa cage [1]. Des

[1] Ὡς 'ς τὸ χλουβὶν τὸ ἀηδόνι.
(V. 1583.)

charpentiers exercés construisirent aussitôt trois trébuchets et autres machines de guerre, qui continuèrent sans interruption à jeter jour et nuit de grosses pierres sur les maisons de la ville, mais sans pouvoir arriver jusqu'à la forteresse. Les habitants de Monembasie, pleins de confiance dans la force de leur position et dans leurs nombreux approvisionnements, espérèrent lasser la patience des Français. Ils savaient que les feudataires ne prêtaient leurs services que pour un temps désigné, et ils comptaient bien qu'à l'entrée de l'hiver toute cette armée se débanderait pour aller prendre ses quartiers d'hiver; mais le prince Guillaume avait juré *Dieu et son benoît nom* qu'il ne partirait pas de là que Monembasie ne fût tombée entre ses mains, et ce serment était pour lui-même une loi impérieuse. Pendant deux ans entiers il continua son siége et ses attaques, et pendant deux ans les habitants se maintinrent contre tous ses efforts. Presque toutes les maisons de la ville avaient été abattues par les machines de guerre, et souvent les assiégés périssaient sous leurs murs écroulés. Trop faibles désormais pour hasarder de dangereuses sorties, ils s'étaient retirés dans la citadelle, vivant du reste des approvisionnements qu'ils s'étaient procurés avant le blocus. Cependant ces provisions s'épuisaient rapidement et ne pouvaient être renouvelées. La maladie et la famine commencèrent leurs ravages. On en était venu à se nourrir de rats

poursuivis sous les ruines. Il fallut enfin céder. Guillaume de Ville-Hardoin ne voulut pas abuser de ses avantages, et leur accorda d'honorables conditions. Il fut convenu qu'ils auraient toute garantie pour la sûreté de leurs personnes et la conservation de leurs biens, et qu'au lieu d'exiger d'eux le service militaire, on n'exigerait que le service de matelots, pour lequel on leur payerait même une solde. Trois des archontes de Monembasie lui apportèrent alors en grande pompe les clefs de la ville; et afin de mieux prouver qu'il n'avait conservé aucun mauvais souvenir de leur résistance obstinée et gagner plus sûrement leur affection, il les combla de présents, leur fit don de chevaux et d'habillements d'écarlate et d'or, et se les attacha en leur accordant quelques fiefs, au même titre que les feudataires francs, dans le pays de Vatica, sur les dernières pointes du cap Malée, pays qui s'était hâté d'envoyer sa soumission en apprenant la prise de Monembasie.

L'armée fut aussitôt après licenciée, aussi bien que le contingent maritime des quatre galères de Venise, et le prince, avec les hommes de son domaine [1], alla passer l'hiver sous le beau climat de Lakedemonia, appelée par les Français la Crémonie. Il s'y trouvait au mois de février 1249, nouveau

[1] Μετὰ τὴν φαμελιάν του.
(V. 1654.)

style, puisqu'on a de lui une lettre de cette date, écrite par lui à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, pour autoriser son cousin, Vilain d'Aunoy, maréchal de Romanie, à recevoir en son nom les revenus de ses terres de Champagne [1]. Il consacra tout cet hiver à prendre une connaissance exacte de cette partie du Péloponnèse. Les Mélinges et autres tribus slaves domiciliées autour de Taygète, ainsi que les Chacons et les Maïnotes n'avaient prêté jusque-là qu'une soumission fort incertaine, et toute occasion était pour eux un prétexte suffisant d'insurrection. Les grands fiefs de Géraki et de Passava suffisaient sans doute pour contenir les Chacons, les Mélinges et les Maïnotes en dehors des riches plaines de la Laconie ; mais au delà de ces limites ils pouvaient se concerter et se réunir de manière à mettre toujours en danger la tranquillité du pays. Dans le cours de ses excursions dans ce pays, le prince Guillaume s'appliqua à reconnaître les lieux les plus propres à établir de nouvelles forteresses princières. La ville de Lakedemonia elle-même, bâtie sur les collines qui terminaient l'antique Sparte du côté de l'Eurotas, n'était pas assez forte pour résister à une attaque un peu vive, et il importait d'avoir là une forteresse capable d'en imposer à tous les environs. En visitant les derniers versants de la chaîne du Taygète, Guillaume de

[1] Voy. Recueil de diplômes des princes de Morée, p. 378.

Ville-Hardoin remarqua, à un quart d'heure environ du rocher perpendiculaire des Apothètes, un monticule qu'une gorge fort étroite sépare du mamelon voisin et qu'entoure un torrent. Ce monticule élevé, qui domine la route et n'est pas dominé, lui parut le lieu le mieux adapté à ses vues, et il ordonna aussitôt qu'on y construisît une vaste place forte appelée Misitra. Et en effet cette situation était si bien choisie que, jusqu'aux derniers temps de l'occupation turque, Misitra a été à la fois un lieu d'attaque et de refuge. Le retour seul d'une meilleure organisation politique a pu faire descendre les villes des hauts lieux difficiles dans les plaines, et aujourd'hui Misitra est peu à peu abandonnée pour ses gracieux faubourgs. Désormais les Esclavons se sentaient contenus et cessaient de devenir dangereux. Quant aux Maïnotes, il pénétra dans leurs rochers bien au delà de Passava, et y fit construire deux autres forteresses, l'une appelée le Grand-Magne [1], sur un rocher des plus âpres, situé au-dessus d'un cap, peut-être celui dont les ruines se voient encore dans la presqu'île de Tigani ou le Castro-tis-Oraias (château de la Belle), sur le cap Grosso; l'autre près de Kisterna, au-dessus de Porto-Quaglio, nommé par les Français Beau-Fort et Leutron par les Grecs. « Et desormais,

[1] Par opposition à Mikro-Mani, le Petit-Magne, en Messénie.

dit un vieux chroniqueur[1], à l'aide de ces trois forteresses de Misitra, le Grand-Magne et Beau-Fort, qui soumettoient à sa volonté tout le pays des Esclavons et de Maïnotes, il put chevaucher librement et en paix dans toute la principauté, dont il étoit devenu seigneur et maître. »

Pendant qu'il se reposait des travaux de ces longs siéges en surveillant la construction de ses nouvelles forteresses, un message du roi saint Louis vint l'appeler à d'autres travaux. A la suite d'une dangereuse maladie, le roi Louis IX avait fait vœu en 1244 d'entreprendre le voyage d'outre-mer. Cette pensée fut sa constante préoccupation pour quelques années. Dès 1246, on le voit conclure avec les Marseillais des marchés pour des bâtiments de transport[2]. Au commencement de 1248 il conclut de nouveaux marchés avec les Génois[3], et s'embarqua enfin à Aigues-Mortes le 25 août 1248. Mais, avant de se mettre en mer, il avait expédié des messagers à tous les princes chrétiens, les invitant à joindre leurs efforts aux siens pour délivrer la Terre-Sainte, et leur donnant rendez-vous dans l'île de Chypre, où il arriva au mois de septembre. Là, il passa tout l'hiver, expédiant de nouveaux messagers et atten-

[1] B τ. K.

[2] Voy., p. 407, note 2, de ma traduction de R. Muntaner à 2 colonnes, le marché de saint Louis avec les Marseillais, tiré du Trésor des Chartes, J. 456, n° 24.

[3] V. mes *Éclaircissements* sur la Morée, Append., p. 160.

dant de nouvelles forces. Les seigneurs français établis à Constantinople et dans le reste des provinces et îles grecques avaient été convoqués comme les autres; mais l'empereur Baudoin n'était pas encore de retour d'Occident, et d'ailleurs l'affaiblissement graduel de son empire empêchait qu'on pût en distraire le secours de ses meilleurs chevaliers. Quelques-uns seulement, tels qu'Ancelin de Toucy, purent y aller ensuite isolément et pour peu de temps. Le prince de Morée seul pouvait disposer d'une force imposante; mais l'occupation de Monembasie d'abord, puis les soins à donner au choix et à la construction de ses nouvelles forteresses, si nécessaires à la garantie de son autorité, l'avaient occupé tout l'hiver; il se préparait cependant à se rendre à l'appel de son ancien chef féodal, le roi de France, et du pape Innocent IV, et réunissait tous les moyens d'action nécessaires. Le duc Hugues de Bourgogne, qui se rendait de son côté à l'appel de saint Louis, étant venu relâcher pour quelque temps dans la partie de la Morée où Guillaume de Ville-Hardoin résidait alors, ce lui fut un nouveau motif pour presser ses armements, et tous deux se mirent en route ensemble pour l'île de Chypre dès les premiers jours de printemps. Guillaume de Ville-Hardoin amenait avec lui un nombre imposant de chevaliers et d'hommes d'armes. Les Génois venaient à cette époque de s'emparer de l'île de Rhodes pendant l'absence du gou-

verneur grec Jean Gavalas. Attaqués par l'amiral grec Jean Cantacuzène, ils étaient hors d'état de résister et se voyaient sur le point d'être dépossédés de leur nouvelle conquête, lorsqu'arrivèrent Guillaume de Ville-Hardoin et Hugues de Bourgogne pour stationner quelques jours à Rhodes en se rendant en Chypre. En présence d'un tel renfort, l'amiral grec se hâta d'abandonner le siége, et, afin de garantir les Génois contre toute nouvelle attaque, le prince Guillaume leur laissa comme auxiliaires plus de cent de ses nobles et audacieux chevaliers [1], et continua sa marche vers Chypre.

Cependant saint Louis, qui avait séjourné en Chypre tout l'hiver, s'était apprêté, dès les premiers jours de mars, à faire voile vers l'Égypte [2]. Il venait de quitter, le lendemain de la Pentecôte, le port de Limisso avec un vent favorable lorsqu'il rencontra en mer le prince de Morée et le duc de Bourgogne [3] avec leur nombreuse flotte auxi-

[1] G. Acrop., p. 94.

[2] Maintenant que mars entra, par le commandement le roy, le roy et les barons et les autres pelerins commanderent que les nés refeussent chargiés de vins et de viandes pour mouvoir quant li roy le commanderoit. Dont il advint ainsi que, quant la chose fu bien arée, le roy et la royne se requeillirent en leur nés le vendredi devant Penthecoste. (Joinville.)

[3] Le lendemain de la Penthecoste, le vent fut à gré. Et adonc le roy, et nous tous qui estions o lui, fismes voile de par Dieu, pour tousjours tirer avant. Et advint que, en allant, nous rencontrasmes le prince de la Morée et le duc de Bourgoigne ensemble. (Joinville, éd de Capp., p. 32.)

liaire [1]. Tous réunis firent voile vers Damiette, où ils débarquèrent le 4 juin. Guillaume de Ville-Hardoin prit part, avec ses chevaliers, à cet héroïque débarquement et à l'occupation de Damiette; mais, comme saint Louis resta plusieurs mois dans cette ville avant de rien entreprendre, il fit comprendre au roi qu'après un établissement aussi nouveau que le sien sa présence était indispensable dans sa principauté, et il retourna en Morée.

Ses dernières mesures commençaient déjà à porter leurs fruits. Les diverses tribus d'Esclavons cantonnées dans la chaîne du Taygète, se voyant renfermées entre ces forteresses de manière à ne pouvoir plus descendre impunément dans la plaine pour faire leurs courses aventureuses, se décidèrent, malgré leurs chefs les plus riches et les plus puissants, à envoyer leurs mandataires au prince et à lui offrir une soumission complète à des conditions honorables. Ils demandèrent [2] à être exempts de tout tribut, vu la pauvreté de leurs montagnes, et à être francs du service imposé aux villains du

[1] Lors vinrent à eus li princes de la Mourée pour aler avecques euls au secours de la sainte terre, à grant plenté de vaissiaus, et li duc de Bourgoigne qui avoit sejourné l'iver ès parties de Romanie. (Guillaume de Nangis, *Annales de saint Louis*, éd. de Capp., p. 209.)

[2] Demandant franchise de non estre tenu de servir comme li villain dou pays, mais qu'il le serviroient en fait d'armes quant il en auroit mestier. (*Livre de la Conqueste*, p. 94.)

pays; mais ils offraient de le servir dans toutes ses chevauchées, de la même manière qu'ils avaient servi précédemment les empereurs grecs, moyennant une solde convenue. Constantin Porphyrogenète raconte que les tribus esclavonnes des Mélinges et des Ezcrites, cantonnées au pied du Taygète, payaient un tribut fort modique : les Mélinges soixante nomismota, et les Ezerites trois cents[1]. Quant aux habitants d'origine grecque de la forteresse de Maïna et des rochers du cap Malée, ils n'avaient payé depuis les plus anciens temps qu'un tribut de quatre cents nomismota. Ces conditions furent agréées et rédigées par écrit, et le prince, qui connaissait les difficultés d'obtenir davantage des habitants de ce pays si pauvre, mais si fort, se hâta d'y apposer son sceau. Tout était donc dans le plus grand calme en Morée, et on pouvait compter sur une longue paix et une prospérité croissante dans l'intérieur de la principauté. Les seigneurs français, nés la plupart, comme leur souverain, dans le pays de conquête, s'identifiaient de plus en plus chaque jour avec leurs intérêts nouveaux, et avaient cessé de reporter sans cesse leurs regards vers la patrie de leurs pères. A l'exemple du prince, chacun avait commencé à bâtir sur ses domaines des forteresses et des maisons d'habitation où ils aimaient à résider; et, comme je l'ai dit, ils ne

[1] Const. Porphyr., t. III, p. 221 et 224 de l'Adm. de l'emp.

se désignaient plus entre eux par le nom de leurs fiefs français, mais sous celui de leurs fiefs grecs. « Et tous les autres, prélats, barons, chevaliers et autres gentilshommes, dit le vieux chroniqueur français [1], si faisoient chacun sa forteresse selon son pouvoir et menoient la meilleure vie que nul pût mener. »

C'est au milieu de cette profonde paix qu'éclatèrent, entre quelques-uns des hauts feudataires et le prince, des débats qui leur firent prendre les armes les uns contre les autres.

J'ai expliqué comment, dès avant la conquête de la Morée par Guillaume de Champ-Litte et Geoffroi Ier de Ville-Hardoin, le roi Boniface de Salonique avait cédé aux princes futurs de Morée l'hommage des seigneuries de la Grèce continentale, de l'Eubée et des îles, qui lui était dû à lui-même d'après les conventions de partage. Tant que vécurent les premiers conquérants, qui tous avaient été compagnons d'armes, aucune discussion et aucune rivalité ne s'élevèrent sur un point connu et accepté de tous. L'alliance de Geoffroi II avec Agnès de Courtenai, sœur des deux empereurs Robert et Baudoin, avait sans doute contribué aussi à faciliter les serments d'allégeance. Mais Guillaume de Ville-Hardoin était né à Calamata, sur le sol grec; il avait épousé la fille d'un de

[1] *Livre de la Conqueste*, p. 101.

leurs égaux ; de Narjot de Toucy ; il était sans doute parvenu à se soumettre en totalité la Morée ; mais ce n'était que par la puissante assistance de ses hauts feudataires d'Athènes, d'Eubée, des îles et de toute sa principauté qu'il avait pu surmonter la dernière résistance de Corinthe, de Nauplie et de Monembasie. Tout naturellement ces services si récents avaient exalté l'orgueil des hauts feudataires, et chacun aimait à se regarder comme indépendant et maître absolu dans sa petite souveraineté.

De tous ces hauts feudataires le plus puissant était le seigneur d'Athènes et de la Béotie, Guy de La Roche, neveu et successeur d'Othon de La Roche, un des premiers conquérants. Le mariage d'une de ses sœurs d'abord avec le jeune roi de Salonique Démétrius, puis avec un des plus puissants feudataires de cette partie de la Grèce, Nicolas de Saint-Omer, de l'illustre maison de Fauquembergue, auquel elle avait apporté en dot la moitié de la seigneurie de Thèbes ; son alliance, par Hélène de La Roche, avec le plus chevaleresque des seigneurs français de Morée, Geoffroi de Bruyères, seigneur de Caritena ; l'étendue et la richesse de ses domaines, le nombre considérable de ses sous-feudataires, tout lui donnait confiance en lui-même et lui inspirait des pensées d'indépendance. Trois de ses jeunes frères, tous trois chevaliers ou aspirant à le devenir, et ayant leur

fortune à faire, étaient venus récemment de France pour trouver un établissement auprès de lui, et leur bravoure impatiente excitait la sienne. Enfin une de ses sœurs, Sibylle de La Roche, mariée en France avec Guillaume de Cicon, d'une famille illustre du comté de Bourgogne souvent alliée à la grande famille des La Roche, était depuis plusieurs années restée veuve avec un fils, Othe de Cicon, et elle était venue en Grèce chercher aussi un établissement pour son fils. L'île d'Eubée était divisée en trois seigneuries, dont deux, celle de Chalkis, où les trois seigneurs avaient chcun une résidence, et celle d'Oréos, appartenaient à la famille véronaise des Dalle Carcere, et la troisième, celle de Carystos, appartenait aux héritiers du bourguignon Gobert, et était restée plus particulièrement sous l'influence des Français et surtout des seigneurs bourguignons de l'Attique. Guy de La Roche avait établi son neveu Othe de Cicon dans la seigneurie de Carystos[1] en lui en

[1] Le Cartulaire de Bellevaux (t. IX, p. 569, des Rég. de Franche-Comté à la Bibl. roy.) donne l'acte suivant d'Othe de Cycons, seigneur de Carystos :

« Je Othe de Cycons, sires de Caryste, doigne à l'abbaye de Bellevaus en Bourgoigne, de l'Ordre de Cisteaus, vint livrées de ma terre que je ai en Bourgoigne, pour l'ame de moi, et pour les ames de mon père et de ma mère et de mon frère. Et vuoil et commant que al lor soit assenée et delivrée sitost comme on saurai que je serai trespassez de cest siegle. Et por ce que cest dons soit fermes et estables, ai-je fait saeler ces lettres de mon séel. — Et ce fut fait à Aigrepont en

faisant épouser l'héritière, et de ce côté il pouvait donc compter encore sur une efficace assistance que lui garantissaient des liens de famille et d'intérêts. Ainsi appuyé de toutes parts était-il amené à vouloir s'établir en souverain indépendant, et à remplacer l'hommage libre dû par les seigneurs d'Athènes aux princes de Morée, conformément à la cession de Boniface, par l'hommage franc, qui n'était rien autre chose qu'une sorte de libre promesse d'alliance.

Ses voisins, les deux autres seigneurs tierciers d'Eubée, soumis à la même époque au même service lige envers les princes de Morée, n'avaient pas comme lui, pour vouloir s'y soustraire, des raisons de grandeur et de puissance; mais, issus d'une famille italienne et mis par leur position en contact fréquent avec les Vénitiens, ils avaient une tendance

ma maison, l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mille deus cents et cinquante, en décembre. »

On voit, par cet acte, qu'Othe de Cycons, seigneur de Carystos, avait, comme les deux autres seigneurs tierciers, sa maison à Chalkis, sur le détroit de l'Euripe ou Euripos, dont le nom n'avait encore été défiguré qu'en Aigrepont, et non pas Negrepont, comme il l'a été depuis. Othe de Cicon ne laissa qu'une fille qui fut plus tard mariée par Guy II de La Roche à Boniface de Vérone (voy. R. Muntaner, ch. 244, p. 482 de ma traduction à deux colonnes), dont on retrouve la signature dans plusieurs actes des Archives de Mons en Hainaut comme sire de Caristos et de Gardiki. Cette dernière ville était en Thessalie et était une nouvelle concession qui lui avait été faite par ce duc Guy II d'Athènes. (Voy. le *Livre de la Conqueste*, p. 408 et 389, en note.)

naturelle à s'éloigner de leur chef féodal français pour se rapprocher de leur allié commercial vénitien. La commune de Venise trouvait son profit à nourrir secrètement ce penchant, sans aller cependant jusqu'à se compromettre ouvertement avec le prince Guillaume, son allié déclaré. Elle avait en Eubée, comme à Constantinople, comme dans tous les lieux importants de la Méditerranée, des comptoirs organisés sous la protection de ses consuls ou bailes; et depuis la fin du douzième siècle, par conséquent avant l'établissement des Français dans l'empire grec, elle avait obtenu des empereurs des chartes et priviléges commerciaux[1] qu'elle cherchait chaque jour à accroître. Une première cession de territoire pour bâtir un marché et une église amenait des prétentions à un territoire plus considérable, et parfois même, selon la faiblesse du prince, à la totalité du territoire. La concession d'une juridiction commerciale, bornée aux difficultés entre commerçants, finissait tôt ou tard aussi par faire naître la prétention à une juridiction seigneuriale[2]. Ces

[1] Voy. mes *Nouvelles Recherches*, t. II.

[2] L'article 131 de la cour des bourgeois est pourtant formel : « Bien sachés que nulle de ces communes, si com sont Venesiens et Jenevois et Pisans, ne doivent avoir nulle court entre eaus, se non de leurs guarens meismes qui ont contract ensemble ou d'achat ou d'autres convenances; et bien les peut condampner de l'avoir, se il mesfont, et metre en leur prison. Mais bien sachés que *nulle commune n'a court de sanc*, ce est dou cop apparent, ne de nul meurtre, ne de larcin, ne de traïson, ne de heresie si comme patelin ou herege, ne

difficultés remontaient aux premiers jours de la conquête; car, en même temps que Ravain Dalle Carcere, le premier seigneur de cette famille en Eubée, avait été placé par le roi Boniface pour son haut fief sous la souveraineté des princes d'Achaye, il s'était mis en même temps sous la protection et le vasselage de la commune de Venise, en s'obligeant, pour prix de cette protection, à payer annuellement au délégué de la commune 2,100 perpres d'or, un samit tissu d'or, une pièce de drap pour l'église Saint-Marc, à faire prier pour la commune à Noël, à Pâques et à la Saint-Marc, et à donner aux négociants vénitiens une église et un marché à Chalkis [1]. Cette confusion de droits et de devoirs était une source permanente de débats.

de vente, ne d'achat de maison, ne de vigne, ne de jardin, ne de cazau; ains se doivent definer et jugier toutes ces choses, et venre en la court roiau; et autre part ne se peut faire par droit et par l'Assise de Jerusalem. Et se nulle des communes jugent ou fassent jugier entr'aus nulle de ces choses desus devisés qui sont defendues, si ne doit riens valoir par droit ne par l'assise; et le doit tout desfaire la court roiau, et ne doivent soufrir le tort de la couronne. »

[1] Et solvam, omni anno in festo sancti Michaelis, mense septembris, nuntiis vestris qui ad hæc apparuerint ibi, vel nuntio, yperperorum aureorum recti ponderis duo millia et centum, et unum examitum pro vobis honorabilem, auro textum, et unum pannum alium ad ornatum altaris ecclesiæ B. Marci.... Laudes quidem vobis et successoribus vestris semper ter in anno, in Natali et Paschâ et in festo sancti Marci, faciam in majori ecclesiâ solemniter decantari. Habebit quoque gens vestra ecclesiam et fondacum in Egrippo. (*Libri dei Patti*, des Archives de Saint-Marc, t. II, fol. 212.)

Lorsque, après avoir assis d'une manière ferme l'autorité de son gouvernement sur la totalité du Péloponnèse, Guillaume de Ville-Hardoin voulut également faire reconnaître sa souveraineté dans la Grèce continentale et dans les îles, ces jalousies d'autorité d'une part, et cette confusion de juridiction de l'autre, lui suscitèrent des obstacles inattendus. Le seigneur d'Athènes, sommé de venir rendre hommage lige à son suzerain, répondit qu'il ne lui était tenu que d'hommage franc [1], sauf pour les châteaux de Nauplie et d'Argos reçus de lui directement. Guillaume de Ville-Hardoin était d'un caractère ferme et décidé. Il comprit qu'un tel refus d'allégeance de la part du plus puissant de ses feudataires ne tarderait pas à trouver des imitateurs, et que, s'il fléchissait dans un pareil moment, c'en était fait de l'édifice qu'il avait cherché à élever. La séparation entraînait l'affaiblissement, et l'affaiblissement amenait une prompte ruine. Il convoqua sur-le-champ une cour plénière composée de tous ses liges, et leur soumit ce cas féodal. Tous furent d'avis qu'il fallait en appeler aux armes et marcher sans hésiter sur le haut feudataire récalcitrant, dès que les sommations habituelles auraient été épuisées. Guy de La Roche persista dans son refus d'allégeance, et de toutes parts on se prépara à vider cette discussion par les armes.

[1] Et que il ne lui estoit de riens tenus, se non d'amour et de bone compaignie. (*Livre de la Conqueste*, p. 106.)

Tous les feudataires de Morée et tous les hommes de simple hommage[1] reçurent ordre du prince de se réunir au printemps suivant dans la plaine de Nicli. Lui-même arriva au rendez-vous au terme fixé, à la tête de tous les hommes d'armes de ses propres domaines et des officiers de la principauté. Il envoya avant tout des hommes d'armes de Corinthe qui s'emparèrent des défilés de Mégare pour assurer son passage, et il se mit en route en se dirigeant sur ces défilés, qu'il occupa[2].

Le seigneur d'Athènes avait fait de son côté appel à tous les siens et s'était fortifié de l'alliance des autres hauts feudataires de la Grèce continentale[3], tels que le marquis de Bodonitza dans les Thermopyles, de celle de son parent le seigneur de Carystos et de celle des deux autres seigneurs d'Eubée intéressés au succès de sa résistance[4] pour assurer leur propre indépendance. Une famille puissante, possessionnée en Thessalie et liée à ses intérêts par le mariage de

[1] On appelait ainsi ceux qui étaient obligés envers un autre seigneur, et qui dans leur serment faisaient réserve de la foi et du service dus à ce premier seigneur.

[2] Et passa le pas de la Meguare par force, car la gent de Corinte l'avoient ançois pris et le gardoient, pour ce qu'il passast seurement quant il vendroit. (*Livre de la Conqueste*, p. 108.)

[3] Le seigneur de la Sole (Thomas, seigneur de Salona) et les autres barons et chevaliers de là le Pas. (*Livre de la Conqueste*, p. 110.)

[4] Οἱ τρεῖς αὐθένταις τοῦ Εὐρίπου, καὶ ἐκεῖνος ὁ μαρκέζης.
(V. 1968.)

son chef avec une de ses sœurs qui lui avait apporté en dot la moitié de la seigneurie de Thèbes, la famille des châtelains de Saint-Omer, de la maison de Fauquembergue, était venue lui apporter une force nouvelle. Trois frères, Nicolas, Jean et Othon de Saint-Omer, avaient réuni leur bannière à la sienne. Une autre alliance de famille lui avait préparé un renfort plus redoutable encore. Geoffroi de Bruyères, seigneur de Caritena en Arcadie, et propre neveu du prince Guillaume, fut entraîné par l'ascendant de sa femme Hélène de La Roche, fille de Guy, seigneur d'Athènes, et, au lieu de réunir ses forces à celles de son oncle et seigneur lige, il fit de nombreuses levées d'hommes de ses terres et alla se joindre à Thèbes aux forces de son allié le seigneur d'Athènes, encourant par cette rébellion la déchéance pour lui et ses successeurs [1].

La route antique de Corinthe à Thèbes passe par le grand Dervend ou défilé formé par les ravins du mont Gerania. Arrivée au bas de la montagne, vers le lieu où se trouvait le khani de Kandili, ruiné au temps du massacre des Albanais révoltés après 1770, elle laisse la route de Mégare se poursuivre de l'ouest à l'est et remonte vers le nord. Le chemin s'est beaucoup adouci, et à des ravins rocheux et âpres succèdent des pentes plus faciles et revêtues çà et là de beaux bois entrecoupés par quelques

[1] Si emprist le pieur por soy; de quoy il desherita tous ses hoirs. (*Livre de la Conqueste*, p. 107.)

sources. On pénètre ainsi jusqu'au pied du mont Karydi, vaste amphithéâtre revêtu de toutes parts de grands pins résineux. Là, un puits placé sur un plateau large et incliné qui s'étend jusqu'à une étroite vallée où aboutissent les versants de toutes les montagnes d'alentour, indique une station naturelle pour tous les voyageurs, qui se joignent ici en se rendant de Mégare comme de Corinthe à Thèbes. Deux tours de construction hellénique, cachées au milieu des bois, l'une carrée et l'autre ronde, mais parfaitement conservées jusqu'à une hauteur de plus de quinze mètres, et rattachées en apparence par des murs cimentés et des constructions de l'époque franque, sont distribuées sur les deux versants opposés d'un contrefort qui domine la vallée du côté de l'arrivée de Thèbes, et indiquent que les anciens Hellènes, comme leurs successeurs les barons francs, avaient compris toute l'importance de cette position. On monte de là assez facilement, à travers les bois, jusqu'à un des hauts embranchements ou ports du mont Karydi. Mais là le spectacle change complétement, car ce flanc du Karydi est tout rocheux et presque à pic, laissant à peine un rude passage, à la faveur d'un de ses contreforts avancés, par un avlon ou coude, dans la vallée de Vilia. Tout en face se présente, séparé du Karydi par les pentes les plus rapides, l'imposant mont Cithéron qui clôt l'horizon, tandis que sur la gauche l'œil s'étend sur le golfe de Corinthe, sur

les restes antiques d'Égosthènes, et sur les pentes verdoyantes des hautes montagnes de Roumélie, qui viennent se terminer dans les eaux de la baie de Livadostro. Après avoir franchi la vallée actuelle de Vilia avec ses nombreux vignobles et les flancs du Cithéron, que de nombreux pins résineux ont fait choisir pour la station favorite des abeilles, au moment de leur floraison, on remonte le Cithéron par la pente la plus abrupte, et on se trouve sur le plateau élevé de l'antique et célèbre Platée; de là à Thèbes, on n'a plus que la vaste plaine sablonneuse de la Béotie.

Au moment où l'armée de Guillaume de Ville-Hardoin s'avançait par cette route de Corinthe sur Thèbes, l'armée confédérée du seigneur d'Athènes était partie de Thèbes et marchait au-devant de lui en se dirigeant sur Corinthe. Elles se rejoignirent au-dessus du plateau situé dans la chaîne du mont Karydi[1]. Les seigneurs confédérés, qui avaient débouché avec peine par le port étroit formé par ses plus hauts versants, et dont les chevaux étaient harassés d'avoir eu à monter cette sorte d'échelle rapide qu'offre la pente de la montagne du côté du Cithéron, n'avaient pas encore eu le temps de prendre position après avoir lacé leurs armures, lorsqu'ils furent attaqués par les troupes de Guil-

[1] Et ainxi come aventure les guya, si s'entrecontrèrent sur une montaigne que on appelle le Caride. (*Livre de la Conqueste*, p. 108.)

laume de Ville-Hardoin, qui, ayant pris position sur le plateau, avaient eu le temps de faire rafraîchir leurs chevaux et avaient été distribués près des deux tours helléniques, au milieu des bois et sur les pentes. Dans cette bataille périrent plusieurs braves chevaliers du parti des confédérés [1]; le reste se hâta de prendre la fuite par la route abrupte de Thèbes, sur laquelle il était difficile de les poursuivre rapidement. Le seigneur d'Athènes et ses alliés, les Saint-Omer, Geoffroi, sire de Bruyères, seigneur de Caritena, le seigneur de Salona et les trois seigneurs d'Eubée, Narjot Dalle Carcere, sire de Chalkis ou Égripos [2], Guillaume Dalle Carcere, sire d'Oréos, et Othe de Cicon, sire de Carystos, trouvèrent un refuge derrière les murs de Thèbes.

Le prince Guillaume ne laissa que quelques instants de repos à son armée après la victoire, et marcha vers Thèbes, se faisant précéder par ses coureurs, qui ravagèrent la fertile vallée de Vilia et se répandirent jusqu'à Éleuthère [3], forteresse hellénique dont les murs d'enceinte sont encore fort bien conservés; puis, arrivant sous les murs

[1] En laquelle fu mors messire Guisbers de Cors, qui lors avoit à femme la fille de monseigneur Jehan de Passavant le marescal,.... et maintes autres barons, chevaliers et menue gent.... de quoy fu grant domages dou pays d'Athènes. (*Livre de la Conqueste*, p. 109.)

[2] Du mot Euripe, Evripon, que les Français et Vénitiens ont défiguré encore davantage en Negrepont et *Nigroponte.*

[3] Connue aussi sous le nom de Gipto-Castro.

de la Cadmea de Thèbes, il en commença le siége en règle[1]. Ces débats entre les conquérants, que leur union seul pouvait affermir au milieu des obstacles d'un pays conquis, éveillèrent la sollicitude des hommes les plus expérimentés. On intervint auprès des deux adversaires pour calmer les irritations et obtenir des concessions réciproques. Le prince voulut bien ne pas pousser les choses à l'extrême, et le seigneur d'Athènes s'obligea à faire amende au prince, telle qu'elle lui serait imposée. Il jura d'abord, aussi bien que les autres barons récalcitrants, de ne plus jamais porter les armes contre lui, et un jour fut désigné pour qu'il vînt solennellement à Nicli prêter hommage lige entre les mains du prince. La même peine fut imposée à son parent Othe de Cicon, seigneur de Carystos.

Quant aux deux autres seigneurs d'Eubée, il les manda près de lui et les retint[2] jusqu'à ce qu'il fût allé en personne faire reconnaître son autorité à Chalkis et en eût éloigné ceux des Vénitiens qui avaient suscité ces désordres. Il marcha en effet directement de Thèbes sur Chalkis, s'empara de cette ville et en expulsa les Vénitiens et leur baile

[1] Et il si prist tous ses barons et le meillor de sa gent, et alla assiegier le seigneur de La Roche dedens la cité de Estives où il estoit entrés. (*Livre de la Conqueste*, p. 110.)

[2] Narzotum de Carceribus et Guilielmum de Veroná, dominatores Negropontis, ad se vocavit atque detinuit. (André Dandolo, *Chronique*, p. 363, apud Muratori, t. XII.)

ou consul, Paul Gradenigo[1]. Il eût été trop long et plus difficile d'aller s'emparer ainsi d'Oréos, dont le port était alors habituellement fréquenté par les Vénitiens, à cause de la commodité de sa situation sur le canal de Trikeri, à proximité du golfe de Volo. Il se contenta donc des mesures décisives prises à Chalkis et rentra par l'Attique à Corinthe.

Dès les premiers jours du printemps, la belle plaine de Nicli, l'antique Tégée, se couvrit d'une nombreuse affluence de Français et de Grecs, accourus de toutes les parties du Péloponnèse pour assister aux solennités qui se préparaient; car le prince voulait donner à l'hommage lige qu'allaient lui prêter ses hauts feudataires un éclat qui rehaussât aux yeux de tous ce triomphe de son autorité. Des tentes étaient dressées dans toute la plaine; les unes plus riches, ornées de draps d'écarlate et d'or et parées des bannières et enseignes des bannerets et des chevaliers; les autres plus simples pour les sergents d'armes qui formaient la suite et comme la famille de chaque banneret. Le reste de la population se groupait autour des lieux les plus rapprochés de la scène d'action. Un champ clos avait été tracé un peu au delà pour que, après les cérémonies des serments et des hom-

[1] Posteà hostiliter accedens, Negropontem cepit, et Paulum Gradonico bajulum cum Venetis de urbe expulit; ex quo gravis discordia inter Venetos et ipsum principem est exorta. (Chron. d'André Dandolo, p. 363.)

mages, les jeunes chevaliers pussent célébrer des joutes et tournois [1] et briser quelques lances en l'honneur des belles; car les Français avaient implanté en Grèce les habitudes de plaisir, comme les usages plus sérieux qu'ils avaient apportés de France. Un des jeux favoris était aussi celui de la quintaine, qui consistait à abattre à coups de lances et de traits une armure ou un écu, placés à l'extrémité d'un poteau [2]. Tous les feudataires, aussitôt qu'ils arrivaient, prenaient place avec ordre sous les tentes préparées pour eux. Le prince arriva d'Andravida, où il avait passé la saison d'hiver à régler les affaires intérieures du pays, suivit les bords de l'Alphée en les remontant jusqu'à Caritena et à Veligosti et déboucha avec une escorte imposante de ses chevaliers et hommes d'armes dans la vallée de Nicli.

Au jour fixé il prit place sur l'échafaud élevé qui lui avait été préparé, entouré de tous ses barons et des prélats et officiers de la principauté. L'hom-

[1] Nicéphore Gregoras décrit (p. 484, t. I) quelques-unes de ces joutes qu'il appelle ντζούστρα, et de ces tournois qu'il appelle τορνεμὲν, célébrés par les Grecs eux-mêmes à l'imitation des Latins. Les tournois commençaient en effet par une joute de chevaliers seul à seul, puis finissaient par une rencontre générale de ceux placés en dedans des lices avec ceux du dehors, et par une mêlée universelle.

[2] Li jone bachellier menerent grant feste de joustes, de rompre lances à la quintaine et de caroles. (*Livre de la Conqueste*, p. 112.)

mage franc se prêtait debout, armé de toutes pièces et les éperons chaussés. Pour prêter l'hommage lige, il fallait être sans armure, la tête nue, et mettre le genou en terre, les mains jointes entre les mains du seigneur. Le seigneur d'Athènes fut amené devant le prince par le héraut d'armes, au son de tous les instruments, prêta hommage lige selon les formes usitées et se soumit à l'amende qu'il plairait au prince de lui imposer. L'amende prononcée fut qu'il serait tenu d'aller en France se présenter devant le roi saint Louis, et qu'après exposition faite de sa faute envers son seigneur, il se soumettrait à la décision du roi de France siégeant en cour féodale. On ne possédait alors aucun Code écrit des lois féodales; et, comme les précédents d'un tel cas manquaient en Morée, il fallait bien recourir aux décisions de la haute cour de France, comme la mieux informée de toutes coutumes et usances, et à l'arbitrage du roi de France, comme le chef suprême dans tout cas féodal. Guillaume de Ville-Hardoin avait d'ailleurs connu saint Louis pendant sa croisade de Damiette et avait appris à le respecter, et il aimait à lui donner cette haute preuve de déférence. Guy de La Roche alla en effet se présenter à l'arbitrage de saint Louis, comme j'aurai occasion de le dire plus loin.

Lorsque tous les feudataires d'hommage lige et d'hommage simple de la Grèce continentale eurent prêté leur serment, tous se jetèrent aux genoux

du prince pour lui requérir un acte de grâce, aménant devnt lui Geoffroi de Bruyères, sire de Caritena, son neveu, la corde au cou, pour faire expiation de sa rébellion envers lui. Le cas ici était beaucoup plus grave, car Guy de La Roche n'avait pas encore prêté serment lorsqu'il avait pris les armes contre son souverain, et le sire de Caritena, au contraire, avait pris les armes en violation du serment prêté solennellement par lui à son oncle et souverain. Confiscation avait donc été prononcée contre le fief de Caritena, qui faisait ainsi retour au domaine princier, et la personne du délinquant était à la merci du prince. Tant de sympathies se prononçaient en faveur du chevaleresque seigneur de Caritena, tant d'espérances avaient été excitées dans toute la principauté par ce caractère ardent et aventureux, que le courroux du prince s'amollit enfin. Il lui fit grâce de toute peine personnelle et lui rendit même sa seigneurie, qui avait encouru la confiscation, se contentant de la transformer, de seigneurie de conquête et de famille qu'elle était, en seigneurie de donation, transmissible seulement aux héritiers nés de son propre corps[1].

Les fêtes et les tournois succédèrent aux solen-

[1] Et lui rendit sa terre par tel manière, que de lors en avant ne la deust tenir de conqueste ne à tous hoirs, ançois lui randi de novel don et aux hoirs de son cors, come à cellui qui avoit esté desherités par son fait meismes. (*Livre de la Conqueste*, p. 112.)

nités féodales. Souvent, après avoir accompli leur voyage de Syrie, les chevaliers de France passaient par Constantinople ou par la Morée, où étaient établis quelques membres de leur famille, et leur présence ne manquait jamais de devenir l'occasion de fêtes et de joûtes, et tout ce qui concernait ces jeux guerriers, le choix du lieu, des armes, des juges, la fixation des coups à porter, était une grande affaire pour des hommes dont les armes étaient la première occupation et la première gloire.

Les feudataires d'Eubée n'avaient pas paru à cette réunion. Excités secrètement par la commune de Venise, ils avaient préparé de nouveaux moyens de résistance. Venise tenait à conserver son baile et un comptoir commercial important en Eubée, et, piquée au plus haut point de l'expulsion de P. Gradenigo, son baile, de Chalkis, elle arma contre son ancien allié, le prince Guillaume. Sept bâtiments furent envoyés par le doge Renier Zeno, sous le commandement de Marc Gradenigo, qui, en cas de succès, devait s'y réinstaller comme baile[1]. Une alliance conclue entre Guillaume de Vérone, sire d'Oréos, et le doge Renier Zeno[2], ouvrait à la flotte

[1] Anno 4° (1256) dux, pro reprimendis offensis à principe illatis, Marcum Gradonigo cum septem galeis in Romaniam mittit, et, si civitatem Negropontis recuperare contingeret, illum bajulum constituit. (André Dandolo, *Chr.*, p. 364.)

[2] Qui, cum dominatoribus territoriarum confederatus, urbem viriliter recuperavit et plures nobiles resistentes captavit. (André Dandolo, *Chr.*, p. 364.)

vénitienne le port d'Oréos et lui faisait espérer un concours efficace des forces dont disposait ce haut feudataire.

« Nous, Guillaume de Vérone, seigneur de la tierce partie de l'île de Nègrepont, est-il dit dans cet acte d'alliance[1] sous la date du 7 janvier 1256, promettons de faire guerre obstinée[2] contre le seigneur Guillaume de Ville-Hardoin, prince d'Achaye, et ses aidants; et de ne faire ni paix, ni trêve, ni concorde, ni pacte, ni aucune convention, sans en avoir conféré et nous en être entendus avec le seigneur duc et la commune de Venise ou avec le baile résidant au nom du duc de ce côté; et que nous ne traiterons pas nous-même ni ne ferons traiter par personne en notre nom avec ledit prince d'Achaye et ses aidants sous aucune forme ou déguisement sans nous en être entendus comme ci-dessus. »

Malgré les injonctions formelles et les menaces d'excommunication du pape Alexandre IV, la guerre s'alluma donc entre les Vénitiens et le prince d'Achaye, et se continua plusieurs années sans événements bien décisifs. A la faveur de leur marine, les Vénitiens, soutenus par le seigneur d'Oréos, parvinrent à rentrer dans Chalkis et à y réintégrer leur baile. Ils firent même quelques actes de concession territoriale et féodale, mais sous

[1] *Libri dei Patti,* t. IV, fol. 300, dans les Archives de Saint-Marc.

[2] Facere vivam guerram. (*Id.*)

la réserve, qu'au cas où le traité de paix à intervenir entre eux et le prince Guillaume nécessiterait la restitution de ces terres, il en serait donné d'autres en leur lieu[1]. C'est ainsi qu'ils s'assurèrent l'assistance de Guillaume de La Roche, frère de Guy de La Roche, seigneur d'Athènes, jusqu'à la fin de leur guerre avec le prince[2], et sous réserve de sa foi au seigneur d'Athènes[3].

La paix se concluait en effet en ce moment, en laissant aux Vénitiens tous les avantages commerciaux dont ils avaient joui, et au prince d'Achaye sa supériorité féodale, que ses successeurs ne cessèrent jamais de posséder[4]. Tous deux étaient

[1] Ita tamen quod si, *per pacem cum principe factam vel faciendam*, necessarium fuerit dictum fundum ei accipere et aliud satisfacere, licitum sit nobis id posse facere, non obstante ipsâ concessione prædictà, ità quod, pro ipso fundo vel occasione ipsius, pax ista non debeat remanere. (*Pacta Ferrariæ*, fol. 58, dans les Archives de Saint-Marc.) Cet acte est du 1er septembre 1259.

[2] Usque ad guerram finitam quam dictus dominus noster dux et comune Venetiarum habent cum principe Achayæ. (*Id. ibid.*)

[3] Salvâ fidelitate Guidonis de Rochâ domini Athenarum.

[4] L'île de Negrepont était comprise au nombre des hommages des barons dus au prince d'Achaye, dans le dénombrement de 1391. (*Éclaircissements* sur la Morée, p. 298.) Dans un Mémoire de 1316, relatif aux droits conférés aux héritiers de Fernand de Majorque sur la principauté de Morée, on lit : « Item dico quod tota insula Negropontis est de jure et facto sub principatu Achayæ, quæ est tenentiæ 300 miliariorum, sicut insula Majoricarum; et dominatur prædicta insula à duobus baronibus, videlicet à domino Petro de Car-

devenus impatients d'en finir de ce côté, car les Vénitiens étaient rentrés en guerre avec les Génois, et, quant au prince, il venait de contracter avec Michel Comnène, despote d'Épire, une alliance de famille qui allait lui imposer de nouveaux devoirs.

A la mort de l'empereur Jean Vatatzes le 30 octobre 1255, les espérances de tous ses adversaires, si vigoureusement comprimés par son habileté, son activité et sa décision, s'étaient tout à coup reveillées. A peine son fils Théodore Vatatzes, surnommé Lascaris du nom de sa mère, était-il monté sur le trône, que déjà les Bulgares cherchaient à ressaisir ce qui leur avait été enlevé sous le règne précédent. Cette tentative tourna contre eux, et Théodore leur reprit quelques villes de plus. L'empire latin de Constantinople n'avait plus aucune grande perte de territoire à faire, car il était restreint prèsqu'en entier dans les murs de Constantinople, et Théodore restait en paix avec les Latins. L'empereur Jean Vatatzes avait cru contenir l'ambition indocile du despote d'Épire, Michel Comnène, en lui donnant sa petite-fille Marie, fille de Théodore, comme épouse pour son fils Nicéphore, décoré par patente impériale du titre de despote; mais Michel, profitant d'une expédition de l'empereur Théodore en Asie contre les Turcomans, avait attaqué, d'accord

ceribus et domino Bartholomæo Gisii, *qui sunt vassalli* dicti principatûs. (Ducange, 2e édit., t. II, p. 377.)

avec le krale de Servie, les forces impériales restées en Macédoine et s'était emparé de quelques villes, telles que Prilape, où il fit prisonnier l'historien Georges Acropolite, qui y commandait[1]. La mort de l'empereur Théodore Vatatzes Lascaris, au mois d'août 1258, vint donner un nouvel aliment à l'ardeur ambitieuse du despote Michel. Théodore, en mourant, n'avait laissé pour héritier qu'un fils, Jean Lascaris, âgé de huit ans, confié à un tuteur Georges Muzalon, dont l'autorité ne pouvait manquer d'être contestée par la jalousie des grands de l'empire. Michel crut le moment favorable pour s'agrandir, et peut-être rêvait-il déjà la possession prochaine de cette couronne impériale, dont s'était un instant paré le front de son oncle Théodore Comnène à Salonique, et que saisit ensuite l'habile Michel Paléologue aux dépens du jeune Jean Lascaris. Afin de se ménager de nouveaux moyens d'action, il chercha des appuis dans son alliance avec les princes occidentaux. Mainfroi, roi de Sicile, avait marié une de ses sœurs à l'empereur Théodore Vatatzes ; Michel lui offrit lui-même la main de sa fille Hélène, avec une dot territoriale assez considérable, et proposa en même temps à Guillaume de Ville-Hardoin, prince d'Achaye, qui venait de perdre sa première femme, la main de sa fille Anne avec une riche dot.

[1] G. Acrop., ch. 72, p. 160.

Le mariage de Mainfroi avec Hélène Comnène eut lieu au mois de juin 1259 [1]. Sa dot était l'île de Corfou, et le territoire continental opposé, renfermant Buthrinte, Avlona, Siboto et Canina. Il y avait déjà quelques mois qu'avait été contractée l'union entre Guillaume de Ville-Hardoin et Anne Comnène, autre fille de Michel, qui apporta en dot soixante mille hyperpères d'or, sans compter le trousseau et les cadeaux [2]. De brillantes promesses furent en même temps faites par Michel à ses deux gendres, s'ils voulaient l'assister de leurs troupes dans ses projets sur l'empire. A Mainfroi, déjà en possession par sa femme de Corfou et de la côte d'Épire, il promettait, en cas de succès, d'importants agrandissements en Épire; au prince Guillaume il assurait un agrandissement de sa principauté dans l'Acarnanie et l'Étolie, et jusque dans la Thessalie, tandis que lui se réservait en espérance la Macédoine et la Thrace jusqu'à Andrinople et au littoral des Dardanelles, pensant bien que le jour ne se ferait pas long-temps attendre où l'affaiblis-

[1] Alo doi de lu mise de junio de ipso anno 1259 arrivao in Apulia cu' octo galere la zita de lu seniore re Manfridu, fillia de lu despotu de Epiru, chiamata Alena. (*Chr. de Trani*, dans Forges Davanzati, p. 11.)

[2] Χιλιάδαις ἑξῆντα ὑπέρπηρα ἦτον γὰρ τὸ προικίον
Ὁποῦ ἔδωκε τοῦ πρίγκιπος ἐτότε ὁ δεσπότης,
. . . .
Ἄνευ γὰρ τὰ στολίσματα καὶ τὰ χαρίσματά της.
(V. 1800 à 1804.)

sement graduel de l'empire latin lui permettrait de saisir Constantinople elle-même.

Mainfroi lui envoya quatre cents chevaliers allemands bien montés, bien armés et bien équipés[1], chacun avec sa lance fournie de dix hommes, ce qui formait quatre mille hommes d'armes[2], dont lui-même était allé surveiller la monstre avant leur embarquement[3]. Le prince Guillaume, qui avait eu une conférence préliminaire avec son beau-père à Patras[4], crut devoir faire les plus grands efforts dans une circonstance où il s'agissait d'un agrandissement aussi notable, et où l'état présent de la cour impériale de Nicée lui donnait un si légitime espoir de succès. Il convoqua donc une cour plénière de tous ses hauts barons, leur exposa l'état des choses, l'alliance offensive proposée par son beau-père et les avantages qui pouvaient résulter d'une attaque fortement combinée. Tous furent d'avis d'aider le despote Michel, et chacun se hâta de faire des levées aussi considérables que possible

[1] Συμμαχίαν δὲ οὐ σμικρὰν παρὰ τοῦ ῥηγὸς Σικελίας, τοῦ γαμβροῦ αὐτοῦ, προσελάβετο· ἀπηρίθμηντο γὰρ οὗτοι εἰς τετρακοσίους ἱππότας, ὅπλοις ἐχυροῖς καταφράκτους καὶ ὑψαύχεσιν ἵπποις καὶ ἀγερώχοις ἐποχουμένους, ἕκαστος τούτων ἐκ του σφετέρου γένους ἐκκρίτων τυγχάνοντες. (G. Acrop., p. 179.)

[2] G. Pachymère dit 3000 : Πέμψας παρὰ μὲν τοῦ Μαφρὲ τρισχιλίους, οὓς αὐτοὶ λέγουσι καβαλλαρίους, λαμβάνει ἀνδρείους ἐκ Γερμανῶν. (G. Pach., p. 83.)

[3] *Diurnali* de Matteo Spin. di Giov., p. 190, éd. du duc de Luynes.

[4] *Livre de la Conqueste*, p. 118.

dans ses propres domaines. Le prince de son côté fit un appel général à tous ses vassaux et arrière-vassaux, en Morée, comme dans la Grèce continentale et dans les îles, recommandant à tous de se bien pourvoir de tout ce qui leur serait nécessaire pour une longue campagne, et lui-même se mit à la tête de tous ses hommes d'armes français et des officiers de la principauté, ainsi que des autres troupes françaises et grecques de ses domaines[1]; il passa le golfe de-Lépante, et alla réunir ses forces à celles de son beau-père à Arta[2]. Le rendez-vous général avait été fixé dans la plaine d'Alassona[3], l'antique Thalassinum, au pied de l'Olympe. Le prince et le despote s'y rendirent par Janina[4], où ils ramassèrent les troupes de la Haute Épire, et par la chaîne du Pinde. Le contingent du seigneur d'Athènes et de Thèbes alors absent, mais représenté par son frère Othon de La Roche comme baile[5], et celui du comte

[1] Ἔκ τε γὰρ τοῦ Φραγκικοῦ γένους ἐτύγχανε καὶ ἐκ τῶν οἰκητόρων Ῥωμαίων Ἀχαΐας τε καὶ Πελοποννήσου, ὧν οὗτος ἦρχεν. (G. Acrop., p. 180.)

[2] Ἐκεῖ εἰς τὴν Ἄρταν ἑνώθησαν καί ἔσμιξαν τὰ φουσάτα.
(V. 2301.)

[3] Ἐς τὸν κάμπον τοῦ Θαλασσινοῦ ἑνώθησαν ἀλλήλως.
(V. 2309.)

[4] Ἐκ τὰ Γιάννινα ὑπαγένουν.
(V. 2303.)

[5] Si manda aussi au ducheame d'Athènes, à messire Otthes de La Roche qui estoit frères et baus dou seigneur d'Athènes, car il estoit encore en France. (*Livre de la Conqueste*, p. 119.)

de Salona franchirent le Parnasse au défilé de Gravia[1], se réunirent à celui du marquis de Bodonitza dans la plaine de la Doride, passèrent le Knemis dans la gorge de Sidero-Porta[2], où ils trouvèrent les contingents d'Eubée et de Naxie[3], et tous se dirigèrent ensemble par les Thermopyles, la plaine de Néo-Patras[4] ou vallée du Sperchius, la chaîne de l'Othrys et la grande plaine de Larisse jusqu'au pied de l'Olympe. Cette chaîne ne pouvait leur offrir aucune difficulté, car déjà, dans une campagne précédente, Michel Comnène avait étendu ses conquêtes dans la Haute-Macédoine jusqu'aux bords du Vardar, l'antique Axius[5], dans la proximité de Salonique, et était maître des places fortes de Deavolis et d'Achris, sur le lac de ce nom, et même de la grande forteresse de Prilape. De Servia[6], sur l'autre revers de l'Olympe, ils s'étendirent dans la province

[1] Si passerent par la Gravie. (*Livre de la Conqueste*, p. 123.)

[2] Et descendirent par Sidero-Porta. (*Livre de la Conqueste*, p. 123).

[3] Et manda aux seigneurs de Negrepont et de Nicxie et au marquis de Bondonice et aux autres barons et gentils homes de là le Pas (de Mégare) que touś fussent appareilliés.... pour chevauchier contre ses anemis avec lui. (*Id.*, p. 119.)

[4] Et vindrent par la plaine de La Patre. (*Livre de la Conqueste*, p. 123.)

[5] Καὶ τὰ ἐν δυσμῇ, μέχρι καὶ αὐτοῦ τοῦ ποταμοῦ Ἀξιοῦ, ὃν καὶ Βαρδάριον ὁ πολὺς καλεῖ λαὸς, ὁ ἀποστάτης Μιχαὴλ ὑφ' ἑαυτὸν ἐποιήσατο. (G. Acrop., p. 167.)

[6] E quant il furent au chastel de la Serve. (*Livre de la Conqueste*, p. 125.)

de Pélagonie et prirent position à Castoria, où le despote Michel avait fait venir sa femme Théodora Pétraliphas et toute sa maison [1], conservant auprès de lui son fils aîné Nicéphore, pendant que son fils naturel le bâtard Jean, surnommé Ducas, qui avait épousé une fille de Tarona, chef des Mégalo-Vlachites ou Grands-Vlaques qu'on prétendait issus des antiques Hellènes sujets d'Achille [2], était placé à la tête des troupes auxiliaires de son beau-père sur les rives de l'Haliacmon, afin de pouvoir contenir les troupes impériales du côté de Berrhæa [3]. Dans la direction de l'occident on avait poussé jusqu'à Bérat, ou Bellegrade, dans la vallée d'Avlona, dont on avait commencé le siége [4], pour envahir ensuite sans obstacle toutes les autres provinces occidentales, lorsque tout à coup la nouvelle de l'approche des troupes impériales obligea les alliés de songer à concentrer leurs forces dans la proximité de Castoria.

Ainsi que le despote Michel l'avait prévu, la minorité de Jean Lascaris, dont la tutelle avait été confiée à un des hauts dignitaires, Georges Musalon,

[1] Ὁ δὲ ἀποστάτης Μιχαὴλ μετὰ τῆς συζύγου αὐτοῦ καὶ τῶν οἰκίων περὶ τὰ τῆς Καστορίας μέρη ἐστρατοπέδευεν. (G. Acrop., p. 176.)

[2] Τοὺς γὰρ τὸ παλαιὸν Ἕλληνας, οὓς Ἀχ.λλεὺς ἦγε, Μεγαλοβλαχίτας καλῶν ἐπεφέρετο. (G. Pachymère, p. 83.)

[3] Μηδ' ἔξω προβαίνειν εἴα Βεῤῥοίας. (G. Pachymère, p. 83.)

[4] Οἱ μέντοις πολέμοιο περικαθίσαντες (ἐς τὰ τοῦ Αὐλῶνος ἱππήλατα), ἐπολιόρκουν τὸ τῶν Βελλεγράδων ὑψηλόν τε καί, ὡς εἰπεῖν, ὑπερνέφελον φρούριον. (Nicéph. Greg., t. I, p. 73.)

avait donné lieu aux plus vifs débats entre les chefs. Musalon avait été assassiné, et les chefs des plus puissantes familles se préparaient à se disputer l'autorité, lorsque Michel Paléologue, le plus habile d'entre eux, et se vantant d'être issu des Paléologue par son père et par sa mère, saisit le gouvernement d'une main ferme, s'empara de la tutelle du jeune empereur, se fit livrer par le patriarche les chefs du fisc [1], distribua avec prodigalité les trésors impériaux à ses créatures, et se fit déclarer despote, en attendant l'occasion prochaine de saisir pour lui-même la couronne impériale. Maître du pouvoir à l'intérieur, il songea sans délai au moyen de se l'assurer contre toute agression extérieure, et l'entreprenant Michel Comnène était l'ennemi auquel il était le plus urgent de faire face. Il réunit sur-le-champ dans la plaine d'Andrinople des forces considérables [2], dont il donna le commandement au sébastocrator Jean Paléologue son frère, auquel il adjoignit comme conseillers le césar Constantin son frère utérin, le grand-domestique Alexis Stratégopule, le grand primicier Constantin Tornice, beau-père du sébastocrator Jean [3], et plusieurs autres hommes importants. Les Bulgares, qui depuis

[1] Τὰς κλεῖς τοῦ βασιλικοῦ πρυτανείου μόνῳ ἐπίστευεν. (Nicéph. Grég., p. 69.)

[2] Toute ceste gent si vindrent à la contrée d'Andrinople; et là fu leur amassemens. (*Livre de la Conqueste*, p. 122.)

[3] Nicéph. Grég., p. 72.

quelques années s'étaient ralliés à l'empire, lui avaient fourni un large contingent, ainsi que le krale de Servie, qui avait envoyé quelques troupes à cheval. Il avait enrôlé à prix d'argent quelques cavaliers allemands et mille cinq cents archers et lanciers hongrois à cheval [1]. Les Comans, fixés en Moldavie, avaient également envoyé à sa solde deux mille de leurs meilleurs archers [2], et il avait enfin enrôlé jusqu'à des troupes turcomanes d'Asie [3], qui préludaient ainsi à l'occupation future de l'empire grec par des tribus de même race qu'eux. Tout étant ainsi convenablement préparé, il donna ordre à son frère le sébastocrator Jean de se diriger par la Thrace et la Macédoine à la rencontre du despote Michel, et rentra lui-même à Nicée. Le sébastocrator s'avança avec rapidité, franchit les défilés de Vodène [4] et marcha aussitôt sur Achris [5], dont il s'empara sans beaucoup d'efforts, ainsi que de Deavolis, Prespa, Pelagonia, Soscos, Molyscos, dont les habitants étaient habitués par les chances de longues guerres à passer avec facilité d'une puis-

[1] Mille et cinq cens Ongres bons aux lances et aux ars, tout à cheval. (*Livre de la Conqueste*, p. 122.)

[2] Si manda querre bien deus mille Comains, une legière gent, bons arciers à cheval. (*Livre de la Conqueste*, p. 122.)

[3] Et dou Levant lui vindreut moult de gent à cheval, et à pié sans nombre. (*Livre de la Conqueste*, p. 122.)

[4] Τὰ τῶν Βοδηνῶν τέμπη διαβάντα. (G. Acrop., p. 176.)

[5] Ἐν οὐ πολλῷ γοῦν χρόνῳ ἕαλω πρὸς αὐτῶν ἡ Ἀχρίς. (G. Acr., p. 178.)

sance à l'autre[1]. Les deux armées n'étaient plus séparées que par le Pinde, dont les Grecs occupaient le versant septentrional, tandis que les alliés étaient distribués le long du versant méridional[2].

La nouvelle de l'arrivée des troupes impériales s'était répandue avec une grande exagération parmi les alliés; car, depuis son arrivée, le sébastocrator n'avait rien omis de ce qui pouvait en imposer sur l'étendue de ses forces, et de ce qui pouvait jeter la méfiance parmi les alliés. Tantôt il faisait allumer de grands feux pendant la nuit, à des distances fort éloignées, dans les montagnes qu'il occupait[3], en faisant pousser de grands cris par les paysans, traînés en foule avec tous leurs bestiaux, afin de laisser croire que c'était là quelque campement de ses troupes; tantôt conservant auprès de lui, pour la garde des lieux forts, les troupes plus pesamment armées, il employait ses troupes légères d'archers comans et turcs à des escarmouches constantes. Postés dans le Longos ou haut-fourré de Vorilas[4], ces archers fatiguaient incessamment l'armée alliée, soit en attaquant ses chariots de trans-

[1] G. Acrop., p. 178.

[2] Ὡς διαιρεῖσθαι τὰ ἀμφοτέρων στρατόπεδα διὰ τοῦ μεταξὺ παρατείνοντος ὄρους, καὶ γίνεσθαι τοὺς μὲν Ῥωμαίους ἀρκτικωτέρους, τοὺς δὲ πολεμίους νοτιωτέρους. (Nicéph. Grég., t. I, p. 73.)

[3] Car nostre gent herbejoient par les plains adès, et il par les montagnes et costières. (*Livre de la Conqueste,* p. 126.)

[4] Ἤρξαντο μὲν οὖν ἐκ τοῦ τόπου οὗ Βορίλα Λόγγος τοὔνομα ξυμπίπτειν τοῖς ἐναντίοις. (G. Acrop., p. 180.)

port, soit en enlevant les chevaux au moment où on les conduisait aux fontaines, soit en les obligeant par des incursions de nuit à une garde continuelle. De prétendus déserteurs venaient en même temps apporter les nouvelles les plus fausses[1] pour troubler l'esprit des soldats. Quelques-uns de ces transfuges pénétraient même, pendant la nuit, jusqu'à la tente du despote avec des lettres secrètes du sébastocrator, qui, feignant de s'intéresser au sort futur du despote, l'engageait à séparer sa cause de celle de ses alliés français qui, disait-il, avaient envoyé secrètement négocier leur paix avec les Grecs, au prix de certaines concessions qu'ils demandaient[2].

Pendant que la méfiance et l'inquiétude, semées par ces manœuvres dans tous les esprits, séparaient pour ainsi dire les alliés en deux camps, une susceptibilité vaniteuse vint encore aggraver le mal. Le despote Michel avait confié l'aile droite de son armée à son fils naturel, Jean Ducas, tandis que les Français occupaient le centre, et que lui s'était chargé de l'aile gauche en conservant près de lui son fils et successeur Nicéphore. Jean Ducas avait auprès de lui sa femme, fille du chef Mégalo-Vlachite ou Thessalien Tarona, dont la beauté

[1] *Livre de la Conqueste*, p. 127.

[2] Λάθρα διαπρεσβεύονται πρὸς Ῥομαίους περὶ σπονδῶν ἐπὶ δώροις τακτοῖς. (Nicéph. Grég., t. I, p. 74.)

avait vivement éveillé l'imagination des jeunes chevaliers français[1], qui, selon les mœurs de leur temps et de leurs pays, que les Français ne manquent jamais de vouloir porter partout, voulurent lui adresser des hommages publics, fort blessants aux yeux de son mari grec. Il commença par se plaindre vivement d'un tel manque de respect, et alla même jusqu'à faire entendre des paroles de menace et de vengeance. Avec des hommes élevés dans les habitudes de la galanterie chevaleresque, ces plaintes ne pouvaient sembler que ridicules; et avec des chevaliers dont les armes étaient le seul jeu, des menaces amenaient nécessairement un conflit immédiat. On allait en venir aux armes de part et d'autre, lorsque le prince Guillaume, informé de ce qui se passait, se présenta en personne au milieu de ce tumulte, et réprimanda sévèrement les siens; puis, se laissant entraîner à sa fierté aristocratique, il s'emporta contre Jean Ducas, auteur de ce débat, en lui disant : qu'il lui appartenait bien, à lui bâtard, de vouloir lutter avec de nobles chevaliers[2]. Jean dévora secrètement cette humiliation, qui lui était infligée en présence de ses amis et de ses ennemis; mais, la nuit sui-

[1] Λέγεται γὰρ τοὺς περὶ τὸν Πρίγκιπα μεγιστᾶνας, οὓς ἐκεῖνος καβαλλαρίους λέγουσι, τούτων τινὰς ἐποφθαλμίζειν καθ' ἔρωτας τῇ τοῦ Δούκα Ἰωάννου συζύγῳ. (G. Pachymère, p. 84.)

[2] Καὶ τὰ εἰς γένος, ὡς νόθος, λίαν λαμπρῶς ὀνειδίσαι. (G. Pachymère, p. 85.)

vante, il envoya des messagers confidentiels au sébastocrator; et, pour prouver aux Français que sa personne et son appui n'étaient pas aussi insignifiants qu'ils le pensaient, et que la victoire pourrait bien incliner du côté où il porterait toutes ses forces, il proposa au chef impérial de se réunir à lui pour marcher contre ses alliés, sous la condition de laisser échapper sains et saufs son père le despote Michel et son frère Nicéphore [1]. Il manda secrètement aussi à son père et à son frère son projet de passer au chef impérial et l'arrangement conclu avec lui à leur sujet; et il les engagea non-seulement à ne pas prendre part à la bataille qui allait se livrer, mais à se retirer en sûreté [2] pendant la nuit.

Le despote Michel, entraîné par ses inquiétudes précédentes et par les démarches du bâtard Jean, crut cependant devoir faire part au prince Guillaume des dangers qui le menaçaient. Un conseil de tous les chefs grecs et francs fut sur-le-champ convoqué; et, après avoir exposé les difficultés de leur situation présente, et le nombre considérable des troupes ennemies, le despote émit l'avis d'une prompte retraite et invita le prince Guillaume et

[1] πλὴν καθιστῶν πρὸς ἐκείνους τοὺς ὅρκους, τὰ πιστὰ ἐτήρει τοῖς περὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν αὐτοῦ ἀδελφὸν Νικηφόρον. (G. Pachymère, p. 85.)

[2] Καὶ οὐχ ὅπως τὸν πόλεμον ἀναβάλλεσθαι, ἀλλὰ καὶ ὑπὸ πόδα ἀναχωρεῖν. (G. Pachymère, p. 85.)

les autres chefs à émettre leur opinion. Les chefs grecs, dont l'imagination avait été troublée par tant de faux rapports, se rangèrent à l'avis du despote. Quelques-uns même des chefs francs semblaient incliner de ce côté, lorsque se leva le chevaleresque Geoffroi de Bruyères, seigneur de Caritena et neveu du prince [1]. Il ne pouvait comprendre comment, sans un combat sérieux et disputé, les bannières des Francs pourraient se retirer devant les bannières grecques. C'était un acte contraire à toutes les habitudes de la chevalerie, que d'être venu chercher son ennemi si loin pour ne pas mesurer avec lui la force de son épée et de sa lance quand on l'avait rencontré. On s'exagérait sans doute beaucoup le nombre des troupes impériales; mais, en les supposant aussi nombreuses qu'on le proclamait, qu'était une telle armée, composée de tant d'éléments hétérogènes, de Hongrois et de Comans, de Grecs et de Turcs, tous

[1] Le *Livre de la Conqueste* le représente comme indigné du projet de fuite et le révélant aux siens en s'adressant aux pieux qui soutenaient sa tente: « Belle estache, tu m'as bien servi et loialement jusques au jour de hui, et se je te falloie et abandonoie en la main d'autrui, je seroie faux vers toi et auroie perdu ton bon service, et j'en seroie blasmés. Donc pour ce me vueil descoulper à toy, et vueil que tu saches que le despot et le prince, et nous autres barons de l'ost, avons juré et acordé ensemble de fuir ceste nuit et abandonner nos meisnies et le peuple. Si ne le puis dire ne descouvrir à nulle persone, pour mon serement garder; mais à toy le dy, qui n'es mie home, et ce t'afferme en vérité que il est ainsi come je le di. »

arlant des langues différentes, en comparaison de eur propre armée, moins nombreuse sans doute, nais forte de l'union de ses deux chefs et de son nité de but? L'avis du seigneur de Caritena était onc qu'il fallait ne pas lâcher pied et se préparer la bataille, et cet avis fut partagé par la presque nanimité des chefs francs.

Une semblable résolution avait semblé aux Grecs le la suite du despote un acte de téméraire folie; ussi, à la sortie du conseil, ne manquèrent-ils pas le blâmer l'outrecuidance des Francs et leur veugle et présomptueuse témérité, en engageant le lespote à ne pas les exposer tous, et lui-même avec ux, aux dangers d'un tel conflit. Et, en effet, pendant cette même nuit, le despote leva secrètement on camp avec toutes les troupes qu'il put emmener avec lui sans donner l'éveil aux Francs[1]. L'aile lroite, commandée par le bâtard Jean, s'était aussi éparée du corps de bataille, se tenant sur la réserve sans prendre part aux résolutions des Francs, mais sans rien faire ostensiblement qui pût éclairer sur les mauvaises intentions de son chef.

Dès les premières lueurs du jour les Français re-

[1] Si ordina sa besongne à par lui privéement, et s'en fui celle nuit, et une partie de sa gent. (*Livre de la Conqueste*, p. 132.) C'est ce que témoigne aussi G. Acropolite : Καὶ ὁ μὲν ἐποστάτης Μιχαὴλ μετὰ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ Νικηφόρου καί τινων ἄλλων μετρίων ἀνδρῶν, οἷς καὶ εἴωθεν ἐμπιστεύειν τὰς αὐτοῦ πράξεις, νυκτὸς τοῖς ἵπποις ἐποχηθέντες ἀπέδρασαν, καλῶς τὰ τῶν ὁδῶν ἐπισταμένοι. (P. 181.)

çurent avis du départ nocturne de leur allié le despote Michel, qui le premier était venu les appeler aux armes pour sa cause. De son corps d'armée il ne restait plus que les hommes de pied, sur lesquels on pouvait alors le moins compter. En se voyant ainsi seul avec les siens et avec le renfort envoyé par Mainfroi, si éloigné de sa principauté et au milieu d'un pays étranger tout prêt à devenir ennemi au premier échec, Guillaume de Ville-Hardoin sentit toute l'imprudence qu'il avait commise en s'aventurant si loin sur la foi de son beau-père et sans réclamer d'otages, et en dépouillant sa principauté de tous ses plus solides défenseurs pour les entraîner à sa suite dans cette expédition. Mais un nouvel acte d'heureuse témérité pouvait seul sauver ce qu'il avait compromis par une première témérité, et il n'hésita pas sur le parti à prendre et se prépara fièrement au combat. Ses chevaliers comprenaient comme lui que, pour des gens de cœur, il ne restait plus qu'à arracher glorieusement la victoire ou tomber avec honneur. Ils se disaient aussi qu'ils n'avaient devant eux qu'un ramas confus d'hommes soldés, sans langue et sans sympathie communes, tandis qu'eux étaient tous frères d'armes, mus par une seule noble idée, ayant foi l'un dans l'autre, parlant la même langue, obéissant aux mêmes généreuses impulsions de chevalerie qu'ils avaient apportées de leur patrie, et ils pensaient au moment de combattre aux glorieux récits qu'un succès si

chèrement acheté pourrait multiplier en leur honneur dans les châteaux des preux comme dans les salons des dames de France. Geoffroi de Bruyères, seigneur de Caritena, Ancelin de Toucy et plusieurs autres des grands feudataires parcouraient tous les rangs pour encourager par leur exemple; et tous bien armés et bien montés ils se disposèrent à l'attaque.

Le corps qui pouvait leur offrir une résistance plus efficace était le corps de cavalerie hongroise, car ils ne faisaient nul cas de la nombreuse armée impériale et s'en regardaient comme maîtres, s'ils avaient anéanti les premiers; ce fut donc sur le corps hongrois qu'ils se dirigèrent. Quand ces chevaux puissants et défendus par de fortes armures s'élançaient de tout leur choc avec leurs cavaliers bardés de fer et avec tout l'aplomb de cavaliers habitués à marcher unis comme un seul homme, il n'était pas de bataillon qui pût tenir devant eux. Les Français renversèrent hommes et chevaux, semèrent une terrible confusion dans tous les rangs, et, tirant leurs courtes épées, chacun frappa de son côté les coups les plus mortels. Il y avait à craindre qu'une fois ce corps hongrois anéanti les chevaliers de France ne se groupassent de nouveau et ne tombassent en masse sur les bataillons grecs, qu'ils eussent enfoncés sans peine. Le sébastocrator vit que ce n'était ni avec la lance ni avec l'épée qu'il pouvait hasarder une lutte

avec les Francs; il eut recours aux archers comans et turcs, et leur ordonna de lancer leurs flèches indistinctement sur les Francs et les Hongrois, alors confondus dans une sanglante mêlée. Une fois sa lance brisée, en abattant chevaliers et chevaux, de sa longue et forte épée Geoffroi de Bruyères s'était tracé un chemin de sang[1] au milieu des rangs les plus épais, et moissonnait les Hongrois, dit un vieux chroniqueur grec, comme on fait tomber le foin dans une prairie[2]. Son porte-bannière agitait fièrement devant lui cette bannière qui, élevée en triomphe, portait au loin l'épouvante. Ce fut surtout sur lui et sur les chevaliers qui l'accompagnaient, que le sébastocrator, au hasard de frapper sur les siens, ordonna de diriger tous les traits, en prescrivant aux arbalétriers de viser surtout aux chevaux. Une terrible confusion se répandit bientôt dans cette mêlée. Les chevaux en tombant entraînèrent les cavaliers. Le porte-bannière de Geoffroi de Bruyères tomba blessé mortellement, et Geoffroi lui-même, entraîné par la chute de son cheval[3] percé de coups,

[1] Et quant sa lance fu brisée, si mist main à l'espée, et comença à faire si grant ocision que à merveille le tenoient tous cil qui le véoient. (*Livre de la Conqueste*, p. 135.)

[2] Ὅλους τοὺς ἐκατέκοπτεν, ὡς χόρτον εἰς λιβάδι.
(V. 2704.)

[3] Ἔπεσε γὰρ καὶ ὁ θαυμαστὸς, τὸ φούμος τῶν στρατιότων,
Ὁ αὐθέντης τῆς Καρίτενας, ὁμοῦ μὲ τὸ φαρί του.
(V. 2733 et 34.)

tomba près de sa bannière. A cette vue, le prince Guillaume se hâta d'accourir au secours de son neveu, qui était pour tous comme un étendard[1]; mais déjà il était entouré d'une foule d'ennemis, et avait été forcé de se rendre au sébastocrator[2], ainsi qu'Ancelin de Toucy son parent[3].

Le prince Guillaume, ne pouvant sauver son neveu, chercha du moins à rallier ses chevaliers. Mais, à cette époque, chaque chevalier était habitué à se battre pour son compte. Souvent l'indiscipline fougueuse des hommes d'armes les plus illustres forçait à livrer combat avant le temps et dans les lieux les plus désavantageux, et, quand le combat était une fois commencé, ce n'était plus qu'une série de luttes personnelles où chacun se laissait entraîner à son impétuosité chevaleresque. Quelquefois sans doute ce premier choc si terrible de nos chevaliers français portait le désordre dans les rangs ennemis et arrachait une brillante victoire; mais s'il arrivait que des troupes plus rigoureusement disciplinées résistassent à cette première attaque, et sussent profiter de la confusion des rangs pour se porter sur les chevaliers avant qu'ils se fussent

[1] En cui nostre gent se fioient, et le tenoient pour leur estendart. (*Livre de la Conqueste*, p. 137.)

[2] Et ainsi come il et son cheval venoient chaiants, si fu pris et saisis de toutes pars. (*Livre de la Conqueste*, p. 137.)

[3] Ὁ τε Ἀσὲλ δὲ Τουσὶ, ὁ τῆς Καριτανίας Ἰοφρὲ, κτλ. (G. Acropolite, p. 181.)

réunis pour un second choc, ou si d'habiles archers et arbalétriers frappaient de loin leurs chevaux et portaient le désordre dans les rangs et l'incertitude dans l'attaque, la victoire était bientôt changée en défaite. Ainsi en arriva-t-il dans ce combat. Les hommes d'armes que le prince Guillaume avait ralliés pour venir au secours du seigneur de Caritena furent accablés d'une nuée si épaisse de traits, que les chevaux, bondissant, portaient la confusion partout, tombaient percés de coups les uns sur les autres et entraînaient dans leur chute les plus rudes chevaliers [1], qui, ne pouvant dans cette mêlée ni se servir de leurs armes ni remonter à cheval, étaient bientôt entourés et faits prisonniers. Pour ajouter à la confusion, le bâtard Jean Ducas, qui s'était séparé des troupes françaises au moment où, par son conseil, son père le despote Michel et son frère le despote Nicéphore prenaient la fuite avant la bataille [2], tourna lui-même ses armes contre ses alliés les Francs, et les attaqua par derrière avec fureur [3].

[1] Τὸ δὲ τὸ πλῆθος τῶν Ῥωμαίων καὶ τὸ σαγιτολάτι
Ἐσφάξασι τὰ ἄλογα, καὶ ἐπέσαν οἱ καβαλλάροι.
(V. 2756 et 57.)

[2] Τὸν γὰρ πατέρα καὶ ἀδελφὸν σὺν τοῖς περὶ ἐκείνους σφίσι τὰ δεινὰ ἐπισείσας ἀποναρκᾶν πρὸς τὴν μάχην ἐποίει, καὶ οὐχ ὅπως τὸν πόλεμον ἀναβάλλεσθαι, ἀλλὰ καί ὑπὸ πόδα ἀναχωρεῖν. (G. Pachymère, p. 85.)

[3] Αὐτὸς δὲ κατὰ νώτου τοῖς Ἰταλοῖς προσεπιτιθέμενος δεινὰ ἐποίει. (G. Pachymère, p. 85.)

Tous les chevaliers, démontés et entourés sans possibilité de se mouvoir au milieu de la mêlée, furent forcés de se rendre aussi bien que le prince lui-même [1]. Les quatre cents hommes d'armes allemands avec leur suite envoyés par Mainfroi, furent également enveloppés dans ce désastre [2]. Un bon nombre d'hommes parmi la menue gent purent seuls échapper à travers les montagnes et les forêts, où les uns furent dépouillés par les habitants du pays, les autres périrent de misère; et ce ne fut qu'un fort petit nombre d'entre eux qui put arriver jusqu'en Morée apporter la nouvelle de ce grand désastre [3].

La bataille d'Achris, si funeste à la principauté, eut lieu sur la fin de l'automne de l'année 1259 [4]. Le moment était favorable pour les troupes impériales de poursuivre leurs succès; la Thessalie et l'Épire leur étaient ouvertes par la défection de

[1] Ὅλοι ἐπαραδόθησαν, καὶ ὁ πρίγκιπας ἀτός του.
(V. 2761.)

[2] Καὶ τὸ συμμαχίκον δὲ στράτευμα τὸ ἐκ τοῦ ῥῆγος Σικελίας τοῦ Μαφρὲ τῷ ἀποστάτῃ ἀποσταλέν, ὡς εἰς τετρακοσίους ἠριθμημένον, αὐτοῖς ὅπλοις, αὐτοῖς ἵπποις.... κατεσχέθησαν. (G. Acropolite, p. 182.)

[3] Mais de la menue gent eschaperent moult, qui vindrent en la Morée ou moult grant tribulacion, car, ainsi come il venoient par la Blaquie, si furent en moult de lieux assaillis et robés, et aucuns furent mort et autres pris. (*Livre de la Conqueste*, p. 137.)

[4] L'armée impériale arriva à l'équinoxe d'automne. Μέλλοντος δ' ὅσον οὐδέπω τοῦ ἡλίου τὰς φθινοπωρινὰς ἰσημερίας ἐπιτελεῖν, φθάνουσι περὶ Ἀρχίδαν τε καὶ Δεάβολιν. (Nic. Greg., p. 73.)

Jean Ducas passé dans leurs rangs, et par la fuite de son père Michel qui, dans sa première frayeur, n'avait cru trouver d'asile sûr qu'en se réfugiant, avec son fils Nicéphore et quelques-uns des siens, à Leucade et dans le comté de Céphalonie[1]. La seigneurie d'Athènes et les autres seigneuries de la Grèce continentale étaient dépourvues de leurs défenseurs, par le voyage de Guy de La Roche en France et la captivité des autres hauts feudataires, et la Morée elle-même n'était gardée que par quelques vieux chevaliers et par les plus jeunes bacheliers restés avec les dames qui, pendant l'absence de leurs maris, avaient à pourvoir à l'administration et à la garde du pays. Dans toutes ces dernières provinces, où une population grecque était placée sous la main des Français, on pouvait penser que se réveilleraient des antipathies de religion et de race qui favoriseraient encore les progrès de l'armée impériale. Le sébastocrator s'avança donc par la Thessalie jusqu'à Néo-Patras, amenant avec lui Jean Ducas, pendant que deux des autres chefs impériaux franchissaient la chaîne du Pinde dans la partie appelée les Pyrénées[2], limites de l'ancienne

[1] Ἐκεῖνος μὲν οὖν τῷ ἀθρόῳ τοῦ πράγματος ταραχθεὶς οὐκ εἶχεν ὅπῃ γῆς σταίῃ, ἀλλ' ἐν πλοιαρίοις ἐμβάντες αὐτός τε καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ Νικηφόρος καὶ ἡ σύζυγος τούτου καί τινες τῶν αὐτοῦ τὰς διατριβὰς ἐν τῇ θαλάττῃ ἐποίουν, τάς τε νήσους τὰς πέριξ καταγώγιον εἶχον, Λευκάδα δηλαδὴ καὶ τὰς τῶν Κεφαλήνων. (G. Acrop., p. 183 et 184.)

[2] Τὰ Πυῤῥηναῖα ὑπερβάντες ὄρη. (G. Acrop., p. 183.)

Épire, laissaient une partie de leurs troupes pour faire le siége de Janina et s'emparaient d'Arta. Le sébastocrator s'avançait en même temps de Livadia sur Thèbes; mais là s'arrêtèrent leurs succès. Non-seulement les Grecs du pays ne se soulevèrent point en faveur des armées du sébastocrator, mais ils furent tellement irrités de la conduite désordonnée de l'armée impériale, qu'ils prirent les armes et la forcèrent à une prompte retraite. Jean Ducas lui-même s'enfuit du camp impérial, alla trouver son père dans le comté de Céphalonie, lui inspira de plus courageuses résolutions, débarqua avec lui à Vonitza, et, marchant de là sur Arta avec les troupes qu'ils avaient pu rassembler, ils chassèrent les impériaux des environs d'Arta, et les forcèrent à lever le siége de Janina [1] et à retourner en toute hâte en Macédoine. Les Grecs de la principauté s'étaient aussi montrés fort peu disposés à se soulever contre la domination française, à laquelle les avaient réconciliés la mansuétude et la fermeté de Geoffroy II et de Guillaume de Ville-Hardoin. Ainsi fut détourné ce grand danger dont la principauté se trouva menacée par le désastre d'Achris.

[1] Κἀκεῖσε δὴ ἀφιγμένος, ἐπεὶ τοὺς πάντας οἰκήτορας προσκειμέ- εὗρεν αὐτῷ, εἶχε δὲ καὶ τὸ τῆς Βονδίτζης ἄστυ παρὰ τοῦ μέρους τούτου κρατούμενον, συναγαγὼν τοὺς ἐκεῖσε εὑρισκομένους τοὺς ἡμετέρους τῶν ὁρίων τῆς Ἄρτης ἐξήλασεν· ἀλλὰ καὶ τοὺς πολιορκοῦντας τὰ Ἰωάννινα μακρὰν τῶν Ἰωαννίνων πεποίηκεν. (Georges Acrop., pag. 184.) Georges Acropolite se trouvait encore retenu à Arta par le despote Michel au moment où l'armée

Cependant les prisonniers faits à la bataille d'Achris avaient été placés sous sûre escorte et dirigés sur la côte de Gallipoli, afin d'y être embarqués et transportés en Asie à la destination qui leur serait fixée par Michel Paléologue. Durant le court intervalle de temps qui s'était écoulé entre cette bataille et leur arrivée, des événements importants s'étaient passés dans l'empire grec d'Asie. Michel Paléologue, peu satisfait du titre de despote, s'était préparé les voies pour arriver au trône, mais d'abord comme collègue du jeune Lascaris, afin de parvenir plus aisément ensuite à se défaire de son pupille et à rester seul empereur. Aucune promesse ne lui avait coûté pour atteindre son but. Aux gens d'église il promettait respect, richesses et honneurs; à l'armée une solde exactement payée ; des largesses, des pensions pour les veuves; des garanties pour les orphelins ; au peuple la justice qui assure les relations, la paix qui ramène la prospérité et l'abondance, et une répartition éclairée des emplois publics qui assure le maintien d'une bonne administration[1]. Ses promesses pour l'avenir, aidées par d'habiles distributions d'argent parmi les hommes influents, et aussi l'assurance qu'il donnait d'honorer et de faire honorer le jeune empereur Jean Lascaris, préparèrent les esprits à accepter

impériale y entra, le délivra et lui laissa ainsi la liberté de retourner près de Michel Paléologue.

[1] Pachymère, p. 92.

ses vues ambitieuses. Il se fit en effet proclamer par quelques amis à Magnésie, comme collègue à l'empire du jeune empereur Jean Lascaris. De là il se rendit à Philadelphie, amenant avec lui son jeune pupille, et s'y fit reconnaître en la même qualité; et il parvint enfin à se faire couronner empereur à Nicée en janvier 1260. La nouvelle de la victoire d'Achris lui arriva fort à propos comme un présage à faire valoir en sa faveur [1]. Il venait de s'établir à Lampsaque, vis-à-vis Gallipoli, pour y séjourner quelque temps, lorsqu'y arrivèrent les chefs victorieux, amenant [2] à leur suite le prince Guillaume et beaucoup d'autres de leurs illustres prisonniers [3]. Le nouvel empereur récompensa son frère par le titre de despote, et le grand-domestique Alexis Stratégopule, à qui un hasard extraordinaire devait bientôt faire tomber entre les mains la ville de Constantinople et les restes de l'empire latin, par le titre de césar; quant aux prisonniers, ils furent envoyés dans diverses places fortes d'Asie et soumis aux plus mauvais traitements.

[1] Τηνικαῦτά γε μὴν καθάπερ τις ἄριστος οἰωνὸς τῆς αὐτοῦ βασιλείας ἀγγέλλονται τούτῳ τὰ δυτικὰ τῶν Ῥωμαίων τρόπαια. (Nic. Greg., p. 79.)

[2] Ὁ μὲν οὖν αὐτάδελφος τοῦ βασιλέως ὁ σεβαστοκράτωρ Ἰωάννης καὶ ὁ πενθερὸς αὐτοῦ ὁ Τορνίκιος Κωνσταντῖνος τῆς μάχης ἐξιόντες εἰς τὸν αὐτοκράτορα ἐπανέζευξαν περὶ τὴν Λάμψακον ὄντα καὶ τὰς διατριβὰς ἐκεῖσε ποιούμενον. (G. Acrop., p. 184.)

[3] Καὶ μετ' ὀλίγον ἥκουσι καὶ οἱ τὰ τρόπαια πεπραχότες, αἰχμάλωτον ἄγοντες τόν τε Πελοποννήσου καὶ Ἀχαΐας πρίγκιπα καὶ πλείστους ἄλλους τῶν πολεμίων. (Nic. Greg., p. 79.)

Avec la joie de tenir en ses mains le prince Guillaume et les plus braves chevaliers de la principauté, surgit dans le cœur de Michel Paléologue l'espoir de profiter de l'abattement où une telle nouvelle avait dû jeter les Français de Constantinople pour porter les derniers coups à la domination française. Il fit de redoutables armements et se disposa lui-même à passer le détroit pour se mettre à la tête de ses troupes. Silybria tomba entre les mains des siens, qui, de proche en proche, s'emparaient de toutes les petites places restées aux Français dans les environs de Constantinople. Apamée seule fut héroïquement défendue par sa petite garnison française et brava tous les efforts des Grecs [1]. Paléologue se mit enfin lui-même en marche à la tête de nombreuses troupes et entreprit le siége de Galata, un des faubourgs de Constantinople. Cette ville était alors réduite aux plus grandes extrémités. L'empereur Baudoin, dénué de toute espèce de ressources financières, avait été obligé d'enlever le plomb [2] des églises et des palais pour en fondre une monnaie de mauvais aloi, destinée à la solde des quelques gens de guerre qui lui restaient et à subvenir aux dépenses de sa propre maison. Ses nécessités étaient même devenues telles que, pour obtenir quelque emprunt nouveau de la

[1] Pachymère, p. 110.

[2] Discoperiendo palatia plumbea et vendendo. (Préface de mon édit. de Ville-Hardoin, p. 9.)

famille vénitienne Pesaro[1], il s'était vu contraint de remettre en gage entre leurs mains son propre fils Philippe, qui resta long-temps retenu à Venise. Beaucoup des hommes d'armes arrivés avec lui d'Occident étaient retournés dans leur pays, faute de solde; quelques autres s'étaient répandus dans les campagnes environnantes, et, réunis avec des hommes de toute race, ils formaient, sous le nom de Volontaires, des bandes armées qui se disaient neutres entre les Grecs et les Français, et pillaient également les campagnes voisines et leurs habitants[2]. Malgré ce dénûment absolu, les Français de Galata surent, par leur bravoure et leur activité infatigable, résister à tous les efforts de Paléologue, dont les attaques se multipliaient sous toutes les formes. Ici des archers habiles arrivés de Nicée atteignaient de leurs flèches tous ceux des assiégés qui apparaissaient entre les créneaux; là de puissantes machines de guerre frappaient les murailles, et une nombreuse armée, répartie sur tous les points, tentait partout des assauts. Mais les Français ne perdaient pas courage. A l'aide de nombreuses barques de pêcheurs, ils envoyaient cha-

[1] Unigenitum filium suum dedit pro pignore quibusdam burgensibus constantinopolitanis de Ca-Pesaro (Casa-Pesaro) pro certâ pecuniæ quantitate. (Feuillet de garde du ms. 6921 de la Bibl. roy. Chron. de Ville-Hardoin, écrit vers 1340.)

[2] Ἦσαν γοῦν μεταξὺ Ῥωμαίων καὶ Ἰταλῶν, καὶ διὰ τοῦτο ἐκέκληντο καὶ Θεληματάριοι, τὴν ἔξω τῆς πόλεως γῆν καρπιζόμενοι, κτλ. (G. Pachymère, p. 110.)

que jour des relais de jeunes combattants pour remplacer ceux qui étaient fatigués, et pour multiplier les sorties. D'autres, couverts de leurs cuirasses, bravaient tous les traits des archers, et, très-habiles dans le jet de la fronde, ils les frappaient à leur tour avec sûreté, ou précipitaient du haut des remparts ceux qui avaient dressé leurs échelles de ce côté. La présence de l'empereur et la confiance dans leur nombre enflammaient les Grecs, mais la rivalité de gloire, l'honneur de sauver Constantinople, dont la prise de Galata pouvait entraîner la perte immédiate, l'ardeur chevaleresque, la confiance en eux-mêmes soutenaient les Français, dont le caractère léger se faisait encore jour au milieu de ces dangers; car, tout fiers de la résistance opposée par un si petit nombre d'hommes à une armée si nombreuse, ils joignaient les railleries et les bravades aux actes de la bravoure la plus téméraire, et plaisantaient les Grecs sur leur parure efféminée et sur le soin donné à leur beauté, qu'ils ménageaient pour leurs belles[1].

Tant de courage avait lassé l'obstination de l'empereur Paléologue et de ses troupes, et la honte de lever le siége les maintenait seule encore sous les murs de Galata, lorsque leur arriva une nouvelle qui précipita cette résolution en la justifiant. Le pape n'avait pas plutôt appris la défaite d'Achris

[1] G. Pachymère, p. 124.

et la captivité du prince Guillaume, que, justement inquiet sur le sort de Constantinople, il avait fait appel aux princes chrétiens et aux Vénitiens en particulier. Le doge Renier Zeno avait donné pouvoir à T. Giustiniani, baile vénitien à Nègrepont, et à Pierre Contarini et Marc Canali, ses conseillers, de traiter avec les barons de Morée [1], pendant la captivité du prince, et avec les autres seigneurs soit de la Grèce continentale, soit des Cyclades, soit des îles Ioniennes, pour que mille hommes d'armes fussent sur-le-champ envoyés à Constantinople à leurs frais communs. L'annonce de l'arrivée prochaine de ce secours servit de prétexte à Paléologue pour lever le siége de Galata [2] et retourner en Asie; mais avant de partir, il munit de troupes suffisantes Silyvria et les autres forteresses, et leur recommanda de fatiguer les Latins de Constantinople par de fréquentes escarmouches, de leur dresser partout des embûches et de faire tout pour qu'ils ne pussent s'aventurer hors des murailles de leur ville unique; ce qui les réduisit en effet à un tel manque de tout, que, ne pouvant se procurer du bois, ils en étaient venus à démolir les maisons et jusqu'aux plus belles habitations, pour s'en procurer [3]. Toutefois, il ne crut pas pouvoir se

[1] Cum baronibus Moreæ. (Pacta Ferrariæ, f. 58 dans le *Livre de la Conqueste*, p. 145, n. 2.)

[2] Καὶ ἅμα φήμης διαχεθείσης ὡς ἐξ ἀποστολῆς ἐπέστησαν ἄλλοι πλεῖστοι καὶ ἰσχυροί. (G. Pachymère, p. 124.)

[3] Ὁ δὴ πρὸς τοσαύτην ἤλασε τοὺς Λατίνους πενίαν, ὡς τῇ τῶν

refuser à la demande que Baudoin lui fit d'une trêve par trois de ses envoyés[1], et il l'accorda pour une année.

Cette trêve ne devait lui servir à lui-même qu'à préparer de nouvelles forces contre eux. L'assistance opportune qu'ils avaient reçue des Vénitiens le détermina à faire appel de son côté à leurs rivaux les Génois. A leur tour les Génois désiraient obtenir de l'empereur grec de nouvelles facilités pour leur commerce et de nouveaux moyens de lutter avec avantage contre leurs heureux rivaux les Vénitiens. Des deux parts des ambassades avaient été envoyées à Gênes et à Nymphée, au pied du mont Sipyle, où Michel Paléologue habitait une partie de l'année. Un traité fut enfin conclu entre eux et signé par l'empereur à Nymphée[2], le 13 mars 1261.

Il fut convenu de la part de l'empereur Michel Paléologue :

ξύλων σπάνει καὶ τὰς τοῦ Βυζαντίου πλείστας καὶ περιφανεῖς οἰκίας καθελεῖν εἰς δαπάνην χρειώδη τοῦ πυρός. (Nic. Grég., p. 81.)

[1] Καθ' ὁδὸν δὲ πρεῖς πρέσβεις εἰρήνην αἰτοῦντας πρὸς τὸν βασιλέα οἱ Λατῖνοι πεπόμφασιν · ὁ δὲ βασιλεὺς πεποίηκε ταύτην, εἰς ἐνιαυτὸν δὲ καὶ μόνον ἕνα, ἐν στενῷ κομιδῇ ἐπισφίγξας τούτοις τὰ πράγματα. (G. Acrop., p. 186.)

[2] Aujourd'hui Nif. Ce traité dont copie se trouve aux archives du royaume (j. 512) est daté ainsi : Fettes furent les convenances dessous dites à Nifiam, en la sale impériale, l'an de la Nativité Nostre Seigneur 1261, en l'indiction 4, le 13e jour de mars. G. Acropolite raconte être allé lui-même voir l'empereur à Nymphée à cette époque : Πρὸς τὸν βασιλέα ἀπήειν ἐν τῷ Νυμφαίῳ διάγοντα· ἐκεῖσε γοῦν ὁ βασιλεὺς παρεχείμασε. (G. Acropolite, p. 187.)

1° Qu'il y aurait alliance et paix perpétuelle entre l'empire et la communauté de Gênes, et guerre commune contre les Vénitiens, sans qu'aucune des deux parties pût faire avec eux une paix séparée.

2° Que l'empereur accordait dans tout l'empire protection aux Génois.

3° Que dans tout l'empire les Génois seraient francs et libres de toute exaction et redevance et pourraient aller et sortir, avec ou sans marchandises, qu'elles fussent importées ou achetées, sans aucun empêchement.

4° Qu'il leur serait accordé à Aenea, à Smyrne, à Adramitti, à Constantinople, quand on l'aurait, à Salonique, à Cassandria, et dans les îles de Lesbos, Chios, Crète et Nègrepont, quand on les aurait, loges, palais, églises, bains, fours, jardins et maisons suffisantes pour y étaler leurs marchandises, et qu'ils pourraient y avoir des consuls et une cour consulaire ayant juridiction civile et criminelle sur les Génois seulement, sans que l'empereur pût, sous prétexte de vassalité ou de ligie qui lui était due par tous, soustraire aucun Génois à cette juridiction.

5° Que si un sujet grec était passible d'offense ou de dette envers un Génois, l'empereur en ferait faire bonne justice.

6° Qu'il ne laisserait faire ni recevoir dans l'empire aucun armement contre les Génois, et n'accorderait aucune merci à leurs ennemis, à l'exception

des Pisans, alliés de l'empire, et poursuivrait tout pirate qui aurait fait offense aux Génois.

7° Qu'au cas où Constantinople rentrerait entre les mains des Grecs[1] il rendrait aux Génois tous les priviléges dont ils jouissaient anciennement dans cette ville[2], et leur accorderait de plus l'église Sainte-Marie, avec le cimetière et les loges possédés par les Vénitiens, et aussi la place où se trouvait le château tenu par les Vénitiens.

8° Qu'il accordait en toute propriété aux Génois la ville et le port de Smyrne, avec tous les droits possédés par l'empereur sur les habitants, sauf les droits de l'évêché et des églises et les droits de leurs privilégiés.

9° Qu'il payerait chaque année à la commune de Gênes 500 hyperpères et deux manteaux dorés, et à l'archevêque de Gênes 60 hyperpères et un manteau doré.

10° Qu'il ne mettrait aucune prohibition à la sortie de marchandises, vivres ou froment de la part des Génois, qui pourraient les exporter sans redevance ou exaction.

[1] Et si Nostre Seigneur tout puissant octroiera à nostre empire à recouvrer et prendre la ditte cité. (Voy. le traité de Nymphée dans mes *Éclaircissements*, p. 242 et suiv.)

[2] L'empereur Calo-Jean avait le premier fait un traité avec les Génois, en l'année 1142. L'empereur Manuel ainsi que son fils leur accordèrent aussi divers priviléges en l'an 1155. (Voyez Sauli, *Histoire de la colonie des Galata*, tome II, p. 181.)

11° Qu'il ne retiendrait ou laisserait retenir aucun bâtiment ni aucun individu génois sous aucun prétexte et les laisserait sortir librement, à moins qu'ils ne fussent accusés de dettes ou de larcins, et que dans ce cas ils seraient jugés par la cour génoise.

12° Qu'il ne pourrait lever d'autres droits sur les marchandises acquises des Génois, que les droits convenus par les anciens traités.

13° Qu'aucun autre peuple que les Génois et les Pisans ne pourraient aller commercer dans la mer Noire, et que les Génois auraient la faculté d'y aller et d'en revenir, avec ou sans marchandises, et exempts de toute redevance.

14° Que tout Génois retenu prisonnier jusque-là serait mis en liberté.

De son côté la commune de Gênes promettait à l'empereur :

1° De ne faire ni paix ni trêve avec les Vénitiens sans la volonté de l'empereur.

2° De protéger tout sujet impérial sur le territoire de Gênes.

3° D'autoriser tout sujet impérial à acheter sur le territoire de Gênes et à en emporter toutes marchandises, armes et chevaux, sans tribut ni redevance.

4° De ne laisser faire à Gênes ni dans ses dépendances aucune armée destinée contre l'empire.

5° De permettre à tout Génois qui voudrait servir

l'empereur avec galères, armes et chevaux, de le faire sans empêchement aucun.

6° D'autoriser toute nef génoise à fournir pour l'espace d'un mois, sur la requête du chef impérial et aux frais de l'empire, tous ceux des hommes qui seraient nécessaires à sa défense, au cas où une flotte vénitienne, pisane ou autre envahirait l'empire.

7° D'autoriser, sans redevance et en tout temps, toute extraction d'armes et de chevaux du territoire de Gênes.

8° De fournir à l'empereur, sur sa requête et à sa solde, d'après les bases stipulées dans ce traité, de une à cinquante galères bien appareillées, contre tous hommes et tous pays, sauf le pape, l'empereur d'Allemagne, les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Sicile, d'Aragon, d'Arménie; le marquis de Mont-Ferrat; Pise et les Lombards; le prince d'Achaye Guillaume de Ville-Hardoin et ses successeurs; le seigneur de Tyr; tous les barons chrétiens de Chypre et de Jérusalem; la ville d'Acre; l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem et les autres ordres militaires; le roi de Tunis, le soudan de Damas et celui d'Antioche.

9° De ne permettre à aucun Génois de porter dans l'empire ce qui appartiendrait à d'autres qu'à des Génois au détriment des droits de l'empire, et de faire donner à cet effet un témoignage des consuls génois.

10° De n'emporter ni or ni argent de l'empire sans autorisation de l'empereur, sauf les hyperpères d'or; et, dans tous les lieux où ils auraient comptoir dans l'empire, de faire une déclaration, écrite sous serment, des marchandises étrangères qu'ils apporteront, afin que les droits puissent être prélevés sur celles-là.

On voit que, par ce traité, Michel Paléologue se réservait de requérir le service de bâtiments génois jusqu'au nombre de cinquante, qui devaient être soldés par lui. Il se restreignit cette fois à seize galères, et emprunta même à Gênes l'argent nécessaire pour subvenir à cette dépense. Ces bâtiments ne devaient commencer à agir qu'au moment où expirerait, au mois de septembre, la trêve d'une année conclue avec Baudoin II. Mais, avant que la flotte génoise se mît en mer, un jeu bizarre de la fortune avait donné aux affaires grecques une face toute nouvelle.

Le despote d'Épire, Michel Comnène, qui avait reçu de nouveaux renforts de son gendre le roi Mainfroi[1], avait repris l'offensive, et le roi des Bulgares faisait craindre une nouvelle attaque en Thrace. Michel Paléologue ordonna donc au césar

[1] Πέμψας πρὸς Μαφρὲ τὸν τῆς Πουλίας ῥῆγα καὶ γ' ἐπὶ θυγατρὶ γαμβρὸν ἑαυτοῦ, καὶ πλείστην συμμαχίαν λαβών. (G. Pachymère, p. 89.) Et plus loin : 'Επεὶ δὲ καὶ οἱ ἀπὸ τῆς Σικελικῆς ῥηγικῆς ἐξουσίας πολλὰ τῶν 'Ιλλυριῶν καὶ τῆς νέας 'Ηπείρου προσεσφετερίσαντο. (*Id.*, p. 137.)

Alexis Stratégopule de se mettre à la tête d'un petit corps de troupes rassemblées à la hâte, de passer en Europe, d'agglomérer ensuite toutes les troupes qu'il pourrait recueillir en Macédoine et en Thrace, et de marcher contre Michel Comnène, lui prescrivant en même temps, lorsqu'il passerait dans le voisinage de Constantinople, de s'enquérir minutieusement de tout ce qui concernait l'état des Francs et des dispositions des habitants, et surtout de ces bandes de volontaires toujours armés contre tous[1]. Alexis débarqua à Gallipoli, et se rendit de là à Silyvria et dans les autres places possédées de ce côté par les Grecs, et où il ramassa toutes les troupes qu'il put réunir. Un renfort assez considérable de troupes venait d'arriver de Venise à Constantinople sous la conduite de Marc Gradenigo, baile ou podestat au nom de la république[2]. C'était un jeune homme ardent et léger, tout fier de l'autorité qui lui était confiée et impatient de tout retard. Voyant que la trêve conclue l'année précédente allait l'empêcher d'agir au nom des Français pour quelques mois, il résolut d'employer ces moments de paix forcée à agir pour son propre

[1] Καὶ μαθεῖν τὰ τῶν ἐντὸς πῶς ἔχοιεν, ἰδεῖν δὲ καὶ τοὺς θεληματαρίους,.... καὶ ὁμιλῆσαι τά οἱ δοκοῦντα περὶ τῆς πόλεως. (G. Pach. p. 138.)

[2] Ὃν καὶ ποτεστάτον ἐπονομάζουσιν. (G. Acrop., p. 191.) Potestas verò Venetorum, nomine dominus Marcus Gradonico. (Feuillet du ms. 6921, p. 13 de ma préface de Geoffroi de Ville-Hardoin.)

compte et celui de sa commune, en allant attaquer Daphnusie[1] sur la mer Noire, dont la possession lui avait été promise[2]. A force de reprocher aux chevaliers français leur mollesse et de les pousser à quelque entreprise aventureuse au lieu de s'abriter derrière les murs de la ville, il parvint aisément à les entraîner. Il a toujours été facile, en touchant au point d'honneur, de porter les Français à des résolutions que leur bon jugement avait condamnées. Tous les bâtiments qui se trouvaient dans le port se couvrirent promptement des meilleurs hommes d'armes, et on fit voile avec les Vénitiens vers Daphnusie au nombre de plus de trente galères[3]. Il n'était resté à Constantinople avec l'empereur Baudoin[4] qu'un petit nombre d'hommes pour la garder, ainsi que les femmes et les enfants. Cette folle expédition n'était pas encore de retour lorsqu'Alexis Stratégopule s'approcha des environs de Constantinople. Là il apprit ce qui venait de se passer, et se laissa engager par les bandes de volontaires et par quelques Grecs de l'intérieur à profiter de cette occa-

[1] Κατὰ τῆς νήσου Δαφνουσίας χωρῆσαι. (G. Acrop , p. 191.)

[2] Et acciperet quamdam terram quæ ei fuerat promissa dari. (Feuillet du ms. 6921, p. 10 de ma préface de la Chr. de Geoffroi de Ville-Hardoin.)

[3] Περὶ γὰρ τριάκοντα καὶ πρὸς λόγος ἔχει μακραῖς ναυσὶ μονήρεσί τε καὶ τριήρεσι κατὰ Δαφνουσίας χρήσασθαι. (G. Pach., p. 145.)

[4] Κεκένωται οὖν ἡ πόλις ἀνδρῶν, καὶ ἦν γυναιξὶ καὶ νηπίοις καὶ τῷ βασιλικῶς τάχα ταύτης κατάρχοντι Βαλδουΐνῳ μετά τινων μετρίων ἀνδρῶν διεξαγομένη καὶ τηρουμένη. (G. Acrop., p. 191.)

sion qui s'offrait à lui. Ce n'était pas toutefois sans une vive inquiétude qu'il se livrait à cet appel de la fortune. Constantinople était une grande ville à rues tortueuses et étroites. Si, pendant qu'il allait s'engager dans ce dédale au milieu de la nuit, il était trahi par les volontaires et par les Grecs qui lui avaient offert de le guider, si la flotte de Daphnusie revenait à ce même moment, n'exposait-il pas toutes ses troupes à une ruine honteuse et lui-même à l'indignation de l'empereur, pour avoir violé la trêve! L'espoir du succès l'emporta enfin, et, pendant la nuit du 25 juillet, après avoir fait occuper le passage qui lui était indiqué, avoir préparé les échelles d'escalade, avoir disposé ses hommes à faire irruption par la porte Dorée au moment où elle lui serait ouverte de l'intérieur, il pénétra par un passage secret dans Constantinople, où les Comans et autres troupes de sa suite mirent partout le feu en poussant de grands cris, afin de porter le désordre dans l'intérieur et d'empêcher les Français de se réunir. Surpris au milieu de la nuit par une irruption si soudaine, séparés les uns des autres par des incendies, ne sachant d'où venait le principal danger et là où il fallait accourir d'abord, les habitants français de Constantinople, privés de leurs meilleurs hommes d'armes et de tous leurs chefs embarqués sur la flotte de Daphnusie, ne purent même recevoir de direction de l'empereur Baudoin resté au palais de Blaquernes. L'empereur se jeta

à la hâte sur un bâtiment et se fit transporter au grand palais, où il chercha à grouper autour de lui ceux qui pouvaient opposer quelque résistance. A ce moment revint la flotte de Daphnusie, et elle jeta l'ancre près du monastère de Saint-Michel [1], ou du Sosthénion, sur la rive européenne du Bosphore, et, sur la nouvelle de ce qui venait de se passer, ils débarquèrent et se disposèrent à s'avancer en bataille. Mais Alexis Stratégopule, qui redoutait cette attaque, chercha à l'éloigner en faisant mettre le feu à toutes les maisons de campagne [2] voisines, dans lesquelles les hommes les plus opulents, surtout les Vénitiens, avaient l'habitude de se retirer avec leurs femmes et leurs enfants. A cette vue, la plupart des chrétiens, inquiets pour le salut de leur propre famille, coururent du côté où se manifestait l'incendie, tandis que leurs femmes, leurs filles, leurs enfants accouraient de la ville et des champs, fuyant la fureur de la soldatesque et cherchant un refuge à bord de leurs vaisseaux. C'était là leur seul asile dans cette confusion. Les embarcations se couvraient d'une foule de femmes et d'enfants fuyant à demi nus; un grand nombre péri-

[1] Μέχρι μὲν οὖν τοῦ ναοῦ τοῦ ἀρχιστρατήγου τῶν ἄνω δυνάμεων Μιχαὴλ ἐλθόντες, τοῦ περὶ τὸν ἐν Ἀνάπλῳ διακειμένου, κτλ. (G. Acrop., p. 192.)

[2] Ἀλλὰ τὰ Ῥωμαϊκὰ στρατεύματα τοῦτο γνόντες, πῦρ ταῖς οἰκίαις τῶν Λατίνων ἐνέβαλον παρὰ τὸν αἰγιαλὸν κειμέναις, καὶ ἐνέπρησαν ταύτας, καὶ πρῶτα μὲν τὰς τῶν Βενετίκων, εἶτα τῶν ἄλλων γενῶν, ἃς καὶ Κάμπους κατωνόμαζον. (G. Acrop., p. 192.)

rent avant de pouvoir atteindre les grands bâtiments. Baudoin lui-même, ainsi que le patriarche Pantaléon Giustiniani, et l'insensé Marc Gradenigo[1], qui avait été la cause de ce désastre, s'embarquèrent à bord de la flotte, qui, ne pouvant plus sauver la ville, ramena en Occident ses imprudents défenseurs et débarqua l'empereur Baudoin à Négrepont, d'où il se rendit ensuite à Monembasie, puis à Clarentza en Morée, où restèrent et s'établirent un bon nombre des chevaliers de Baudoin.

Des vastes établissements fondés par les Français sur les ruines de l'empire byzantin, tels que l'empire latin de Constantinople, le duché de Nicomédie en Asie, le royaume de Salonique et tant de hautes seigneuries, il ne leur restait plus que la principauté de Morée. Le prince Guillaume et ses principaux chevaliers étaient, il est vrai, prisonniers depuis la fin de 1259 en Asie; mais les habitants du pays n'avaient montré aucune disposition à profiter de cette longue absence des chefs pour s'affranchir de leur domination. Quelques vieux capitaines, et les dames investies de l'autorité dans chaque fief, avaient suffi pour conserver l'ordre, et la principauté s'était maintenue respectée.

[1] Marcus Gradonico, pro Venetis potestas, et Balduinus imperator ac Pantaleo Justiniano patriarcha, cum multitudine Latinorum, navigia Venetorum conscendentes, Negropontem perveniunt, et à Laurentio Teupulo, loci bajulo, de inopinato casu compuncti, honorificè recipiuntur. (Chron. d'André Dandolo, p. 369.)

Cependant le prince Guillaume et tous les chefs français et moraïtes faits prisonniers avec lui en Pélagonie étaient toujours retenus en Asie. En vain avaient-ils à différentes reprises fait proposer à Michel Paléologue de lui payer rançon, selon l'usage européen, l'empereur grec refusait de se conformer à cet usage des Francs, et réclamait du prince, au lieu d'argent, de vastes cessions de territoire que, d'après les lois féodales, le prince Guillaume ne pouvait faire sans le consentement de la haute cour féodale de la principauté. Les années s'écoulaient et l'emprisonnement leur devenait chaque jour plus intolérable. Ces fiers courages qui avaient pu braver la mort face à face au milieu des batailles, fléchissaient dans les ennuis de la captivité. L'annonce de la prise de Constantinople sur les Français fut un nouveau coup plus terrible encore pour eux, car ils perdaient l'espoir d'être secourus par des renforts envoyés d'Occident; et Paléologue, qui avait fait éteindre la vue du jeune empereur Jean Lascaris, son collègue, après l'avoir exilé dans un couvent [1], et avait marié ses trois sœurs hors de l'empire, l'une à Mathieu de Valaincourt ou Balaincourt, noble de Morée, l'autre au comte de Vintimille, et la troisième au Bulgare Venceslas [2], afin d'éloigner

[1] Il s'échappa ensuite pour se réfugier en Pouille.

[2] Τὴν μὲν γὰρ τῷ ἀπὸ τοῦ Μορέου εὐγενεῖ λατίνῳ Ματΐω δὲ Βελιχούρτῳ λεγομένῳ συνῆγεν εἰς λέχος ἐντεῦθεν ἐνδημήσαντι, τὴν δὲ δευτέραν λατίνῳ μεγιστᾶνι, ὃν ἂν ἐκεῖνοι φαῖεν σεμνύνοντες κόντον,

tout danger que pourraient lui faire courir leurs droits, se fortifiait de jour en jour. Ils firent donc de nouvelles démarches auprès de Michel Paléologue, qui toujours refusait leurs offres de rançon en argent et maintenait ses demandes de cessions territoriales. Toutefois l'empereur modéra peu à peu ses exigences à cet égard. Il avait appris que le pape Urbain IV avait fait un appel aux puissances chrétiennes et demandait une nouvelle croisade contre lui, afin d'arracher, s'il était possible, Constantinople de ses mains, et qu'il était vivement soutenu dans cette prédication par le doge de Venise, dont les armements étaient déjà préparés [1], et il crut devoir détourner ces dangereux armements en se montrant disposé à une réconciliation avec l'Église romaine [2], et en offrant de meilleures conditions

ὄνομα Βιντιμίλια, ἀπὸ Γεννούας τότε προσελθόντι κατὰ φήμην τῷ βασιλεῖ; εἰς γάμον ἐκδοὺς καὶ δώροις τὰ εἰκότα φιλοφρονησάμενος ἀποπέμπει συνάμ' ἐκείνῃ συζύγῳ· τὴν δὲ τρίτην βουλγάρῳ τῷ Σφεντισθλάβῳ κατὰ Μυσίαν τῶν κατὰ τὸν Αἷμον ὀρεινῶν ἄρχοντι δίδωσι. (G. Pachymère, p. 181.)

[1] Verum quia dicti Palæologi nequitia, faventis temporis tumefacta suffragio, prædictâ urbe quæ memorati imperii caput existit taliter occupatâ, ad occupationem residui ejusdem imperii, *videlicet principatus Achaiæ ac Moreæ,* ferventer anhelat: Nos, considerantes, etc., quod clarissimus in Christo, filius noster, Balduinus illustris imperator constantinopolitanus et nobilis vir dux Venetorum, etc., magnificum, tam per mare quam per terram pro succursu ejusdem imperii jam disposuerunt facere apparatum, ac volentes, etc. (Lettre d'Urbain IV au provincial des frères mineurs, Wadding, t. II, p. 231.)

[2] Διεπρεσβεύετο δὲ καὶ πρὸς τὸν πάπαν διὰ ταχέων ἐκμειλίσσων δώροις. (G. Pachymère, p. 168.)

à Guillaume de Ville-Hardoin. Ces conditions n'en étaient pas moins une menace constante pour la principauté. Tout ce qu'il désirait y obtenir d'abord, c'était une sorte de pied-à-terre d'où il put, quand l'occasion s'en présenterait, souffler le feu de la rébellion dans les peuplades guerrières des montagnes. Il demanda donc au prince, pour prix de sa rançon et de celle de tous les siens, l'abandon de la ville maritime de Monembasie[1], si récemment conquise, et des deux forteresses du Grand-Magne et de Misitra, qu'il avait fait construire[2], cession que Guillaume de Ville-Hardoin était plus spécialement autorisé à faire avec le consentement des hommes liges ses compagnons[3], puisque Monembasie était sa conquête et que les deux autres forteresses avaient été fondées par lui. Il devait de plus payer pour le rachat général des prisonniers une somme désignée. Tous ceux des compagnons de prison du prince qui avaient pu survivre aux

[1] Τήν τε Μονεμβασίαν, καὶ τὴν περὶ τὰ Λεῦκτρα Μαίνην, ἣ Ταιναρία πάλαι παρ' Ἕλλησιν ἄκρα ἐκαλεῖτο, καὶ τρίτην τὴν προκαθεζομένην τῆς Λακωνικῆς Σπάρτην. (Nic. Grég., p. 80.)

[2] Si s'acorda avec l'empereor en tel manière que il lui donroit trois chastiaux en la Morée, c'est assavoir Malvoïsie, Misitra et le Grant Maigne, par itel pact que il et toute sa gent feussent délivré de prison donnant ces trois chastiaux. (*Livre de la Conqueste*, p. 146.)

[3] Si miser lo principo haverà alguno so castello in la frontiera de li inimici, lo non puo impeynar a li inimici ni destruzer quello senza conseio e consentimento de li sui homini legii. (Act. XIX des Assises de Romanie.)

souffrances de ce long emprisonnement [1], étaient impatients de revoir leurs familles et leurs foyers, et ils le pressèrent d'accepter ces rudes conditions. Il se rendit enfin, et il fut convenu que Geoffroi de Bruyères retournerait dans la principauté avec les instructions et les insignes du prince, qu'il ferait remise des trois places fortes entre les mains des envoyés impériaux, et qu'il enverrait à Constantinople un certain nombre d'otages désignés, pour assurance du payement successif des sommes stipulées, après quoi le prince et tous les siens seraient mis en complète liberté. A partir de ce jour, le prince fut traité conformément à sa dignité. L'empereur et lui se lièrent par les serments les plus terribles, accompagnés de ces cérémonies qui ont le plus de prise sur les imaginations, à ne pas se faire la guerre et à s'aider l'un l'autre quand besoin serait. Suivant l'usage admis chez les Francs pour les excommunications, ils allumèrent un flambeau qu'ils éteignirent en appelant sur la tête de celui qui violerait le serment les châtiments les plus redoutables [2]. Ils se lièrent de plus par le lien de compérage [3], si respecté en Grèce, et le prince

[1] Ὅσοι περιῆσαν ἐν φυλακαῖς προσταλαιπωρούμενοι. (G. Pach. 87.)

[2] Συνέθεντό τε μετὰ ταῦτα τοὺς ὅρκους φρικτούς, ὥς λεγουσί τινες, ὥστε καὶ φρύκτωρα ἀνάψαντας ἅμα τοῖς λεχθεῖσιν εἰς ὅρκους καὶ ἀρὰς τὰς παλαμναιοτάτας σβῆναι ποιῆσαι, ὃ δὴ καὶ εἰς ἀσφαλὲς τοῖς Ἰταλοῖς τῶν παρ' ἐκείνοις ἀφορισμῶν τελεῖται. (G. Pachymère, p. 87.)

[3] Et firent comparage avec l'empereor (*Livre de la Con-*

tint un des enfants de l'empereur sur les fonds de baptême. Paléologue cherchait ainsi à se relever lui-même par son alliance avec un prince aussi estimé. Les auteurs du temps, se conformant aux doctrines reçues à cette époque, avouent que, malgré toutes ces cérémonies, le prince Guillaume ne se croyait pas lié par son serment [1] et comptait bien obtenir du pape l'annulation de ses promesses. C'est ce que fit en effet Urbain IV, qui prononça sans hésiter l'annulation de tous ces serments, comme n'ayant pas été faits avec la liberté d'esprit nécessaire pour donner valeur à un serment .

Muni des pleins pouvoirs nécessaires, Geoffroi de Bruyères partit de Constantinople pour se rendre par terre dans la principauté, par la Macédoine et la Thessalie. Arrivé à Thèbes en Béotie, il y trouva Guy de La Roche, son parent, qui était revenu de France assez à temps pour recevoir dans

queste, pag. 147), c'est ce que dit aussi G. Pachymère: Καὶ οὕτως ἑαυτῷ οἰκειοῦται ὥστε καὶ ἀνάδοχον αὐτὸν καταστῆσαι παιδὸς ἰδίου ἐκ τοῦ ἁγίου βαπτίσματος κατά τινα πληροφορίαν μεγίστην. (G. Pachymère, p. 87.)

[1] Car il disoit que puisque il estoit en prison et que par autre voie il ne pooit issir, que tous les pas et sermens que il faisoit ne lui pooient tourner à nul prejudice ne à nul blasme (*Livre de la Conqueste*, p. 148). Le traducteur grec ajoute en forme d'apophthegme :

Καθῶς τὸ ὁρίζει ἡ ἐκλησία, καὶ οἱ φρόνιμοι τὸ λέγουν.

[2] Τὰς συνθήκας ἐκείνας διέλυε καὶ τοὺς ὅρκους παρ' οὐδὲν ἐτίθει ὡς ἐν φυλακῇ καὶ ἀφύκτοις δεσμοῖς, καὶ μὴ ἑκουσίως, ὡς ἐχρῆν πράττοντος. (G. Pachymère, p. 88.)

sa seigneurie l'empereur Baudoin lors de son passage à Chalkis.

J'ai mentionné plus haut comment Guy de La Roche, ayant refusé de prêter hommage lige au prince Guillaume pour la seigneurie d'Athènes, avait été vaincu avec ses confédérés et avait reçu pour amende d'aller se soumettre en France à l'arbitrage de saint Louis, comme juge suprême des cas féodaux. Saint Louis s'était fait exposer toutes les circonstances du fait. Il avait convoqué, en 1260, une cour plénière à Paris pour pourvoir à la défense d'Acre et de la terre d'outre-mer[1]; Guy de La Roche parut devant cette cour pour recevoir son arrêt, conforme à la législation féodale. On déclara : que, n'ayant pas encore prêté hommage lige au prince au moment de sa prise d'armes contre lui, il ne devait encourir qu'une amende, au lieu de la déshérence, qui eût été de droit si le serment eût été prêté[2]; et on regarda comme une amende suffisante les frais et les fatigues qu'il avait eus à supporter pour son voyage de Grèce en France. Et, comme de plus saint Louis désirait se concilier tous les puissants feudataires de Grèce, dans l'intérêt des secours qu'il

[1] Chron. des comtes de Foix d'Arneut Esquirre, p. 27.

[2] Se li sires de La Roche eust la ligie faite à son seigneur le prince, et puis fust esté revellés contre lui et combatus à lui en champ come son anemy, il seroit dignes d'estre desherités de quanque il tenoit de lui, selon droit et raison. (*Livre de la Conqueste*, p. 114.)

réclamait pour la Terre-Sainte, il octroya une faveur à Guy de La Roche, qui fut de l'autoriser à changer son titre de seigneur d'Athènes en celui de duc d'Athènes, que Guy de La Roche lui disait avoir appartenu à ses devanciers grecs[1]; et en effet nous avons des actes de Guy de La Roche, datés du premier mois de 1260, où il ne prend que le titre de sire d'Athènes[2], et des monnaies où il ne prend encore que le nom de *Dominus Athenarum*, seigneur d'Athènes, tandis que les monnaies qu'il fit frapper aussitôt après son retour portent toutes le titre de *Dux Athenarum*.

L'aspect de la principauté était bien différent de celui qu'elle offrait avant son départ. Presque tous ses amis avaient été faits prisonniers avec le prince en Pélagonie, et on pouvait craindre à chaque instant une attaque de Michel Paléologue, dont la prise de Constantinople avait démesurément grandi l'influence. En apprenant de son allié le seigneur de Caritena la cession faite à l'empereur des trois places de Monembasie, de Maïna et de Misitra, il comprit sur-le-champ tout le danger qu'allait avoir un tel voisinage pour le reste des possessions françaises. Avec la possession du port et de la forteresse

[1] Puisque à sa corone plairoit de faire lui grace, il le requerroit que de celui jour en avant il se deust appeler duc d'Athènes, pour ce meisme que son pays estoit duchié et que anciennement s'appeloit le seigneur, duc d'Athènes. (*Livre de la Conqueste*, p. 116.)

[2] Voy. Diplômes des princes de Morée, t. II, p. 385 à 386.

de Monembasie, l'empereur pouvait en tout temps débarquer des troupes en aussi grand nombre qu'il lui semblerait bon, et s'étendre jusqu'au cap Malée et à la belle baie de Vatica. Avec la possession de la forteresse de Maïna, il s'assurait le cap Ténare et le moyen d'agir sur les Maïnotes. Dans la possession de Misitra, il obtenait un point inattaquable, pendant que toujours menaçant pour la Laconie, toujours prêt à donner la main aux Chacons et aux populations slaves du Taygète, il tenait entre ses mains les deux presqu'îles et l'entrée méridionale du Péloponnèse. Mais en vain Guy de La Roche voulut-il dissuader le seigneur de Caritena de cette cession; Geoffroi de Bruyères était, ainsi que les autres, impatient de ressaisir sa liberté, et ne la croyait pas trop payée au prix d'une cession sur laquelle les chances des armes pouvaient lui laisser un jour l'espoir de revenir.

Tous deux partirent pour exposer leurs arguments devant la cour plénière de la principauté convoquée à Nicli. Ce parlement était presque tout entier composé des dames châtelaines dont les maris étaient prisonniers, et de quelques chevaliers respectés, tels que Pierre de Vaux et le chancelier Léonard de Vérules. Les raisons furent déduites de part et d'autre. Guy de La Roche déclara qu'il était prêt à mettre son pays en gage et à livrer sa personne pour la rançon du prince, mais il s'opposait à la cession des châteaux-forts qui livreraient

le pays aux Grecs[1]. Geoffroi de Bruyères répondit : que tout avait été tenté avant d'en venir à cette extrémité ; que cette cession était d'ailleurs dans le droit du prince[2], et qu'en dernier résultat il obéirait, malgré tout empêchement, aux ordres du prince et procéderait sans délai à la remise des places pour assurer la mise en liberté des siens. Et en effet il remit les trois places entre les mains des mandataires impériaux, amena avec lui les otages demandés pour assurance du complet acquittement des sommes imposées, la sœur du grand connétable Jean Chaudron et la fille du grand maréchal héréditaire Jean de Neuilly, seigneur de Passava, et retourna à Constantinople près de l'empereur, qui laissa retourner en Morée le prince et tous ceux des prisonniers qui avaient survécu.

Déjà le sébastocrator Constantin avait été envoyé par son frère utérin, l'empereur Michel Paléologue, sur la fin de l'année 1262, à Monembasie[3] et de là

[1] Quant il aura doné ces chastiaux aux Grecs et delivré, li empereor se mèttra dedens à si grant effort de gens que les Grex meismes du pays se revelleront, et donront tant à faire au prince que il ameroit plus estre en prison que veoir la mortalité de sa gent et la desheritance de lui. (*Livre de la Conqueste,* p. 152.)

[2] Vous devez savoir que le chastel de Malevesie messire le conquesta, Misitra et le Grand Magne il les ferma. (*Livre de la Conqueste,* p. 151.)

[3] Ἐγκρατὴς δὲ τῶν εἰρημένων στέλλεται πόλεων ἐν Πελοποννήσῳ Κωνσταντῖνος ὁ ἀμφιμήτριος ἀδελφὸς τοῦ βασιλέως. (Nic. Grég., p. 80.)

à Misitra, où il devait résider. De bonnes troupes exercées, tirées de l'armée grecque de Macédoine, et des archers turcomans [1], tous à cheval, lui avaient été donnés pour qu'il pût les répartir dans les trois places fortes cédées, et plusieurs chefs habiles, entre lesquels on comptait Michel Cantacuzène [2], lui avaient été adjoints.

Lorsque le prince Guillaume fut arrivé à Andravida et eut pourvu aux premiers besoins du gouvernement, il comprit que, dans ce premier moment d'affaiblissement de son autorité, il devait agir sur l'esprit des populations en se montrant partout dans son pays escorté de la force la plus imposante qu'il pût réunir. Il parcourut ainsi toute la Morée et arriva dans le pays et dans la ville de Lakedemonia, en vue de cette forteresse de Misitra qu'il venait de céder à l'empereur, et devant laquelle ne pouvait tenir, avec ses légères fortifications, l'ancienne Lakedemonia bysantine qui lui restait. Ce n'était pas sans la plus vive inquiétude que les envoyés impériaux avaient appris sa marche guerrière à travers le pays. Ils craignirent une attaque prochaine sur Misitra et firent prévenir les Grecs de Monembasie, qui de leur côté, avant de se donner le temps de rien approfondir, envoyèrent à Con-

[1] Παραδοὺς κἀκείνῳ ὅσον ἦν ἐκ Μαγεδῶνος Ῥωμαίων, καὶ τὸ Περσικὸν ἅπαν. (G. Pachymère, p. 205.)

[2] Συνῆσαν δὲ τῷ μὲν δεσπότῃ πολλοὶ μὲν καὶ ἄλλοι τῶν μεγιστάνων, καὶ ὁ Κανταχουζηνὸς Μιχαὴλ κτλ. (*Id. ibid.*)

stantinople pour avertir l'empereur des intentions supposées de Guillaume de Ville-Hardoin contre eux. Cette occasion de reprendre les hostilités, en mettant en avant pour excuse une menace de ses adversaires, était trop conforme aux intérêts de l'empereur pour qu'il ne la saisît pas : aussi dès le printemps suivant envoya-t-il à Monembasie, sur une flotte commandée par Alexis Philanthropinos[1], un nouveau renfort de troupes commandées par le grand domestique Alexis Philé et par Macrinos[2]. Par des lettres qu'il leur remit pour les chefs principaux des montagnes voisines, il cherchait à soulever en même temps les Chacons et les Slavons du Taygète par des promesses d'argent et de priviléges. Ainsi se trouva aussitôt rallumée la guerre, non pas par la faute du prince, mais par le fait même des agents impériaux[3]. Les hommes des montagnes, excités par l'empereur, prirent de toutes parts les armes, et Guillaume de Ville-Hardoin dut faire appel à toutes ses ressources pour leur résister.

Afin de hâter sa jonction avec les contingents des hauts feudataires de la Grèce continentale et de

[1] Ἦγε δὲ τοῦτο ὁ Φιλανθρωπηνὸς ὁ πρωτοστράτωρ Ἀλέξιός. (G. Pach., p. 206.)

[2] Ὁ μέγας δομέστικος ὁ Φιλῆς Ἀλέξιος σὺν αὐτῷ δὲ καὶ ὁ Μακρηνός. (G. Pach., p. 206.)

[3] Non potuit anno præterito (1263) Urbanus suos apocrisarios ad Paleologum mittere, quia...... allati sunt rumores eumdem ipsum Paleologum, qui ecclesiæ adhærere se velle significabat, Gulielmum de Villarduin, principem, romanæ

l'Eubée, qu'il avait convoqués, il se porta vers Corinthe[1]; en prenant la précaution de laisser comme son baile en Morée un chevalier nommé Jean de Carabas, dans le courage et l'expérience duquel il avait toute confiance. Cette marche du prince avec ses forces vers Corinthe semblait ouvrir un champ libre aux excursions du chef impérial. Le sébastocrator Constantin voulut en profiter : il sortit de Misitra, pénétra dans la vallée de l'Eurotas avec un corps de plus de 6,000 hommes, turcomans et grecs, se réunit aux habitants du pays de Scorta, qui s'étaient révoltés à son appel, passa le Khelmos et mit le feu à la grande ville de Veligosti. De là ils se jetèrent dans la plaine de Caritena, arrivèrent dans le pays de Liodora, suivirent le cours de l'Alphée et campèrent près de Prinitza et de ses collines boisées. Jusque-là ils n'avaient rencontré aucun obstacle, et ils comptaient s'avancer dans la direction d'Andravida et se rendre maîtres de tout le pays[2].

Le baile de Morée, Jean de Carabas, n'était pourtant pas resté oisif. Quoique goutteux et ne

ecclesiæ devotissimum, et Latinos in ejus terris morantes, persecutionibus, molestiis et injuriis multis insectare non desistisse. (Wadding, t. II, p. 248.)

[1] Et d'aler vers Corinte pour faire venir le duc de Athènes et les seigneurs de Negrepont et le marquis de la Bondonice et les barons des isles. (*Livre de la Conqueste*, p. 160.)

[2] Ὁ δέ γε σεβαστοκράτωρ τῇ Μονεμβασίᾳ καὶ τοῖς πέριξ προσκαθήμενος καθημερινοὺς πολέμους πρὸς τὸν πρίντζην ἐξῆγε · μηδὲ γὰρ ὀρκεῖσθαι τῷ μέρει τῆς νήσου, πᾶσαν δὲ κρατῆσαι θέλων. (G. Pach., p. 207.)

pouvant tenir ni la lance ni l'épée, c'était un homme de volonté et de décision. Réunissant autour de lui trois cents et quelques chevaliers d'élite, il marcha dans la nuit vers Prinitza par un défilé qui dérobait sa marche, et dès la première aube il s'approcha secrètement des Grecs pour bien se rendre compte de leur position et de leurs mouvements. Le sébastocrator avait placé sa tente au-dessus du village de Prinitza. Toutes les troupes grecques étaient disséminées dans la plaine en grande multitude. Les Scortins, qui avaient servi d'éclaireurs, et les Turcomans, qui ouvraient habituellement le chemin, étaient allés se répandre dans les pays environnants pour piller et porter le désordre. La confiance la plus parfaite semblait régner dans ce camp mal gardé. Jean de Carabas ne se laissa pas effrayer par le nombre de ses ennemis, et il résolut de les attaquer avec ses trois cents chevaliers, qu'il prépara par quelques paroles si caractéristiques que je crois devoir les emprunter à un vieux chroniqueur grec[1].

« Seigneurs, amis, frères et chers compagnons, leur dit-il, c'est à cette heure qu'il nous faut nous réjouir et remercier Dieu d'avoir daigné nous amener en un lieu où nous puissions triompher de troupes si nombreuses. Tenez ferme, chers amis, et qu'aucun de vous ne laisse fléchir son courage en pré-

[1] Voy. Βιβλίον τῆς Κουγκέστας.

sence d'une telle multitude d'ennemis. Il vaut beaucoup mieux pour nous avoir à les combattre ainsi, que s'ils étaient moins nombreux, mais hommes d'une seule race. Ces gens sont étrangers les uns aux autres et venus de lieux divers, et ils ont à combattre contre des guerriers français expérimentés; n'hésitons pas à nous montrer. Donnons tous impétueusement sur eux avec nos lances. Leurs chevaux, à eux, ne sont que de faibles chevaux; le choc d'un seul de nos coursiers en renversera quinze des leurs. Et, je vous le dis de nouveau, frères, rappelez à votre souvenir le travail qu'ont enduré nos seigneurs et pères pour nous conquérir les lieux que nous possédons. Si nous ne prenons pas aujourd'hui la ferme résolution de défendre chacun notre propre corps, de montrer par nos coups que nous sommes de vrais guerriers, de protéger nos biens héréditaires, nous sommes indignes du nom d'hommes d'armes que nous portons, indignes de posséder nos fiefs, indignes du respect des hommes. Et d'autre part, seigneurs et compagnons, si Dieu nous donne la bonne fortune de triompher, dans une bataille et par notre épée, du frère de l'empereur et de toutes ses troupes, oui, alors, tant que l'arche sainte se tiendra sur le mont Ararat, vivra la louange que pour cette journée nous donneront tous ceux qui en entendront parler. Quant à moi, vous le savez et le voyez, je ne puis tenir en main ni l'épée ni la lance pour soutenir l'attaque

ou porter des coups; mais, afin de faire aussi une expertise d'armes digne de vous, c'est moi qui veux porter la bannière du prince : qu'on l'attache en ma main pour qu'elle y tienne plus ferme. D'ici j'aperçois la tente du frère de l'empereur, et je vous jure par le Christ d'y marcher droit. Et quiconque d'entre vous me verra trembler ou hésiter, je le déclare l'ennemi du Christ s'il ne m'égorge pas à l'instant. »

De telles paroles étaient bien faites pour inspirer du courage aux moins valeureux. Adressées à des hommes qui avaient réduit presque toutes les vertus de ce monde à une seule, le point d'honneur chevaleresque, elles les animèrent d'une ardeur impatiente de combattre. Les chevaux étant bien ressellés, les armures bien lacées, les pointes des lances bien essayées, tous partirent comme un seul homme. En les voyant fièrement déboucher dans la plaine, la bannière des Ville-Hardoin en avant, le chef impérial ordonna à mille hommes à cheval de se porter à leur rencontre avec la confiance d'un prompt succès. Le rude choc des pesants chevaux de France sur cet escadron léger fut d'un effet irrésistible. Tous les premiers rangs des Grecs furent transpercés de la lance, leurs chevaux culbutés et le reste mis en confusion. Quelques-uns des chevaliers français avaient été démontés, mais leurs armures les avaient protégés contre l'attaque des Grecs; ils remontèrent promptement à cheval, je-

tèrent leurs tronçons de lances, appuyèrent leurs longues épées sur leurs cuirasses et s'élancèrent sur un nouveau bataillon qui n'avait pas eu le temps de se mouvoir pour aller à leur rencontre; puis, saisissant leurs courtes épées, ils moissonnèrent les Grecs, comme la faux, dit un vieux chroniqueur, moissonne l'herbe des prairies. Ce petit nombre d'assaillants unis était comme perdu au milieu de cette foule confuse et dans les ondulations du terrain. Avant qu'on eût le temps de se rendre compte de ce qui se passait, Jean de Carabas fit entendre sa voix puissante, rallia à lui ses chevaliers et ordonna d'avancer droit sur la tente du frère de l'empereur, surmontée du sceptre impérial en signe de commandement. Ils étaient déjà parvenus au pied de la colline, sans que le général grec eût aperçu le danger qui le menaçait; mais les cris des fuyards et des blessés, qui cherchaient à échapper à l'épée sanglante des Français, frappèrent enfin son oreille. Il n'eut que le temps de monter sur un cheval rapide; et, à la faveur des collines boisées dont ce pays est entrecoupé, conduit par un guide sûr, il s'échappa du champ de bataille, abandonnant sa tente et son armée, et ne parvenant qu'à peine à rentrer seul et honteux, à travers les passages les plus secrets, dans la plaine de Laconie et la forteresse de Misitra. Les forêts de chênes et de pins, et les nombreuses clairières du pays servirent de refuge aux fuyards de l'armée grecque; car tous ceux qui avaient pris

part à la bataille avaient succombé sous l'épée des Français ou bien s'étaient réfugiés dans les replis des montagnes, et les Français ne crurent pas devoir les y poursuivre.

Guillaume de Ville-Hardoin apprit à Corinthe la nouvelle de cette victoire signalée. Il avait vainement attendu l'arrivée des contingents de la Grèce continentale, de l'Eubée et des îles, qui avaient été retenus par le besoin de leur propre défense, car Michel Paléologue avait envoyé aux deux points opposés de l'Eubée, Oreos et Carystos, contre Zea, contre Paros et contre Naxie[1], des flottes à bord desquelles avaient été placés des habitants guerriers de la Laconie, transportés par lui à Constantinople[2], et de ces Gasmules nés de pères français et de mères grecques, et doués de toute la ruse intelligente de leurs mères et de toute l'audace de leurs pères[3], et qui, ne pouvant trouver une existence régulière dans ce régime féodal, avaient adopté la vie de pirate et étaient devenus des ennemis redoutables pour ceux dont ils descendaient. Ils ne purent cependant obtenir aucun succès dans ces attaques, et rentrèrent à Constantinople pour reprendre au

[1] G. Pachymère, p. 205.

[2] . Pachymère, p. 188.

[3] Τῷ δέ γε Γασμουλικῷ, οὓς δὴ συμμίκτους ἡ τῶν Ἰταλῶν εἴπειε γλῶσσα (ἦσαν γὰρ ἔκ τε Ῥωμκίων καὶ Λατίνων γεγεννημένοι) προσανεπαύετο ἐκπέμπων ἐπὶ νηῶν· ἦσαν γὰρ τὸ μὲν προμηθὲς εἰς πολέμους καὶ συνετὸν ἐκ Ῥωμαίων, τὸ δ' ὁρμητικόν τε καὶ αὔθαδες ἐκ Λατίνων ἔχοντες. (G. Pachymère, p. 188.)

printemps suivant une nouvelle campagne. Leur apparition avait toutefois protégé le frère de l'empereur dans sa défaite, puisqu'elle avait empêché la jonction des feudataires de la Grèce avec le prince, et qu'il ne put poursuivre, comme il le voulait, les succès de Jean de Carabas, en marchant sur Misitra. Au lieu de poursuivre la guerre, il licencia donc ses troupes et rentra à Andravida.

Le sébastocrator Constantin était retourné aussi à Constantinople, laissant en Morée, pour commander en son absence, le grand domestique Philé, dont la réputation guerrière était grande parmi les Grecs. Ceux-ci crurent pouvoir reprendre la guerre avec de meilleures chances au printemps suivant, bien décidés cette fois à ne pas attaquer les Français avec la lance et l'épée, mais à user de ruse et à diriger contre eux les archers turcs pour frapper de loin les chevaux et arrêter leur choc impétueux. Le grand domestique rassembla donc de nouveau toutes ses troupes, gagna la plaine de Caritena, suivit sans obstacle la rive de l'Alphée et s'apprêtait à marcher sur Andravida, où il avait appris que le prince s'était fortifié par de bons retranchements, lorsque la petite armée des Français se présenta devant lui, toute disposée à accepter la bataille. Il n'y eut pourtant aucun engagement sérieux. Le grand domestique avait pour principal chef de son armée un membre de la famille Cantacuzène, fort renommé parmi les guerriers grecs et

fort vain de sa réputation. Cantacuzène se mit à parader entre les deux armées avec son carquois, son arc et sa masse d'armes [1]. Après s'être montré avec ostentation, il se fit amener un nouveau cheval plus fougueux, qu'il ne put diriger. Entraîné près des rangs français, il fut précipité de son cheval et tué par les Français. Le sort de Cantacuzène frappa l'esprit des chefs impériaux, qui, au lieu de livrer bataille, ordonnèrent une retraite que les Français ne jugèrent pas devoir troubler.

Les Grecs arrivèrent ainsi sous les murs de Nicli, dont le grand domestique ordonna le siége; mais là un nouvel acte de déraison vint lui enlever ses meilleurs auxiliaires les Turcomans. Lorsque ceux-ci se présentèrent à lui pour recevoir la solde convenue, il les accueillit fort mal et refusa de leur allouer d'autre solde que le pillage qu'il leur avait donné occasion de faire en Morée. Les Turcomans furieux abandonnèrent son armée, se retirèrent de Nicli dans la vallée de Caritena, descendirent le long de l'Alphée [2] et envoyèrent proposer au prince Guillaume de se joindre à lui contre les Grecs, ou, s'il ne voulait pas accepter leurs services, de les laisser passer en sécurité pour retourner dans leur

[1] Portant son cocure et son arc et une mace en sa main. (*Livre de la Conqueste*, p. 172.)

[2] Et se mirent à aler contre val la rivière de Charbon : si alèrent tant qu'il vindrent à la contrée de Beau-Regart. (*Livre de la Conqueste*, p. 176.)

pays. Les habitudes guerrières et franches de nos chevaliers se rapprochaient plus de leurs mœurs simples que ne le faisait la civilisation raffinée, mais molle, des Grecs d'Asie. Leur proposition fut accueillie avec empressement par le prince, qui députa sur-le-champ au-devant d'eux Ancelin de Toucy, son parent. Ce dernier était venu s'établir en Morée seulement depuis l'expulsion des Français de Constantinople, et son long séjour dans l'empire, où deux de ses frères avaient possédé des charges importantes, l'avait mis fréquemment en contact avec les Turcomans, alliés ordinaires des empereurs de Nicée, et dont la langue et les usages lui étaient devenus familiers. Il monta à cheval, alla trouver les Turcomans, se fit rendre compte par eux de ce qui s'était passé, les félicita de leur résolution présente, accepta leur offre au nom du prince et de ses barons, et amena avec lui les deux chefs des Turcomans, de Vlisiri où ils s'étaient arrêtés, à Andravida où se tenait le prince. Là il fut convenu qu'on prendrait sur-le-champ l'offensive contre le chef impérial et qu'on se porterait à sa rencontre. Les Turcomans avaient conservé, de leur ancien séjour dans les montagnes d'Asie, l'habitude superstitieuse de consulter le sort avant de commencer toute grande opération; le sort s'était prononcé en faveur d'une bataille [1], et les Français, non moins ignorants

[1] Car vraiement il le desconfiroient en bataille, tout ainsi

que les Turcomans, n'hésitèrent pas à donner une foi entière à cette interprétation du sort, et marchèrent avec confiance à une victoire assurée. A Ancelin de Toucy fut confié le soin de surveiller tous les mouvements des Turcomans, auxquels, dans cette première marche, était donnée l'avant-garde[1]. On s'avança ainsi en bon ordre, en se dirigeant par la route d'Arcadia pour gagner de là la Messénie. On s'était adjoint au débouché de la vallée d'Olympie, sur les bords de l'Alphée, le contingent de Gautier de Rosières, seigneur d'Akova ou Mate-Griffon. Quant à Geoffroi de Bruyères, il était pour le moment absent du pays. Aussi léger que brave, il avait enlevé une des plus belles Françaises du pays, la femme de Jean de Carabas, que nous avons vu si héroïque et si goutteux; et, sous prétexte de pèlerinage aux lieux saints, il parcourait en ce moment le royaume de Naples avec elle.

Les corps français firent une halte à Copanitza, au-dessus de Zourtza, et les Turcomans campèrent

come il l'avoient trové en leurs sors. (*Livre de la Conqueste*, p. 178.) Et auxi tost come il furent herbergié, si firent leurs sors; et trovèrent que, à lendemain sans faille, il devoient assembler et combatre avec les Grecs (*Id.* p. 179). Rambaud de Vaqueiras, troubadour de Provence, qui avait reçu des fiefs dans le royaume de Salonique, parle aussi de ces usages dans une pièce de vers :

Que 'ls Turcs o troban en lor sorts.
(*Parnasse Occitanien*, p. 83.)

[1] Mais li Turc qui adès aloient devant. (*Livre de la Conqueste*, p. 579).

plus loin, à Moundra, auprès de la fontaine. Là Ancelin de Toucy leur donna des guides qui connaissaient bien le pays, leur confia encore l'avant-garde et chevaucha avec les siens derrière eux; puis venait le prince avec tous ses hommes d'armes. Lorsqu'ils eurent tourné le mont Ithome et furent descendus dans la vallée de Lacos et de Calamata, ils furent informés que l'armée impériale, n'ayant pu réussir dans le siége de Nicli, était venue à Veligosti et qu'elle s'acheminait par le détroit de Makri-Plagi vers la vallée de Lacos. De nouvelles dispositions étaient nécessaires, car tous se montraient avides d'aller livrer bataille au milieu de ces défilés. Le prince ne crut pas devoir continuer à confier l'avant-garde aux Turcomans, dont l'hésitation ou la défaite eussent pu compromettre le sort de l'armée[1]. Il fit prendre les devants à Ancelin de Toucy, qui avait l'expérience des guerres contre les Grecs et les Turcomans; les Turcomans marchèrent ensuite, et tous les autres corps furent par lui-même échelonnés de manière à pouvoir chevaucher avec ordre et se secourir mutuellement en cas de besoin[2].

[1] Disant que il n'estoient ancores bien certains des Turcs, car se li Turc aloient devant, et par aventure il feussent derout, que il seroient en peril d'estre desconfits. (*Livre de la Conqueste,* p. 180.)

[2] Et il, qui bien savoit la contrée, si ordina coment les batailles devoient chevaucher ordinéement l'une après l'autre, et que l'une bataille se tenist près de l'autre pour aidier

Près de ce même lieu s'était donnée déjà une grande bataille entre les Français et les Grecs, dès les premiers temps de la conquête. Le Makri-Plagi ou Longue-Côte est un défilé étroit qui conduit de la vallée de l'Alphée ou de Mégalopolis dans la vallée de Calamata ou de Messénie. En sortant de Léondari pour aller à Calamata, on entre dans un défilé profond et sinueux entre des montagnes à pente rocailleuse dominées par le mont Hellenitza. Vers le milieu de la route actuelle, en s'enfonçant dans les collines et en franchissant quelques torrents, on arrive dans un ravin fort pittoresque arrosé par de bonnes sources. Au-dessus est une colline d'où l'œil pénètre dans une vallée d'abord étroite, mais s'élargissant peu à peu, jusqu'à ce qu'elle vienne se terminer dans la vaste et riche plaine de Lacos. De toute autre part cette vallée est ceinte de hautes montagnes aux flancs rudes, mais boisés, et par-dessus toutes ces montagnes s'élève le mont Hellonitza. En avant de l'Hellenitza, du côté de la vallée, surgit une sorte de contre-fort d'un assez difficile accès ; et sur les flancs de ce contre-fort, au milieu des pentes les plus rapides, sont les ruines d'une grande ville, Gardiki, prise et détruite par Mahomet II, en 1460, sans avoir été relevée depuis. Au moment de notre récit, Gardiki était

et secourre l'une à l'autre, pour le lieu et pour le pas qui est perilleux. (*Livre de la Conqueste*, p. 180.)

une place très-forte. Un château franc, bâti sur le plus haut point de la montagne, devait en rendre l'attaque fort hasardeuse, car il fallait tourner un rocher aux flancs rougeâtres revêtus çà et là de quelques arbrisseaux, et franchir les cascades rocailleuses du ravin pour y arriver. L'armée impériale grecque, qui n'avait pu songer à se rendre maîtresse du château et de la ville de Gardiki, avait pris position sur les collines inférieures et se disposait à descendre de là dans la vallée de Lacos, lorsqu'apparurent les hommes d'armes de l'avant-garde d'Ancelin de Toucy.

Ils chevauchaient fièrement, la lance en avant, sur la pente de la colline pour en chasser les Grecs. Un jeune guerrier de la cour impériale, de la famille Cavalarios, commandait cette aile de l'armée grecque et opposa la plus vive résistance à l'attaque des Français. Deux fois les Français furent repoussés du sommet de la colline. « Enfants que vous êtes, s'écria aux siens Ancelin de Toucy furieux, croyez-vous donc jouer ici aux barres? suivez-moi et sachez mourir plutôt que de vous déshonorer! » A ces mots, il enfonce les éperons dans les flancs de son cheval, se porte en avant et entraîne les siens avec lui. A cette fois les Grecs lâchent pied et sont rejetés du haut de la colline au milieu des rangs des leurs, parmi lesquels ils portent le désordre. Un autre corps de bataille veut s'avancer à leur secours, mais à ce moment les Turcomans, qui sui-

vaient de près Ancelin de Toucy, fondent sur eux avec impétuosité. Ils avaient à venger leur injure ancienne et à faire leurs preuves de bravoure en présence de leurs courageux alliés. Les Grecs reculent et se reportent en désordre sur le corps d'armée. Dans cette vallée resserrée et ondulée, la confusion se met promptement partout. A la vue des Turcomans qu'il a maltraités, le grand domestique craint pour lui-même et disparaît du champ de bataille. Les Turcomans, qui l'épiaient, le saisirent derrière un rocher formant une sorte de caverne par sa jonction avec un autre, au bas de Gardiki, et ils allaient l'égorger lorsque Ancelin de Toucy se le fit livrer pour l'échanger avec un de ses frères retenu prisonnier par Michel Paléologue. Le reste de l'armée grecque, se trouvant sans chef, chercha son salut dans la fuite, sans que Macrinos et Cavalarios pussent les rallier; mais en fuyant ils se trouvèrent face à face avec le corps d'armée principal des Français, qui arrivait en ce moment sous la conduite du prince. Plus de cinq mille hommes [1], sans compter les trois chefs principaux : le grand domestique Philé, Macrinos et Cavalarios, et trois cent cinquante quatre archontes et sévastes [2] furent répartis dans les diverses places fortes du pays, et

[1] Ἦσαν πενταχισχίλιοι τριάχοντα χαὶ πλέον.
(Vers 4134.)

[2] Trois cents cinquante-quatre sevastades et arcondes. (*Livre de la Conqueste*, p. 185.)

les principaux furent envoyés sous bonne garde au château de Clair-Mont[1]. Le grand domestique mourut plus tard dans sa prison[2], et Macrinos, échangé avec d'illustres chevaliers français[3], n'en sortit que pour être condamné à perdre la vue.

Cette brillante victoire des Français fit renaître en eux l'espérance de ressaisir au moins sur les Grecs la ville de Misitra, devenue si inquiétante pour eux. Tout le conseil consulté fut d'avis qu'il fallait profiter du moment, et on se mit en effet en marche, de Veligosti où l'armée était venue se reposer, pour se rendre dans la vallée de l'Eurotas, si abondante en tout ce qui était nécessaire à une armée[4]. Ils allèrent donc passer au pied du Khelmos, suivirent l'Eurotas et arrivèrent dans la ville de La-

[1] G. Pachymère, qui ne donne aucun détail sur ces guerres, mentionne seulement cette défaite et la prise de Philé et de Macrinos. Καὶ δὲ μαχομένους πολλάκις μὲν εὐστυχεῖν, μίαν δὴ γε σφαλέντας κρατηθῆναι κατὰ πόλεμον καὶ ἀμφότερους (p. 208). Macrinos fut accusé auprès de l'empereur d'avoir trahi dans cette bataille le grand domestique Philé, mort dans sa captivité, et ses accusateurs prétendaient qu'il avait le projet d'épouser la veuve de Mathieu de Valaincourt, sœur de feu l'empereur Jean Lascaris et de faire valoir ses droits à l'empire. Macrinos fut condamné par l'empereur à perdre la vue. (G. Pachymère, p. 208 et 209.)

[2] Τότε τοίνυν ἐπ' ὀλίγον κατεχομένων ἐν φυλακαῖς ὁ μὲν μέγας δομέστικος ἀποθνήσκει. (*Id.*, p. 208.)

[3] Καὶ πέμψας αὐτὸν ἀνταλλάττει μεγίστων προσώπων ἰταλικῶν, καὶ παρασχεδὸν τῶν ὀφθαλμῶν ἀφαιρεῖται. (*Id.*, p. 209.)

[4] Pour ce que la Crémonie (Lakedemonia) est une bonne marche pour gens et pour chevaux. (*Livre de la Conqueste*, p. 189.)

kedemonia. Au temps de l'empire bysantin, cette ville s'était créée sur les collines qui dominent d'un côté le cours de l'Eurotas et de l'autre la plaine où fut Sparte. Là étaient autrefois un amphithéâtre, des temples et l'Agora, dont les ruines apparaissent encore à travers les gazons. Les marbres de ces édifices avaient sans doute fourni les matériaux de la nouvelle ville, et des murailles et tours de brique et de ciment, formant l'enceinte supérieure des collines, avaient mis Lakedemonia en état de résister à un premier coup de main, sans qu'elle pût cependant tenir contre une attaque sérieuse. Elle n'avait pu résister que cinq jours aux machines de guerre des Français lors de la première occupation du pays. Aussi Guillaume de Ville-Hardoin avait-il senti la nécessité d'une position plus forte et avait-il fait choix dans la chaîne du Taygète, à une lieue de là, de l'emplacement sur lequel il avait fait bâtir Misitra. Quand il fut obligé de livrer cette dernière ville aux Grecs pour sa rançon, il lui fallut bien se contenter pour le moment de Lakedemonia, dont il avait fait réparer les murailles et où s'étaient retirés les Grecs du parti français lors de la remise de Misitra; mais, après les vastes préparatifs militaires faits sous la protection de Misitra contre les Français, les Grecs de Lakedemonia avaient été inquiets sur leur propre sécurité et avaient cherché un asile à Misitra. La ville de Lakedemonia était donc abandonnée de tous ses habitants grecs les plus con-

sidérables, lorsque Guillaume de Ville-Hardoin y entra avec son armée[1]. Il la repeupla sur-le-champ de Français, auxquels il distribua les terres et les maisons de ceux qui s'étaient réfugiés au château de Misitra, et il commença le siége de cette place forte. Il faisait en même temps ravager par ses troupes légères les terres des Chacons, qui avaient été soulevés par les menées impériales, et il étendit ses excursions jusqu'à la vallée d'Hélos et jusqu'à Vatica, près de Monembasie[2].

Dans toutes les guerres contre les Français de Morée, les Grecs avaient toujours cherché à se faire des auxiliaires des montagnards esclavons du pays de Scorta en Arcadie, ou Messarée, comme on le disait alors. Adonnés aux travaux de l'agriculture, ils supportaient avec peine le trouble et la perte que leur apportaient fréquemment le passage des armées dans leur pays, et peut-être aussi l'établissement de grands fiefs au milieu de leurs vallées et de leurs montagnes avait-il donné lieu à un bon nombre de désordres, car sur la terre de Morée, comme sur la terre de France, les chevaliers français conservaient les habitudes de galanterie que

[1] Et quant li princes fu venus à la Cremonie, si trova que la cité estoit vuyde de la gent qui estoient citien et habitatour de la cité. (*Livre de la Conqueste*, p. 189.)

[2] Ἔδραμαν τὰ φουσάτα του τὰ Βάτικα, τὸ Ἕλος,
Καὶ μέχρις 'ς τὴν Μονοβασιὰν ἐκούρσεψαν τὸν τόπον.
(Vers 4288 et suiv.)

la chevalerie avait consacrées, et sur cette terre de conquête la galanterie chevaleresque se transformait souvent en traits de légèreté et de dissipation. C'était par là que les intrigues impériales pouvaient avoir prise sur les paisibles Esclavons de Scorta, en les appelant à se soulever contre les perturbateurs de leur travail régulier et de leur paix domestique. Dans ces dernières circonstances, où toute la partie orientale de la Morée avait été mise en mouvement, rien n'avait été négligé pour agir sur les Scortins, et ils finirent par se soulever, au moment même où la majeure partie des troupes françaises, après la victoire de Makri-Plagi, s'était portée au siége de Misitra. Comme les Scortins étaient placés au centre même du pays, il était urgent d'arrêter ce mouvement. Le prince se vit donc obligé de lever le siége de Misitra et de pourvoir à la sûreté de l'Arcadie. L'absence du principal feudataire, du brave Geoffroi de Bruyères, seigneur de Caritena, qui courait en ce moment les monastères du royaume de Naples avec la belle épouse de Jean de Carabas, avait encouragé les Scortins. L'établissement des deux grands fiefs d'Akova ou Mate-Griffon et de Caritena, et celui de la forteresse de Bosselet ou Oréoclovon était un sujet permanent d'inquiétude pour eux. Ne pouvant songer à s'emparer de Mate-Griffon ou Akova, dont le seigneur, Gautier de Rosières, était sans cesse à l'éveil avec ses hommes d'armes, ils crurent pouvoir de venir plus

aisément maîtres du petit fort d'Oréoclovon et même de la puissante forteresse de Caritena, dépourvue de la protection de son seigneur, dont le nom seul leur imposait le respect, et ils en avaient fait le siége[1]. A l'approche de l'armée du prince, ces préparatifs furent bientôt abandonnés, et ils se retirèrent dans les montagnes et les passages les plus difficiles. Leurs maisons de campagne et leurs terres si bien cultivées restèrent ainsi sans défense. Les Turcomans reçurent ordre de pénétrer dans les vallées par trois côtés, et ils portèrent partout le pillage et l'incendie[2]. Ceux qui eurent le plus de pertes à déplorer furent les chefs du pays, excités eux-mêmes par l'empereur, et dont les conseils avaient soulevé le reste de la population. Ils furent aussi des premiers à faire des propositions d'accommodement. Depuis trop long-temps le prince tenait ses vassaux de Morée sous les armes, et le pays avait été trop vivement agité en tous sens pour que tous les intérêts ne réclamassent pas le repos. Les excuses des Scortins, appuyées par tous les barons français, furent admises; les Turcomans reçurent ordre de cesser leurs courses; et l'armée entière ren-

[1] Cil de l'Escorta estoient relevé et avoient assiégié le chastiau de Bucelet et cellui de Caraitaine. (*Livre de la Conqueste*, p. 190.)

[2] Et corurent et essillèrent toute la contrée, et boutèrent le feu par les casaux, et ardirent toutes les habitacions des gentils homes et arcondes de l'Escorta. (*Livre de la Conqueste*, p. 191.)

tra dans ses foyers. Avec la guerre cessaient les occasions de courses et de déprédations, dans lesquelles les Turcomans avaient été si utiles. Ils étaient déjà absents de leur pays depuis plusieurs années; le prince voulait les retenir encore quelque temps; mais ils demandèrent à se retirer et à retourner dans leurs campements d'Asie. Quelques-uns seulement, qui s'étaient habitués aux mœurs franques, se firent chrétiens, obtinrent du prince des fiefs de chevalerie et s'établirent en Morée. Les deux chefs turcomans, riches de butin et des largesses du prince se mirent à la tête des autres et regagnèrent leur pays.

Ainsi que l'avait bien prévu le duc d'Athènes, Guy de La Roche, la cession de Monembasie, du Grand-Magne et de Misitra à l'empereur, avait été, dès le premier moment, une cause de trouble constant pour les Français de Morée. Jusque-là leur courage et la fortune les avaient fait triompher; mais le prince Guillaume voyait à côté de lui une source perpétuelle de dangers, et il n'apercevait autour de lui aucun allié sur lequel il pût compter au besoin. L'empire latin de Constantinople, duquel relevait la principauté de Morée, était anéanti; les principautés latines de Syrie avaient presque toutes disparu aussi, et n'excitaient plus le zèle de l'Occident. L'île de Chypre était bien encore occupée par des Français, mais ils avaient besoin de toutes leurs res-

sources. Quant aux grands feudataires de la principauté, les plus importants, tels que le duc de Naxie, les seigneurs d'Eubée, le nouveau duc d'Athènes, Jean de La Roche, successeur de son père Guy, en 1264, avaient à lutter eux-mêmes pour protéger leur propre territoire contre les entreprises des Grecs et souvent de leurs alliés les Génois. Dans leur voisinage, les deux despotes grecs d'Épire et de Vlachie, Michel, et son fils Jean Ducas, avaient bien ressaisi leur pouvoir sur les forces impériales défaites, mais c'étaient des alliés trop peu sûrs, ainsi qu'ils l'avaient déjà démontré en Pélagonie. Les princes d'Achaye se sentaient donc abandonnés à leurs propres ressources et sans espérance de nouveaux secours de France, lorsqu'un grand événement dans un pays voisin vint changer complétement la face des affaires; un prince français, Charles d'Anjou, venait de s'asseoir sur le trône de Naples.

Depuis longues années l'Italie avait été déchirée par deux partis qui se faisaient une guerre obstinée et dont les divisions se perpétuent jusqu'à nos jours, le parti guelfe ou unitaire et le parti gibelin ou municipal. De tout temps les papes s'étaient faits les chefs du parti unitaire ou guelfe, afin de s'assurer plus aisément la domination de toutes les parties, réunies sous l'ascendant d'une volonté unique. D'un autre côté, le parti municipal ou gibelin, qui voyait sa perte dans cette réunion, s'é-

tait appuyé sur un souverain étranger, l'empereur d'Allemagne, pour s'opposer aux progrès du parti unitaire et conserver au moins une ombre d'existence individuelle sous une protection souvent tyrannique. Ainsi les empereurs d'Allemagne étaient-ils parvenus à s'établir en Italie, et la maison de Souabe était entrée par ses alliances en possession du royaume de Naples et de la Sicile. Mais, une fois maîtresse de ces deux belles parties de l'Italie, ses anciennes liaisons gibelines lui donnèrent facilité pour dominer les autres parties, et l'unité, contre laquelle les empereurs avaient été appelés, s'en allait peu à peu se reconstruisant à leur profit, sans qu'ils tînssent compte de l'antique unité à laquelle ne cessait aussi d'aspirer la papauté. Des luttes terribles entre ces deux pouvoirs troublaient l'Italie depuis plus d'un siècle, lorsqu'un fils naturel de l'empereur Frédéric II, Mainfroi, s'empara de la couronne des deux Siciles. La vieille querelle entre le parti municipal et le parti unitaire divisa de nouveau l'Italie. Le pape sentit que c'était le moment d'avoir recours à toutes ses forces : il excommunia Mainfroi, le déclara déchu de la couronne, et offrit le royaume de Naples à Charles d'Anjou, qui arriva à Rome à la tête d'une nombreuse armée, et reçut, le 28 juillet 1265, dans la basilique de Latran, la couronne des Deux-Siciles et le gonfanon de l'Église. La bataille de Bénévent, livrée, le dernier vendredi de février 1266, par Charles

d'Anjou, à la tête des troupes de l'Église et de ses auxiliaires guelfes, contre Mainfroi, qui à ses troupes allemandes et aux Sarrasins de Nocera avait réuni ses auxiliaires gibelins de Toscane et de Lombardie, et dans laquelle il mourut, assura le royaume à son heureux rival sous la suzeraineté de l'Église. Le génie organisateur de Charles d'Anjou ne tarda pas à porter ses fruits; il y avait à peine un an qu'il était assis sur le trône de Naples que déjà il y était aussi fermement établi que s'il eût été protégé par des souvenirs d'une antique possession de famille, et que son ambition, libre à l'intérieur, pouvait s'étendre au dehors.

Dépossédé de l'empire de Constantinople par Michel Paléologue, l'empereur Baudoin avait vainement sollicité un appui efficace près du pape et du roi de France. Au mois de janvier 1266, se trouvant à Paris, il avait obtenu du duc Hugues de Bourgogne la promesse d'un puissant secours d'hommes, et lui avait fait concession à ce prix du royaume de Salonique, réuni nominalement à l'empire depuis la mort de Démétrius de Mont-Ferrat, et des hautes baronnies de Macri, la Lis, Ænos et Maditos [1]; mais ces promesses n'avaient jamais eu d'effet, et Baudoin se vit forcé de tourner ses vues ailleurs. Charles d'Anjou venait de s'établir à Na-

[1] Voyez cet acte de concession dans mes *Éclaircissements sur la Morée*, p. 28.

ples; il partit pour l'Italie afin d'obtenir du pape d'intervenir auprès du roi en sa faveur.

L'établissement d'un prince français dans un royaume si voisin de la Grèce avait éveillé en même temps l'attention de Guillaume de Ville-Hardoin. Des liens communs d'alliance avec deux des filles du despote d'Épire avaient établi quelques rapports entre lui et le roi Mainfroi; mais la mort de Mainfroi venait de dissoudre ces faibles liens, et, à la place de Mainfroi, régnait maintenant à Naples un prince de même race française que les conquérants de la Morée. Il songea donc à se rapprocher de lui. Il venait d'apprendre l'arrivée de l'empereur Baudoin à Viterbe, sans doute dans le même temps que lui; il lui envoya son chancelier Léonard de Verules [1] pour agir de concert avec lui et obtenir l'alliance de Charles. Le pape Clément IV intervint pour faciliter les conventions qui furent rédigées en sa présence le 24 mai 1267. Il y est déclaré que : Michel Paléologue ayant chassé les Latins de la ville et de l'empire de Constantinople, sans qu'il leur restât autre chose que la principauté d'Achaye et de Morée [2],

[1] Le nom de Léonard de Verules ou Ferules, chevalier de la principauté d'Achaye, se trouve parmi ceux qui étaient présents au traité. (Voy. mes *Éclaircissements*, p. 37.)

[2] Excepto principatu Achaie ac Moree, cujus etiam principatùs partem sibi non modicam subjugaverat, ad habendum ejus residuum cunctis suis studiis viribusque laborans. (Reg. du Trés. de Chartres, 49, pièce 242.)

dont il avait même obtenu une partie et cherchait par tous les moyens à obtenir le reste; Charles d'Anjou, considérant que la puissance de son pays et son voisinage de la Grèce lui permettaient de faire ce que les autres princes avaient décliné de faire, avait promis d'envoyer à ses frais en Morée, dans le terme de six ans, deux mille chevaliers armés pendant un an entier, en laissant espérer qu'il conduirait cette armée en personne. En compensation de ce secours, l'empereur Baudoin, d'accord avec le prince Guillaume de Ville-Hardoin, lui faisait cession de son droit de domaine supérieur possédé par les empereurs de Constantinople sur la principauté de Morée, de la même manière qu'ils le possédaient sur toutes les autres hautes seigneuries de l'empire, y compris le royaume de Salonique, et Guillaume de Ville-Hardoin déclarait accepter cette substitution d'hommage et reconnaître désormais les rois de Naples comme investis du domaine supérieur de sa principauté, en remplacement des empereurs latins de Constantinople.

Au cas où Hugues de Bourgogne et son fils pourraient être désintéressés, le même droit de domaine supérieur était concédé à Charles dans le royaume de Salonique.

Outre cette cession d'hommage, l'empereur Baudoin faisait aussi à Charles d'Anjou des cessions de territoire.

Il lui donnait toutes les îles qui étaient de l'appartenance de l'empire au delà du détroit des Dardanelles, à l'exception des quatre îles de Lesbos, Samos, Cos et Chios, qu'il se réservait.

Il lui cédait le tiers de toutes les terres que Charles pourrait conquérir pendant l'année fixée pour le maintien de ses troupes, sauf la ville de Constantinople et les quatre îles désignées.

Enfin, il lui cédait aussi, non-seulement le domaine supérieur, mais la possession directe des terres que Michel, despote d'Épire, avait données en dot à sa fille Hélène en la mariant à Mainfroi, c'est-à-dire Buthrinte, Siboto, Canina et Avlona, sur la côte d'Épire, et l'île de Corfou, terres qu'Eschinard, amiral de Mainfroi, avait vainement tenté de préserver pour sa veuve, retenue prisonnière depuis la bataille de Bénévent [1]. Ce dernier lot devint ensuite un point d'appui pour toutes les prétentions de la maison d'Anjou et de la branche d'Anjou-Tarente sur l'Albanie et plus tard même sur la principauté.

Afin de cimenter plus étroitement cette alliance entre le roi Charles, l'empereur Baudoin et le prince Guillaume, il fut convenu : qu'aussitôt que leurs enfants seraient en âge, des mariages réciproques seraient conclus, et que Philippe de Courtenai, fils et héritier de Baudoin, épouserait Béatrix d'Anjou,

[1] Voy. mes *Recherches* historiques, article Naples.

fille de Charles I[er], et que Louis-Philippe d'Anjou, second fils de Charles I[er], épouserait Isabelle de Ville-Hardoin, fille du prince Guillaume [1], avec droit de succession à la principauté [2]. Ce dernier arrangement avec le prince Guillaume avait fait l'objet d'une négociation à part, dans laquelle s'étaient efficacement employés Nicolas de Saint-Omer, qu'on trouve fréquemment mentionné à cette époque dans les diplômes napolitains, l'évêque d'Olène, nommé Jacques, et messire Pierre de Vaux, vieux chevalier fort estimé pour sa sagesse [3]. Lorsque tout eut été convenu, le prince Guillaume amena lui-même de Morée à Naples sa fille Isabelle [4], âgée alors seulement de deux à trois ans, pour la fiancer avec le jeune Louis-Philippe d'Anjou, qui était à peu près du même âge. Ces sortes d'alliances prématurées étaient alors fort communes. La jeune fille restait après les fiançailles dans

[1] Per la moglie fu prenze della Morea. (G. Villani, l. VII, chap. 1.)

[2] El princep de la Moreha donali sa filha per muller ab tota Moreha. (B. d'Esclot, p. 612 de mon édition.)

[3] Lors parla messire Nicolas de Saint-Omer le viellart, le quel estoit adonc uns des plus sages homes de Romanie. (*Livre de la Conqueste*, p. 210.) Si ordina le princes l'évesque Jaque de l'Olène et messire Pierre de Vaux le viellart, qui estoit adonc uns des plus sages homes dou pays, et les envoia au roy Charles. (*Id.*, p. 211.)

[4] Et entra en ses deus gallées entre lui et sa fille et la gent que il avoit avec lui. Si erra tant par mer et par terre qu'il vint à Naples (de Clarentza à Brindes), où li rois estoit adonc. *Livre de la Conqueste*, p. 214.)

la maison de sa belle-mère, et, dès qu'elle avait atteint sa douzième année, elle ratifiait ou infirmait ce qui avait été fait en son nom. Le prince Guillaume avait de plus un acte personnel à accomplir, celui de prêter hommage entre les mains du roi Charles pour sa principauté, en substitution de l'hommage dû précédemment aux empereurs de Constantinople, et à revêtir le prince Louis-Philippe, son gendre, du droit de lui succéder[1], après s'être fictivement dévêtu lui-même en faveur du roi.

Au milieu de ces fêtes et de ces cérémonies féodales, auxquelles Charles d'Anjou aimait à donner un grand éclat, arriva au prince Guillaume la nouvelle qu'un nouveau renfort de troupes impériales, de Turcomans et de Comans, venait d'être envoyé par Michel Paléologue à Monembasie sous le commandement d'Alexis Philanthropinos, son parent[2]. Il y avait à craindre qu'encouragés par cet accroissement de forces, les Grecs impériaux de Misitra n'essayassent de troubler de nouveau la tranquillité de la Morée. Le prince Guillaume se rembarqua donc sans retard à Brindes pour Clarentsa, afin d'aviser à ce nouveau danger, et il fut prompte-

[1] Et après les fiançailles, si fist li princes homage au roy Charle de tenir sa princée de lui, et se devesti en la main du roy; et li rois revesti monseigneur Louys son fils come son droit hoir; et après ce si randi messire Louys la seignorie de la princée qu'il deust tenir à sa vie. (*Id.*, p. 217.)

[2] G. Pachymère, p. 206.

ment suivi de troupes auxiliaires que lui envoyait son allié le roi Charles, cent hommes d'armes à cheval et deux cents sergents à pied, tous hommes d'élite, la moitié habiles archers et les autres écuyers, tous soldés pour six mois [1], sous le commandement de Galeran d'Ivri [2]. C'était là seulement l'annonce d'un secours plus considérable, prêt à s'embarquer à la première demande du prince. Les forces de Morée suffisaient à elles seules dans les circonstances présentes; le brave sire de Caritena était rentré dans sa seigneurie, et, contenus par lui et le sire d'Akova, les Esclavons ne pouvaient songer à un soulèvement. Le chef impérial était donc réduit à ses propres troupes, et il avait appris à ses dépens qu'elles étaient hors d'état de tenir la campagne devant les hommes d'armes français en beaucoup moins grand nombre. Les instructions de l'empereur étaient d'ailleurs formelles et lui prescrivaient de ne pas sortir des montagnes et des forteresses pour se hasarder en plaine [3]. Il ne

[1] Μὲ ῥογατόρους ἑκατὸν ἀπάνω εἰς τὰ φαριά τους
Καὶ διακόσιους ὁμοίως πεζοὺς· ὅλοι ἐκλεκτοὶ καὶ ἐκεῖνοι,
Νὰ εἶναι οἱ ἑκατὸν τζαγράτοροι καὶ οἱ ἄλλοι σκουταράτοι·
Καὶ ὁρίζω νὰ εἶναι ἑξαμηναῖον ὅλοι τους πληρωμένοι.
(V. 5203 et suiv.)

[2] A Galerano de Yvriaco, regni Siciliæ senescallo, vicario nostro in Achaiâ. (Reg. 1270, B. f. 26 du Palazzo Capuano.)

[3] Et pour ce ne vouloit que sa gent combatissent aux François en champ, mais que il tenissent les montaignes et les fortresses. (*Livre de la Conqueste,* p. 222.)

s'agissait donc plus pour les Français que de bien munir leurs garnisons et de se tenir prêts à tout événement.

Le contingent amené par Galeran d'Ivri vint se réunir aux troupes rassemblées déjà par le prince Guillaume près de l'Éliacos, l'antique Pénée d'Élide ou fleuve de Gastouni. De là ils remontèrent ensemble par Olympie et la vallée de l'Alphée jusqu'à Caritena [1], et, avant d'y arriver, ils avaient été rejoints, près du confluent de Ladon dans l'Alphée, par cent cinquante chevaliers armés et deux cents sergents à pied, amenés par Gautier de Rosières sire d'Akova et Geoffroi de Bruyères sire de Caritena. Ce dernier, qui connaissait bien la présomption et la légèreté du chef impérial, espérait que sa confiance dans le nouveau renfort envoyé par l'empereur l'exciterait à livrer bataille aux Français [2], et il l'engagea à se porter à sa rencontre, en allant d'abord à Nicli et en faisant de là des excursions en Tzaconie pour l'attirer hors de la Lacédémonie. Mais tout ce qu'ils purent faire à cet égard fut inutile. En vain pénétrèrent-ils de quatre ou cinq journées

[1] Lors se mirent à chevaucier contre mont la rivière de Charbon ainxi comme elle dure, fin au noble chastel de Caraitaine. (*Livre de la Conqueste*, p. 221.)

[2] Il cognoissoit le chapitaine de l'empereour si orgueilleux et legier de teste que, en la fiance que il avoit en la grant gent que il avoit amenée avec lui, si se metteroit à combattre contre eaux. (*Id.*, p. 222.)

dans la Tzaconie, qui venait de se révolter encore, parce qu'elle comptait sur les Grecs; en vain enlevèrent-ils les bestiaux et portèrent-ils le ravage dans tous les villages, les Grecs ne parurent pas pour secourir ceux qui s'étaient si imprudemment soulevés à leur appel. On balança un instant si on n'irait pas les chercher jusqu'au pied de leurs remparts de Misitra : la difficulté des passages des montagnes de Tzaconie en présence des archers turcomans et des nombreuses troupes de pied des Grecs [1] leur persuadèrent qu'il était plus prudent de mettre bonne et sûre garnison dans Nicli et dans les lieux environnants pour protéger l'Argolide et l'Arcadie, et de renvoyer paisiblement dans leurs foyers les troupes devenues inutiles. C'est ce qui fut fait. Jean de Nivelet, seigneur de Geraki, fut investi du commandement de Nicli; d'autres hommes d'armes furent distribués dans la vallée de Veligosti, et le prince Guillaume, donnant congé à ses feudataires et aux troupes auxiliaires de Galeran d'Ivri, rentra dans l'Élide, son séjour habituel.

Cet état continuel d'hostilités était désastreux pour tous. Les Grecs de Misitra, nouvellement soumis à l'empereur, possédaient des terres en Tzaconie et étaient sans cesse exposés à apprendre l'incen-

[1] Et disoient que entre Nicles et la Cremonie si avoit un fort pas et que li Grec avoient plus de pynuaille que nostre gent, et li Turq, qui estoient archier à cheval, porroient aler et venir par ces montaignes. (*Id.*, p. 223.)

die et le ravage de leurs propriétés. Les Français et leurs adhérents, possédant la totalité du pays, moins cette partie de la Laconie et les deux presqu'îles Malée et Matapan, désiraient aussi jouir en paix de leurs propriétés. Dans cette disposition commune des esprits, une trève d'un an fut proposée et acceptée avec empressement par les divers partis, et chacun put s'occuper de réparer les maux de la guerre.

Les loisirs laissés au prince Guillaume pour se livrer à l'administration du pays ne furent pas de longue durée. Le parti municipal italien, atterré d'abord par la rapidité des succès de Charles d'Anjou, avait semblé se soumettre; mais les passions gibelines étaient encore trop vives pour être si aisément comprimées. Conradin, neveu de Mainfroi, arriva en Italie, se mit à la tête des Gibelins et marcha contre Charles d'Anjou pour revendiquer son héritage de famille. Menacé par tant de forces réunies, Charles d'Anjou avait de son côté fait appel à ses alliés et parents, le pape, le roi de France, le prince de Morée; et celui-ci, profitant de la trêve, s'apprêta à se rendre en personne dans le royaume de Naples.

A ce moment venait d'arriver de Syrie en Morée un chevalier français fort renommé, Érard de Valeri, qui avait eu une longue expérience des guerres en Terre-Sainte. Apprenant que le pape venait d'accorder à ceux qui viendraient combattre

les Gibelins sous l'étendard de Charles les mêmes indulgences que pour une guerre en faveur du saint sépulcre [1], il s'adjoignit aux chevaliers français de Morée, à Geoffroi de Bruyères, à Gautier de Rosières, au grand connétable d'Achaye Jean Chaudron, à Geoffroi de Tournay et aux principaux feudataires, qui s'étaient empressés de se placer sous la bannière du prince. Sans perte de temps, ils s'embarquèrent pour le royaume de Naples, débarquèrent à Brindes, et chevauchèrent jusqu'à ce qu'ils eussent rejoint l'armée du roi Charles. Il était temps, car la bataille allait se livrer, et ce secours si opportun et composé de chevaliers si renommés parut, dit un vieux chroniqueur contemporain, comme l'apparition d'anges que Dieu y eût envoyés [2]. Tous les historiens contemporains s'accordent à dire que la victoire décisive remportée

[1] Ὥσπερ νὰ ἀπέλθασιν εἰς τοῦ Χριστοῦ τὸν τάφον.
(V. 5528.)

[2] A celle heure et à cel point que li roys ordenoit sa gent ainsi et ses batailles, Erars de Valleri, chevaliers preus et renommés, et autres chevaliers de France qui repairoient d'outre mer (le prince Guillaume et les siens) par la terre de Puille, vindrent en l'ost le roy Charlon, aussi comme angle que Dieu y eüst envoyés. (*Annales de saint Louis*, p. 261, éd. du Louvre.) — Le prince Guillaume est désigné nominalement par G. Villani : « E col re Carlo rimase il detto messere Alardo di San Valeri *con messere Guglielmo di Villa Arduino, cavaliere di gran valore*. (L. VII, c. 26.) — Le *Livre de la Conqueste* ne mentionne que Guillaume de Ville-Hardoin sans nommer Érard de Valeri. (P. 228.)

le 23 août 1268 par Charles sur les troupes de Conradin à Tagliacozzo fut due aux conseils et à la valeur du petit corps de chevaliers amenés par Guillaume de Ville-Hardoin et Érard de Valeri. Conradin ne parvint qu'à peine à s'échapper pour être livré quelques jours après, avec son ami Frédéric de Bade[1], à Charles d'Anjou, qui les envoya à une sorte de commission comme ennemis de l'Église, et les fit exécuter sur la place du marché à Naples le 29 octobre 1268.

Guillaume de Ville-Hardoin lui avait rendu un service trop réel à la bataille de Scurcola pour qu'il ne se montrât pas disposé à l'aider à son tour. Tout était déjà organisé par lui dans le royaume de Naples pour qu'il trouvât au moment même tout ce qui lui était nécessaire. Certains ports de mer avaient été désignés pour fournir un nombre de bâtiments désignés. Les gouverneurs de Charles étaient habitués à donner au jour fixé les approvisionnements, les armes, les chevaux demandés; un trésor bien réglé assurait la solde des troupes, et les hommes d'armes disposés à toutes les entreprises ne lui manquaient pas. Lorsque le prince Guillaume, après avoir passé quelques jours au milieu des fêtes avec sa femme et sa fille, voulut retourner en

[1] Fils d'Herman VI, margrave de Bade, et de Gertrude, fille d'Henri duc d'Autriche et prétendant par sa mère au duché d'Autriche.

Morée, où le rappelait l'inquiétude de la rupture de la trêve dont la nouvelle venait de lui parvenir à Naples, il trouva à Brindes des galères et des bâtiments de transport déjà appareillés pour lui et sa suite, cent chevaux de prix choisis parmi ceux qu'on avait gagnés à Scurcola, et que le roi, qui lui avait déjà donné de précieux joyaux, lui offrait en souvenir de ses bons secours, et cinquante hommes d'armes à cheval et deux cents à pied payés pour six mois pour rester à sa disposition en Grèce.

L'arrivée du prince avec le prestige d'un si brillant succès et avec ce renfort d'hommes d'armes excita une vive joie parmi les chevaliers de Morée. Il leur semblait que désormais, forts de l'alliance du roi Charles, ils pourraient ressaisir tout ce qui avait été cédé à l'empereur en Morée et retrouver la domination tranquille dont ils avaient joui.

Avant de rien entreprendre, on songea d'abord à se prémunir contre toute attaque imprévue des Grecs. C'était toujours de la Tzaconie qu'était venu le danger. L'esprit inquiet de ses habitants, la difficulté pour eux de vivre dans leurs montagnes sans se répandre au dehors, leur voisinage de Misitra, d'où venaient toutes les excitations, rendaient nécessaire de veiller particulièrement sur cette limite entre le territoire cédé à l'empereur et le reste du Péloponnèse. Ce soin fut confié à Geoffroi de Bruyères, auquel on donna le commandement des troupes auxiliaires envoyées par Charles d'Anjou, et il alla

prendre position au centre même de la Tzaconie, à Arachova et dans sa belle et haute vallée, au-dessous du Xero-Vouni et du Malevo. Mais les eaux froides du pays amenèrent bientôt de graves maladies qui emportaient rapidement les hommes peu habitués au climat[1]. Aussi attentif pour le salut de ses hommes dans les campements qu'il était prêt à risquer sa vie et la leur dans les combats, Geoffroi de Bruyères ne prenait aucun repos, et, pour qu'ils ne se laissassent pas abattre par l'oisiveté, souvent si funeste à une armée découragée, lui-même était toujours debout et se montrait à la tête de toutes les chevauchées. La fatigue et la maladie le frappèrent enfin lui-même, et il succomba, amèrement plaint de tous. Un vieux chroniqueur grec donne des regrets touchants à sa perte et appelle sur lui une profonde sympathie. « Cette mort, dit-il, causa un grand chagrin dans toute la Morée : le prince le pleura surtout, lui qui était son oncle. Tous le pleurèrent aussi, petits et grands; les oiseaux eux-mêmes poussèrent de lamentables alalas. Une profonde tristesse s'empara de tout le pays de Morée. Et qui n'eût maudit cet affreux malheur! et qui ne s'en fût affligé! Les orphelins avaient en lui un père, les veuves un mari, tous les pauvres gens un

[1] Par les aigues froides qui sont à cellui casal, si les accueilly une maladie de laquelle morurent la plus grant partie de eaux. (*Livre de la Conqueste*, p. 236.)

défenseur et un seigneur qui les protégeait contre toute injustice. Jamais il ne laissa un malheureux sans porter remède à son malheur; jamais il n'approcha personne sans l'enrichir et le mettre désormais au-dessus du besoin. Quelle infortune amena la cruelle mort en frappant un tel homme et un tel guerrier, dont la perte rendait orphelins tous ceux qui l'aimaient[1]. » Il n'avait pas eu d'enfant d'Hélène de La Roche, sœur des ducs Jean et Guillaume et fille du duc Guy de La Roche, et, comme son fief avait été après sa révolte transformé, de fief de famille transmissible à tous ses parents, en fief de concession transmissible seulement en ligne directe, il fut réuni à la couronne. Sa veuve, Hélène de La Roche, épousa ensuite Hugues de Brienne, comte de Lecce, et en eut un fils, Gautier de Brienne, auquel revint du droit de sa mère le duché d'Athènes, après l'extinction des descendants mâles de Guy Ier. C'est ce même Gautier de Brienne qui eut ensuite à lutter contre la grande compagnie catalane, qui succomba près du lac Copaïs, et qui fut le père d'un autre Gautier de Brienne, investi quelques instants de la seigneurie de Florence, puis de la grande connétablie de France, et mort aux champs de Poitiers.

La mort d'un autre célèbre chevalier, de Gautier de Rosières, seigneur d'Akova, l'un des plus hauts

[1] B. τ. K. V. 5879 et suiv.

feudataires de Morée, qui avait pris part à tant de hauts faits et s'était récemment distingué à la bataille de Scurcola contre Conradin, suivit de près celle de Geoffroi de Bruyères, et comme lui il ne laissait pas d'enfant. L'armée dut rentrer pour le moment dans ses foyers, et il fallut ajourner à d'autres temps l'espoir de recouvrer les terres cédées à l'empereur.

Outre ces terres et les trois châteaux-forts de Monembasie, du Grand-Magne et de Misitra, qui enveloppaient tout le Magne et annulaient complétement le haut fief de Passava, le prince Guillaume avait eu aussi à payer pour sa rançon une somme désignée, pendant un certain nombre d'années, et il avait dû donner des otages jusqu'à payement entier de cette somme. Conformément aux usages féodaux, lorsque le prince était fait prisonnier, il était autorisé à mettre en otage quelques-uns de ses liges jusqu'à payement de sa rançon, sauf à les délivrer, soit par l'acquittement de la rançon, soit par la substitution d'autres otages [1]. Les otages fournis par le prince Guillaume et qui, faute d'acquittement intégral, étaient encore entre les mains de Paléologue au moment de la mort de Gautier de Rosières,

[1] Bien que les Assises de Romanie en langue vénitienne, telles qu'elles ont été publiées par Canciani, n'aient été rédigées que vers 1421 pour Nègrepont, elles contiennent la reconnaissance des coutumes reçues dès la conquête et confirmées par des précédents. L'article XI : « Come se miser lo principe fosse prexo de li némini, » est relatif à ce droit du prince sur ses liges.

seigneur d'Akova ou Mate-Griffon, étaient, comme je l'ai dit plus haut, une fille du grand connétable Jean Chaudron et une fille du grand maréchal héréditaire Jean de Neuilly, seigneur de Passava. Cette dernière, nommée Marguerite de Neuilly, était le seul fruit du mariage de ce grand feudataire avec une sœur de Gautier de Rosières, et l'héritière unique de son fief de Passava, auquel était attaché le maréchalat héréditaire de Morée. Les largesses faites par Charles d'Anjou à Guillaume de Ville-Hardoin, après la victoire sur Conradin dans laquelle il lui avait été si utile, et aussi le rétablissement de la tranquillité dans la Morée, après la victoire de Prinitza et celle de Makri-Plagi, qui avaient donné au prince le moyen de rétablir ses finances, lui permirent de s'acquitter du reste des sommes à payer et de délivrer en même temps les deux filles de ses principaux hommes liges. Jean de Neuilly, seigneur de Passava, venait de mourir au moment où sa fille arriva à Andravida. Elle se pourvut en temps utile et obtint l'investiture du fief de Passava et du maréchalat héréditaire qui y était annexé. Par sa mère, qui était sœur de Gautier de Rosières, seigneur d'Akova, mort sans enfants, elle était aussi l'héritière naturelle du fief d'Akova[1], qui un an et un jour après la mort du

[1] Le noble baron messire Gautier de Rosieres, qui sire estoit de Mathe-Griphon, moru sans hoirs de son corps. De quoy pervint son heritaige à la devant dite dame Marge

titulaire avait été réuni au domaine souverain[1], faute d'un héritier qui se présentât pour le réclamer. Marguerite ne pouvait se présenter, puisqu'elle était encore retenue comme otage du prince auprès de Michel Paléologue; mais, aussitôt qu'elle eut été mise en liberté, elle vint trouver le prince et réclama ce qu'elle pensait être son droit. Les lois sur la succession des fiefs étaient rigoureuses à cet égard, et elles ne considéraient pas si l'héritier avait eu ou non des empêchements légitimes; il suffisait, pour qu'il fût débouté de sa demande, qu'il ne se fût pas présenté en personne dans le terme voulu. Comme on avait perpétuellement besoin dans ces pays de conquêtes du service attaché à chaque fief pour pouvoir conserver ce que l'on venait de conquérir, tous avaient le plus grand intérêt à ce qu'aucun fief ne restât sans titulaire, et, par conséquent la principauté sans service. Il était souvent arrivé que des croisés, arrivant de Syrie dans l'intention de faire un établissement permanent en Grèce, étaient retournés en France après avoir levé autant d'argent qu'ils en avaient pu recueillir des

rite, pour ce que sa mère fu suer charnel de cellui monseignor Gautier de Rosières, et madame Marguerite estoit sa nièce. (*Livre de la Conqueste*, p. 241.)

[1] Si fist le prince saisir pour lui le chastel de Mathe-Griphon et toute la baronnie. (*Id. ibid.*)

[2] Il fallait se présenter dans les quarante jours, sous peine de perdre une année du revenu, et dans l'année, sous peine de perdre le fief.

Grecs, et avaient laissé une terre désemparée. Il avait donc fallu pourvoir avant tout au service de l'armée, et cette nécessité avait amené la rigueur du terme fixé aux réclamations d'héritage de fief. Bien que la détention de Marguerite comme otage du prince l'eût seule empêchée de venir réclamer son héritage en temps utile, son droit n'en était pas moins prescrit [1], et tout ce qu'elle pouvait réclamer était l'indemnité due au feudataire dépouillé de son fief par force majeure [2]. Mais ce n'étaient pas des lois rédigées dans un Code que chacun peut aller consulter; ce n'était qu'une série de précédents établissant coutume et qui n'étaient bien connus que des chevaliers les plus experts. Marguerite pouvait donc, ainsi que ses amis, ignorer l'étendue de son droit, et elle se trouva fort blessée quand, sur une seconde demande de sa part, le prince lui ré-

[1] Les Assises de Romanie, rédigées long-temps après, font mention de ce fait particulier : « Si come advene in la madre de miser Nicolò de qua indriedo mareschalcho del principado (Marguerite fut la mère de Nicolas de Saint-Omer, auquel elle transmit la maréchalerie héréditaire de Morée), la qual perdè la baronia di Mata-Grifon, quando la iera in prexon de Paleologo Micael, si come dixe alguni, e si fo privata. (Act. XXXVI des Assises de Romanie.) — Ce terme n'était pas d'obligation pour les possesseurs grecs, qu'on savait bien ne pas vouloir quitter les pays et auxquels on avait conservé leurs usages. (Acte CXXXVIII des Assises de Romanie.)

[2] Quelli feudatarii puo requerir lo so signor che li sovegna in la necessitade de la vita sua. (Act. XIII des Assises de Romanie.)

pondit que son droit sur le fief d'Akova était expiré, et que, si elle avait une réclamation à faire, ce n'était pas à lui qu'elle devait l'adresser, mais à la Haute Cour[1], qui aurait alors à prononcer son jugement. Elle s'imagina que le prince ne la traitait aussi rigoureusement que parce qu'elle se trouvait privée de parents haut placés qui pussent la défendre, et elle résolut de ne donner sa main qu'à un homme qui serait assez bien appuyé par ses propres alliances pour pouvoir faire valoir les droits de sa femme, devenus les siens.

Les hauts feudataires de Morée s'étaient presque constamment montrés disposés à ne pas séparer la cause du prince de la leur. On ne cite que deux rébellions parmi eux, l'une de Nicolas de La Trémoille, seigneur de Chalandritza, qui mourut avant que jugement de déshérence fût rendu[2], l'autre de

[1] Il y avait plusieurs cours dont les juridictions étaient bien marquées : la *Haute Cour,* dont les coutumes ont été rédigées en français pour le royaume de Chypre et publiées récemment d'une manière plus complète par M. le comte Beugnot; la *Cour des Bourgeois,* publiée aussi dans le 2e volume du même Recueil, et dont nous possédons à la Bibliothèque royale une traduction manuscrite en grec faite pour la principauté d'Achaye (voyez, pour les deux manuscrits de cette traduction, l'Appendice à la fin de ce volume); et la *Cour de la Chaîne* ou Douane, tribunal séparé pour les marchands étrangers.

[2] Acte XVIII des Assises de Romanie : « Si come advene a meser Nicola de Tremola, che fo traditor; e perche lo non fo disheritado in vita soa, dapuo la so morte sociede miser

Geoffroi de Bruyères, seigneur de Caritena, qui avait pris les armes à l'instigation des feudataires de la Grèce continentale pour refus d'hommage au prince. C'était toujours en effet de la part des feudataires établis au delà des défilés de Mégare qu'étaient venues toutes les résistances à l'autorité des princes de Morée. On eût dit que l'antique esprit de rivalité entre Athènes et les Péloponnésiens revivait dans les barons français successeurs des républiques grecques. La fermeté du prince Guillaume avait dompté ces résistances les armes à la main, avait soumis le seigneur d'Athènes malgré sa puissance et ses alliances, et le seigneur d'Eubée malgré l'appui des Vénitiens, et avait ainsi habitué les diverses provinces grecques à rentrer dans une unité qui leur avait été jusque-là inconnue. Mais, tout en se soumettant, leur orgueil n'en était pas moins froissé et aspirait à trouver une occasion de se relever de sa chute. Ce fut parmi ces feudataires, toujours opposants et toujours puissants, que Marguerite de Neuilly alla se chercher un mari.

Au nombre des familles les plus considérables de la Grèce continentale était celle des châtelains de Saint-Omer. Issus des forestiers de Flandres et long-temps comtes de Fauquembergue, leurs ancêtres avaient à diverses époques pris part aux

Aimo de Rens, e madona Margarita de Zofalonia (Céphalonie) in uno feo lo qual se clama Micopoli.

croisades de Syrie[1], où l'un d'eux avait obtenu la principauté de Galilée, un autre la seigneurie de Tibériade, et un troisième avait été sur le point de devenir roi de Jérusalem par son mariage avec Isabelle de Jérusalem. De Syrie plusieurs d'entre eux étaient venus dès les premiers jours de la conquête s'établir en Grèce et avaient obtenu des possessions en Thessalie[2]. Nicolas de Saint-Omer, possessionné dans ce pays, avait épousé une sœur de Guy de La Roche, reine de Salonique et dame de la moitié de Thèbes par pariage avec son frère[3]. Un frère de ce Nicolas, Jakemes de Saint-Omer, avait épousé la veuve du prince de Morée, Geoffroi Ier; et enfin Bélas, fils de ce même Nicolas, avait ajouté encore à l'importance des alliances de sa famille en épousant une sœur du roi de Hongrie. Bélas avait laissé trois fils : Nicolas, seigneur de la moitié de Thèbes, qui avait épousé la princesse d'Antioche Marie, fille de Bohémond VI, et en avait reçu d'immenses richesses; Othon, sous-feudataire de son parent le seigneur d'Athènes, dans la vallée de Doride, et un troisième, nommé Jean de Saint-Omer. On comprend que, quand trois chevaliers aussi puissants étaient unis avec leur parent

[1] Voyez ma généalogie des Saint-Omer, t. II de mes *Recherches historiques*, p. 495.

[2] Le nom de Nicolas de Saint-Omer se trouve parmi ceux des signataires du recès de Ravennique en 1210.

[3] C'était aussi à titre de pariage (ce qui assurait la protection du copropriétaire plus puissant) que les Vénitiens avaient obtenu des dalle Carcere des fiefs en Nègrepont.

le seigneur d'Athènes, qui avait aussi trois frères chevaliers établis en Grèce, il était difficile de courber leur volonté[1].

Marguerite de Neuilly épousa Jean de Saint-Omer et lui apporta le titre de maréchal héréditaire de la principauté, attaché à la seigneurie de Mate-Griffon ou Akova, qu'il s'agissait de faire valoir. C'était là une grande affaire de famille, car le haut fief d'Akova leur faisait mettre le pied en Morée et comptait au premier rang. Les deux aînés des Saint-Omer firent donc escorte à Jean lorsqu'il vint en grande pompe en Morée réclamer le droit de sa femme[2]. Le prince était à Andravida. Jean de Saint-Omer, après s'être fait reconnaître, en qualité de maréchal héréditaire, comme représentant de sa femme, réclama de lui la convocation de la Haute Cour pour présenter sa demande. Le Parlement fut en effet convoqué dans le monastère de Sainte-Sophie d'Andravida, dont la belle église gothique, aujourd'hui en ruines, n'a plus conservé debout que son abside. Là, Nicolas de Saint-Omer, pré-

[1] De quoy vous dis que, quant ces sept barons vouloient faire une chose à cellui temps, il ne trovoient nul qui leur osast contredire. (*Livre de la Conqueste*, p. 243.)

[2] Si requist ses freres, messire Nicole de Saint-Omer et messire Othe, que il le venissent accompaignier, pour requerre le prince à la court de la baronie de Mathe-Griphon, laquelle estoit escheue de droicte anciserie à sa feme. Lors vindrent si frere d'Estives en la Morée moult noblement. (*Id. ibid.*)

sentant son frère et sa belle-sœur aux barons, exposa au prince : que, sa belle-sœur Marguerite étant nièce du seigneur d'Akova, mort sans enfants, cette haute baronnie lui était dévolue; qu'à la vérité, ne se trouvant pas dans le pays, elle n'avait pu se présenter devant la Cour pour la relever ni dans les quarante jours ni dans l'année; mais que cette absence ne provenait pas de son fait, mais du fait du prince qui l'avait mise en ôtage pour lui, et qu'aussitôt qu'il l'eut fait délivrer elle s'était présentée pour requérir la saisine et l'investiture, requête qui avait été repoussée par le prince sans qu'il se fût appuyé sur un jugement de la Cour; que, privée de ses parents et de son héritage, elle avait trouvé dans son frère Jean de Saint-Omer un mari qui saurait bien donner force aux justes réclamations de sa femme [1], et que ses nouveaux parents ne l'abandonneraient pas au besoin; qu'en conséquence, la femme et le mari se présentaient tous deux devant la Cour, l'une comme parente et héritière légitime du seigneur d'Akova, l'autre comme avoué de sa femme et prêt à faire en son nom l'hommage lige et le service requis, et qu'ils requeraient d'être revêtus du château et de tous les droits de la baronnie d'Akova.

Cet exposé en paroles très-fières étant terminé,

[1] Et ores, la merci Dieu! si est mariée à un tel home come mon frère qui ci est. (*Livre de la Conqueste*, p. 245.)

le prince, au lieu de répliquer au discours de Nicolas de Saint-Omer, se contenta de lui demander s'il venait à lui comme un homme qui réclame une faveur en dédommagement de la déshérence encourue par son otage, ou s'il venait arguer contre le droit de prononcer cette déshérence. « Si le droit n'était pour nous, répondit Nicolas de Saint-Omer, nous pourrions désirer une faveur réparatrice; mais ici c'est droit, et non faveur, que nous demandons. » — « Vous aurez donc, lui dit le prince, et il est de mon devoir de vous l'accorder, une décision légale de la Haute Cour, que je vais convoquer sans retard et en aussi grand nombre que possible, et fortifiée d'un tel concours d'hommes expérimentés laïques et ecclésiastiques qu'il convient dans une semblable affaire[1]. »

La Cour plénière de Morée fut convoquée à Clarentza[2] et se réunit dans le couvent des Frères Mineurs de Saint-François; car les ordres de Saint-François et de Saint-Benoît étaient ceux qui s'étaient le plus multipliés en Grèce. Rien ne se traitait par écrit devant la Haute Cour. Un lige, désigné comme avocat, et nommé en langage du

[1] Tous les liges étaient tenus de siéger en cour à l'appel du prince.

[2] Lors comanda li princes que tout li baron, prelat et tout li autre home lige du pays venissent à Clarence pour delivrer la question que monseignor Nicole de Saint-Omer avoit proposée à sa court. (*Livre de la Conqueste*, p. 246.)

temps avant-parlière ou premier parleur[1], exposait la cause, et le prince désignait un avocat pour parler ensuite au nom de la Cour. Nicolas de Saint-Omer se chargea de prendre la parole au nom de sa belle sœur, et le prince, se démettant des fonctions de la présidence en faveur de son chancelier, auquel il remit le bâton ou sceptre, indice du commandement, se chargea de porter la parole comme avocat de la Haute Cour. La défense de Nicolas de Saint-Omer reposait sur ce seul point que, si Marguerite de Neuilly ne s'était pas trouvée en temps utile en Morée pour relever l'héritage de la seigneurie d'Akova, ce n'avait pas été pour cause d'affaires à elle personnelles, mais bien d'affaires personnelles au prince, puisqu'elle était en otage pour lui jusqu'à rachat. Le prince répliqua : qu'en effet Marguerite de Neuilly était en otage pour lui, mais qu'elle ne faisait que remplir en cela un devoir personnel imposé par les coutumes, que s'acquitter d'une dette prévue par les usages féodaux, et que par conséquent le droit, bien que rigoureux, n'en était pas moins tracé clairement à la Cour, et le fief d'Akova régulièrement acquis au fisc par déshérence. L'avis du prince fut, après longue délibération, adopté par la Haute Cour, et le fief d'Akova

[1] Ce mot est conservé dans la traduction grecque des Assises des Bourgeois qui l'appelle ἀβοκάτος φορπαρλιέρης et ἀβανπαρλιέρης. (Voyez l'Appendice à la fin de ce volume.)

fut déclaré avoir fait retour au domaine souverain. Afin cependant de tempérer ce que cet arrêt ou *esgard* avait de trop dur, le prince accorda, comme don particulier, mais non plus comme fief de conquête, à Marguerite de Neuilly une partie du fief pour lequel la déchéance avait été prononcée contre elle. Il fit diviser par le protovestiaire ou trésorier Colinet le haut fief d'Akova, composé de vingt-quatre fiefs de chevalerie, en trois parties; fit mettre à part huit fiefs, des meilleurs de la baronnie, cinq fiefs de domaines et trois fiefs d'hommages; manda devant lui Marguerite de Neuilly et l'en revêtit par son chaperon comme d'un nouveau fief. Quant aux seize autres fiefs de chevalerie, formant les deux autres tiers, auxquels il adjoignit la forteresse d'Akova, il en créa le nouveau fief d'Akova ou de Mate-Griffon, dont il fit don à sa seconde fille, Marguerite, alors fort jeune, qu'il en revêtit par son gant et qui porta en effet depuis le titre de dame de Mate-Griffon.

La fierté des Saint-Omer avait été vivement blessée du jugement rendu par la Cour plénière de Morée, et la faveur accordée par le prince à leur belle-sœur Marguerite ne les avait que fort médiocrement satisfaits, puisqu'elle augmentait à la fois le renom de justice et d'équité du prince Guillaume, contre lequel ils avaient voulu s'établir dans une sorte de rivalité. Ils quittèrent promptement la Morée pour la Grèce continentale, où les rappelait

la nécessité de pourvoir à la défense de leurs vastes domaines.

Depuis la prise de possession de la couronne par Michel Paléologue, il n'y avait pas eu un instant de repos pour les Français établis dans les diverses provinces et îles de la Grèce. En vain Paléologue écrivait-il fréquemment au pape les lettres de soumission les plus humbles afin de comprimer les efforts des puissances chrétiennes, et prodiguait-il à pleines mains ses largesses au pape lui-même, aux cardinaux et autres hommes puissants à Rome[1], moyen toujours en usage près de cette cour besogneuse et remuante, il n'en continuait pas moins ses attaques et ses menées. Quand Clément IV, irrité de ses délais à signer les articles de foi, ne se prêtait plus si facilement aux négociations, Paléologue s'adressait à saint Louis pour invoquer sa médiation, s'engageant à se conformer pleinement à ses décisions[2], et il persévérait à menacer en même temps

[1] Συχναῖς γοῦν καὶ δεξιώσεσι μὴ μόνον τὸν πάπαν, ἀλλὰ καὶ πολλοὺς τῶν καρδηναλίων καὶ τῶν παρ' ἐκείνῳ δυναμένων ἐξεμειλίσσετο. (G. Pachymère, p. 210.)

[2] Saint Louis envoya en effet, comme ambassadeurs au collége des cardinaux, deux Frères Mineurs, Eustache d'Arras et Lambert de La Culture. Paléologue lui avait déclaré par ses lettres et ses ambassadeurs que lui-même, son clergé et son peuple voulaient retourner à l'obédience romaine et être unis dans la même foi, et il terminait en disant: *Se velle regem eumdem arbitrium in hoc constituere; et*, ajoutent les ambassadeurs, *promittebat quidquid idem rex super hoc diceret se plenè ac inviolabiliter observaturum.* (Wadding, t. II, p. 321 à l'année 1270.)

toutes les provinces de la Gallo-Grèce et les possessions de leur allié et voisin le despote de Thessalie.

Michel Comnène, qui réunissait entre ses mains non-seulement le despotat d'Étolie fondé par son père Michel Ier, mais aussi toutes les terres conquises sur le royaume franc de Salonique par son oncle Théodore Comnène, avait toujours su se maintenir, tantôt par la ruse et tantôt par la force, contre Michel Paléologue. Michel Comnène répondait à toutes ses prétentions en disant que c'était sur les Francs, non sur les Grecs, que ses ancêtres avaient conquis leur pays[1], et que, si quelque réclamation pouvait être admise, c'était de la part des Francs; mais, qu'ayant reçu le pays, il saurait le transmettre à ses héritiers. Il mourut vers l'année 1270, laissant à son fils aîné Nicéphore le despotat d'Étolie et d'Épire, et à son fils naturel Jean Ducas le despotat de Thessalie. Nicéphore était trop éloigné des terres de l'empire pour que Michel Paléologue songeât à l'attaquer avant d'en avoir fini d'abord avec son frère Jean Ducas, dont les possessions étaient limitrophes de la Macédoine. Impatient de s'agrandir, n'importe à quel prix, actif, intelligent, rusé, Jean Ducas ne put se maintenir sans donner de prompts prétextes au mécontentement impérial. Le moment d'éclater étant venu, Michel réunit plus de

[1] Ἰταλοὺς γὰρ ἀφαιρομένους καὶ μὴ Ῥωμαίους. (G. Pachymère, p. 207.)

quarante mille hommes sous les ordres de son frère le despote Jean [1] et une flotte nombreuse sous le commandement de Philanthropinos ; et, tandis qu'il envoyait son frère contre Jean Ducas, il donnait l'ordre à Philanthropinos d'attaquer les terres des Francs [2] pour occuper ceux-ci et les empêcher de porter secours à Jean Ducas [3].

Jean Paléologue passa en effet l'Othrys et arriva dans la plaine de Néo-Patras, portant partout le ravage dans les habitations sans défense, et laissant de côté les places fortes qui se montraient fidèles à Jean Ducas. Celui-ci, n'ayant pu rassembler une armée suffisante pour tenir la campagne devant un ennemi si nombreux, cherchait à suppléer à ses forces par son activité, se montrait là où il était le moins attendu, et disparaissait des lieux où on croyait le surprendre, de telle sorte qu'on le trouvait partout en même temps, sans pouvoir préciser le lieu où il serait le lendemain. Il entraînait ainsi ses ennemis, comme malgré eux, chaque jour plus avant, sans qu'ils crussent rien avoir à craindre d'un adversaire si empressé à les éviter, et il se jeta à l'improviste dans la forteresse de Néo-Patras, au-dessous du mont Œta, bâtie sur un roc que défendent de trois côtés

[1] Πλῆθος ὡσεὶ τεσσαράκοντα σὺν τῷ ναυτικῷ χιλιάδων. (G. Pach., p. 324).

[2] Ταῖς λατινικαῖς χώραις. (G. Pachymère, p. 325.)

[3] Εἰ ἔχοντες καθ' αὐτοὺς οἱ Λατῖνοι τὸν περὶ σφίσι φόβον τῆς πρὸς τὸν Ἰωάννην βοηθείας ἀπόσχοιντο. (*Id. ibid.*)

de formidables précipices, et à laquelle ne pouvait atteindre aucune machine de guerre. L'armée ennemie établit aussitôt son siége le long du Sperchius et du torrent de la Vistritza, et entoura la montagne de ce côté pendant que les Turcomans allaient partout pillant et brûlant églises et monastères [1]. Après lui avoir fait perdre un long temps dans cette situation, Jean Ducas, pendant la nuit, se fit descendre par une corde le long des aspérités du ravin, du côté du torrent, traversa déguisé tout le camp ennemi, et, sans que personne ni dans la ville et la citadelle, ni dans l'armée de blocus, eût soupçon de son départ, il arriva par des chemins secrets auprès du duc d'Athènes, sire Jean de La Roche [2], à Thèbes. Il venait le conjurer de l'aider de ses hommes d'armes dans ce moment difficile; et, pour lui donner un gage de sa bonne foi, que les Français avaient le droit de suspecter depuis les affaires de Pélagonie, il lui offrait la main de sa fille. Jean de La Roche déclina cette offre pour lui-même, malade et goutteux, mais l'accepta pour son jeune frère Guillaume en ajournant le mariage à un temps plus propice. L'affaire la plus pressée en ce moment était de délivrer Jean Ducas de ses ennemis, et le duc d'Athènes y donna tous ses soins. Tous ses arrière-vassaux furent convoqués, et c'est à cette occasion

[1] Nic. Grégoras, p. 112.
[2] Σὺρ Ἰωάννης γὰρ κατὰ γλῶτταν ἐλέγετο. (G. Pach., p. 328.)

que ses parents les Saint-Omer avaient été mandés de Morée.

Une troupe redoutable de trois à quatre cents chevaliers d'élite bien armés[1] fut promptement réunie et s'avança sous le commandement des Saint-Omer, le duc étant trop souffrant pour faire une campagne. L'armée grecque, qui croyait encore Jean Ducas bien emprisonné dans la citadelle de Néo-Patras, n'avait pris aucun soin de se garder et s'abandonnait au loisir désordonné d'un long campement, lorsque tout à coup apparurent dans cette belle vallée les bannières des Français. Les Turcomans furent les premiers à se présenter, mais leurs chevaux légers furent bientôt écrasés sous la marche régulière des grands chevaux pesamment armés que manœuvraient avec habileté les chevaliers francs. Le despote Jean Paléologue se disposait pendant ce temps à les arrêter en armant en hâte une bonne partie de l'armée grecque; mais les chevaliers français, pleins de confiance en eux-mêmes et en chacun d'eux, habitués dès long-temps à braver des troupes nombreuses, et dont la vigueur naturelle s'accroissait encore par l'expérience et la discipline, s'avancèrent sans se trop presser, sans se détourner, sans se ralentir, la lance en avant, sur une seule

[1] Τότε δὲ τριακοσίους καβαλλαρίους δοὺς αὐτῷ, ἢ καὶ πλείους, ὡς λέγεται, ἐξ αὐτῆς ἀποπέμπει, ἄνδρας ἀρεϊκοὺς καὶ πολλῶν τινῶν καθυπερτεροῦντας. (G. Pachymère, pag. 328.) Nicéphore Grégoras dit cinq cents, p. 114.

ligne, et broyèrent cette multitude épouvantée[1]. Ce ne fut plus qu'une scène de confusion dans le camp grec. Aveuglés par la terreur, ils croyaient être assaillis, non pas par quatre cents ou huit cents chevaliers, mais par un corps d'hommes d'armes aussi nombreux que leur propre armée[2], et conduit par le prince Guillaume de Ville-Hardoin en personne[3]. Le chef impérial, ne pouvant plus se faire obéir, ne se confia plus qu'à la rapidité de son cheval pour échapper à son sort. Tout fut abandonné, tentes splendides, riches ameublements, vêtements, armes; chacun ne cherchait plus qu'à fuir, qu'à se cacher ou à se jeter aux pieds du vainqueur, dont le bras était las de frapper. Le nombre des prisonniers fut considérable et le butin immense, car tous les chefs, à commencer par Jean Paléologue, semblaient rivaliser de luxe et d'opulence, et les coupes d'or, les armes de prix, les vêtements dorés, tous les raffinements de luxe asiatique et bysantin, jusqu'aux éperons d'or des cavaliers, furent divisés en tas pour le lot de chacun des vainqueurs[4], dont

[1] Καὶ συμπεσόντες ὀλίγοι πλείους ἐνίκων. (G.Pachym., 329.)

[2] Ὤοντο γὰρ μὴ τριακοσίους ἢ καὶ τούτων διπλασίους ἢ καὶ πλειόνας εἶναι, ἀλλὰ τῷ κατὰ σφᾶς πλήθει τὸ πλῆθος τῶν ἀντιπάλων ὥριζον (*Id.* 330.)

[3] Νομίσασιν ἢ τὸν Πελοποννήσου καὶ Ἀχαΐας ἥκειν πρίγκιπα μετὰ πλήθους ἀξιολόγου, ἢ Θηβαίων καὶ Εὐβοέων καὶ Ἀθηναίων στρατὸν παμπληθῆ μετὰ δουκὸς τοῦ αὐτῶν πρὸς βοήθειαν ἐξιέναι τοῦ σεβαστοκράτορος Ἰωάννου. (Nic. Grégoras, p. 115.)

[4] G. Pachymère, p. 331.

l'armure de fer uni contrastait fort avec tout cet appareil.

Le bruit de cette victoire signalée parvint bientôt dans le canal d'Euripe, tout voisin de là. Trente vaisseaux de la flotte franque d'Eubée, de Naxie et de la Crète y stationnaient alors, non pour attaquer en mer la flotte impériale, trois fois plus nombreuse [1], mais dans l'intention de protéger les côtes contre toute tentative. La flotte impériale, après avoir parcouru la mer Égée, venait d'entrer dans le golfe bien abrité de Volo, l'ancien golfe Pagasétique au pied de l'Ossa et du Pélion, et avait jeté l'ancre dans le port de Démétrias, à l'extrémité supérieure du golfe [2]. Enflammés d'ardeur à la nouvelle de la victoire signalée remportée par les leurs sur l'armée impériale, les Francs réunis sur la flotte d'Euripe conçurent l'espérance d'obtenir les mêmes succès sur la flotte grecque en la surprenant dans le golfe de Volo avant qu'elle eût le temps de se dégager de ses passes et de se ranger en bataille dans la mer libre. Ils garnirent leurs bâtiments d'un bon nombre d'hommes d'armes et d'archers, y placèrent ces lourdes machines de guerre et ces tours de bois bâties à la proue qui transformaient

[1] Ἀκούσαντες γὰρ τὸ περὶ τὸν Εὔριπον ναυτικόν, οἷς δὴ καὶ εἰς τριάκοντα ναῦς ὁ στόλος ὀλίγου δέοντος ἐξηρτύετο, κατεθάῤῥουν τῶν ἐπὶ δὶς καὶ τρὶς πλείστων (G. Pachymère, p. 332.)

[2] Τοῦ δὲ τοιούτου κόλπου κατὰ τὸ ἀκρότατον καὶ ἡ προειρημένη παραψαύει πόλις τοῦ Δημητρίου. (Nic. Grég., p. 117.)

un bâtiment en forteresse[1], et s'avancèrent comme autant de villes flottantes au-devant de la flotte grecque. L'amiral grec Philanthropinos eut à peine le temps de dégager et de distribuer sa nombreuse flotte. Ses vaisseaux, plus légers, se manœuvraient bien plus aisément que ceux des Francs chargés de ces grosses tours et de ces machines de guerre, mais ils ne pouvaient en approcher sans danger; tandis que ceux-ci, se ruant comme une masse sur leur ordre de bataille, le pénétrèrent et mirent la flotte en désordre. Du haut de leurs tours de bois, les hommes d'armes, frondeurs et archers, accablaient de leurs traits et de leurs lourdes pierres tous les bâtiments grecs qui ne pouvaient les aborder[3]. Beaucoup de bâtiments grecs furent coulés à fond et une effroyable destruction faite à bord de tous. L'amiral Philanthropinos lui-même fut dangereusement blessé[4]. C'en était fait de toute la flotte grecque si à ce moment ne lui était arrivé un secours inattendu. Jean Paléologue, échappé par la fuite au désastre de Néo-Patras, apprit à temps le danger que courait l'amiral. Il accourut avec ceux des siens qu'il put rassembler à la hâte, et arriva au moment même où se livrait le combat. A force d'activité il

[1] Καὶ πύργους ξυλίνους ταῖς πρώραις τῶν πλειόνων ἐπιστήσαντες. (Nic. Grégoras, p. 117.)
[2] Ὥσπερ πόλεις ἐπὶ θαλάττης κινούμεναι. (Nic. Grég., p. 118.)
[3] Nic. Grégoras, p. 118.
[4] G. Pachymère, p. 337.

parvint à réunir un bon nombre de bâtiments pêcheurs et se présenta avec des renforts d'hommes aux Grecs découragés. Il fit enlever les blessés, les remplaça par des hommes tout frais, archers et frondeurs[1], et les mit en état de réparer leur désordre et de renouveler le combat. Les gros vaisseaux francs ne purent à leur tour se dégager aisément pour se rallier. Quelques-uns se retirèrent à temps et regagnèrent la baie d'Oréos en Eubée avec les bâtiments grecs qu'ils avaient pris. Guillaume Sanudo, duc des Cyclades, en ramena six[2] en triomphe à Naxie. Quelques autres restèrent entre les mains des Grecs. Malgré le service efficace qu'il avait rendu dans cette circonstance à la flotte grecque, déjà presque anéantie sans son secours opportun, Jean Paléologue fut tellement honteux de sa défaite à Néo-Patras qu'il se démit de la dignité de despote[3] et de toutes ses dignités. « Nu je suis entré dans le monde hors du sein maternel, dit-il, et nu je sortirai du monde[4]. »

Tant de désavantages supportés par les siens, toutes les fois qu'ils s'étaient trouvés en présence des Latins, blessaient profondément le juste orgueil de Paléologue. En Morée, tous les chefs qu'il avait envoyés s'étaient successivement fait battre, avec de nombreuses armées, par un petit nombre de che-

[1] Nic. Grégoras, p. 120.
[2] Saulger, *Hist. des ducs de l'Archipel*, p. 88.
[3] G. Pachymère, p. 335.
[4] Γυμνὸς ἐξῆλθον ἐκ κοιλίας μητρός μου, γυμνὸς καὶ ἀπελεύσομαι σήμερον. (Nic. Grégoras, p. 120.)

valiers français; dans la Grèce continentale, les chevaliers du duc d'Athènes avaient détruit à eux seuls toute l'armée de son frère Jean; en mer, le duc de Naxie avait su protéger toutes ses possessions; et son meilleur amiral, Philanthropinos, venait d'être dangereusement blessé, et n'avait échappé que par hasard dans la baie de Volo à une ruine complète en combattant contre la flotte des seigneurs d'Eubée et de Naxie. En même temps lui parvenaient chaque jour des nouvelles inquiétantes sur les projets de son redoutable adversaire Charles d'Anjou, toujours aussi ferme à exécuter qu'habile à concevoir. Maître de Corfou et de la côte d'Épire arrachés à la veuve de Mainfroi, Charles était devenu maître de Durazzo [1], prétendait à la possession de l'Albanie entière [2], et étendait ses vues sur Constantinople. Déjà de nombreux vaisseaux étaient réunis dans les ports du royaume, des traités lui assuraient des secours, et sa bonne administration garantissait les approvisionnements. Une attaque de toutes ces forces réunies pouvait être fort dangereuse pour Paléologue, car les fortifications de Constantinople étaient en mauvais état, et les établissements génois et pisans pouvaient offrir un danger de plus dans une attaque faite par leurs coreligionnaires

[1] Εἰς τὸ τοῦ Δυῤῥαχίου ἐπίνειον, ἐρήμου ὄντος ἢ καὶ μᾶλλον παρ' ἐκείνου κατεχομένου, εἰς τὸ ἀνακτισθῆναι χρησάμενος, ὡς ἐλέγετο, δυνατὸς ἦν, κτλ. (G. Pachymère, p. 359.)

[2] Chiarito, sulla costituzione di Federico II.

latins; la flotte grecque était presque anéantie, ses chefs militaires les plus capables étaient tous ou morts ou battus, et les troupes de terre découragées. Il fallait toutes les ressources de son esprit actif pour parer à tous ces maux et soutenir sans trop de désavantages la lutte contre un adversaire tel que Charles d'Anjou. Il commença par faire réparer les fortifications de Constantinople et construire des murailles qui tenaient les Latins chez eux, sans qu'ils pussent prendre part à ce qui se passait dans la ville[1]; il fit tendre des chaînes pour fermer le port; il s'attacha les Latins de Pise par de nouvelles concessions, et obtint d'eux qu'ils se déclareraient ses hommes liges[2]; il rassembla de nouvelles forces de terre et de mer de toutes parts. En même temps, il cherchait à neutraliser par des négociations les efforts de ses ennemis, et renouvelait sans cesse ses largesses et ses légations auprès du pape. Il sentait bien que c'était là pour lui le point capital. Tant que ne serait pas opérée une réconciliation quelconque avec l'Église romaine, les Latins persévéreraient dans leurs projets d'armement, soutenus chez eux par cette vieille opposition des deux églises, qui avait fait donner en Occident aux Grecs le nom de Sarrazins Blancs[3], en les désignant

[1] G. Pachymère, p. 365.

[2] Λυζίους εἶπεν ἄν τις ἐκείνων. (G. Pach., p. 366.)

[3] Προσίστατο γὰρ τὸ σκάνδαλον καὶ τὸ Λευκοὺς Ἀγαρηνοὺς εἶναι Γραικοὺς παρ' ἐκείνοις μεῖζον ἤρετο. (G. Pach., 367.)

comme des ennemis aussi dangereux que l'étaient les Sarrazins. Mais une soumission à l'Église romaine entraînait d'autre part de graves difficultés intérieures, dont il ne put triompher pendant sa vie que par des caresses avec les moins récalcitrants, par des supplices avec les opposants. Souvent aussi il se voyait interrompu dans ses négociations, parce que Charles d'Anjou interceptait ses mandataires et les empêchait de parvenir jusqu'à Rome. Il était cependant pressé d'en finir, car les papes se succèdent promptement sur la chaire de saint Pierre, et il eût fallu tout recommencer avec un nouveau pape. Il envoya donc en même temps des Frères Mineurs [1], qui se trouvaient déjà partout, auprès du pape, pour le prier d'arrêter les armements de Charles d'Anjou, et des mandataires secrets, comme plus tard Jean de Procida, auprès du roi d'Aragon afin de l'exciter à réclamer la Sicile pour ses enfants, et donner ainsi des embarras au roi Charles. Il envoya même de nouveaux ambassadeurs à saint Louis pour qu'il voulût bien calmer son plus jeune frère, Charles, et contribuer ainsi à la réunion des deux églises; mais saint Louis avait déjà quitté la France pour son expédition à Tunis [2], où ils arrivèrent après lui et furent témoins de ses batailles, de sa

[1] Ἄλλους δὲ πολλοὺς πλείστους φρερίους ἐδέχετο καὶ πρὸς τὴν ἐκκλησίαν ἔπεμπεν. (G. Pach., p. 360.)

[2] Μανθάνουσι πέραν πρὸς Καρχηδόνα, ἣν Τουνίκιν λέγουσιν ἀπελθόντα τὸν ῥῆγα τοῖς κατὰ Λιβύην Αἰθίοψι πολεμεῖν. (*Id.*, p. 362.)

maladie et de sa mort, avant qu'il eût pu les congédier et mettre en action les bonnes paroles qu'il leur avait données [1].

Les négociations de Michel Paléologue auprès du pape obtinrent cependant le résultat qu'il désirait, celui de suspendre les préparatifs de guerre de Charles d'Anjou. Un historien grec [2] nous représente ce prince comme ne respirant que fureur à cette nouvelle et conjurant le saint père de la manière la plus pressante de le laisser marcher contre Constantinople. « Chaque jour, dit-il, nos ambassadeurs le voyaient se jeter aux pieds du pape et entrer dans de tels accès de rage qu'il en mordait avec ses dents le sceptre que, suivant l'habitude des rois d'Occident, il tenait dans ses mains, demandant avec instance l'autorisation de faire un voyage pour lequel tout était préparé, et faisant obstinément valoir ses droits. Mais, loin de persuader le pape, il le trouvait sourd à toutes ses sollicitations, et lui objectant à son tour les droits des Grecs, et lui disant : que, si Constantinople, qui leur avait appartenu autrefois, était revenue entre leurs mains, c'était là un exemple des jeux de la fortune humaine ; que les villes, comme les autres richesses des hommes, étaient souvent le prix de la guerre ; et qu'enfin, les Grecs étant fils de l'Église et chrétiens, il ne pouvait, lui souve-

[1] G. Pachymère, p. 363.
[2] G. Pachymère, p. 409.

rain pontife, permettre aux chrétiens d'attaquer des chrétiens sans risquer d'exciter la colère de Dieu. »

Tranquillisé pour le moment de ce côté, après plusieurs années de négociations, Michel Paléologue chercha à fortifier sa marine en faisant construire des bâtiments, autant que ses ressources le permettaient, et en s'assurant de l'assistance des marines marchandes de Pise et de Gênes. Il venait de perdre successivement plusieurs de ses chefs les plus importants; et, ne pouvant trouver autour de lui d'hommes habiles pour les remplacer, il se décida à prendre à son service le Génois Zaccaria, seigneur de l'île de Thasos[1], fort expérimenté dans toutes les choses de guerre. Une expédition importante fut aussitôt préparée contre le beau port d'Oréos en Eubée[2], dans le canal de Trikeri, où avait été réunie la flotte qui avait failli ruiner complétement la flotte impériale dans le golfe de Volo. Le duc Jean de La Roche avait été informé par un frère même de Zaccaria[3] de ce projet d'attaque contre

[1] Connue sous le nom d'Anémopyles, les portes du vent. Καὶ Ἰκάριον προσχωρήσαντα δέχεται, ἄνδρα πολλὴν μὲν τὴν ἐς μάχας πεῖραν ἔχοντα, τατάρχοντα δὲ καὶ νήσου μεγίστης, ἣν Ἀνεμοπύλας ἔθος τοῖς ἐκεῖ λέγειν, συμβάματι δὲ τυχῆς ἐκεῖθεν φύγοντα. (G. Pach., p. 410.) Voy. la Chron. de Ramon Muntaner, p. 464 de ma traduction, grand in-8°.

[2] Καὶ δὴ ἐπεὶ στρατὸς τῶν νεῶν ἀπέβαινε περί που τοὺς Ὀρεούς, κτλ. (G. Pach., p. 411.)

[3] Zaccaria avait aussi un fils nommé Manuel auquel l'empereur donna Phocée et ses mines d'alun. (G. Pach., p. 420.)

son cofeudataire et allié le seigneur d'Eubée. Quoique accablé encore par les douleurs de la goutte, il réunit ses hommes d'armes, passa en Eubée et marcha tout droit sur l'ennemi. Un combat obstiné se livra, entre la forteresse franque d'Oréos et le rivage; mais Jean de La Roche, emporté par son ardeur, ne s'était pas donné le temps de grossir son corps d'armée des contingents des seigneurs d'Eubée, et il n'avait avec lui qu'un petit nombre de chevaliers déterminés. Bien que ses douleurs de goutte dans les jambes l'empêchassent lui-même de se tenir ferme sur ses étriers [1], il voulut férir son coup de lance; mais, frappé par la lance ennemie et blessé, il ne put tenir en selle, glissa et tomba. Ses compagnons d'armes se pressèrent aussitôt autour de lui pour l'aider à remonter à cheval; mais ils furent environnés sans pouvoir se défendre et furent faits prisonniers, ainsi que le duc d'Athènes lui-même et le frère de Zaccaria [2]. Michel Paléologue fut si charmé de cette victoire qu'il récompensa Zaccaria par les dignités de grand-connétable et de grand-amiral [3]. Au lieu de se conduire avec le duc d'Athènes Jean de La Roche et ses autres prisonniers francs, avec la même dureté

[1] Τὸ γὰρ τῶν ποδῶν ἄλγημα οὐ παρεῖχε στεῤῥῶς ἀντιβαίνειν ταῖς ἐφ' ἑκάτερα τῆς ἐφεστρίδος κλίμαξιν. (G. Pach., p. 411.)

[2] Καὶ σὺν αὐτῷ ἄλλοι τε πολλοὶ συμποδίζονται, καὶ δὴ καὶ ὁ τοῦ Ἰκαρίου αὐτάδελφος. (G. Pach., p. 411.)

[3] G. Pachymère, p. 413.

qu'il l'avait fait auparavant avec le prince Guillaume et les prisonniers faits en Pélagonie, il crut cette fois devoir tout faire pour se concilier leur amitié. Il venait d'apprendre qu'aussitôt après la prise de Jean de La Roche, les habitants de Thèbes avaient reconnu pour megas-kyr ou seigneur son jeune frère Guillaume de La Roche[1], marié à une fille de Jean Ducas et partageant la haine de son beau-père envers l'empire. Pour se défendre contre le danger qui pouvait venir de là, Paléologue délivra Jean de La Roche et lui proposa en mariage sa propre fille. Jean de La Roche ne crut pas pouvoir rejeter un traité qui le rendait libre pour le moment et ne l'obligeait à ce mariage que dans un avenir encore assez éloigné, puisque la jeune fille n'était pas nubile et qu'il ne pouvait être question que de fiançailles; il accepta donc, fit célébrer ses fiançailles avec la fille de l'empereur, et retourna dans son duché d'Athènes; mais à peine y était-il arrivé qu'il tomba malade et mourut en 1275, laissant le duché à son frère Guillaume[2].

Peu de temps après mourut aussi, le 1er mai 1277, à la suite d'une longue maladie, le prince Guillaume de Ville-Hardoin, dans la ville de Calamata, où il était né. Depuis l'année 1274, où s'était

[1] Ὁ μέντοι γε τῶν Θηβῶν λαὸς τὸν ἀδελφὸν Ἰωάννου Γουλίελμον μέγαν κύριον ἀντικαθιστᾶσιν. (G. Pach., p. 413).

[2] Ἀλλ' ἐκεῖνος, ἅμ' ἐπιβὰς τῆς πατρίδος, νόσῳ περιπεσὼν τελευτᾷ· διαδέχεται δὲ ὁ ἀδελφὸς ἐκείνου Γουλίελμος. (G. Pach., p. 413.)

opérée, au concile de Lyon, la réconciliation entre les deux églises grecque et latine, réconciliation à laquelle adhérèrent trente-sept métropolitains grecs[1], Michel Paléologue avait été obligé de discontinuer ses attaques contre la principauté de Morée; et, comme les Grecs domiciliés dans les villes impériales possédaient des terres placées sous la dépendance des Français, et qu'ils étaient surtout intéressés à la conservation de la bonne harmonie entre l'empereur et le prince, les bonnes relations se rétablirent bien vite. Le prince Guillaume savait par sa fermeté empêcher à la fois tout excès des siens et tout empiétement des autres, et le pays recommençait à prospérer. Sa mort changea l'aspect des affaires. Il ne laissait après lui que deux filles, toutes deux mineures. L'une, Isabelle, âgée de quatorze ans, mariée à Louis-Philippe d'Anjou, mineur comme elle; l'autre plus jeune, Marguerite, dame de Mate-Griffon ou Akova[2]. Isabelle était en ce moment à la cour de Naples, auprès de sa belle-mère et de son jeune mari, dont le tuteur naturel était son père Charles Ier d'Anjou. Ainsi Guillaume de Ville-Hardoin en mourant laissait sa principauté sous la garantie d'un prince d'une valeur éprouvée,

[1] Wadding, t. II, p. 380 et 386.

[2] Romangueren ne duas filhas ; la una havia quatorze anys com el muri, e l'altra n' havia dotze anys. Et lo princep llexa lo principat a la major, e a la menor la baronia de Mata-Griffo. (Ram. Muntaner, ch. 262.)

et il n'avait aucune inquiétude à concevoir sur la sécurité du pays, puisqu'avant peu d'années son beau-fils allait devenir majeur et devait venir en personne avec sa fille gouverner la principauté. Il se contenta de désigner pour baile le grand connétable Jean Chaudron, connu personnellement du roi Charles d'Anjou[1], en attendant les ordres de ce souverain, et recommanda par ses dernières dispositions qu'on l'enterrât dans le chœur de l'église Saint-Jacques à Andravida, bâtie et donnée par lui à l'ordre du Temple. Son père et son frère y étaient déjà déposés[2] et il vint à son tour prendre sa place dans le tombeau de famille à la gauche de son père[3].

[1] Les archives de Naples possèdent plusieurs diplômes relatifs à ce Johanus Calderonus, comestabulus principatus Achaye. (Voy. mes *Nouvelles Recherches*, 2e époque, tom. I, p. 223).

[2] Là gisent tous trois en une tombe : Monseigneur Goffroy son père ou mylieu, et le prince Goffroy son aisné frère à la dextre partie du père, et il à la senestre. (*Livre de la Conqueste*, p. 256.)

[3] L'église Saint-Jacques est aujourd'hui ruinée, mais on en retrouve l'emplacement près de la fontaine hors d'Andravida. Ces fondements en tracent l'étendue au milieu des champs,

LOUIS-PHILIPPE D'ANJOU,

PRINCE.

— 1277 —

Jean Chaudron, grand-connétable et baile de la principauté, envoya sur-le-champ des messagers au roi Charles I[er] d'Anjou pour le prévenir que, Guillaume de Ville-Hardoin étant mort, la principauté d'Achaye était échue à Louis-Philippe d'Anjou et à Isabelle de Ville-Hardoin, placés tous deux sous sa tutelle. Avec son activité ordinaire Charles pourvut à la protection du pays et envoya Hugues de Sully, dit *le Rousseau* [1], de la couleur de ses cheveux, comme son baile et capitaine général, avec des forces suffisantes pour contenir le pays; mais dès son arrivée dans la principauté se présenta une

[1] Hugonem dictum *Ruffum* de Soliaco, ainsi qu'il est désigné dans plusieurs des diplômes de Naples. (Voy. *Nouvelles Recherches*, t. I, p. 232.) — G. Pachymère défigure son nom en celui de 'Ρὼς Σολυμᾶς, ce qui a induit en erreur le savant Ducange, qui l'appelle à tort Soliman de Rossi. — Nicéphore Grégoras le désigne plus justement sous le nom de 'Ρωσὸν Σουλῆς. (P. 147.)

difficulté féodale qui n'avait pas été prévue. Hugues de Sully, homme d'un caractère fier et emporté, arrivant en Morée au nom d'un prince non moins impérieux que lui, exigea des seigneurs français de Morée, non-seulement qu'on lui prêtât serment d'obéissance comme capitaine du roi Charles, mais que les liges vinssent faire hommage entre ses mains comme vicaire et représentant du prince. Les liges français de la principauté avaient leurs coutumes féodales, auxquelles ils étaient fort attachés. Ils y avaient trouvé jusque-là une garantie de leur indépendance, et ils n'étaient disposés à supporter de personne aucune atteinte à leurs priviléges. Tous étaient armés, tous possédaient des châteaux bien gardés, tous avaient la conscience de leur droit et un courage chevaleresque toujours prêt à se déployer pour le faire valoir. Une des premières stipulations de ces coutumes réglait les devoirs réciproques du prince et de ses liges. Le prince, en entrant en possession de la principauté, était tenu de prêter serment d'observer les usances et franchises de l'empire[1]; puis, ce serment fait en présence des liges, les liges à leur tour devaient lui prêter hommage. Mais leur droit était de ne prêter hommage qu'à sa personne et dans l'intérieur de la principauté[2], et non pas à un fondé de

[1] Art. 1 des Assises de Romanie.

[2] Ma se lo dicto principe volesse far dar el dicto sagramento per so procurator, o per soi procuratori, over sel non

pouvoir en son nom. Le baile envoyé au nom du prince devait faire le même serment préliminaire[1], mais n'avait aucun droit d'exiger l'hommage lige[2]. Après s'être assemblés pour délibérer sur les propositions de Hugues de Sully et consulter les coutumes par les précédents et les souvenirs, la Haute Cour des liges de Morée lui déclara, par l'intermédiaire de l'archevêque de Patras, nommé Bénoît : que rien ne pouvait être altéré aux usages, sans l'examen d'une Cour plénière, à laquelle seraient convoqués tous les hauts feudataires non-seulement de la Morée, mais de la Grèce continentale, de l'Eubée et des îles[3], et qu'ils ne pouvaient que lui prêter serment d'obéissance au nom du roi Charles, mais non lui faire hommage. Il fallut bien qu'il s'en contentât. Il prêta donc le premier son serment de respecter les usages en qualité de baile, et reçut, en qualité de vicaire du prince, les serments de tous les liges. Les principaux officiers, le trésorier,

fosse in lo principado, nisun de li suoi subditi è tegnudo de farli legia ove sagramento. (Art. II des Assises de Romanie.)

[1] Art. CXXXVI des Assises de Romanie.

[2] Li home-lige de la princée d'Achaye ne sont tenus ne ne doivent faire homage ne ligie que au propre corps dou seigneur, et dedens le pays de la princée, et non autre part. (*Livre de la Conqueste*, p. 259.)

[3] Si ne le porroient-il mie faire sans la propre voulenté de tous les barons du pays, especialement de ceaux de là le Pas, come le duc d'Athènes, le duc de Nissye, et le marquis de la Bondonice et les trois tierciers de Negrepont. (*Livre de la Conqueste*, p. 260.)

le protovestiaire, les châtelains des places fortes furent tous renouvelés, et Hugues de Sully mit à leur place des hommes à lui, hommes souvent nouveaux dans le pays, pressés de s'enrichir et ne confondant pas, comme le faisaient les chevaliers français habitués à la Grèce, leurs intérêts avec les intérêts de la principauté.

Ce baïlat au reste fut de courte durée, car, avant la fin de cette même année 1277, le jeune prince d'Achaye, Louis-Philippe d'Anjou, venait de mourir, et la principauté était maintenant dévolue à sa veuve mineure, Isabelle de Ville-Hardoin, placée, comme Louis-Philippe, sous la tutelle du roi Charles d'Anjou.

ISABELLE DE VILLE-HARDOIN,

PRINCESSE.

— 1278 —

Isabelle de Ville-Hardoin était toujours à Naples auprès de sa belle-mère, et le roi Charles prit en main l'administration de son pays, qu'il confia bientôt à son fils aîné et successeur, Charles-le-Boiteux[1]. Hugues de Sully fut rappelé pour présider à des armements considérables que le roi faisait en ce moment pour une expédition en Épire, et le baïlat de Morée fut confié à un des hauts feudataires du pays, Guillaume de La Roche, duc d'Athènes.

L'expédition de Hugues de Sully, forte de trois mille hommes d'infanterie et de cavalerie[2], s'em-

[1] Charles le Boiteux est désigné par les historiens, à partir de ce moment, sous le titre de prince de Morée.

[2] Λαὸν ἱκανὸν ἐκ Βρεντησίου ἅμα μὲν ἱππότην ἅμα δὲ καὶ πεζόν, ὡς εἰς τρεῖς χιλιάδας ποσούμενον, διαπεραῖοι τὸν Ἰόνιον. (G. Pachymère, p. 509.)

barqua en l'an 1280 à Brindes pour l'Épire. Déjà dès 1270 et 1271 Charles était entré en possession des terres dotales d'Hélène. Philippe Eschinard, amiral de Mainfroi, avait bien essayé de les conserver pour elle, et, après l'emprisonnement d'Hélène par Charles d'Anjou, de les conserver en son propre nom[1]; mais, ayant lui-même été assassiné par les machinations du despote Michel[2], et ses fils étant tombés, comme les fils de Mainfroi, entre les mains de Charles[3], tout le territoire dotal d'Hélène avait été occupé. Dès l'année 1271 Jean de Cléry fut envoyé comme vicaire du roi Charles à Corfou, et prit possession de Canina, qu'il fortifia ainsi que Avlona, où il laissa Jacques de Baligny[4]. A la vue de ce facile établissement de Charles d'Anjou, Durazzo et l'Albanie, depuis long-temps indépendants des empereurs de Constantinople[5], lui avaient offert leur soumission, qu'il avait acceptée en renouvelant en 1272 leurs anciens priviléges[6]. Ainsi établi sur la côte d'Épire, il pouvait épier un moment favorable, et, en débarquant des troupes de ce côté,

[1] Voy. mes *Recherches historiques*, 2e époque, t. I, p. 199 et 200.

[2] G. Pachymère, p. 508.

[3] Voy. mes *Recherches historiques*, 2e époque, t. I, p. 206 et 207.

[4] *Id. ibid.*

[5] G. Pachymère, p. 508.

[6] Reg. 1212, X, fol. 20 du Palazzo Capuano, et *Recherches historiques*, t. II, p. 317.

s'avancer facilement jusqu'en Macédoine et à Salonique[1]; ce fut ce qui amena l'envoi de Hugues de Sully. Paléologue, toujours inquiet sur les projets de son rival, avait déjà envoyé auprès du roi Pierre d'Aragon pour l'exciter à la guerre[2] et occuper ainsi les forces navales de Charles; il avait en même temps fait écrire par son protonotaire Oger, en 1279, une lettre en son nom pour s'excuser auprès du pape de son retard à exécuter ce qui avait été arrêté au concile de Lyon, sur les obstacles qu'il trouvait de toutes parts autour de lui et jusque dans l'intérieur de sa famille[3], lorsque lui arriva la nouvelle que Hugues de Sully était débarqué en Épire avec des forces imposantes, et qu'il avait déjà commencé le siége de Belgrade et était sur le point de s'en emparer.

Belgrade ou Berat, l'antique Pulcheriopolis, est bâtie sur le penchant d'une éminence qui vient se terminer sur la rive droite de la rivière Assouni[4] ou Ergent, de telle manière que les habitants de la citadelle peuvent y venir puiser en tout temps sans empêchement de l'ennemi, et que les assiégeants ne peuvent s'en approcher, sans être ex-

[1] G. Pachymère, p. 509.

[2] Nicéphore Grégoras le confond avec Frédéric de Sicile, son troisième fils. (P. 146.)

[3] Voy. cette lettre curieuse dans Wadding à l'année 1279, et un extrait, p. 261, en note du *Livre de la Conqueste*.

[4] Ἀσούνην ποταμὸν. (G. Pachymère, p. 510.)

posés aux traits des archers chargés de la garde des murailles. Sur la partie de la rive gauche du fleuve opposée à la forteresse, s'étend à l'ouest une vaste plaine au milieu de laquelle s'élève une montagne dont les pentes inférieures viennent se terminer au fleuve Voossis [1] ou Voioussa, l'antique Aoüs, qui forme les limites du territoire de Canina et d'Avlona. Hugues de Sully avait passé la Voioussa, s'était avancé par la plaine et emparé d'une haute colline, et de là il avait dirigé presque jusqu'au pied de Belgrade ses machines de guerre qui lançaient d'énormes pierres contre les murailles et commençaient à les ébranler.

Cette invasion du territoire albanais par son redoutable rival inspira à Michel Paléologue les craintes les plus sérieuses. Tant et tant d'artifices employés jusqu'ici pour arrêter les expéditions navales de Charles d'Anjou, n'avaient pu l'empêcher de jeter des troupes sur le continent grec. Déjà elles avaient pris position, et, une fois maîtresses de cette partie du pays, elles pouvaient pénétrer aisément jusqu'au cœur de l'empire. Il crut donc devoir déployer en ce moment d'épreuve tout ce qu'il avait de forces pour arrêter l'ennemi dans ses premiers progrès. Des troupes grecques avaient été mises en marche; il fallait exalter leur confiance dans le succès pour qu'elles pussent ré-

[1] Ποταμός Βοώσης λεγόμενος. (G. Pachymère, p. 510.)

sister à un adversaire aussi impétueux que l'était Hugues de Sully. Le patriarche, les évêques, tout le clergé fut convoqué, et on décida qu'après des prières et des bénédictions générales pendant toute une nuit, on consacrerait l'huile sainte, et que dans cette huile consacrée on tremperait un assez grand nombre de morceaux de papier[1], pour qu'on pût les distribuer à chacun des soldats de l'armée, comme autant d'amulettes qui leur assureraient la victoire, et des courriers furent à l'instant expédiés pour aller faire faire cette distribution dans tous les rangs. Des mesures étaient en même temps prescrites aux chefs, pour que cette exaltation qu'on cherchait à inspirer aux soldats, n'eût occasion de se déployer que dans des escarmouches et des attaques de détail, et non dans des combats généraux. Michel Paléologue savait que les chevaliers francs, lorsqu'ils marchaient avec la lance et l'épée en ordre de bataille, étaient comme un mur inexpugnable[2] et comme un ouragan qui balayait tout devant lui; mais il savait aussi qu'une fois mis en désordre ou démontés, ils perdaient de cette furie d'attaque et se laissaient plus aisément abattre. Il recommandait donc surtout de les harceler sans cesse, de manière à irriter leur orgueil et à les pousser hors d'eux-mêmes, de ne les atta-

[1] Φακέλλους παπύρων. (*Id.*, p. 511.)
[2] Τεῖχος ἐστιν ὀφυρὸν καὶ ἀμήχανον. (N. Grégoras, p. 147)

quer que de loin avec d'habiles archers postés dans les hauteurs, et de n'aborder que ceux qui allaient ou fourrager ou abreuver leurs chevaux. Hugues de Sully, avec son caractère violent et hautain, frémissait d'impatience à l'idée de se voir arrêté dans son siége, ou de l'abandonner même sans avoir rien fait[1], et au moment où la faim, qui commençait à se faire sentir à Belgrade, allait la mettre entre ses mains[2]. Les chefs grecs, qui connaissaient aussi les besoins de la ville, cherchaient tous les moyens d'y faire parvenir des vivres. De nombreux radeaux chargés d'approvisionnements furent dirigés sur cette rivière torrentueuse d'Assouni, et les assiégeants avertis avaient disposé des archers le long de la rive gauche et sur la colline de Belgrade pour éloigner tous ceux qui s'approcheraient pour s'opposer au passage des barques. Hugues de Sully se présenta aussitôt en personne avec ses principaux chevaliers et s'élança avec eux dans le torrent pour attaquer les Grecs postés sur l'autre rive. Il lui semblait qu'avec la masse de leurs chevaux unis, ils résisteraient à la force du courant, et qu'une fois parvenus sur l'autre rive, ils écraseraient facilement les Grecs épouvantés de leur apparition. Ils étaient en effet déjà parvenus sur la rive opposée; mais les Grecs, au lieu d'attendre leur choc irrésistible,

[1] Δηρὸν τε μένειν κενεόν τε νέεσθαι. (N. Grégoras, p. 147.)

[2] Λιμῷ μᾶλλον τὸ φρούριον ἐλπίζοντες παραστήσασθαι. (G. Pachymère, p. 513.)

avaient abandonné le rivage, et s'étant réfugiés sur quelques lieux élevés, ils firent pleuvoir de divers côtés une grêle de traits sur les chevaux, afin de démonter les chevaliers que leur pesante armure de fer protégeait contre leurs coups. La plupart des chevaux furent frappés et entraînèrent leurs cavaliers dans leur chute. Le cheval de Hugues de Sully, rendu furieux par une vive blessure, emporta son cavalier, et se débattant sous son étreinte, il alla tomber avec lui dans un de ces silos où se conserve le blé. Retenu par la force de la chute et le poids de son armure, Hugues de Sully fut bientôt environné par les Grecs et fait prisonnier ainsi que le petit nombre des chevaliers qui s'étaient aventurés avec lui sur la rive droite du fleuve. Son armée se trouvant sans chef leva le siége de Belgrade et rentra dans les forteresses de Canina et d'Avlona. Hugues de Sully fut ensuite racheté par Charles d'Anjou, qui savait oublier les insuccès et se souvenir de la bravoure[1]. Mais cette fois encore l'expédition avait manqué son but, et il fallait recommencer de nouveaux préparatifs mieux combinés encore. Tout semblait à Charles d'Anjou disposé convenablement pour le succès, lorsque éclata en Sicile cette vaste insurrection des Vêpres Siciliennes, qui réclamait désormais tous ses efforts.

[1] Il lui donna les villes de Rapolla et Aprano, dans le royaume de Naples. (*Nouvelles Recherches*, t. I, p. 232.)

Ainsi se réalisaient les vœux de Michel Paléologue, qui, par ses nombreux envoyés auprès de Pierre d'Aragon et surtout par l'intermédiaire de Jean de Procida, pressait une invasion de la Sicile, que rendit ensuite si facile le mouvement populaire de Palerme et ceux de presque toutes les autres villes de Sicile [1]. Les guerres acharnées qui en furent la suite, la prise du prince de Salerne, depuis Charles II, par l'amiral sicilien Roger de Loria, et bientôt après, le 7 janvier 1285, la mort de Charles Ier lui-même pendant la captivité de son fils, qui ne cessa qu'en novembre 1288, mirent fin aux inquiétudes que pouvaient éprouver de ce côté les empereurs grecs.

La principauté de Morée était restée pendant tout ce temps à l'abri des troubles qui l'avaient presque constamment agitée depuis la cession de 1263. Paléologue était trop vivement inquiété par les armements de Charles, et aussi trop souvent rappelé à des sentiments d'union par le pape pour s'exposer à de nouveaux embarras de ce côté. A la mort de son fils Louis-Philippe, le roi Charles Ier, en rappelant Hugues de Sully pour lui confier le commandement de l'expédition d'Épire, s'était décidé à confier le gouvernement de la principauté avec le titre de baile à l'un des hauts feudataires du pays. L'envoi de Hugues de Sully lui avait prouvé

[1] Voy. Amari, *Histoire des Vêpres siciliennes*, en deux vol. in-8°.

les difficultés qu'éprouverait un chef étranger, au milieu de feudataires si puissants et d'une population si diverse et si mobile. Il pensa qu'en choisissant un des hauts feudataires il s'assurerait, dans leur influence personnelle, dans leur plus parfaite connaissance des besoins du pays, et dans leur communauté d'intérêt avec les provinces qu'ils allaient administrer en son nom, de meilleures garanties pour la tranquillité d'un pays étranger et éloigné, et il investit Guillaume de La Roche, alors duc d'Athènes, des fonctions de baile[1].

Le premier soin du duc Guillaume fut de visiter le pays, pour reconnaître ses moyens de défense en cas d'une nouvelle attaque de Paléologue, ou d'une nouvelle insurrection des peuplades dont les événements des dernières années avaient prouvé la mobilité. Les Scortins, population esclavonne, établis en Arcadie, au centre de la Morée, ou, comme on disait alors, dans la Messarée, étaient ceux qui pouvaient donner le plus d'inquiétude. On avait eu jusqu'alors pour les contenir deux puissants feudataires, Gautier de Rosières, seigneur d'Akova ou Mate-Griffon, et le chevaleresque Geoffroi de Bruyères, seigneur de Caritena, tous deux

[1] Et après la mort dou prince (Guillaume), le premier bail que li rois envoia en la Morée, si fu le Roux de Sully. Et après le Roux, si manda le roy au duc Guillerme lettres et commissions de estre baux en la Morée. (*Livre de la Conqueste*, p. 267.)

bien établis dans de redoutables forteresses au milieu d'eux. Mais Geoffroi de Bruyères était mort sans postérité, et ses domaines avaient fait retour à la couronne. Gautier de Rosières n'avait laissé d'autre héritier qu'une nièce, Marguerite de Neuilly, contre laquelle, comme on l'a vu, avait été rendu un arrêt de déchéance fondé sur son absence, et la seigneurie d'Akova était maintenant partagée entre elle et Marguerite de Ville-Hardoin, seconde fille du prince, qui avait reçu de son père les deux tiers de la baronnie et le château d'Akova. C'était là une faible garde dans des temps difficiles. Le duc Guillaume fit relever et fortifier la forteresse de Dimatra, ruinée au temps des premières guerres [1].

Au duc Guillaume succéda, comme baile de la principauté, Guy de La Tremoille, seigneur de Chalandritza [2], chevalier renommé pour sa courtoisie et ses largesses, deux des plus hautes qualités de la chevalerie.

A Guy de La Tremoille succéda comme baile un

[1] Καὶ ἐτότε εἰς τὴν ἡμέραν του ἔκτισε τὴν Δημάτραν
Τὸ κάστρον, ὤπου ἦτον εἰς τὰ Σκορτὰ, τὸ ἐχάλασαν οἱ Ῥωμαῖοι.
(V. 6662.)

Le *Livre de la Conqueste* ajoute que ce fut un an après la mort du prince Guillaume, c'est-à-dire dès la première année de son baïlat. (p. 268.)

[2] Si fu baux le noble baron messire Guis de Tremolay, qui sires estoit de la Calandrice, et le quel fu moult courtoys et large. (*Livre de la Conqueste*, p. 275.)

des plus puissants feudataires de la Grèce continentale, Nicolas de Saint-Omer, seigneur de la moitié de Thèbes, frère d'Othon et de Jean de Saint-Omer, veuf de la princesse d'Antioche, et qui venait d'épouser en seconde noces Anne Comnène, princesse douairière de Morée, veuve du prince Guillaume et sœur du despote d'Arta Nicéphore. Par sa première alliance avec la princesse d'Antioche, Nicolas de Saint-Omer avait acquis de grandes richesses, dont il usait avec largesse. A cette époque il avait fait bâtir à Thèbes, sur le penchant de la Cadmea, une résidence toute royale par sa grandeur et sa magnificence. Un vieil historien du temps dit qu'il y avait fait peindre l'histoire de la cónquête de la Syrie [1], où sa famille avait joué un si grand rôle. Il l'avait aussi fait fortifier d'une manière redoutable; mais cette splendide et vaste habitation fut ruinée par la Grande Compagnie catalane [2], et il ne reste plus aujourd'hui qu'une partie de la grande tour, dont les murs ont près de trois mètres d'épaisseur, et qui conservent encore le nom de Santameri ou Saint-Omer. Avec son second mariage il acquit l'administration des terres assignées

[1] Καὶ ἐκατιστόρησέν το
Τὸ πῶς ἐκουγκεστήσασιν οἱ Φράγκοι τὴν Συρίαν.
(V. 6747.)

[2] Mais li Catellan de la Compaignie l'abatirent puis que il orent la seignorie, pour doute que le duc d'Athènes ne le prist en aucune manière et recouvrast le ducheame par cel chastel. (*Livre de la Conqueste,* p. 275.)

pour douaire à la princesse-veuve de Morée dans l'Élide et dans la châtellenie de Calamata[1], et fit fortifier Maniato-Chori, partie de ce douaire. Depuis la cession faite de Modon aux Vénitiens vers 1248, les Français manquaient d'un port bien défendu où ils pussent s'abriter en venant de Clarentza, qui commençait à devenir un point commercial assez important. Nicolas de Saint-Omer arrêta son attention sur la belle rade de Navarin, alors appelé Junch, à cause des herbes marécageuses qui couvrent son bas côté, et il fit bâtir au-dessus de la petite passe de Sikia, qui sépare l'île de Sphactérie de la colline au bas de laquelle était placé le port antique d'Avarinos, une forteresse appelée Neo-Avarinos, et par nous Navarin, dont les ruines couvrent encore le sommet de la colline.

Dans le temps que Nicolas de Saint-Omer exerçait, au nom du roi Charles II[2] et de la princesse

[1] Le traducteur grec donne quelques-uns des noms de lieux où se trouvaient ces propriétés :

Εἰς τὸν κάμπον τοῦ Μωραίως,
Ὡσαύτως καὶ εἰς τὸ καστελάνικιον ἐκεῖνο τῆς Καλαμάτας·
Εἶχ' ὅπου αὐθέντευε χώραν τὸ Μανιατοχῶρι,
Τὸν Πλάτανον καὶ τὸ Γλυκὺ, καὶ ἄλλα χωριὰ μὲ ταῦτον.
(V. 6729 et suiv.)

[2] Charles II prenait dans ses diplômes les titres suivants : « Karolus secundus, Dei gracià Jerusalem et Sicilie rex, ducatus Apulie et principatus Capue, *princeps Achaye*, Andegavie, Provincie et Forcalquierii comes. » (Reg. 1288, C. f. 21, 29, 146, 172.) Et dans les diplômes français : « Char-

Isabelle de Ville-Hardoin, les fonctions de baile de la principauté de Morée, un jeune Champenois, Geoffroi de Bruyères, issu de la même famille que le chevaleresque baron de Caritena, vint se présenter à la cour de Morée pour réclamer, à titre de plus prochain héritier, la succession des fiefs de son parent. La renommée brillante acquise en Grèce par le seigneur de Caritena était depuis long-temps parvenue en France; on savait qu'il possédait, à titre d'hérédité de famille et de conquête, un des hauts fiefs de la principauté, et le bruit de sa mort était aussi parvenu en Champagne, sans doute à l'occasion des obits dont les seigneurs français établis en Grèce et en Orient étaient dans l'usage d'ordonner la célébration dans les églises de leurs fiefs de famille en France. On ignorait toutefois plusieurs des circonstances de la vie aventureuse du seigneur de Caritena, tels que sa rébellion contre son parent et seigneur lige à l'époque du refus d'hommage des barons de la Grèce continentale, sa disparition de la Morée avec la femme d'un de ses liges, le vaillant sire de Carabas, au moment même où le prince son parent allait le plus avoir besoin de son bras,

les secont, par la grace de Dieu, rois de Jerusalem et de Sicile, de la duché de Puille et du princée de Capes, *prince de la Morée*, d'Anjou, de Provence et de Forqualquier cuens.» (*Id.*, f. 20.) — Voyez aussi Chiarito, *Commento sulla costituzione di Federigo II*, dans le chapitre intitulé : *Note cronologiche e titoli de' re Angioini*, p. 71.

et enfin la peine féodale de la confiscation qu'il avait encourue pour son haut fief de Caritena, peine que le prince, à la demande de tous les chevaliers ses feudataires, toujours disposés à excuser trop de galanterie et d'irréflexion dans un si brave chevalier, avait modifiée en transformant le fief de Caritena, dans lequel il le réintégrait, de fief de conquête en fief de donation, c'est-à-dire en limitant l'hérédité de ce fief aux parents immédiatement issus de lui. Toutes ces modifications étaient restées inconnues de sa famille de France. On savait que Hugues de Bruyères, son père, avait obtenu le haut fief de Caritena comme sa part de conquête et fief de famille, qu'il l'avait transmis à son fils Geoffroi, que celui-ci était mort avec la renommée du plus brave chevalier en fait d'armes comme en fait de courtoisie, de largesse et de galanterie, qualités hautement estimées et regardées comme l'apanage d'un vrai chevalier, et qu'il n'avait laissé aucun héritier de son sang, et on en concluait tout naturellement que la succession était ouverte en faveur d'un de ses parents de France. Un jeune membre de la famille de Bruyères, nommé aussi Geoffroi comme son parent le seigneur de Caritena, réclama pour lui-même le droit d'aller prendre possession du fief de Morée. Il n'avait sans doute à compter que sur une mince légitime en France, peut-être, comme Bertrand de Born, le chevalier troubadour, sur le quart de propriété d'un château avec sa tour, qui deman-

dait beaucoup de frais d'archers, d'arbalétriers, de sergents et de médecins avec fort peu de revenu, et sans qu'aucun des quatre propriétaires pût se fier à l'autre [1], et son esprit aventureux le portait à aller chercher au loin des dangers et des terres, ainsi que beaucoup d'autres étaient allés le faire à Naples, en Chypre et en Syrie. Il mit ses propres domaines de Champagne en gage, et emprunta de l'argent comme il put [2] pour subvenir aux dépenses de son voyage et se donner une suite convenable de huit servants d'armes entretenus à ses frais, et payés sans doute beaucoup plus en espérances qu'en réalités; car, si ses ressources eussent été un peu plus considérables, il n'est pas douteux qu'avec les huit servants d'armes il n'eût enrôlé quelques-uns de ces chevaliers indépendants toujours si disposés à chercher aventure [3]. Il se munit de tous les

[1] Senher sia eu d'un castel parsonier
E qu'en la tor siam quatre parcier,
A l'us l'autre non si puesca fizar;
Ans n'aion ops tos temps arbalestier,
Metges, guaitas, e servent et arquier.
(Bertrand de Born, dans Raynouard, t. III, p. 143.)

[2] Τὸν τόπον του ἐσημάδευσεν, καὶ ὑπέρπερα ἐδανείσθη,
Σεργένταις ὀκτὼ ἐῤῥόγευσε ὁποῦ ἦλθαν μετ' ἐκείνου.
(V. 6785 et suiv.)

[3] Un diplôme d'un de ces chevaliers aventureux, Alain de Montendre, nous montre ce qu'étaient ces sortes d'engagements. « Je, Alain de Montendre, chevalier, faz à savoir à touz qui ces lettres verront et orront que ge ai traitié et accordé aveque très haut et très noble prince, monseignor Charles,

témoignages[1] des prélats et chevaliers de sa province nécessaires pour constater sa parenté, se mit en route pour Naples, où résidaient le roi Charles II, seigneur supérieur de la principauté, et la princesse Isabelle de Ville-Hardoin, présenta ses titres à la succession de son parent le seigneur de Caritena, et demanda à être saisi de l'héritage, en offrant d'en faire en personne l'hommage lige, conformément aux coutumes[2]. Le roi, ainsi que cela devait se faire, renvoya la décision de cette question lé-

comte d'Anjou, les convenances ci-dessous nommées; c'est assavoir que ge doi aler aveque lui en son voyage prochain de Romanie, moi et un chevalier et six escuiers gentis homes, souffisamment armez et montez, pour un an entier, conté mon aler et mon retour; et pour ce il me donne quatre mille florins d'or petis.... et me doit faire autel passaige et retour de chevaux, come il fera aux autres bacheliers de mon estat. Et il est accordé qu'il ne me devra ne me pourra contraindre à demourer en chastiaux ni en fortereses, ne envoyer allors hors de sa compaignie sans mon accort et ma volenté, etc. Donné à Poitiers l'uitiesme jour d'aoust, l'an de grace 1307.» (Voy. mon édit. de Ducange, t. II, p. 349.)

[1] Il fallait un bon nombre de témoignages connus pour valider un acte, dans ces temps d'absence de juridiction régulière ou souveraine. Rambaud de Vaqueiras, dans une épître au marquis de Mont-Ferrat où il demande récompense de ses services, fait valoir que le marquis trouvait en lui seul trois hommes utiles, un témoin, un chevalier et un jongleur.

Per tres d'autres mi devets de be far,
E es razos, qu'en mi podets trobar,
Testimoni, cavalier e joglar.
(Raynouard, t. II, p. 260.)

[2] Τὸ ὁμάτζιον τοῦ ἐπρέζαντισεν, ὡς ἔνι τὸ συνήθειόν. (V. 6798.)

gale à la cour de Morée et au baile de la principauté, Nicolas de Saint-Omer, et Geoffroi de Bruyères partit de Naples pour la Morée.

Sur la présentation qui lui fut faite par Geoffroi de Bruyères de la lettre de Charles II, Nicolas de Saint-Omer convoqua sur-le-champ en parlement tous les barons de la principauté pour examiner les réclamations du nouvel arrivant[1]. La Haute Cour, après avoir pris connaissance des lettres et témoignages apportés par Geoffroi de Bruyères pour servir de base à ses réclamations, et s'être fait rendre compte de tout ce qui concernait la baronnie de Caritena, depuis sa première fondation comme haute baronnie de conquête et de famille jusqu'à sa transformation en haute baronnie de concession limitée aux héritiers du sang après la rébellion du baron de Caritena contre le prince Guillaume, rendit un *esgard* ou jugement défavorable aux demandes du réclamant. Il fut mandé devant la Haute Cour, et on lui déclara : que la baronnie de Caritena, qui avait été en effet une baronnie de conquête et de famille, avait été confisquée conformément aux coutumes féodales, après la rébellion de son titulaire contre le prince Guillaume son suzerain, et réunie au domaine princier ; que cependant l'affection par-

[1] Et tint un parlement sur la demande de monseignor Geoffroy pour la baronnie du seignor de Caritena. (*Livre de la Conqueste*, p. 277.)

ticulière portée par le prince au seigneur du Caritena l'avait déterminé à lui concéder de nouveau cette baronnie; mais qu'en faisant cette concession dont les conditions étaient, conformément aux usages, transcrites sur le registre des fiefs, il avait, selon son droit, borné le droit de succession aux héritiers nés du sang du concessionnaire; et que le concessionnaire étant mort sans laisser d'héritier de son sang, et la baronnie de Caritena ayant fait légalement retour à la cour du prince, il n'avait, lui, aucun droit à faire valoir sur cet héritage.

Geoffroi de Bruyères, qui n'avait rien su en France de la transformation du fief de conquête en fief de donation limitée, fut atterré par cet arrêt. Il avait placé sur cet héritage toutes ses espérances d'avenir; il avait mis en gage ou vendu ses pauvres domaines de France pour se présenter au moins d'une manière convenable; il avait emprunté pour payer sa suite et subvenir aux frais de son voyage; il avait fait retentir bien haut en France, avant son départ, la haute fortune qui l'attendait en Grèce: comment se décider ensuite à quitter la partie sans avoir rien fait, et revenir s'exposer aux railleries de ses amis de France[1]! D'un autre côté il croyait

[1] Ὅτι ἐὰν στραφῇ εἰς τὴν Φραγκιὰν ἂν οὐδὲν ποιήσῃ ἔργον
Νὰ μείνῃ εἰς τὴν Ῥωμανίαν νὰ εὕρῃ οἰκονομίαν του,
Ὅλοι τὸν θέλουσι γελᾷ, μέμφεσθαι, καὶ ὀνειδίζει,
Διότι ἐστράφη ἄνεργος, τὴν ἔξοδόν του ἐχάσεν.
(V. 6844 et suiv.)

voir dans cet arrêt l'effet de la jalousie des seigneurs français établis en Morée contre ceux qui arrivaient de France et pourraient partager leurs bénéfices et rivaliser de gloire avec eux[1]. Il résolut donc de s'établir d'une manière ou d'autre en Morée, et d'obtenir par la ruse une partie du moins du fief qu'on lui disputait. Outre le fort château de Caritena il se trouvait, dans quelques-uns des passages difficiles du pays de Scorta, d'autres forteresses beaucoup moins considérables, mais qui avaient aussi leur importance pour la défense du pays. De ce nombre était un petit fort appelé Oreoclovon[2] par les Grecs, et Bucelct ou Bosselet[3] par les Français, qui commande une étroite et fertile vallée par laquelle on se rend de Dimitzana dans le pays de Liodora, au confluent du Ladon et de l'Alphée. Geoffroi de Bruyères feignit d'être incommodé par les eaux vives et froides du pays de Caritena, qu'il était allé visiter, et s'établit à proximité du fort d'Oreoclovon, sous prétexte de trouver un adoucissement à son mal dans l'eau de citerne qu'il en-

[1] Et li baux, par le conseil des homes du pays, li quel ne veullent avoir nul gentis homes de France en leur compaignie, si me mirent allegacions pour moy desheriter. (*Livre de la Conqueste*, p. 285.)

[2] Τὸν εἶπεν εἰς τὸν Ὀρεόχλοβον εἶναι χαλαῖς γιστέρναις.
(V 6867.)

[3] Il mandoit cescun jour au chastel de Buchelet, et se faisoit porter de l'aigue des cisternes qui là estoient. (*Livre de la Conqueste*, p. 279.)

voyait chaque jour chercher au fort. Peu à peu il habitua à voir venir au château ses gens, et il finit par obtenir du châtelain l'autorisation de se faire transporter lui-même dans l'intérieur du fort, pour être plus à proximité de l'eau de citerne qu'il disait lui être si bienfaisante. Là, il prétexta que sa maladie avait fait de nouveaux progrès et demanda à faire venir quatre de ses écuyers pour faire son testament en leur présence. Le châtelain trop confiant acquiesça à toutes ses demandes. Les écuyers, qui avaient les instructions de leur maître et avaient reçu de lui la promesse qu'en cas de succès il les ferait chevaliers et les doterait de bonnes terres[1], eurent le soin de bien traiter le châtelain et les principaux gardiens du fort, qu'ils avaient amenés dans une taverne voisine; et pendant ce temps-là leurs amis, qui avaient fait entrer secrètement des armes dans les malles de Geoffroi de Bruyères, se jetèrent sur le gardien de la porte, le désarmèrent, mirent aux fers les autres gardiens surpris, fermèrent les portes, y firent bonne garde pour qu'on ne les incendiât pas, et s'emparèrent ainsi du fort par ce coup de main hardi. Mais ce n'était pas le tout que de l'avoir pris, il fallait pouvoir le garder.

[1] Et je vous promech loialment, come gentils homs, se Dieux me done la grace de gaaigner mon heritaige, car je vous feray tous quatre chevaliers, et partiray ou vous par tel maniere que cescun de vous sera riches et aisiés. (*Livre de la Conqueste*, p. 281.)

Geoffroi fit descendre de nuit deux de ses hommes et les envoya au capitaine impérial de Misitra, lui offrant de lui vendre le château sous certaines conditions[1], et espérant par là l'attirer avec ses troupes et effrayer le baile de Morée, qui serait charmé de composer avec lui pour sa baronnie, plutôt que de lui voir rendre le château au chef impérial et d'introduire ainsi son ennemi au cœur du pays.

Le chef impérial se mit en effet aussitôt en mouvement pour profiter de l'occasion qui lui était offerte, et s'avança jusqu'à la rive de l'Alphée[2]; mais il avait été devancé par la vigilance du capitaine français du pays de Scorta, Simon de Vidoine, qui tenait garnison à la Grande-Arachova en Tzaconie, et qui, réunissant à la hâte les hommes de pied et de cheval de sa capitainerie, marcha aussitôt sur Oreoclovon, après avoir donné avis au baile du coup de main de l'audacieux Geoffroi et de la mise en mouvement du capitaine impérial. Nicolas de Saint-Omer eut promptement fait rentrer le capitaine impérial dans sa forteresse de Misitra. Quant à Geoffroi de

[1] Νὰ τὸ πωλήσῃ εἰς ὑπέρπηρα.
(V. 6985.)

[2] Καὶ ἀπῆλθε, καὶ ἐκατέλαβε 'ς τὸ πέραμα τοῦ Ἀλφαίως,
Εἰς τὸ παραπόταμον τοῦ Ἀλφαίως, εἰς τὸν Ὁμπλὸν τὸ λέγουν.
(V. 6989 et 90.)

Le capitaine de l'empereour estoit venus, à tout le pooir que il avoit, à la flumare de Charbon. (*Livre de la Conqueste*, p. 284.)

Bruyères, comme il avait fait preuve de courage et de résolution, et qu'un brave chevalier français de plus était toujours chose utile au maintien de la conquête, on se contenta de lui faire quelques reproches sur son projet de négociation avec les Grecs, négociation dont devait rougir pour lui, dirent-ils, tout bon Français [1], et ils s'arrangèrent avec lui en lui donnant, au lieu de la haute baronnie de Caritena qu'il n'était pas convenable de laisser entre les mains d'un nouvel arrivant, non plus que le fort d'Oreoclovon, un autre fief dans le pays de Scorta, celui de Morena, où il s'établit en épousant une parente de Gautier de Rosières, nommée Marguerite, et dame de Lisarea, près de Chalandritza [2].

Les maux d'une administration précaire, telle que celle des baux qui avaient successivement gouverné la principauté depuis la mort de Guillaume

[1] Ἐπειδὴ τὸ γένος τῶν Φράγκων, ὁποῦ εἴμεθεν ἐνταῦθα,
Δίκαιον ἐσὲν τὸ ἐντράπημεν, καὶ εἴμεθεν θλιμμένοι.
(V. 7079 et 80.)

[2] Le *Livre de la Conqueste* raconte (p. 287) que de ce mariage naquit une fille nommée Hélène, mariée depuis à Vilain d'Aunoy seigneur d'Arcadia, de qui elle eut deux enfants, Érard d'Aunoy et Agnès mariée à Étienne le Maure, chevalier et seigneur du château de Saint-Sauveur La traduction grecque ajoute (v. 728, 29, 30) qu'Étienne le Maure et Agnès eurent plusieurs fils et filles auxquels tous survécut Érard le Maure qui réunit la seigneurie d'Arcadia, fief des d'Aunoy, à sa propre seigneurie de Saint-Sauveur; ce qui porte la date de la composition du *Livre de la Conqueste* et de sa traduction à la première moitié du XIVe siècle.

de Ville-Hardoin, commençaient ainsi à se faire sentir. Malgré la prépondérance que donnaient à Nicolas de Saint-Omer ses nombreuses possessions féodales et ses richesses, il n'avait pu, en sa qualité de baile, contenir toujours l'humeur indocile des grands feudataires, les petites tyrannies des feudataires inférieurs sur leurs vassaux, et les saillies de mécontentement qui de temps à autre se faisaient jour parmi les Grecs et les tribus slaves. Les hommes d'armes soldés que le roi de Naples, en sa qualité de tuteur de sa belle-sœur la princesse héritière de Morée, Isabelle de Ville-Hardoin, toujours retenue à Naples [1], envoyait continuellement en Morée pour prêter assistance à ses bailes, accroissaient encore le désordre par leur indocilité envers les seigneurs français du pays et leurs pillages des sujets grecs, riches et pauvres [2]. On sentait que la présence d'un prince sur les lieux pourrait seule améliorer le mauvais état des choses. Voyant les choses par lui-même, il pourrait mieux apporter un remède efficace au mal, et confondant ses intérêts avec les intérêts du pays, il pourrait peu à peu rétablir la bonne harmonie entre tous les hommes de la principauté. Mais Charles II n'avait pas encore permis à Isabelle de reprendre son héritage, et la retenait

[1] Si estoit madame Ysabeau, la dame de la Morée, à la cité de Naples avec la roine, celle qui fu d'Ongrie. (*Livre de la Conqueste*, p. 288.)

[2] Ἐσὺ ἀπόστελνεις εἰς τὸν Μωραιὰν μπάϊλον καὶ ῥογατόρους,

à Naples comme dans une honorable prison[1]. Les rapports politiques et commerciaux entre Naples et la Morée étaient toutefois très-fréquents. Clarentza était devenue une sorte d'entrepôt commercial pour tout le Levant, et les chevaliers de Morée étaient sans cesse appelés à la Cour de Naples. Jean Chaudron, grand-connétable de la principauté, était en même temps amiral du royaume. Lui et un autre chevalier, Geoffroi de Tournay, seigneur de Calavryta, étaient particulièrement bien accueillis du roi Charles II. Tous deux avaient été choisis pour leur bravoure par son père, le roi Charles Ier, comme deux de ses champions[2], lorsqu'en 1283, à la suite des Vêpres Siciliennes, il avait dû se battre en duel à Bordeaux avec le roi Pierre d'Aragon. Ces deux chevaliers résolurent de faire tous leurs efforts pour arracher la principauté au danger de cette domination lointaine, en agissant sur l'esprit honnête et droit de Charles II.

Il venait d'arriver depuis quelques années à la cour de Naples un jeune prince issu de la famille de l'empereur Baudoin, Florent de Hainaut, petit-

Καὶ τυραννίζουν τοὺς πτωχοὺς, τοὺς πλούσιους ἀδικοῦσι.
(V. 7213 et suiv.)

[1] Καὶ ἔνι γὰρ καὶ ἁμαρτιὰ, νὰ ἔχῃ τὸν κληρονόμον
Ἐδῶ ὡς περνᾷ ἦτον φυλακή.
(V. 7186 et suiv.)

[2] Voy. Hist. d'Espagne en langue catalane, par Miguel Carbonell, p. 80.

fils de Marguerite de Flandres et de Bouchard d'Avesnes, et par conséquent arrière-petit-fils de l'empereur Baudoin de Constantinople. Il était le sixième frère du comte Jean de Hainaut et n'avait eu en partage qu'une mince légitime, les seigneuries de Braine et de Hall. Il résolut de chercher fortune hors de son pays. C'était alors vers le royaume de Naples que se portaient les chevaliers français ambitieux d'acquérir un nouveau patrimoine féodal, et Charles I[er] leur distribuait avec largesse les plus beaux fiefs du royaume. Florent de Hainaut avait quitté ses terres de Hainaut en 1288[1]. Au moment où Charles II fut délivré de son emprisonnement en Catalogne, il alla le trouver à Paris pour lui offrir ses services à son passage dans cette ville avant de retourner dans ses États, en fut agréé et l'accompagna à Naples, où il fut bientôt revêtu de la dignité de grand-connétable du royaume[2]. Là il eut occasion de voir fréquemment la princesse Isabelle de Ville-Hardoin, héritière de la principauté de Morée, et de s'entretenir avec Jean Chaudron et Geoffroi de Tournay en particulier du sort de la principauté. C'était là un but capable de séduire son ambition, et un établissement convenable à ses liaisons de famille avec les anciens empereurs de Constanti-

[1] Voy. le Catalogue des Archives de Mons, dans les *Monuments anciens* du comte Joseph de Saint-Géniès.

[2] Ce titre lui est donné dans un bon nombre de rescrits des Archives de Naples.

nople. Il détermina Jean Chaudron et Geoffroi de Tournay à faire les premières ouvertures de son projet à Charles II, et à lui demander la main de la princesse Isabelle, à laquelle il rendrait le gouvernement de la principauté, légitime héritage des Ville-Hardoin, s'engageant à ne se gouverner que par les conseils de ces deux chevaliers dans un pays qu'ils connaissaient si bien, et à se contenter, pour ainsi dire, de la dignité de prince, tandis qu'eux seraient les véritables seigneurs du pays [1].

Les deux hauts feudataires français de Morée entamèrent en effet la question avec Charles II, qui se laissa convaincre par leurs arguments et consentit à rendre à Isabelle de Ville-Hardoin son héritage de la principauté, en la mariant avec Florent de Hainaut, qui gouvernerait comme l'avoué d'Isabelle et sous l'hommage supérieur du roi de Naples, substitué depuis 1267 à l'hommage dû aux empereurs de Constantinople. Le mariage fut célébré à Naples avec grande pompe au mois de mai 1290, et le 26 de ce même mois il investit comme seigneur supérieur Isabelle de Ville-Hardoin, de la principauté de Morée, en qualité d'héritière naturelle [2], et donna en même temps l'investiture à Flo-

[1] Ἐμὲ νὰ λέγουν πρίγκιπα, καὶ ἐσεῖς νὰ εἶσθε αὐθένταις.
(V. 7200.)

[2] Καὶ ἐρεβέστησεν ὁ ῥήγας
Ἐκείνην τὴν ντάμα Ζαμπέαν ἀπὸ τὸ πριγκιπάτο
Ὡς κληρονόμος φυσικός.
(V. 7257, 8, 9.)

rent de Hainaut, son mari, comme l'avoué de sa femme et son héritier[1], renonçant pour lui-même par un acte formel au titre de prince de Morée, qu'il avait jusque-là porté parmi ses autres titres d'honneur[2]. Toutefois, dans l'intérêt de ses propres héritiers du royaume de Naples, il crut devoir faire une réserve, en déclarant : qu'au cas où Isabelle deviendrait veuve sans laisser d'héritier mâle, ni elle ni les héritiers femelles qui pourraient naître d'elle ne pourraient se marier sans avoir obtenu pour ce mariage l'agrément des rois de Naples[3], avec peine de deshérence pour violation de cette clause[4]. Il voulait sans doute empêcher par là que la principauté de Morée ne passât par mariage entre les mains d'un de ses adversaires, les princes d'Aragon et de Sicile; mais cette clause devait ensuite,

[1] Καὶ ἐρεβέστησέν τον
Ὡς ἀβουέρην, τὸν εἶπεν, ὁμοίως καὶ κληρονόμον.
(V. 7261, 2.)

[2] Voy. le rescrit, daté de Paris, 21 juillet 1290, par lequel Charles II déclare: qu'ayant abandonné à Florent de Hainaut, le 26 mai précédent, le titre de prince d'Achaye, ce titre doit désormais être supprimé dans ses propres diplômes. (*Livre de la Conqueste*, en note, p. 291.)

[3] Voy. la mention faite de cette clause dans un rescrit de 1301. (*Livre de la Conqueste*, en note, p. 293.)

[4] Se par aventure avenist chose que la princée venist à hoir femelle, fust pucelle ou vefve, que elle ne se puest marier sans le congié et la voulenté dou roy; et se par aventure le faisoit sans le congié dou roy, que celle dame feust desheritée perpetuelement, et si hoir de la princée d'Achaye. (*Livre de la Conqueste*, p. 292.)

comme on le verra plus tard, et comme le comprirent les habitants du pays[1], devenir fort préjudiciable à la Morée.

Les cérémonies du mariage étant terminées, les stipulations rédigées et les investitures données en due forme, Isabelle de Ville-Hardoin et son mari Florent de Hainaut, accompagnés de plus de cent hommes à cheval et de trois cents arbalétriers soldés[2], s'embarquèrent à Brindes avec toute leur suite et leurs chevaux et arrivèrent à Clarentza.

[1] Ἔδε ἁμαρτιὰ ὁποῦ ἐγίνετον διὰ τοῦτο τὸ κεφάλαιον, κτλ. (V. 7244.)

[2] Si ot de sa propre maisnie plus de cent homes de cheval; et mena aussi trois cens arbalestiers. (*Livre de la Conqueste*, p. 293.)

APPENDICE.

I

EXAMEN DE DEUX MANUSCRITS GRECS

DE LA COUR DES BOURGEOIS.

Le manuscrit de la Bibliothèque royale, Supplément grec n° 465, contient une traduction grecque de la Cour du Vicomte ou Basse Cour, tirée des Assises de Jérusalem. Ce manuscrit a été envoyé du mont Athos par Mynas Mynoïdès.

La Bibliothèque royale possédait déjà un manuscrit du même ouvrage, sous le n° 1390, provenant de la Bibliothèque Colbert, écrit d'une écriture cursive, avec une mauvaise orthographe, sans accents et sans ponctuation. Après la table des matières, ce manuscrit commence ainsi, feuillet 22 :

Αρχι τις Βιϐλου τις συνταγματος ηγουν Ασιζα.

Περι χρισεος και διχεοσινις εις την αρχιν του παροντος βιϐλιου μελη να ειπουμεν απ' αρχης και να γιρεψομεν χρισι και να δοσομεν του καθενου ανθρωπου δηχεον το ουτος γεγραπτε το στερεος εντεχετε να ενι εις την πιστιν και εις χρισιν εχινος ζισετε και ουκ αποθανιτε εις τον εονυν, κτλ.

Le manuscrit 465 dit:

Περὶ κρίσαιως καὶ δικαιοσύνης εἰς τὶν ἀρχὴν τοῦ παρόντος βιϐλίου ἐντέχετε νὰ ἠπούμεν ὤλον προτίτερα καὶ νὰ ζητήσομεν τὴν κρίσιν διὰ νὰ δώσομεν τοῦ καθενοῦ ἀνθρωποῦ τὸ δίκαιών του ὅτι εἰς τὴν γραμματικῆν γεγράφεται οὗτως στερεομένος ἐντέχετε νὰ ἔνη εἰς πίστην καὶ εἰς κρύσιν ὅτι ὁποῦ ἔνι στερεομαίνος εἰς πίστην καὶ εἰς κρίσιν οὐκ ἀποθανῆτε ἀλλὰ ζήσεται, κτλ.

En tête de ce chapitre, dans le manuscrit 465, on lit:

Ἐν ὀνόματι τοῦ Χρίστου τοῦ Θεοῦ ἡμῶν ἄρξωμε γράφην τὴν βίϐλιον αὗτην.

Ὡς νώμων διέθετο ἐν Ἱεροσόλυμα.

Ὁ μισὲρ Ὀφροῦν τε Πηλιοὺν (Godefroi de Bouillon) κοῦντης καὶ κεφάλην τοῦ στίλου (στόλου) καὶ τοῖς ἀρμάδας τὴν ἔλαϐεν τὴν Σουρίαν ἦτον Ἀντιοχίαν καὶ τὰ ἐξῆς ἕως καὶ τὴν Ἱεροσολήμα εἰς χρήσιν καὶ δικαιοσύνην.

Ἀκούσατε τὴν ἀρχὴν μὲ ὅλον τὸ τέλος τοῦ βιϐλήου τῆς αὐλῆς τῆς Μπουργεσήας ἣν ὁ κοῦντε Φροὺν τε Μπηλοὺν (Godefroi de Bouillon) ἠνίκεν καὶ ἔθετο νὰ τὴν κρατοῦν ἧς χρήσιν εἰς τὴν Ἱεροσολύμα.

Καὶ ἀπ' ἀρχῆς διηγήτε περὶ τοῦ Βισκοῦντε (vicomte) ποταπὸς ἄνθρωπος ἐντέχετε νὰ ἦναι·

Ὁμοίως καὶ ποταποὶ ἄνθρωποι ἐντέχουντε νὰ ἔνη οἱ κριτάδες τῆς ῥηθήσοις αὐλῆς·

Καὶ ποταποὶ οὐδὲν ἐντέχουντε νὰ στερεῶσουν καὶ νὰ κρίνουν πάσα ἄνθρωπον καὶ πάσαν γυνέκαν οἵτηνες ἔμπροσθέν τους νὰ ἔλθουν καὶ μετὰ ταύτα λέγει τὰς ἀφορμάς.

α. Περὶ φώνους· Κλοπὲς

ϐ. Εἰς ἀγορὰν καὶ πούλησιν

γ. Καὶ τῶν χρεοφελιμάτων.

δ. Καὶ οἴκων. Καὶ χοραφίων.

ε. Καὶ ἀμπελώνων καὶ πάντων τὸν ἑτέρον πραγμάτων.

Il n'y a, comme on le voit ici, aucune sorte d'orthographe régulière dans ce manuscrit d'ailleurs fort lisible.

Il divise toujours Godefroi en Κούντε Ὄφρου. Le nombre des mots français est innombrable comme on va le voir.

Art. 2. Ἐντέχεται νὰ βηγλήσι τὴν ζωήν του καὶ τὸ κουστουμόν του.

3. Ὁ βησκοῦντοις.

4. Ἀφουκαθήσι (qu'il évoque).

5. Ἐμπαλῆς (bail).

6. Κατὰ κουστούμια.... ἐμπαλλίαν (bailliage).... λίζηος.... εἰς τέρμενον...

8. Ἀβοχάτοι.

9. Στράταν... τῆς Ἀσίζας (l'Assise).

10. Ἀφουχαθήσουν (évoqueront).

13. Προβελίτζηα (priviléges)..... πενεφήα τους (leurs bénéfices).

14. Τοὺς παρλάτους (les prélats)... ριγηκὴν αὐλὴν (cour du roi).

19. Ἀβοχάτος φορπαρλιέρης (l'avant-parlier, celui qui expose la cause)... πρικουρούρης (procureur).

20. Ἀβανπαρλιέρης (l'avant-parlier)... ὁ πρόντιγγος (le prodigue)... προχουρούροις (procureur)... αὐλὴν ῥηγάτικην (cour royale).

22. Τὸ ῥηγάτων τοῖς Ἰερουσαλῆμ (le royaume de Jérusalem).

23. Κουντεντιάζετε ὁ βισκοῦντης (que le vicomte soit contenté).

24. Καβαλλάρις ἢ μπουργέζης ἢ ὁ ῥίγας ἢ ἡ ῥίγενα..... ῥιγάδες (rois)... ποτέρην του (pouvoir)... τὰς ῥέντας του (leurs rentes).

28. Τὴν σαζήναν του (la saizine).

Κζ. Κουντετιαστῆ (soit satisfait). — Κη. (Art. 28 de la trad. ital.) Σαζούλασμα (acte de saizine).

29. Τενειουροὶ (tenure)... ἐτάπλησαν εἰς τὶν ἀσίζαν (on a établi comme assise)... ἔναν μάρκον (un marc)... διὰ τὴν σαζήναν (pour la saizine).

30. Τέρμαινον (terme)... τὰ χαρτζά του (sa charge, sa monnaie, sa dette).

31. Ῥιστίβικων (rétif, en parlant d'un animal)... τὰ χαρτζά του (sa monnaie)... στριβίασμα (acte d'être rétif).

32. Ἔναν σκλάβον ἢ μίαν σκλάβαν (un ou une esclave)... τὰ χαρτζία του (l'argent, le prix).

35. Κουντετιάζεται (est satisfait)... διὰ νὰ ρεσπιτηάσι (pour respiter, ravoir).

39. Κατὰ τὴν μούστραν (suivant la montre, l'échantillon).

40. Πατάλια (bataille)... διὰ πρόβαν (pour preuve)... πουργεσία (bourgeoisie)... τὰς πρόβας (les preuves)... ἑνοῦ μάρκου (d'un marc)... ἡ αὐλῆ τῆς Τζαιάνας (la Chaîne, la Douane, bureau des droits sur ce qui arrive par mer, différent de la Fonde, tribunal à part pour les marchands étrangers, *Fundaco*).

41. Μία νάϐα (une nef).

42. Εἰς ῥάτα (au prorata)..... ἀναϐαρίες (avaries)..... ναύτες (matelots)..... οἱ κρίταδες τῆς Τζαιάνας (les jurés de la Douane).

44. Νὰ τὰς ἐξαμινιάσουν (pour qu'on les examine).

45. Κουμάντα (recommande)... κουρσάρι (corsaire)... νὰ τὸ ἀμαντιάσοι (qu'il l'amende)..... τὸ ἀρτεμῶνην καὶ ἕναν τεμώνην (l'artimon et un timon)... ῥὲ Ἄμαρη (le roi Amauri).

47. Πέντε σόρδια (cinq sous).

57. Νὰ τὸ προϐηάσι (pour le prouver).

71. Τὴν μούλαν γγάστ... ῥεσπιτιάζουν τον (on le respite, l'épargne)... ἂν ἐσοῦ ἐρεσπητιάσες (si tu avais épargné).

73. Τὸ τέρμαινον (le terme).

74. Τζηράτ (Gérard, nom propre).

75. Τάρμενον (terme),

79. Διὰ νὰ ῥεσπητιάσι ἐκήνον (pour le respiter).

80. Καϐαληκεύγκη τον (le chevauche, le monte)... εἰς τὴν σέλαν (en selle)... καϐαληκαιμένους (chevauchants).

81. Κρατῆ ἕναν ἄνθρωπον σεργέντην ἢ μία τζαμπερλάνα (retient un sergent ou une chambrière)... τὴν παλάμαν τους (la *paulme* de leur main)... νὰ μαντενιάσι (de maintenir).

91. Νὰ τὸ ἀμαντιάσι (qu'il l'amende)... μαρεστζασιάση (qu'il fasse soigner par un maréchal-ferrant)... νὰ μαρεστζάσι (qu'il fasse maréchaller, soigner par un maréchal-ferrant).

92. Τοῦ ἐμπαλῆ (du bailli).

ζτ. (Article omis dans l'italien et le français.) Τὸν ἀγρόν του (son champ)... τὸ πάκτος (le pact, la convention... κουστούμην (coutume).

93. Ζητὰ τοῦ πακτονάρη ἢ τῆς παντοναρίας τὸ πάκτος (demande le pact de l'appalteur ou de l'appalteuse, locataire).

98. Τοῦ στιληέρη (de l'hôtelier)... τὴν ῥικουμαντίζαν (la chose recommandée)... ὁ στελιέρης (l'hôtelier).

100. Ὡς ἔνι κουστούμην (comme c'est la coutume).

102. Κορδιάζη (fait accord).

103. Κορδιάζη (fait accord)..... ἀτενηασμένον (atteint, convaincu)... νὰ τὸν φουρκήσουν (qu'on le pende).

104. Κορδιάσμαν (accord).

105. Νὰ κορδιάσουν (pour qu'ils s'accordent)... νὰ σκουζηαστοῦσιν (qu'ils s'excusent).

106. Σόρδια (sous)... πουργέζηδες (bourgeois).

108. Κουρσάριδες (corsaires).

114. Ὁ μέγας τους μάστορος (leur grand-maître).... κουμεντούρης (commandeur). . ὁ μέγας μάστορος νὰ ὀρδεινιάση (que le grand-maître ordonne. Il s'agit ici des ordres religieux militaires de Saint-Jean de Jérusalem, etc.)

115. Φράγκηκα ἀρεσπὶτ (respit franc, excuse franque)

119. Νὰ κόψουν τὴν βέργαν του (qu'on lui coupe la verge)... χουντενιασμένος (atteint, convaincu)... τενιασμένος (atteint).

120. Νὰ τὸν ἀτενηάσουν (qu'on l'atteigne)... φράγκικα τζουίζα (juisse ou jugement franc, c'est-à-dire jugement de Dieu par bataille).

121. Ἀφαμπαρλιέρης (avant-parlier, celui qui parle le premier) et ἀβανπαρλιέρης... νὰ τὸν ἀμαντιάσουν (qu'on lui fasse amende).

123. Τὰς παλάμας τους (leurs paulmes de la main).

127. Προβελήτζη (privilége).

129. Εἷς ἄνθρωπος τοῦ χουμουνίου (un homme de commune)... νοταρίκος (de notaire, notarié)... νοταρίος (notaire)... σιγγίλιον (sigillum, sceau)... κούσουλος (consul).

130. Εἰς τὸν κούσουλόν του (à son consul).

131. Ὅτι χανέναν χουμούνην (aucune commune).

Νὰ ἠγνορίζετε καλὰ ὅτι κανέναν χουμούνην ὥσπερ Γενουβοίσοι, Βενετίκη, καὶ Πιζάνη, οὐδὲν ἐντέχουντε νὰ καμίαν αὐλὴν ἄνευ μεσόν τους, καὶ τοὺς λάς (λαοὺς) το νὰ ὁποῦ ἔχουν ἀνθηλογῆν μεσῶν τους ἄπου πούλησιν ἢ ἄπου ἀγορὰν ἢ ἄπου ἕτερα κάτινα πράγματα καὶ στηχήματα τὰ ἔχουν ἀναμεταξὴ, καλὰ ἠμποροῦν νὰ τοὺς ἐπιτημείσουν ὁ κούσουλός τους. Ἀπὸ πραγμὰν ἂν τὸ πολεμοῦν ἄτακτον καὶ νὰ τοὺς βάλει εἰς τὸ σακκιλιῶν τους, ἅμε καλὰ νὰ γινόσκεται ὅτι κανέναν χουμούνην οὐδὲν ἔχει αὐλὴν τοῦ αἵματος, τουτ' ἔστι νὰ που κόρπον (coup) φανερῶν, οὐδὲ χανενοῦ φόνου, οὐδὲ κλεψίας, οὐδὲ παραβουλίας, οὐδὲ ἐρετηκηὰς (hérésie) ὡς ἔνη πατελήνος (patelin) ἢ ἐρετηκῶς, οὐδὲ πούλησις ἢ ἀγωρὰς γῆς, οὐδὲ ἀμπελῶν, οὐδὲ κήπων, οὐδὲ χοριῶν· ὅτι ὅλα ταῦτα τὰ πράγματα ἐντέχετε νὰ κριθοῦν καὶ νὰ τελιοθοῦν καὶ νὰ πουληθοῦν εἰς τὴν ῥιγηκῆν αὐλήν· καὶ εἰς ἄλλον τόπον οὐδὲν ἠμποροῦν νὰ γένουντε μὲ δίκαιον οὐδὲ κατὰ τὴν Ἀσίζαν τῶν Ἱεροσολύμων· καὶ εἀν καμίαν τῶν χουμουνίων αὐλὴν νὰ ἔκρινεν ἢ νὰ πίσουν νὰ κρίνουν μεσῶν τους κανέναν ἀπ' αὐτὰ τὰ πράγματα ἄπου ἔνη διαφεντεμένα (défendues) οὐδὲν ἐντέχετε νὰ ἀξιάζουν τήποτες μὲ δίκαιον καὶ μὲ τὴν Ἀσίζαν, καὶ ἐντέχετε ὅλο νὰ τὸ ξυλέσι (détruire, exiler, annihiler) ἡ αὐλὴ ἡ ῥιγηκῆ.

Le magistrat s'appelait Consul chez les Pisans, Baile chez les Vénitiens, Podestat chez les Génois.

133. Καμπήτεις (champion dans un combat judiciaire)..... νὰ τὸν φουρχήσουν (qu'on le pende).

134. Ἐμπένη (revient à, monte à).

136. Ἄνθρωπος τοῦ χανόνος, λεγομένος ἐν τε ῥελετζηοῦν (homme du droit canon, appelé homme en religion ou moine).... πατάλιαν (bataille).

137. Οὗ (pour ἢ) φρουντιέραν τῶν ἐσπιτιων, οὗ πεζουλίου ὅπου ἔνη ἔμπροστεν τοῦ ἐσποιτίου (ou de frontière de maisons ou de banc qui soit placé devant la maison).

139. Διαφεντεύγουν μι νὰ χουμπήσω τὰς χαμάρας μου εἰς τὸν τίχον (me défendent d'appuyer mes chambres sur le mur).. εἰς τὴν γαστῆνα σου (dans votre gastine, terrain).

140. Κανῆς μπουργέζης ἢ χαμία μπουργέζενα (aucun bourgeois ou aucune bourgeoise)..... νὰ τοὺς ἀμαντιάσι (qu'il les amende).

143. Εἰς ῥελίτζιουν (en religion, dans un couvent).

149. Εἰς τὸ ἄλλον τζαπίστρην (dans l'autre chapitre).... τὰς ῥέντας (les rentes).

150. Τὸ δουέρην (le douaire).

151. Νὰ πέζη τζοάρην (devienne joueur).

157. Ὅτι οἱ χριτάδες νὰ βηγλίσουν (que les jurés esgardent, jugent).

159. Οἱ χανόνες διαφεντεύγουν (les canons défendent)... κατὰ τὰ ἅγια χουστούμια ἔνει διαφεντευμένον (suivant les saintes coutumes il est défendu).

168. Νὰ ἀνχρισθῇ (pour qu'il se mette en colère).

185. Ὅπου δουλευσίν μου τῆς σχλαβίας (du service d'esclavage).

188. Χωροῖς (χωρὶς) χανέναν βρούθησμαν (sans aucun déboutement, délai).

214. (p. 793 de l'édition de M. Foucher) ἔχει ἕναν ἐμπαλὴν ἢ ἕναν σηνεσχάρδον ἢ μίαν σηνεσχάρδησαν εἰς τὸν οἶχον του ἢ ἔξω τοῦ οἴχου του (a un bailli ou un sénéchal ou une sénéchalesse dans sa maison ou en dehors)... τὴν ἐμπαλλίαν του (le bailliage)... τὴν σηνεσχαρδίαν του (la sénéchaussée).

215 (p. 796). Εἰς τὸ σχόλιον (à l'école).

Ce chapitre est le seul dans lequel je trouve mention d'école. Voici les mots grecs :

Ἐὰν γένηται ὅτι ὁ υἱῶς ὁ κάτινος ἄνθρωπου ὅπου ἔνη εἰς τὴν ἐξούσιαν του καὶ μὲ τὸ θέλημάν του ἔνη ἀπεσταλμαίνος εἰς τὸ σχολίων νὰ μάθη γράμματα ἢ χαμμίαν σοφίαν, τὸ δίκαιων καὶ ἡ κρίσης ὁρίζη ὅτι ὁ πατήρ οὗ (ἢ) ἡ μητὴρ ἐκήνου ἔνη κρατημαίνος νὰ πλερόσι ἐκύνων τὸ ἐδανήστην ἐκήνος διὰ τὴν ζώην του ἢ διὰ τῶ διδάσκαλόν του νὰ πλερόσι ὁμοίως.

217 (p. 799). Καϐαλλάρης ἢ βαχλιότης ἢ βουρζέζης (chevalier, terrier ou bourgeois)... (Cet article représente vivement toute la grossièreté des mœurs de cette époque.) ... ἀγκριζέται (il se fàche)... παλλούκην ξυλένον τὸ πάχος τῆς βέργας του (un pal de bois de la grosseur de sa verge).

(Le chapitre 191 vient après celui-ci dans le texte grec.)

191. Τὸν σὺρ Μαρτὴν ἢ τὴν δαμοῦ Ζουάνα (sire Martin ou dame Jeanne)... τὴν μάμι μου (ma mère)... τὴν σαζήναν (la saizine).

192. Ὁ σὺρ Ῥομπὲρτ (sire Robert)... τὴν δαμᾶ Τζουάνα (madame Jeanne).

Ensuite vient 222 (p. 801).

Puis 194. Δίχος πράξημον τὸ λέγετε τζαλούντζε (sans affaire dite chalenge, contestation).

224 (p. 803).

Puis 198.

199. Τὸ λέγουν κήτες (quittes, exempts de toute dette).

229 (p. 804).

231 (p. 807). Τὸ λέγετε τραϐέρσο (qu'on appelle en travers).

232 (p. 812). Τζου κακὰ (si mal, vient de l'Italien *so*)...... πετζὴν (peau de la bête)... τὸ λέγετε κινὴνφωνὴν ν' ἀμεντιασιέτε 'ς αὐτὰ ὅσα τὸ κτινὸν ἔχριζεν (qu'on appelle... pour amender de tout ce que la bête vaut)... εἰς ἕναν μαρετζὰ (chez un maréchal)... τζου κακὰ ὅτι (si mal que).

Puis vient 218 (p. 534).

Puis 219... Πατερίνοι (patelins hérétiques).

L'intitulé du chapitre suivant en rouge annonce qu'il va être traité de la Cour de la Fonde, *Fondaco*, εἰς τὴν αὐλὴν τοῦ Φούντηκου, mais avant cela il passe aux articles sur les vols, en commençant avec le chapitre 203 (p. 474).

208. Νὰ τὸν προϐιάζω (que je le prouve).

Le chapitre suivant en grec ne correspond plus au suivant dans le texte français.

Le chapitre 213 correspond.

215. Εἰς τὰ κυβέρτια μου (sous mon couvert, en parlant des abeilles).

217. Κανῆς μπαρούνης ἢ κανῆς καβαλλάρης ἢ μπουργέζης (un baron, chevalier ou bourgeois)... τὴν φαρκόνην του (son faucon).

Puis vient un chapitre sur la location (*appalto*) des terres et maisons. Παχτώνῃ (qu'il loue).

Chapitre sur ceux qui appuient leur maison sur un mur voisin.

Chapitre répondant à 226. Κατὰ τὴν ἀσίζαν τοῦ ῥὲ Μπατσυῆν (suivant l'assise du roi Baudoin).

227. Ἔτζη καλὰ ὅτι (si bien que)... κύτες (quittes).

228. Καμίαν ἤγουν κρίσην τζουίζου (aucun jugement, c'est-à-dire *juisse*)... Νὰ τὸν προβιάσι (qu'il le prouve).

229. Κολπομένος ἀπὸ πολλοὺς κόρπους (frappé de plusieurs coups)... τζρουίσαν (juisse, jugement)..... τὸ τζουίζε (le juisse, jugement.)

Le chapitre français 231 ne se trouve pas dans le grec.

236. Τοὺς χαμπίτας (les champions)... τὸ ἐντιμάν του κόκινον καὶ κάλτζες κόκηνες, καὶ τὸ σκουτάρην καὶ τὸ ῥαυδὴν (le vêtement vermeil, les chausses vermeilles, le bouclier et le bâton).

238. Οἱ χαμπίτες (les champions).

240. Τοὺς ἀρσινοκήτας τοὺς λέγουν σοδομίτας (ceux qui aiment les hommes et qu'on appelle sodomites).

251. Προβελίζην (privilége).

Vient, dix-sept feuillets avant la fin, un chapitre que je ne trouve pas dans le français et commençant ainsi :

Ἐὰν γένητε ὅτι εἰς τὴν γραμματικῶς Σαρακινῶς ἢ Φράγκος ἢ Ῥομαίως καὶ ἔνη εἰς τὴν δουλίαν τοῦ αὐθέντι ἢ εἰς τὸν Φούντικαν, ἢ εἰς τὴν Τζαιάναν, τουτ' ἔστιν εἰς τὸ κούμερκην ἢ εἰς κανέναν χορίον, κτλ.

... Τοῦ τενιάσουν (l'atteignent, l'accusent).

Vient le chapitre 252.

256. Μία γυναῖκα φράγκησα (une femme française).

260. Τζακίσι του (l'enfreint, un ban ou proclamation).

Après le chapitre 264 commence le chapitre sur la Fonde, répondant à 221.

221. Εἰς τὴν αὐλὴν τοῦ Φούντικος (de la Fonde).

Treize feuillets avant la fin : ἔναν ἐμπαλὴν (un bailli)... νὰ τὸ μαντινιάσῃ (qu'il le maintienne).

Le livre finit avec le chapitre 223.

Le manuscrit n° 1390 se termine par les règlements de la Fondica, à la fin desquels on lit quelques lignes en français de la main de celui qui a écrit le volume en Grèce ou en Chypre ; et sur le dernier feuillet, ou 210, on lit en français :

Dou conmandement que le roy nostre seigneur a fait à vous J. d'Antioche, et à vous Estiene Pincol, le baliu de madame la royne, et à vous Manuel de Jerusalem, et à vous N. Marin, et à Thomas Zonna, ... et examinet l'aigue qui est à la fontaine de la Quithri, qui a razion de prendre de ladicte aigue, et ordener que chascun aie sa razion par mezure et par ordenement, à ce que les agues qui sount à la razion dou cazal de Palo-Quithro ne pehusent estre entamés ni scadés en nule guize, tous les susdis furent o dit temps, le mardi à xvi jour dou mois de may de mil iiij^c xiij de...., et le mecredi à xvij jour dou dit mois, et en lor companye le chastelain de Palo-Quithro et le neroforo dou dit leuq, et avec vienent et examinerent, par le dit d'acuns qui jurerent sur les saintes.... et vangiles ; et consyderant lor dit, le quel est contenu à part, et consyderant ausy que les agues estoient sans nul ordenement dou commensement de la dite fontayne jusques o molin qui a non.... Ton-gou-pou, car dou dit molin en jusques à Palo-Quithro il a les metes et ordenement si comme après sera y mis par escrit. Ce est ce qui fu ordené qui se face dou commencement de ladite fontaine jusques o dit molin Ton-gou-pou.

Premierement por ce que commensement de l'ague de la fontaine a voie à la senestre part, sy comme l'ague avale, un conduc de terre non maçonné. .. ordené chascun en.....

II

VERS FAITS EN GRÈCE

PAR LES TROUBADOURS.

RAMBAUD DE VAQUEIRAS.

—

Il était fils d'un pauvre chevalier de Provence, du château de Vaqueiras. Il se fit jongleur, et se distingua par ses chansons et sirventes. Il resta long-temps à la cour de Guillaume de Baux, prince d'Orange, et alla de là à la cour du marquis Boniface de Mont-Ferrat. Il devint amoureux de Béatrice, sœur du marquis, et en fut fort bien traité, sans que le marquis, qui avait eu des preuves de leur intimité, en fît plus mauvais accueil à Rambaud de Vaqueiras. Lorsque le marquis fut désigné comme chef de la quatrième croisade, il emmena avec lui Rambaud de Vaqueiras; et lorsqu'il fut établi dans son royaume de Salonique, il le récompensa de sa bravoure et de ses services en l'armant chevalier et en lui faisant don de riches fiefs dans son nouveau royaume. Rambaud de Vaqueiras mourut en Grèce.

CHANSON.

No m'agrad iverns ni pascors,
Ni clar temps, ni folh de garrics;
Quar mos enans mi par destrics
E tots miei mager gaug dolors;
E son maltrag tut miei lezer,
E desesperat miei esper.
Qu'aissi 'm sol amor e domneis
Tener gai como l'aiga 'l peis;
E pois d'amdui me soi partits,
Com hom issilhats e marrits,
Tot'autra vida 'm sembla morts,
E tot autre joi desconorts.

Pois d'amor m'es fallida 'l flors,
E 'l dous fruts, e 'l gras e l'espics,
Don gauzi' ab plazens prezics,
E prets m'en sobrav' ab honors
E 'm fazi' entre 'ls pros caber,
Ar m'a tornat d'aut bas cazer.
E si no sembles fols esfreis,
Anc flama plus tot non esteis;
Qu'ieu for' esteins e relinquits
E perduts en fats et en dits,
Lo jorn que'm venc lo desconorts
Que no merma, com que'm reforts

Pero no' m comanda amors,
Si tot son irats et enics,
Qu'ieu don gaug a mos enemics
Tant qu'en oblit prez e lauzors.
Qu'enquer posc dan e pro tener,
E sai d'irats joios parer
Lai entre 'ls Latins e 'ls Grezeis.
E 'l Marques, que l'espaza 'm ceis,
Guerreje lai Blas e Draguits[1].

[1] Les Vlaques et les Thraces (Thraki)

Et anc, puis lo mon fo bastits,
Nulla gens no fes tant d'esforts
Com nos, quan Dieu nos n' ac estorts

Bellas armas, bos feridors,
Setges, et calabres [1] e pi c
E trancar murs nous et antic ,
E vencer batalhas e tors,
Vei et aug; e no posc vezer
Res que 'm posc' ad amor valer.
Ans va 'm queren, ab rics arneis,
Guerras e coitas e torneis
Don soi, conqueren, enriquits.
E pos joi d'amor m'es fallits,
Tot lo mon me par sol un orts,
E mes cants no m'es mais coforts.

Lo Marques es honrat e sors,
E 'l Campanes [2], e 'ls cons N' Enricx [3],
Si car Monços [4] e Salonicx
E Constantinople secors,
Quar gent sabon camp retener.
E pot hom be proar en ver
Qu'anc mais nulha gent non ateys
Aitan gran honor apareys;
Qu'ab bells armats, valents, ardits
Es nostr'emperis conquerits.
E Dieu trameta nos esforts
C'aissi tenga cap nostre sorts.

Anc Alixandre no fes cors,
Ni Carles, ni 'l rei Lodoïcs
Tant onrat, ne 'l pros N' Aimerics [5];

[1] Machines de guerre.
[2] Guillaume de Champ-Litte, dit le Champenois.
[3] Peut-être Henry de Blois.
[4] Moncio ou Modon avait donné son nom à la Morée, désignée alors sous le nom de *Moncionis insula*.
[5] Aimeri de Narbonne, héros d'un roman de chevalerie en vogue.

Ni Rotlan [1] ab sos ponhedors,
No saubren tan gen conquerer,
Tan ric emperi, per poder,
Com nos, do's poja nostra leis;
Qu'emperadors, e ducs, e reis,
N'avem feits; e castel garnits
Prop dels Turcs e dels Arabits;
Et uberts los camis e 'ls ports
De Brandis trosc' al Brats San Jorts [2].

Donc que 'm val conquists ni ricors?
Qu'ieu ja 'm tenia per plus rics
Quant er'amats e fis amics,
E 'm pascia 'n en gles amors.
N'amava mais un sol plazer
Que sai gran terr' e gran aver.
Qu'ades, on plus mos poders creis,
Ai major ir' ab mi meteis.
Pos, mon Bel Cavalier [3] grazits
S'es de mi lonhats e fugits,
Nonca mais no 'm venra conors,
Per que's major l'ir' e plus forts.

Bels dous engels, francs et ardits,
Cortes, essenhats e noirits,
Vos ets de tots mos gaugs conorts,
E quar viu se's vos fac esforts.
Per nos er Damas esvasits,
E Jerusalem establits,
E 'l regne de Suri estorts,
Que 'ls Turcs o troban en lor sorts [4].
Los pelegris, parjurs faidits,

[1] Le célèbre Roland.

[2] Le Bras Saint-Georges, les Dardanelles.

[3] Il appelait Béatrice *Beau Cavalier* depuis qu'il l'avait vue en secret se déguiser en riche armure de paladin dans sa chambre.

[4] Les Turcs avaient l'habitude de jeter des sorts pour connaître l'issue de toutes leurs entreprises. D'anciennes prédictions leur avaient fait présager la prise de Jérusalem par les chrétiens.

Que nos an sai en camp jaquits,
Qui los manten e corts es torts;
Que quascus val mens viu que morts[1].

(Ms. 7225, 7614.)

—

Dans une chanson écrite par Rambaud de Vaqueiras, avant son départ d'Occident, il décrit ainsi sa vie de chevalier errant :

Galop e trot, e saut e cors,
Velhar e mal trait et afan
Seron mi sojorn derenan,
E sufrirai fregs e calors,
Armats de fust e de fer e d'acier ;
E mos ostal seran bosc e samdier,
E mas cansos sirventes e descorts ;
E mantenrai los frevols contra 'ls forts.

(Raynouard, t. V, p. 420.)

—

Dans une autre chanson, composée au moment même où il mit à la voile avec le marquis de Mont-Ferrat pour aller en Terre-Sainte, à ce qu'ils pensaient, et en effet pour aller à Constantinople, on lit cette strophe :

Nostr'estol guit Sanh Nicolaus de Bar.
E 'ls Campanhes dresson lur gonfanon ;
E 'l Marques crit Monferrat e 'l Leo !
E 'l coms flamens crit Flandres ! al colps dar,

[1] Pendant que Rambaud de Vaqueiras maudissait les croisés de Syrie de ne pas venir appuyer ceux de Grèce, les croisés de Syrie accusaient à leur tour ceux de Grèce d'avoir abandonné la Terre-Sainte.

E feira quecx qu'espaz' e lansa y franha.
Que tost avrem los Turcs sobrats e rots,
E cobrarem el camp la vera crots
Qu'avem perduda. E 'l valen rey d'Espanha
Fass' ab gran ost sobre Maurs conquerer;
Que 'l Marques vai ost et setges tener
Sobre 'l soudan, e pas cui breu romanha.
(Raynouard, t. IV, p. 115.)

—

ÉPITRES DU MÊME

ADRESSÉES AU MARQUIS DE MONT-FERRAT.

Senher marques, ja non dires de no,
Que vertatz es, et vos sabetz be co
Me tinc ab vos à lei de vassal bo
Cant assalim antan à Zaistrigo.
Que quatre cens cavaliers à tenso
Vos encausavon, feren az espero;
E vos tengron ab vos diz companho;
E quan tornes e feris de rando,
Ill vos dupteron plus que gru à falco.
E jeu tornei al mejor obs que' us fo;
Que jeu e vos levem gen del sablo
N'Albert Marques[1], qu'era jos de l'arso;
E ai estat per vos en gran preizo.
Per vostra guerra en ai, à vostre pro,
Fait maint assaut e mainte messio.
Et à Messina, vos cobri del blizo;
En la bataïlla vos vinc d'aital fazo
Que vos ferion pel peitz e pel mento,
Dartz e cairels, sagetas e trenso;
E quan preses Rendolf, e Pertino,

[1] Albert Marquez si fo dels marques de Malespina. Valenz hom fo e larcs, e cortes et enseignatz. Et saube be far coblas e sirventes e cansos. (Raynouard, t. V, p. 15.)

Richel, e Curme, e 'l Lanegado,
Plassa, e Palerma, e Calatagiro,
Fui els premiers, vezen maint bon baro.
E quan vos feiren li prezie e ill sermo
Levar la crotz per grant devosio,
Jeu non avia encor Dieus mo perdo
Que pases mar; mas, per vostra tesa,
Levei la crotz, e pres confessio.
E pueis quan fom la den Venesio,
Tornar ab vos sai en vostra reio,
Anc nom virei per vezer ma maizo.
Et eram pres del port Castel Rabo;
E fui ab vos guerrejat port Busso.
E no m'avion re forsag li Grifo.
Pueis fui per vos en greu aflicxsio,
Quant à la Serva, ab vostre gonfano,
Estei armetz, a lei de Bramanson [1],
D'elm, e d'alberc, e de gros ganbaizo;
E combatei jos la tor el Peiro.
E fui nafratz desots la garnizo.
Estei tant armatz pres del domo
Tro qu'en traisem l'emperador felo,
Sel que destruis son fraire à gran trassio.
Que quan vi 'l fum, e la flama, e 'l carbo
E 'l mur trancat en maint luec, ses bon so,
Issi el camp per combatr' a bando,
Ab tantas gens, ses tota faillizo,
Cazun de nos eron cent [2] per razo.
E vos penses de far defensio,
E 'l coms de Flandres, e ill Frances, e ill Breto,
Et Aleman, Lombart, e Bergonho,
Et Espanhol, Proensal, e Gasco,
Tug fom renguat, cavalier e pezo.
E l'emperaire ab lo cor al talo
Esperoneit, e sei vil companho,
Plus d'una legua, pueis volveron li gloto;
Nos fom austor, e ill foron aigro.

[1] A la mémoire du pays de Brabant.
[2] Cent pour un.

Encausem los si com lops fei mouto.
E l'emperaire fugi s'en à Lairo,
E laisset vos el palais Calio[1],
Sa bella filla ab la clara faiso.
De tot aiso no tem com mo caizo
De mensonia ni d'autras mesprezo.
Que vos sabets, e tots sels c'ab vos so,
Que tot es vers, ses mot de menuzo.
E plus encor vos vueill far mensio:
Que per maint vers e per mainta chanso
Ai jeu dicha tan gran meillurazo
Al vostre pretz, que bela retrassio
N'er per tos tems, tro à la fenizo.
E quant hom ser à senhor bon e pro,
Pretz l'en rema, e au bon guizardo;
Per qu'ieu n'esper de vos asmonde do.
Valent marques.

—

AUTRE ÉPITRE DU MÊME.

Valent marques, senhor de Monferat,
A Dieu grazisc quar tan vos ha onrat
Que mais aves conques, e mais e dat
C'om ses corona de la crestiandat.
E laus en Dieu quar tan vos ha onrat,
Que bon senhor ai molt en vos trobat
Que gen m'avetz noirit et adobat,
E fait gran be, e de bas aut poiat,
E de meu fait cavaler prezat,
Grazit en cort, e per donas lauzat.
E jou ai vos servit de volontat,
De bona fe, de bon cor, e de grat;
Que mon poder vos n'ai be tot mostrat.
Et ai ab vos fait maint cortes barat;
Qu'en maint ric luec ai ab vos dompnejat;
Et ai ab vos per Grecia cavalgat,

[1] Buccaleo.

Et ab armas perdut e guazanhat;
E soi cazutz, et ai en desrocat,
E gen fugit ab vos, et encausat,
Vensen l'encaus, et en fugir tornat;
E ai dins aigua e sus en pos jostat;
E part barreiras ab vos esperonat;
E envazit barbacan e forat;
E joult en aigua en pla et en fosat.
Vensen grans guerras, vos ai jeu aiudat,
D'aquesta terra e l'isla e 'l dugat,
E a venser maint cavaler armat,
E reis a penre, princes e principat,
Maint fort castel e mainta fort barcat;
Maint fort palais ai ab vos pesejat,
D'emperador, de rei e d'amirat,
E 'l peiralic e l'autre e 'l potrestat;
E ai ab vos vencut lo pro Escrat,
E 'l palazi e mainte autre poestat;
E encausei ab vos l'en Filopat,
L'emperador c'avetz deseretat
De Romania, e l'autre coronat.
E si per vos no soi en gran rictat,
No dira hom c'ab vos aja estat
Ni servit tant com vos ai reprochat.
E vos sabets qu'ieu dic del tot vertat,
Senhor marques.

(Ms. 7698, p. 181.)

AUTRE ÉPITRE DU MÊME.

Honratz marques, no us vuelh tot membrar
Que vos e mi 'n fezetz per totz lauzar,
Vos com senhor, e mi com bacalar.

. . . .

E fag que fem de Seldina de mar,
Cant al marques la levem del so par,
A Malespina, sus el pus fort logar;
E pueys dets la a'n Posson d'Angilar

Que 's mori el leyt per lieys amar.
E membre vos Aimonet lo joglar,
De las novelas c'a Montaut venc contar,
De Jacobina que n'en volian menar
En Serdenha, mal son grat, maridar.
E vos presetz un pauc à sospirar.
E membre vos cant vos det un beizar
El comjat penre, cant vos preguets tant car
Que de son oncle la volsetz amparar,
Que la volia à tort dezeretear.
E vos mandets cinc escudiers montar,
De tots lo mielhs que vos saupes triar.
E cavalguem la nueg apres so par,
Vos, e Guiet, et Hugonet d'Alfar,
E Bertaldo, que gent nos saup guidar,
E ieu meteys, que no mi vuelh laisar,
Que la levei del port, à l'embarcar.
El crit se dressa per terr' e per mar,
E segon nos pezo e cavausar.
Grans fo l'encaus; e nos pessem d'anar.
E cugem lor à totz gent escapar,
Tro sels de Piza nos vengron assautar.
E cant los vim devan nos traversar,
Tant cavayer tan estreg cavalgar,
Tant belh auberc ab tant bel elme clar,
Tant golfayno contra 'l ven baneyar,
S'aguem paor, no us o cal demandar.
Amaguetz nos entr'el Banc e 'l Finar.
Auzim vas nos de mantas partz sonar
Man corn, man grayle, manta signa criar.
Dos jorns estem ses beure, ses manjar.
Can ven al tres, que nos cugem anar,
Nos encontrem, al pas de Belestar,
Dotze lairos, que y eron per raubar.
E no sabem penre conselh ni dar,
Car à caval no y podiam brocar.
E ieu à pe anei m'ab els mesclar,
Don fui nafrat ab lansa pel colar;
Mas y nafrey tres o quatre, so 'm par;
Si que à totz fi las testas virar.

E Bertaldo, e Hugonet d'Alfar
Viro 'm nafrat e vengro 'm ajudar.
E çan fom treg, fim lo pas delivrar
Dels layros, si que vos poguetz passar
Seguramen. E devria us membrar,
Que nos dirnem ab gaug, ses pro manjar,
D'un pan tot sol, ses beure e ses lavar.
. . . .

Honrat marques.

(Raynouard, t. V, p. 246.)

—

FRAGMENT DE LA MÊME ÉPITRE.

E se ieus volia retraire ni comtar
Los onratz faitz, senher, qu'ieus ai vist far,
Poiria nos à amdos enuiar,
A me del dire, à vos de l'escotar.
Mas cen piuzellas vos ai vist maridar
A coms, marques, à baros d'aut afar,
C'anc ab neguna jovens no us fetz peccar.
Cent cavayers vos ai vist heretar,
Et autres cent destruir' et issilhar;
Los bos levar, e 'ls fals e 'ls mals baissar.
Anc lauzengier no vos poc azautar.
Tanta veuva, tant orfe conselhar,
E tant mesqui vos ai vist ajudar,
Qu'en paradis vos devrian menar,
Si per merce nuls hom hi deu intrar....
Aleyxandres vos laisset son donar,
E ardimen Rotlan e'lh dotze par,
E 'l pros Berart[1] domney e gent parlar.
En vostra cort renhon tug ben estar,

[1] *Bérart de Monlydier*, roman de chevalerie.

D'ardimen val Rotlan et Olivier
E de domney Berart de Monlydier.

Pierre Vidal.

Don e domney, belh vestir, gent armar,
Trompas e joc, e viulas e chantar.
Et anc no us plac nulh portier al manjar,
Aissi cum fan li ric home avar.
Et ieu, senher, puesc me d'aitan vanar
Qu'en vostra cort ai gent saubut estar,
Don e sufrir e servir e celar;
Et anc no y fi ad home son pezar;
Ni no pot dir nuls hom ni repropchar
Qu'anc en guerra 'm volgues de vos lunhar,
Ni temses mort per vostr'onor aussar.
E pus, senher, sai tan de vostr'afar
Per tres d'autres mi devetz de be far,
E es razos, qu'en mi podetz trobar
Testimoni, cavalier e joglar.
Senher marques.

(Raynouard, t. II, p. 260.)

ÉLIAS CAIRELS.

—

Elias Cairels si fo de Sarlat, d'un borc de Peiregorc; et era laboraire d'or e d'argent e deseingnaire d'armas. E fetz se joglar. Mal cantava, e mal trobava, e mal violava, e peichs parlava; e ben escriviva motz e sons. En Romania estet lonc temps; e quant el s'en parti, si s'en tornet à Sarlat, e là el moric.

(Ms. 7225, fol. 106 bis.)

Ce manuscrit a été copié à Venise par Miguel de la Tor.

CHANSON.

Pus chai la fuelha del garric
Farai un guai sonet novelh,
Que trametrai part Mongibel
Al marques, qu'el sobre-nom gic
De Monferrat[1], e pren selh de sa maire,
Et a laissat so que conques son paire.
Mal resembla lo filh Robert Guiscart
Qu'Antiocha conques e Mongizart.

Marques, li monges de Clunhic
Vuelh que fasson de vos capdel,
O siatz abbas de Cystelh,
Pus lo cor avetz tan mendic
Que mais amatz dos buous et un araire
A Monferrat qu'alhors estr' emperaire.
Ben pot hom dir qu'anc mais filh de lhaupart
No's mes en crotz a guiza de raynart.

Gran gaug agron tug vostr'amic
Quant agues laissada la pel
Don folretz la capa e'l mantelh;
Quar tug cuideron estre ric
Silh que per vos son livrat à maltraire,
Que son tondut et an paor del raire.
Quascus aten socors de vostra part,
Si no y venetz, qui dol y a si'l gart.

Marques, li baron vair' e pic
An contra cel trait un cairel
Que lor tornara sus capel.
E de l'emperador Enric
Vos dic aitan, que ben sembla'l rey Daire
Que ses baros gitet de lor repaire,

[1] Guillaume de Mont-Ferrat.

Dont elh ac pueys de morir gran reguart;
Mes mantas vetz, que 's cuida calfar s'art.

Lo regisme de Salonic,
Sens peirier e sens manganel
Pogratz aver, e man castel
D'autres, qu'ieu no m'en cau ni dic.
Per Dieu, marques, Rotlan[1] dic, e son fraire[2],
E Guis marques[3], e Ravans[4] lor confraire,
Flamenc, Frances, Burgonhos e Lombart,
Van tug dizen que vos semblatz bastart.

Vostr'ancessor, so aug dire e retraire,
Foron tug pros; mas vos no'n soven guaire;
Se 'l revenir non prendeitz geynh et art,
De vostr'onor perdretz lo tertz e 'l quart.

(Ms. 7225 et 7698.)

[1] Roland de Canosa.
[2] Albertin de Canosa.
[3] Gui Pèlevoisin, marquis de Bodonitza.
[4] Ravan dalle Carcere, seigneur de Chalkis en Eubée.

FIN DU TOME PREMIER



TABLE

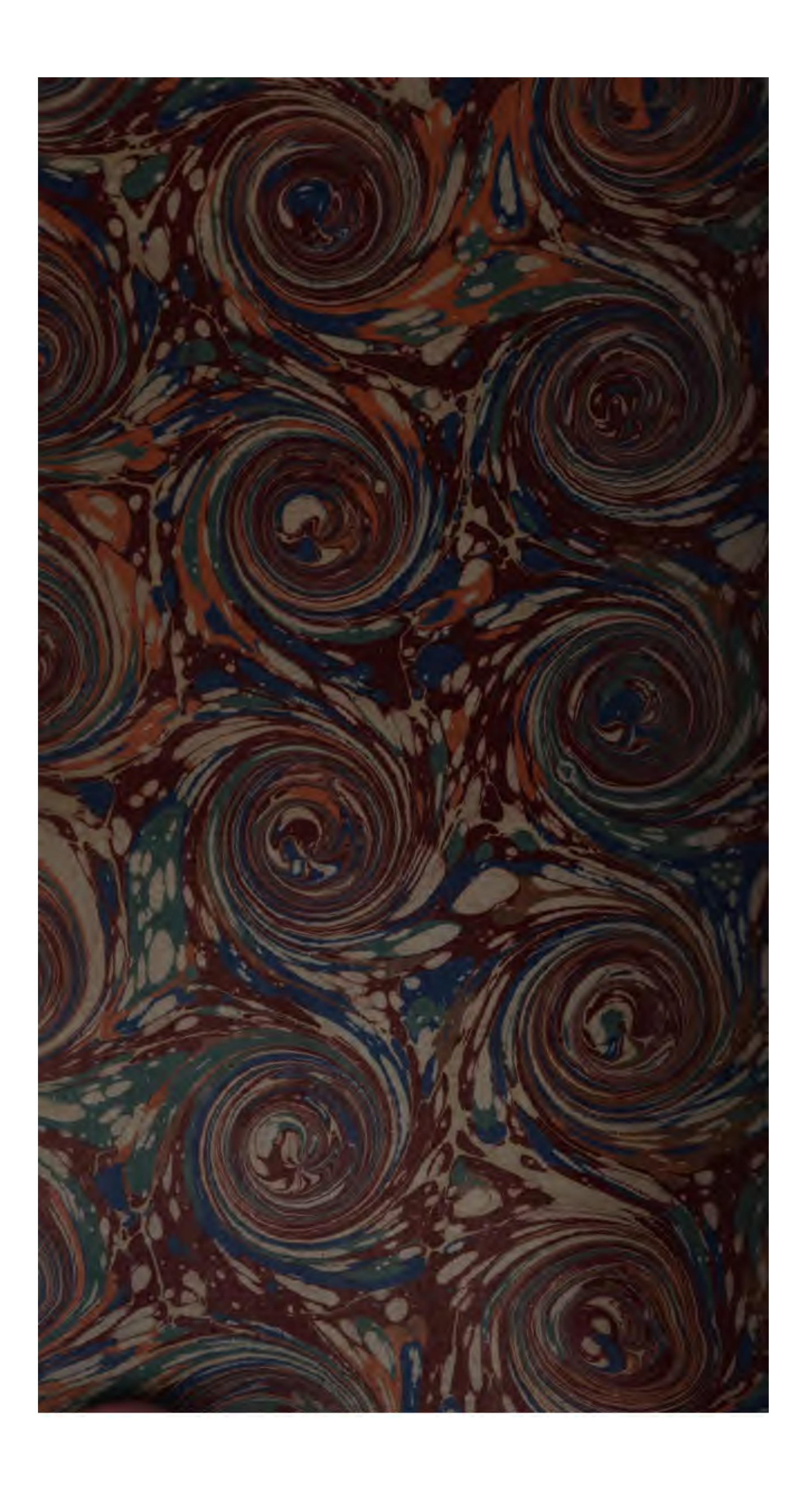
DU TOME PREMIER.

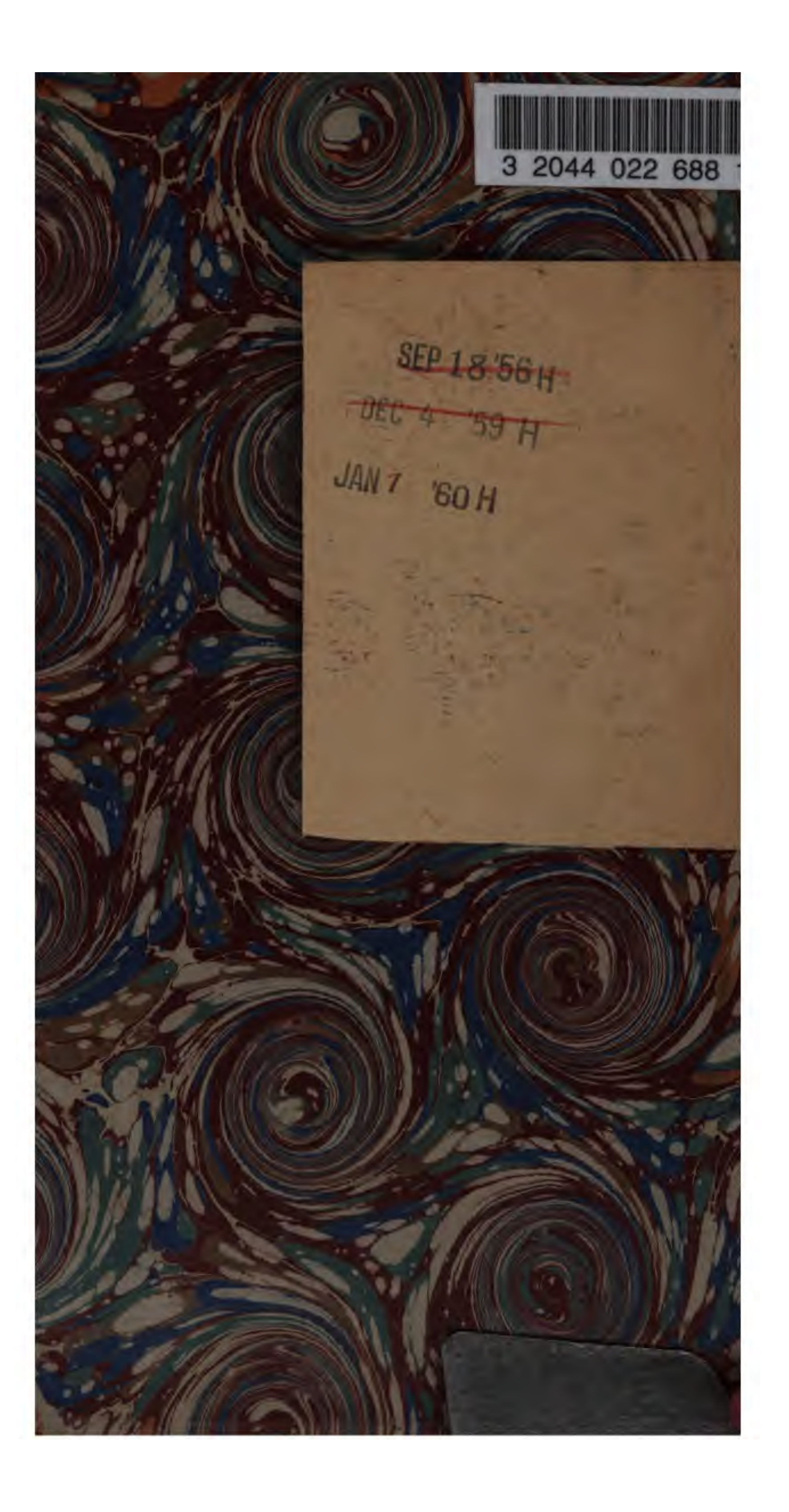
RÈGNES.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.






3 2044 022 688
SEP 18 '56 H
DEC 4 '59 H
JAN 7 '60 H

